

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2009</p>
--

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 4 septembre 2009, pour le vendredi 11 septembre 2009 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 1692).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 1692).
- M. le Maire** n° 3 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 1693).
- M. le Maire** n° 4 - Communications diverses (page 1706).
- Mme d'AUX** n° 5 - Festival de Loire 2009. Communication (page 1707).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 6 - Commission, établissements d'enseignement et S.E.M. Modification des représentants de la Ville (page 1727).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 7 - Décision modificative n° 7 (page 1729).
- M. CARRE** n° 8 - Société Bâtir Centre. Acquisition et amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean. Garantie d'un emprunt de 248 060 €. Approbation d'une convention (page 1742)
- M. CARRE** n° 9 - Société Bâtir Centre. Acquisition et amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean. Garantie d'un emprunt de 74 850 €. Approbation d'une convention (page 1744).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 10 - Rentrée scolaire 2009-2010. Communication (page 1745).
- Mme MARECHAL** n° 11 - Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets (page 1776).

- Mme MARECHAL** n° 12 - Quotient familial. Actualisation de la grille tarifaire (page 1776).
- Mme MARECHAL** n° 13 - Ecole maternelle René Thinat. Restructuration et extension. Lot n° 1 – Clos et couvert. Approbation d'un avenant (page 1782).
- Mme MARECHAL** n° 14 - Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2008. Présentation (page 1783).
- Mme MARECHAL** n° 15 - Ecole Olympia Cormier. Travaux de restructuration. Constitution d'une servitude temporaire de tour d'échelle sur la propriété voisine. Approbation d'un protocole d'accord (page 1794).

RAPPORT D'ACTIVITES

- M. LEMAIGNEN** n° 16 - Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Rapport annuel d'activités au titre de l'année 2008. Présentation (page 1816).

DEVELOPPEMENT : AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

- M. CARRE** n° 17 - Requalification des mails 1^{ère} phase. Mise à niveau des carrefours Madeleine et Saint-Jean. Maîtrise d'œuvre. Approbation d'un marché après appel d'offres (page 1795).
- M. CARRE** n° 18 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions (page 1810).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 19 - Z.A.C. Carmes-Madeleine. Election des membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues (page 1813).
- M. CARRE** n° 20 - Z.A.C. du Champ Chardon. Modification du P.O.S. valant P.L.U. et du P.A.Z. Engagement de procédures (page 1837).

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

- M. CARRE** n° 21 - Z.A.C. du Champ Chardon. Construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Cession d'un terrain (page 1841).
- M. CARRE** n° 22 - Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisitions foncières dans un immeuble en copropriété 73, rue des Carmes (page 1842).
- Mme MAUROY-PREVOST** n° 23 - Quartier Bourgogne République. Z.A.C. des Halles 2. Immeuble 80, quai du Châtelet. Cession foncière à l'aménageur (page 1846).

SYSTEMES D'INFORMATION

- M. CARRE** n° 24 - Acquisition de matériels et logiciels informatiques. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. d'Orléans, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et d'autres communes de l'agglomération. Approbation de marchés après appel d'offres (page 1848).

SPORTS ET LOISIRS

- M. MARTIN**
Mme GRIVOT n° 25 - S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil de surveillance de la société. Saison sportive 2008-2009. Présentation (page 1849).
- Mme GRIVOT**
M. PEZET n° 26 - S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Saison sportive 2009-2010. Conventions cadre de subventionnement, de prestations de service et de mise à disposition de locaux. Approbation d'avenants (page 1885).
- Mme GRIVOT**
M. PEZET n° 27 - Clubs sous contrats d'objectifs. Versement des soldes des subventions 2009 (page 1888).
- Mme GRIVOT** n° 28 - Aides à des associations pour les manifestations sportives et à titre exceptionnel (page 1890).
- Mme GRIVOT** n° 29 - « Vivre ensemble à Orléans - Sport et Handicap ». Saison 2009-2010. Approbation de conventions (page 1893).
- Mme GRIVOT** n° 30 - E.M.I.S. Organisation de sections annuelles. Saison 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec l'U.S.O. Handball (page 1893).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- Mme d'AUX** n° 31 - Festival de Loire 2009. Partenariats avec des collectivités et des entreprises. Approbation de conventions (page 1894).
- Mme d'AUX** n° 32 - Festival de Loire. Promotion sur l'axe ligérien par l'association des Compagnons Chalandiers. Attribution d'une subvention (page 1895).
- M. VALETTE** n° 33 - Marché de Noël 2009. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances. Approbation d'un contrat type (page 1896).
- M. VALETTE** n° 34 - Plan de relance. Centre Chorégraphique National d'Orléans. Aménagement de locaux complémentaires. Approbation de marchés (page 1900).

- M. VALETTE** n° 35 - Soutien à la création artistique. Théâtre de l'œuf à dix pas. Année 2009. Approbation d'une convention (page 1901).
- M. VALETTE** n° 36 - Aides à des associations à caractère culturel (page 1903).
- M. VALETTE** n° 37 - Label « Ville d'Art et d'Histoire ». Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « Orléans, une ville de la Renaissance ». Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. (page 1908).
- M. VALETTE** n° 38 - Théâtre Gérard Philipe. Partenariat avec les associations Bath'Art, Grossomodo et Jeunesses Musicales de France. Saison 2009-2010. Approbation de conventions (page 1909).
- M. VALETTE** n° 39 - Muséum. Grande Halle de Chameroles. Exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A 19 ». Prêt d'œuvres. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret (page 1910).
- M. VALETTE** n° 40 - Musée des Beaux-Arts. Edition du catalogue de l'exposition Henri-Gaudier Brzeska avec Fage Editions. Coédition du guide des collections permanentes avec Un, Deux...Quatre Editions. Approbation de conventions. Fixation de tarifs (page 1911).
- M. VALETTE** n° 41 - Musée des Beaux-Arts. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Acquisition d'œuvres d'art. Demande de subventions auprès du F.R.A.M. (page 1913)
- Mme BARRUEL** n° 42 - Institut d'Arts Visuels. Programme Erasmus 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec l'Agence Europe Education Formation France (page 1915).

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 43 - Eau Potable. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2008. Présentation (page 1917).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 44 - Plan Régional pour la Qualité de l'Air. Avis à émettre (page 1962).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 45 - Agenda 21. Lutte contre le changement climatique. Demandes de subventions (page 1969).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 46 - Encouragement pour les actions menées en faveur du développement durable (page 1969).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 47 - Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Création de volières. Approbation d'un marché à procédure adaptée (page 1970).

- Mme DE QUATREBARBES** n° 48 - Plan de relance. Amélioration de voirie. Marché au titre de l'année 2009. Approbation d'un avenant (page 1972).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 49 - Plan de relance. Avenue de Concy et rue Winston Churchill. Amélioration de l'éclairage public. Approbation d'un marché à procédure adaptée (page 1972).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 50 - Distribution publique d'électricité. Délégation de service public. Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année 2008. Présentation (page 1973).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 51 - Distribution publique de gaz. Délégation de service public. Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année 2008. Présentation (page 1977).
- Mme CHERADAME** n° 52 - Parc de stationnement Le Martroi. Délégation de service public. Rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2008. Présentation (page 1980).

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES

- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 53 - Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides (page 1983).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 54 - Office de Tourisme et de Congrès. Demande de classement. Avis à émettre (page 1985).

COMMERCE

- M. FOUSSIER** n° 55 - 16^{ème} soirée de la qualification organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret. Attribution d'une subvention (page 1986).
- M. FOUSSIER** n° 56 - Forum du Commerce organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Attribution d'une subvention (page 1987).
- M. FOUSSIER** n° 57 - F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 1988).

DEVELOPPEMENT : ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI- GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- Mme BARRUEL** n° 58 - Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être ». Association Cosmetic Valley. Attribution d'une subvention (page 1991).

- Mme BARRUEL** n° 59 - Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être ». Convention relative au projet COSMEREV. Approbation d'un avenant (page 1992).
- Mme BARRUEL** n° 60 - Association DREAM. Mise en œuvre du cluster. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 1993).
- Mme BARRUEL** n° 61 - Association Orléans Val de Loire Technopole. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 1995).
- Mme BARRUEL** n° 62 - Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions (page 1997).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 63 - Hôtel Dupanloup. Aménagement en Centre Universitaire et de Recherche. Marché de maîtrise d'œuvre. Election des membres du jury (page 2000).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 64 - Hôtel Dupanloup. Aménagement en Centre Universitaire et de Recherche. Maîtrise d'ouvrage déléguée. Approbation d'un marché (page 2002).

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

- Mme DE QUATREBARBES** n° 65 - Fonds de soutien aux habitants. Attribution d'une subvention (page 2003).
- M. CARRE** n° 66 - Grand Projet de Ville de La Source. Démolition de 21 logements sociaux situés 1, 11 et 13, résidence les Genêts par l'O.P.H. d'Orléans. Avis à émettre (page 2004).

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

- Mme LECLERC** Grippe A H1N1. Présentation du Plan de Continuité d'Activité (page 2008).
- Mme LECLERC** n° 67 - Groupement Régional de Santé Publique. Versement de subventions au profit de la Ville. Approbation de conventions (page 2019).
- Mme LECLERC** n° 68 - Atelier Santé Ville. Diagnostic santé. Versement de subventions au profit de la Ville. Approbation de conventions (page 2020).
- M. MONTILLOT** n° 69 - Association « Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de médiation sociale ». Renouvellement de l'adhésion de la Ville (page 2021).
- M. MONTILLOT** n° 70 - Prévention de la délinquance. Actions menées par la Ville. Versement de subventions au profit de la Ville au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation de conventions (page 2023).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 71 - Expérimentation « Coup de Pouce ». Accueil de jeunes volontaires par le biais du Service Civil Volontaire. Approbation (page 2026).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 72 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste d'un attaché de presse. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2028).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 73 - Direction de l'Information et de la Communication. Poste de chargé de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2029).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 74 - Pôle Prévention-Réussite. Poste de responsable de secteur de La Source. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2030).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 75 - Pôle Prévention-Réussite. Poste de coordinateur de la Réussite Educative. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle (page 2031).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 76 Immeuble 41-43, rue du Bourdon Blanc. Aménagement d'un atelier d'impression numérique et de bureaux. Approbation de marchés (page 2032).

MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n° 77 - Artère de communication par fibres optiques. Dévoiement des réseaux dans le cadre de CLEO. Partenariat avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le Département du Loiret et le C.H.R.O. Approbation d'un avenant (page 2034).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 78 - Parc automobile. Fourniture de pièces de rechange. Lots n° 3 et 7. Approbation de marchés après appel d'offres (page 2035).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 79 - Fourniture d'un service de télécommunications pour la Ville d'Orléans et le C.C.A.S. Groupement de commandes. Approbation d'une convention. (page 2036).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 15 septembre 2009.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi onze septembre deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (à partir de 18 h 15), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 25), M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 10) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (jusqu'à 18 h 20 et à partir de 20 h 00), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN, CUGNY-SEGUIN, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU (à partir de 18 h 40), MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mme d'AUX DE LESCOUT, Mmes PARAYRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET (jusqu'à 23 h 50), PEZET, LABED, Mlle AIGRET, MM. THOMAS (Secrétaire), (jusqu'à 22 h 10), VALLE, RICOUD, Mmes NOEL, KOUNOWSKI (à partir de 20 h 00), MM. LEBRUN (à partir de 18 h 30), BRARD (à partir de 19 h 10), Mmes FERKATADJI-HUME (jusqu'à 00 h 00), LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme PELLOIE (à partir de 18 h 55), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme GRIVOT	à	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 25)
M. LEMAIGNEN	à	Mme BARRUEL (de 18 h 20 à 20 h 00)
Mme PILET-DUCHATEAU	à	M. SANKHON (jusqu'à 18 h 40)
Mme COUPEZ	à	Mme LECLERC
M. BLANLUET	à	M. GABELLE (à partir de 23 h 50)
M. THOMAS	à	Mme CUGNY-SEGUIN (à partir de 22 h 10)
Mme KOUNOWSKI	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 20 h 00)
M. BRARD	à	M. GRAND (jusqu'à 19 h 10)
Mme FERKATADJI	à	M. BRARD (à partir de 00 h 00)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme MIKO	à	Mme PELLOIE (à partir de 18 h 55)

La séance est ouverte à 18 heures 10.

*
* *
*

M. le Maire – *La séance est ouverte et c'est une séance chargée. C'est pour vous mettre en forme que je dis cela.*

*
* *
*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. le Maire – *Je vous propose M. Quentin THOMAS. Y a-t-il des oppositions ? Il y a toujours deux oppositions.*

M. THOMAS est désigné en qualité de secrétaire.

ADOPTE PAR 48 VOIX
CONTRE 2.

N° 2 – **Pouvoirs.**

Mme GRIVOT	à	M. GABELLE (jusqu'à 18 h 25)
M. LEMAIGNEN	à	Mme BARRUEL (de 18 h 20 à 20 h 00)
Mme PILET-DUCHATEAU	à	M. SANKHON (jusqu'à 18 h 40)
Mme COUPEZ	à	Mme LECLERC
M. BLANLUET	à	M. GABELLE (à partir de 23 h 50)
M. THOMAS	à	Mme CUGNY-SEGUIN (à partir de 22 h 10)
Mme KOUNOWSKI	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 20 h 00)
M. BRARD	à	M. GRAND (jusqu'à 19 h 10)
Mme FERKATADJI	à	M. BRARD (à partir de 00 h 00)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme MIKO	à	Mme PELLOIE (à partir de 18 h 55)

N° 3 – Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de juin – juillet – août 2009 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
09-220	22/06/09	Fête du 14 juillet 2009. Approbation de contrats de cessions de spectacles : Odduara, Association Loi 1901, 6 330 € T.T.C., CO2 toujours dans l'air du temps, 400 € T.T.C., Sun Mušc, Association Loi 1901, à titre gratuit, Rock and Salsa, Association Loi 1901, à titre gratuit, Salsa Danse, Association loi 1901, à titre gratuit, Samb'Afro, Association loi 1901, à titre gratuit.
09-221	22/06/09	Orléans'Jazz 2009. Secours. Approbation d'une convention de prestations de services à passer avec la Croix Rouge Française. Montant de 2 010 € net de T.V.A.
09-228	30/06/09	Groupe Scolaire Gutenberg. Réfection de la cour de l'école primaire. ENTREPRISE GABRIEL T.P. 67 023,84 € T.T.C
09-229	3/07/09	Entente Orléanaise Loiret. Organisation d'une réception. Mise en place d'un dispositif de secours. Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. 1 000 € T.T.C.
09-232	29/06/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Ecole de la Table. Organisation d'ateliers : 1 541,80 €. T.T.C.
09-233	26/06/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Organisation d'un atelier de vannerie par Mme Marie Jo MARAQUIN : 296,50 € TT.C.
09-235	6/07/09	Eglise Notre-Dame des Miracles. Restauration du porche d'entrée : Lot n° 1 : Maçonnerie/Pierre de Taille. Entreprise LEFEVRE. 54 736,34 € T.T.C. (base + option). Lot n° 2 : Restauration de parements et sculptures en pierre et décors peint. Entreprise SOCRA. 40 221,48 € T.T.C. Lot n° 3 : Sculpture. Entreprise RAUD. 13 317,46 € T.T.C. (base + option). Lot n° 4 : Barrière étanche. Entreprise TECNISEC. 6 219,20 € T.T.C. Lot n° 5 : Protection en plomb. Entreprise BONNET. 2 451,80 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-236	3/07/09	Ecole élémentaire Guillaume Apollinaire. Réfection partielle de la cour. Entreprise SOUCHET. 46 493,96 € T.T.C.
09-237	26/06/09	Médiathèque. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association « Les Oiseaux de Passage ». 800 € net de T.V.A.
09-241	6/07/09	Plaine de jeux du Belneuf. Réfection de quatre courts de tennis. Lot n° 1 - Toiture bac acier, translucides : ENTREPRISE SMAC : 60 996 € T.T.C. Lot n° 2 - Courts de tennis, revêtements de sol : ENTREPRISE ENVIROSPORT – 58 795,04 € T.T.C.
09-242	6/07/09	Groupe scolaire Molière. Travaux de réfection de la cour. ENTREPRISE COLAS. 57 824,21 € T.T.C.
09-244	6/07/09	Groupe scolaire Pauline Kergomard. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un contrat.
09-246	16/07/09	Stade Omnisports d'Orléans La Source. Aménagement du Centre Régional de la Jeunesse et Sports (C.R.J.S.): Lot n° 1 : Démolition/Désamiantage - Entreprise CESAM – 24 830,27 € T.T.C. Lot n° 2 : Sol Souples/Faïence/Carrelage/Peintures intérieures - Entreprise SOLTECHNIC - 26 295 € T.T.C. Lot n° 3 : Menuiserie bois/Plâtrerie/Cloisons amovibles – Infructueux. Lot n° 4 : plafond suspendus - Entreprise FIDA - 6 697,60 € T.T.C. Lot n° 5 : Plomberie/Chauffage/Ventilation - Entreprise ELEC 45 – 14 615,48 € T.T.C. Lot n° 6 : Courant forts/Courants faibles - Entreprise ELEC 45 – 38 268,28 € T.T.C.
09-247	13/07/09	Muséum. Réalisation d'un diagnostic des aquariums et vivariums du Muséum et sur l'établissement d'un nouveau projet muséographique. Approbation d'un contrat d'étude. Nausicaa Centre National de la Mer. 20 000 € T.T.C.
09-252	16/07/09	S.I.G.O.R. Maintenance de l'application STAR, acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance pour la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Société STAR APIC. Montant minimum 25 000 € T.T.C. Montant maximum 190 000 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-253	16/07/09	S.I.G.O.R. Maintenance du logiciel NEXT, acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance pour la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Société STAR APIC. Montant minimum 5 000 € T.T.C. Montant maximum 80 000 € T.T.C.
09-257	20/07/09	Hôtel Groslot. Aménagement partiel des locaux pour la Direction de la Culture et de l'Événementiel. Lot n° 6 : Revêtements de sols collés. Société AST PEINTURE. 17 707,67 € T.T.C. Lot n° 7 : Peinture – Revêtements muraux. Société AST PEINTURE. 38 212,80 € T.T.C. (intégrant l'option et la variante entreprise).
09-260	20/07/09	Festivités du 14 juillet 2009. Approbation d'une convention de prestations de services. Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. Montant global de 1 950 € net de T.V.A.
09-261	20/07/09	Fêtes du 14 juillet 2009. Prestations techniques. Approbation de marchés en procédure adaptée. Lot n° 1 : Prestations de sonorisation, éclairage, structure et couverture de scène. Société IMPACT EVENEMENT – Montant global et forfaitaire : 24 995,58 € T.T.C. Lot n° 2 : Prestation feu d'artifice. Société LACROIX RUGGIERI - 24 518 € T.T.C. Lot n° 3 : Prestations de gardiennage. Société ADS SECURITE France - 3 495,90 € T.T.C.
09-263	27/07/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Construction d'une passerelle. GROUPE SEGEX : 164 179,70 € T.T.C.
09-264	27/07/09	Direction des Espaces Verts. Acquisition et reprise d'un transporteur électrique. Société COTINAUD : 16 489,99 € T.T.C. et une reprise de 100 € T.T.C.
09-265	27/07/09	Marché de Noël 2009. Fourniture de chalets de Noël. Société MCB France. Montant minimum : 80 000 € T.T.C. Montant maximum : 240 000 € T.T.C.
09-266	27/07/09	Vérifications périodiques des installations électriques, des systèmes de sécurité incendie de type A, des ascenseurs et monte-charges, des paratonnerres, des barrières et portes automatiques et des fontaines. Montant minimum annuel 23 920 € T.T.C. Montant maximum annuel 59 800 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-267	27/07/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle de l'association « Les Atomes Crochus ». 562,70 € T.T.C.
09-269	27/07/09	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. Compagnie Théâtrale Amédée Bricolo. 700 € T.T.C.
09-270	30/07/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle de l'association « TOUT SAMBA'L ». 8 170 € T.T.C.
09-271	30/07/09	Médiathèque. Approbation de deux contrats de prestations de service : - L'artiste Claire FEUILLET. 2 000 € T.T.C. - La Galerie Jeanne ROBILLARD. 1 130,22 € T.T.C.
09-275	4/08/09	Direction des Relations Publiques – Vie associative : « Rentrée en fête » Fourniture et montage de tentes. VITABRI. 44 964,06 € T.T.C.
09-277	4/08/09	Travaux de division parcellaire et séparation des réseaux au Centre Financier d'Orléans la Source. Société INEO. Approbation d'un avenant en moins-value d'un montant de 15 655,07 €T.T.C.
09-279	10/08/09	di@lege Internet. Service de gestion en ligne de données de consommation et de facturation d'énergies. Contrat de prestation de service. Electricité de France. 2 249,67 € T.T.C.
09-281	10/08/09	Direction des Finances. Droit d'accès à la plate-forme multi-utilisateurs Alliance de la société Finance active. 5 501,60 €. T.T.C.
09-282	10/08/09	Prestation de supervision et de gestion du système de contrôle d'accès au Centre Ancien et à la Place d'Arc. S.E.M. Orléans Gestion, 103 798,45 €. T.T.C.
09-283	10/08/09	Noël 2009 : Fabrication de chocolats présentés sous forme d'assortiments. Chocolaterie LA FORET DES LOGES – 4 rue de l'Ardoisière - B.P. 37 – Z.I. – 45170 NEUVILLE AUX BOIS. Minimum : 46 500 € T.T.C. Maximum : 51 150 € T.T.C.
09-284	11/08/09	Marché d'assistance technique dans le cadre de l'aménagement de la Place du Marché. Société CREA'TURE : 22 963,20 €T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
09-238	30/06/09	Centre Charles Péguy. Clôture de la régie d'avances pour le règlement des dépenses postales occasionnées par la vente d'ouvrages pour le compte de l'association « Amitié Charles Péguy ».
09-245	7/07/09	Direction des Affaires Administratives. Cimetières. Création d'une sous-régie de recettes pour le produit des concessions.
09-248	7/07/09	Direction de l'Événementiel. Création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement du produit des redevances d'occupation du domaine public pour le Festival de Loire.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
09-209	22/06/09	Muséum. Pièces de collection préhistorique. Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-239	3/07/09	Local (lot n° 29) sis 2, place Ernest Renan à Orléans. Convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association Espace C2B Cultures et Compétences de Base. Approbation de l'avenant n° 4.
09-240	3/07/09	Local (lot n° 28) sis 2, place Ernest Renan à Orléans. Convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association Espace C2B Cultures et Compétences de Base. Approbation de l'avenant n° 4.
09-243	6/07/09	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Galerie Jeanne ROBILLARD. Approbation d'une convention de mise à disposition d'œuvres : 777,40 € T.T.C.
09-250	17/07/09	Appartement au 2 ^{ème} étage sis 63, rue des Carmes à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.
09-251	17/07/09	Appartement au 3 ^{ème} étage sis 75, rue des Carmes à Orléans (Les Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans). Approbation d'une convention de mise à disposition.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-254	17/07/09	Appartement au 1 ^{er} étage sis 75, rue des Carmes à Orléans. Mise à disposition auprès des Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans. Approbation d'une convention.
09-255	17/07/09	Appartement au rez-de-chaussée sis 75, rue des Carmes à Orléans. Mise à disposition auprès des Résidences de l'Orléanais O.P.H. d'Orléans. Approbation d'une convention.
09-256	17/07/09	Cité du Sanitas, logement n° 18. Résiliation de la mise à disposition au profit de M. Roger POUILLIN.
09-268	27/07/09	Assises du Sport Orléanais. Location du Centre de Conférences d'Orléans auprès d'Orléans Gestion. 4 802,54 € T.T.C.
09-280	10/08/09	Locaux sis 4 rue du Clos Gauthier à Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition passée avec l'Association des Musulmans d'Orléans.
<u>ASSURANCES</u>		
09-272	3/08/09	Assurance « Dommages aux Biens ». AREAS / PNAS. Adjonction d'un bâtiment. Groupe Scolaire Pauline Kergomard. Avenant n° 2. 86,62 € T.T.C.
09-278	10/08/09	Assurance « Tous Risques Matériel ». Centre de Loisirs sur le thème de l'audiovisuel. Contrat n°RSP0092851/70. Compagnie HISCOX. Courtier GRAS SAVOYE. Prime de 400 € T.T.C.
<u>REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES</u>		
09-274	31/07/09	Grand Cimetière. Remboursement d'une concession à Mme LANOË Marie-Françoise.
<u>ALIENATIONS</u>		
09-230	29/06/09	Service Voirie Propreté. Aliénation d'une motocrotte Suzuki 125 . SOCIETE CMAR. 200 €.
09-234	26/06/09	Aliénation de véhicules réformés. Société CITROEN ORLEANS. Superbonus de 1 000 € par véhicule.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>CONTENTIEUX</u>		
09-225	22/06/09	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage installés avenue de la Recherche Scientifique / rue de Beaumarchais à Orléans la Source, sur le parking du gymnase Cathelineau. Le 17 juin 2009.
09-226	22/06/09	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage installés avenue de la Recherche Scientifique / rue de Beaumarchais à Orléans la Source, sur le parking du marché aux tissus. Le 17 juin 2009.
09-227	22/06/09	Expropriation. Terrain à acquérir en emplacement réservé. Ville d'Orléans contre Mme MAC LEOD.
09-231	29/06/09	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage installés rue Antoine de Lavoisier à Orléans la Source, dans le parc public de «La Clairière » . Le 23 juin 2009.
09-249	16/07/09	Constitution de partie civile. Outrages à agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. CHERIT.
09-258	16/07/09	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage installés sur la parcelle n° AT 120 située rue des Saules, Parc d'activités Orléans Sologne la Saussaye, à Saint-Cyr-en-Val. Le 8 juillet 2009.
09-259	16/07/09	Défense à une instance. Cour de Justice des Communautés Européennes. Annulation des titres de recette n° 3629, 3630 et 3631 émis le 5 décembre 2001 et leur remboursement par la Ville d'Orléans. S.A. SCOTT et S.N.C. KIMBERLY CLARK contre Ville d'Orléans.
09-262	16/07/09	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal. Ville d'Orléans contre M. Martin LECOINTRE.
09-273	24/07/09	Constitution de partie civile. Agression de deux agents municipaux. Ville d'Orléans contre M. EL YOUSSEFI Yassin.
09-276	4/08/09	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal. Ville d'Orléans contre M. MARCHAND Grégory.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
09-285	13/08/09	Introduction d'une instance. Indemnisation du préjudice subi par la Ville. Action devant le Tribunal d'Instance d'Orléans. Ville d'Orléans c/ Monsieur Hubert M'BEMBA.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 24 juin et le 14 août 2009.

Dossier	Liste parcelles	Adresse Principale	Préemption
DA 45234 09 0454	DO0071	106 rue des Anguignis	Préempté *
DA 45234 09 0413	AI0258 AI0264 AI0494 AI0496 AI0497 AI0501 AI0708	34-38 rue du Faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 09 0417	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 226-280- 349)	7 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 09 0420	BD0258	56 rue des Carmes	Non préempté
DA 45234 09 0421	CS0223 (lots 10-19)	122 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0423	DP0340	6 rue Pomone	Non préempté
DA 45234 09 0424	AP0151	26 rue Braille	Non préempté
DA 45234 09 0425	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 35)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0426	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 73)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0427	AT0100 AT0231 AT0234(lot 36)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0428	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 41)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0429	CS0190	144 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0430	ES0092 (lot 94)	81 rue Guy de Maupassant	Non préempté
DA 45234 09 0431	ES0092 ES0093 ES0094 ES0096 (lot 56)	5 rue Guy de Maupassant	Non préempté
DA 45234 09 0432	AX0084	14 rue Charles Coudiere	Non préempté
DA 45234 09 0433	BV0419 BV0420 BV0423 (lot 2)	187 bis faubourg Saint Vincent	Non préempté
DA 45234 09 0434	AO0254 (lots 19-34-64)	21 rue Lahire	Non préempté

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Dossier	Liste parcelles	Adresse Principale	Préemption
DA 45234 09 0435	BO0061 (lot 3)	5 rue Saint Etienne	Non préempté
DA 45234 09 0436	DX0073	50 rue des Platanes	Non préempté
DA 45234 09 0437	EM0002 (lots 121-176-54)	2 place du Val	Non préempté
DA 45234 09 0438	AH0390	85 rue Basse d'Ingré	Non préempté
DA 45234 09 0439	BI0363 (lot 11)	20 rue des Pastoureaux	Non préempté
DA 45234 09 0440	ES0078 ES0081 (lot 20)	141 rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 09 0441	AO0640 (lots 7-9-19)	38 rue de Patay	Non préempté
DA 45234 09 0442	BD0081 (lots 1-11)	7 rue Bannier	Non préempté
DA 45234 09 0443	BO0089 (lots 12-13-14)	4 rue Pothier	Non préempté
DA 45234 09 0444	DV0004 DV0028	46 rue des Montées	Non préempté
DA 45234 09 0450	CH0031 CH0032	140 rue du Nécotin	Non préempté
DA 45234 09 0451	DE0417	2 rue de Bienfaisance	Non préempté
DA 45234 09 0452	AM0518	43 rue de Vauquois	Non préempté
DA 45234 09 0453	BH0074 (lots 16-4)	20 rue Jeanne d'Arc	Non préempté
DA 45234 09 0455	DV0004 DV0028 (lot 69)	46 rue des Montées	Non préempté
DA 45234 09 0456	BI0165 BI0167 (lots 11-13-34)	10 rue des Pastoureaux	Non préempté
DA 45234 09 0457	EM0028 (lots 238-67-88)	1 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 09 0458	BM0229 (lots 1-2-3)	20 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 09 0459	CE0818 (lot11)	Clos de la Pointe	Non préempté
DA 45234 09 0460	CE0810 (lot 3)	Clos de la Pointe	Non préempté
DA 45234 09 0461	CE0811 (lot 4)	Clos de la Pointe	Non préempté
DA 45234 09 0463	AV0629 (lot 9)	82 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 09 0464	EO0166 (lots 14-85)	1 rue Edouard Manet	Non préempté
DA 45234 09 0465	AW0148 AW0149 (lots 1-2-3-4)	8 boulevard Rocheplatte	Non préempté
DA 45234 09 0466	AW0148 AW0149 (lots 1p-12-3p-4p-5-6-8)	8 boulevard Rocheplatte	Non préempté
DA 45234 09 0467	BN0402 (lots 13-18)	92 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0468	BN0402 (lot 12)	92 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0469	BN0402 (lot 2)	92 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0470	AX0059 (lot 5)	48 rue Porte Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 09 0471	CD1206	rue du Petit Pont	Non préempté
DA 45234 09 0472	CH0076	26 rue Petit Champ de l'Echo	Non préempté
DA 45234 09 0473	DP0481	6 rue Claudio Monteverdi	Non préempté
DA 45234 09 0474	BT0394 (lot 5)	66 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 09 0475	AC0078	15 venelle la Meunière	Non préempté
DA 45234 09 0476	CD0742 CD0743 CD0744 CD0745 CD0746 CD0747 CD0995 CD0997	36 rue du Coin Rond	Non préempté
DA 45234 09 0477	BT0291 (lots 1-10-12-17-9)	26 boulevard Aristide Briand	Non préempté

Dossier	Liste parcelles	Adresse Principale	Préemption
DA 45234 09 0477	BT0291 (lots 1-10-12-17-9)	26 boulevard Aristide Briand	Non préempté
DA 45234 09 0478	BI0162 (lots 2-3-7)	35 rue Etienne Dolet	Non préempté
DA 45234 09 0479	BN0411 (lots 1-5)	5 boulevard Saint-Euverte	Non préempté
DA 45234 09 0480	CM0140	40 rue de la Borde	Non préempté
DA 45234 09 0481	CE0814 (lot 7)	Clos de la Pointe	Non préempté
DA 45234 09 0482	EL0162 EL0165 EL0173 (lot 28)	rue Romain Rolland	Non préempté
DA 45234 09 0483	CZ0150 CZ0179 CZ0135	29 rue Francois Mansart	Non préempté
DA 45234 09 0484	BD 0068 (lot 19)	2 rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 09 0485	DL0131 DL0389	1 rue Nicolas Flamel	Non préempté
DA 45234 09 0486	AE0133	92 rue du Parc	Non préempté
DA 45234 09 0487	CK0772 CK0773	51 rue du Nécotin	Non préempté
DA 45234 09 0488	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 60 à 72 et 75 à 85)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0489	BN0209 (lots 1-13)	25 rue Desfriches	Non préempté
DA 45234 09 0490	BK0257 (lots 4-1-5-7)	1 rue Courcaille	Non préempté
DA 45234 09 0491	AM0078	44 rue Gustave Vapereau	Non préempté
DA 45234 09 0492	CY0091	63 rue Marchais	Non préempté
DA 45234 09 0493	BY1164	49 rue de Reims	Non préempté
DA 45234 09 0494	AZ0257 (lots 5-6)	6 quai Barentin	Non préempté
DA 45234 09 0495	AN0091 AN0090	1 rue Lahire	Non préempté
DA 45234 09 0496	AC0383 AC0665	60 rue des Closiers	Non préempté
DA 45234 09 0497	EP0253 (lots 12-40-41)	avenue de la Bolière	Non préempté
DA 45234 09 0499	BY0313	33 avenue de la Marne	Non préempté
DA 45234 09 0500	BH0089 (lot 114)	66 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 09 0501	BK0345 BK0300 (lots 149-47)	41 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 09 0502	EM0003 (lots 113-88)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 09 0503	AZ0311 (lot 355)	24 rue des Charretiers	Non préempté
DA 45234 09 0504	CK0581 (lots 23 à 42)	10 rue Louise Bonne	Non préempté
DA 45234 09 0505	BM0228	18 rue de la Tour Neuve	Non préempté
DA 45234 09 0506	BX0342 (lot 1)	85 rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 09 0507	CE0808 CE0828	Clos de la Pointe	Non préempté
DA 45234 09 0508	BI0204	16 rue Louis Roguet	Non préempté
DA 45234 09 0509	CK0648	28 rue du Petit Poucet	Non préempté
DA 45234 09 0510	BS0588 (lot 4)	61 faubourg Saint-Jean	Non préempté
DA 45234 09 0511	CO0212	7 cité Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 09 0512	BZ0816 BZ0817 BZ0818	70 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 09 0513	CP0111	2 venelle Bellevoie	Non préempté
DA 45234 09 0514	CE0809 CE0829	Clos de la Pointe	Non préempté

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Dossier	Liste parcelles	Adresse Principale	Préemption
DA 45234 09 0514	CE0809 CE0829	Clos de la Pointe	Non préempté
DA 45234 09 0515	EN0023	16 rue Claude Bernard	Non préempté
DA 45234 09 0516	BI0249 (lot 4)	15 rue Sainte Catherine	Non préempté
DA 45234 09 0517	EM0001 (lots 104-158-245)	1 place du Val	Non préempté
DA 45234 09 0518	BM0302 BM0301 BM0298	21 bis rue Solférino	Non préempté
DA 45234 09 0519	CP0006	83 rue Saint Marc	Non préempté
DA 45234 09 0520	AZ0308	25 rue de l'Ange	Préempté
DA 45234 09 0522	AH0336	54 rue Basse d'Ingré	Non préempté
DA 45234 09 0523	CM566P	41 rue Malakoff	Non préempté
DA 45234 09 0524	CN0968 CN0972	8 rue Camille Claudel	Non préempté
DA 45234 09 0525	AO0767	7 rue de Châteaudun	Non préempté
DA 45234 09 0526	BL0276 (lots 10-16-6)	4 rue du Chêne Percé	Non préempté
DA 45234 09 0527	AE0344	117 boulevard de Châteaudun	Non préempté
DA 45234 09 0528	AM0379 (lots 2-3-4-5)	23 rue du faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 09 0529	AW0096 (lot 6)	28 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 09 0530	DT0213	14 rue Daniel Mayer	Non préempté
DA 45234 09 0531	ET0408	9 rue Aristide Maillol	Non préempté
DA 45234 09 0532	BS0120 (lots 1-10-12-7)	15 rue de Bel Air	Non préempté
DA 45234 09 0533	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 27)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0534	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 139-26)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0535	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 58)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0536	DS0840	2 ter rue de la Binoche	Non préempté
DA 45234 09 0537	BN0195 (lots 12-4-5)	33 rue Saint-Euverte	Non préempté
DA 45234 09 0538	DN0879	11 rue André Malraux	Non préempté
DA 45234 09 0539	ES0288	2 rue du Douanier Rousseau	Non préempté
DA 45234 09 0540	BI0266 (lots 5-8)	1 passage des Albanais	Non préempté
DA 45234 09 0542	BK0255 (lots 13-35)	17 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 09 0543	DL0250 DL0264 DL0266 DL0267 DL0268 DL0271 DL0272 DL0273 DL0328	1 rue Claude Deruet	Non préempté
DA 45234 09 0544	EM0003 (lots 199-213)	5 place du Bois	Non préempté
DA 45234 09 0545	EM0063 (lots 10-35)	4 place allée Gaudier Brzeska	Non préempté
DA 45234 09 0546	AI0463	43 rue Porte Dunoise	Non préempté
DA 45234 09 0547	BL0275 (lots 1-2-3-4-5)	125 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0548	BK0341	33 rue de l'Empereur	Non préempté
DA 45234 09 0549	DW0118	51 rue des Montées	Non préempté
DA 45234 09 0550	DS0581 DS0652	2 rue Bigot de Morogues	Non préempté

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Dossier	Liste parcelles	Adresse Principale	Préemption
DA 45234 09 0551	BL0132 BL0311 (lots 1001-1124-1160)	4 rue de la Tour	Non préempté
DA 45234 09 0552	AN0209	14 rue de Coulmiers	Non préempté
DA 45234 09 0553	AI0679 AI0680	96 ter rue Brise Pain	Non préempté
DA 45234 09 0554	AO0202	25 rue Chanzy	Non préempté
DA 45234 09 0555	BM0137	39 bis rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0556	DN0938	37 rue de Vaucouleurs	Non préempté
DA 45234 09 0557	BI0140 (lot 3)	9 rue Parisie	Non préempté
DA 45234 09 0558	BI0108 (lots 101-102-103-104-106)	9 rue Saint-Eloi	Non préempté
DA 45234 09 0559	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 120-459-55)	7 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 09 0560	EM0031 (lots 47-54)	8 avenue Voltaire	Non préempté
DA 45234 09 0561	BV0165	35 rue du Poirier Rond	Préempté
DA 45234 09 0562	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 28)	allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0563	ES0092 ES0093 ES0094 ES0096 (lot 46)	114 rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 09 0564	CW0460 CW0482 CW0533 CW0594 CW0596	4 place Hubert Beuve Méry	Non préempté
DA 45234 09 0565	AX0269	106 rue d Illiers	Non préempté
DA 45234 09 0566	BN0344 BN0345	42 rue Saint-Euverte	Non préempté
DA 45234 09 0567	BR0026	38 rue d Alsace Lorraine	Non préempté
DA 45234 09 0568	BK0168 (lots 19-20)	74 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 09 0570	EM0031 (lots 50-57)	8 avenue Voltaire	Non préempté
DA 45234 09 0571	AO0383	39 rue de la Concorde	Non préempté
DA 45234 09 0572	BE0083 BE0182 BE0183 (lot 4)	11 rue des Fauchets	Non préempté
DA 45234 09 0573	AM0314	16 rue Gustave Vapereau	Non préempté
DA 45234 09 0574	EM0030 (lots 156-17-185)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 09 0575	EO0098	14 rue Eugene Delacroix	Non préempté
DA 45234 09 0576	BP0190	9 rue Serpente	Non préempté
DA 45234 09 0577	BD0155 (lots 8-7-9-4-10-11-12)	4 rue des Grands Champs	Non préempté
DA 45234 09 0579	CN0498 (lots 2-3)	24 boulevard Marie Stuart	Non préempté
DA 45234 09 0580	BK0372 BK0373 BK0361 BK0300 BK0345 BK0353(parts de SCI)	rue des Halles	Non préempté
DA 45234 09 0581	AV0246	3 rue Eudoxe Marcille	Non préempté
DA 45234 09 0582	CI0812	26 rue Louise Labé	Non préempté
DA 45234 09 0583	BK0246 (lots1-5)	98 quai du Châtelet	Non préempté

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Dossier	Liste parcelles	Adresse Principale	Préemption
DA 45234 09 0584	ES0092 ES0093 ES0096 ES0094 (lot 6)	183 rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 09 0584	ES0092 ES0093 ES0096 ES0094 (lot 6)	183 rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 09 0585	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 316-458)	11 rue Antigna	Non préempté
DA 45234 09 0586	CK0504	23 rue du Onze Novembre	Non préempté
DA 45234 09 0587	AC0041 AC0043 AC0044 AC0676 AC0826 (lot 3)	277 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 09 0588	AC0041 AC0043 AC0044 AC0676 AC0826 (lot1)	277 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 09 0589	AH0443 (lot568)	9 rue des Carnutes	Non préempté
DA 45234 09 0590	AX0269 (lot 1)	106 rue d 'Illiers	Non préempté
DA 45234 09 0591	AO0640 (lots 12-18-6)	38 rue de Patay	Non préempté
DA 45234 09 0592	DS0209	8 rue du Bois Girault	Non préempté
DA 45234 09 0593	AC0041 AC0043 AC0044 AC0676 AC0826 (lot2)	277 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 09 0594	CK0518 CK0520 CK0521	10 rue du Necotin	Non préempté
DA 45234 09 0595	BD0140	31 rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 09 0596	BK0121 BK0122	15 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 09 0597	CR0493 (lots 4-5-9-16)	31 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 09 0598	AO0617 AO0616 (lots 1-4)	2 B rue Jehan de Meung	Non préempté
DA 45234 09 0599	CL0039	92 rue Malakoff	Non préempté
DA 45234 09 0600	BK0171 (lot 16)	70 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 09 0601	BL0075 (lot 1)	6 rue de l Eperon	Non préempté
DA 45234 09 0603	BX0811 BX0814 BX0816 BX0821 BX0822 BX0824 BX0827 BX0828 BX0829 BX0831 BX0832 BX0834 BX0838	ZAC du Clos Sainte Croix	Non préempté
DA 45234 09 0604	BM0080	7 rue Quatre Fils Aymon	Non préempté
DA 45234 09 0606	EM0001 (lots 1-219-37)	1-4 place du Val	Non préempté
DA 45234 09 0607	BE0081 BE0130 BE0132	46-48 rue Bannier	Non préempté
DA 45234 09 0608	BS0438 BS0439 BS0067 (lot 1)	44 rue Emile Zola	Non préempté
DA 45234 09 0609	AI0148	78 rue Brise Pain	Non préempté
DA 45234 09 0610	AW0239 AW0240 AW0241 AW0238 (lots 1-7)	32 bis rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 09 0611	CI0856 CI0859 CI0863 CI0865 CI0867 CI0869 CI0870	Clos du Necotin Nord	Non préempté

Dossier	Liste parcelles	Adresse Principale	Préemption
DA 45234 09 0612	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 12-13-14)	9001 allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 09 0613	BX0593	30 B rue la Barriere St Marc	Non préempté
DA 45234 09 0614	BK0262 (lots 21-5)	4 rue Courcaille	Non préempté
DA 45234 09 0615	AB0621 AB0623	rue de l'Union	Non préempté
DA 45234 09 0616	AT0105 (lots 287-288)	5 rue Clement V	Non préempté
DA 45234 09 0617	CW0259 (lot 209)	5 rue de Jussieu	Non préempté
DA 45234 09 0618	EO0166 (lots 25-96)	2 rue Edouard Manet	Non préempté
DA 45234 09 0619	CP0444 CP0445 (lot 25)	105 bis rue Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 09 0620	BC0115 BC0208 (lots 13-20)	4 rue Muzène	Non préempté
DA 45234 09 0621	BK0147 (lots 105-201-68-84)	41 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 09 0622	CW0812	10 bis rue des Anguignis	Non préempté
DA 45234 09 0623	BT0621 (lot 301)	20 boulevard Pierre Ségelle	Non préempté

* DIA 45234 09 0454

Maison 106, rue des Anguignis – DO n° 71 – au prix de 187 000 € + 5 000 € de mobilier + 13 000 € de frais de négociation.

Par décision du 5 août 2009, la Ville a décidé de préempter ce bien. Cette décision est motivée par l'objectif de réaliser une opération d'urbanisme visant à désenclaver la résidence Dauphine et les deux équipements publics, le groupe scolaire et le gymnase Georges Chardon qui doivent être réorganisés, par l'aménagement d'un nouveau maillage de voirie traversant principalement par la rue des Anguignis. Ce bien préempté sera incorporé dans la réserve foncière de la Ville en attente de la définition des nouveaux aménagements de voirie.

N° 4 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *la Société pour le Muséum d'Orléans et les Sciences ;*
- *le Comité des Fêtes Gare-Pasteur-Saint-Vincent ;*
- *le Comité des Fêtes Cœur d'Orléans ;*
- *le Comité des Fêtes de La Source ;*
- *la Société de Protection des Animaux du Centre ;*
- *le Cercle Horizon Club Ohada d'Orléans ;*
- *l'Association La Maringotte ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- l'Association des Maires de Grandes Villes de France (participation au premier séminaire concernant le baromètre de l'attractivité des grandes villes) ;

- l'Automobile Club (mise à disposition de matériel pour la parade des Citroën C4 et C6 les 11 et 12 juillet 2009) ;

- la Corporation de Saint-Fiacre (aide apportée à la parade des Arrières Grands-Mères Automobiles les 4 et 5 juillet 2009 et organisation des Fêtes de Saint-Fiacre) ;

- Médecins Sans Frontières (soutien dans la mise en œuvre de la campagne d'information de Médecins Sans Frontières au cours de l'année 2009) ;

- la Chistera (aide à l'organisation de la 4^{ème} édition du tournoi de rugby de l'association) ;

- l'Union Sportive Orléanaise de Handball (participation au 2^{ème} Olymp'Hand au stade du Belneuf le vendredi 26 juin 2009) ;

- les Pieds Blancs Les Aydes (don de k-way aux adhérents pour leur séjour de randonnée en Corrèze du 2 au 6 juin 2009) ;

- Profession Sport Loiret (participation au 5^{ème} Raid Horizons) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 5 – Festival de Loire 2009. Communication.

M. le Maire – Nous en venons au point n° 5 et pour bien commencer ce Conseil une présentation du Festival de Loire 2009 par Mme d'AUX.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme d'AUX.

*
* *
*



Mme d'AUX – *Merci M. le Maire. C'est vrai que c'est un sujet agréable à évoquer. Vous pouvez déjà admirer la belle affiche qui a été faite par un artiste Orléanais, Samuel ROUX, qui est professeur à l'I.A.V. Nous l'avons sélectionné pour promouvoir notre Festival.*

Cette année c'est la quatrième édition, le premier rassemblement européen de bateaux fluviaux. Nous allons vous passer une vidéo de l'année 2007, de 2 minutes, uniquement pour vous remettre un petit peu dans cette ambiance agréable.

*
* *
*

Présentation d'une vidéo du Festival de Loire 2007.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

Sommaire



1. Présentation de l'édition 2009
2. Le projet scénographique
3. Le rassemblement de bateaux
4. La programmation
5. La préannonce du festival



le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – *Le sommaire, c'est la présentation de l'édition 2009. On va détailler avec le projet scénographique, le rassemblement de bateaux, la programmation et la préannonce du Festival.*

The image is a promotional poster for the Festival de Loire 2009. On the left, a vertical blue banner contains the text 'VILLE D'ORLÉANS' in white capital letters. The top center features the title 'Festival de Loire 2009' in a pink, sans-serif font. To the right of the title is a small square logo with the words 'FESTIVAL LOIRE' in a stylized, blue font. The main body of the poster is a photograph of a river scene with several traditional wooden boats with white sails. A semi-transparent white box is overlaid on the right side of the photograph, containing a bulleted list of six points in black text. At the bottom right, there is a red slogan 'le nouvel Orléans me sourit' and a small circular logo of the City of Orleans.

VILLE D'ORLÉANS

Festival de Loire 2009

- Une édition tournée vers les bateaux et les Mariniers
- Une vitrine des richesses du patrimoine ligérien
- La mobilisation d'une ville autour d'un projet
- Le soutien de la Ville à la création artistique
- La volonté d'inscrire le festival dans une démarche développement durable
- Colloque européen sur le risque Inondation

le nouvel Orléans me sourit

Mme d'AUX – *Concernant cette édition 2009, on avait vraiment une volonté de se démarquer un petit peu de ce qui avait été fait précédemment, de recentrer le Festival sur les bateaux, sur les mariniers et sur la Loire, de façon à ce qu'on n'imagine pas que cette fête populaire énorme puisse se dérouler ailleurs. Il faut que ce soit la raison de la venue de tout le monde. On a voulu associer les mariniers dès que les appels d'offres ont été attribués, avec la création d'un comité de mariniers, de façon à les associer et prendre leurs avis.*

Concernant la richesse du patrimoine ligérien, on a la chance d'être dans une partie du Val de Loire inscrite au Patrimoine Mondial. Par conséquent, le Festival de Loire correspond exactement à ces enjeux, puisqu'on fait la promotion de cette richesse gastronomique, artisanale et touristique, ce qui correspond à valoriser cette inscription.

Concernant la mobilisation d'une ville autour d'un projet, cette année, M. le Maire voulait que l'on mobilise aussi les commerçants du centre-ville, que ce ne soit pas une fête uniquement sur les quais, que tous ceux qui voulaient y participer puissent le faire. Nous avons rencontré les commerçants, les restaurateurs, pour leur proposer de s'associer. Ils pourront vous proposer des choses hors les quais, entre la place du Martroi et l'hypercentre.

Concernant le soutien de la ville à la création artistique, le Festival de Loire met en valeur tout ce qui est tradition fluviale, mais on souhaitait avoir un petit côté moderne et pouvoir mettre à l'honneur des artistes régionaux, français. Je vous détaillerai plus tard ce qu'ils vont vous proposer.

Dans tous les cahiers des charges que nous avons écrit, que ce soit pour les appels d'offres pour le Festival ou même à l'intérieur du Festival pour chacune des actions, quand on pouvait mettre des critères de développement durable, nous les avons mis, de façon à pouvoir sélectionner sur des critères soit d'insertion, soit de mixité sociale, soit environnementaux, afin de correspondre à cette politique que nous menons depuis plusieurs années. Pour le marché bateaux notamment, on a essayé de limiter au maximum les convois en camions et de faire des regroupements pour les grutages, en vue de réduire au maximum cette pollution. Quand on ne pouvait pas faire autrement, nous nous sommes engagés à compenser, auprès d'un organisme agréé, les émissions causées par cette organisation.

La Loire est un lieu magique pour s'amuser, faire de la voile, etc. Mais on sait qu'elle peut être dangereuse. Nous tenions à faire une sensibilisation de la population au risque d'inondation. Comme la Ville d'Orléans fait partie d'un groupe européen – c'est d'ailleurs la seule ville en France – qui travaille sur la résilience à l'inondation, on a profité du Festival pour inviter tous ces experts européens, le jeudi 24 septembre, à participer à ce colloque qui aura lieu au cinéma Pathé, place de la Loire. Pour eux, ce sera une occasion extraordinaire, non seulement d'échanger les différentes pratiques, mais de voir Orléans sous un jour extraordinaire. Cela participera au rayonnement d'Orléans, hors des frontières de la Ville et de la France.

VILLE D'ORLÉANS

Présentation de l'édition 2009



- **Le Portugal à l'honneur** avec ses fleuves du Douro, du Tage et la ria d'Aveiro
- **Un Festival, une organisation :**
 - Une équipe projet dédiée
 - Direction artistique et scénographique : **Société Aqua Viva Production**
 - Rassemblement de Bateaux : **Association Artémuse**
- **Le festival 2009 en quelques chiffres :**
 - 220 bateaux
 - Plus de 500 mariniers
 - 200 spectacles gratuits
 - Tous les soirs, un grand spectacle
 - 500.000 visiteurs attendus
 - 2 M€ de budget



le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – Cette année, le Portugal est invité. Lors de la dernière édition, c'était le fleuve Danube. On a remporté un grand succès quand on a commencé à prendre attache avec le Portugal. Ils sont très, très contents. Il y a une communauté portugaise importante dans l'agglomération. Je pense que cela fera un village du Portugal très gai. Des bateaux vont arriver du Portugal. Vous verrez qu'ils sont vraiment très jolis et attrayants.

Pour organiser ce Festival, il faut une équipe. Je tiens à faire un grand merci à toute cette équipe qui travaille sur le Festival. C'est un travail transversal. Tous les Services de la Ville sont concernés, plus particulièrement la D.C.E., M. Bertrand LYONNET notamment qui est aux manettes et son équipe, car ils ne comptent pas leurs heures. Ils ont plein d'idées. Ils sont très énergiques. Je les remercie beaucoup.

Les chiffres que vous voyez en bas du slide sont impressionnants :

- 220 bateaux,
- plus de 500 mariniers,
- 200 spectacles gratuits,
- un grand spectacle chaque soir,

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

- lors de la dernière édition, on a eu 500 000 visiteurs. Pour cette 4^{ème} édition, cela monte en puissance,
- un budget impressionnant : 2 000 000 € avec à peu près 600 000 € de recettes grâce à nos partenariats.

Vous imaginez bien que derrière tous ces chiffres, cela veut dire aussi beaucoup d'emplois créés, beaucoup d'activité économique. C'est surtout à ne pas oublier. Cela fait partie de notre rôle de collectivité de pouvoir favoriser une économie fleurissante.

VILLE D'ORLÉANS

Le projet scénographique



1.5 km de quais aménagés entre les ponts George V et Thinat, incluant la Capitainerie et le Canal d'Orléans



Le plan de circulation :

- Maintien de la circulation du tram
- 15 parkings ouverts pour le festival
- Accueil des vélos sur le site
- Mise en place d'un accueil téléphonique spécifique
- Mise à disposition de places de parking pour les riverains

le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – *Un seul lieu pour le Festival cette année, entre les deux ponts. Je ne sais pas si vous vous souvenez, l'année précédente, c'était au-delà du pont George V. Un seul lieu sera plus facile à gérer pour la population comme pour nous, avec un gros effort fait – je remercie Mme Muriel CHERADAME et ses Services, la Police Municipale – concernant le plan de circulation. Ce n'est pas une mince affaire d'accueillir autant de visiteurs, de façon à ce que cela se passe le mieux possible. Le tram continuera à circuler. Dans le petit dépliant qui vous a été distribué, vous avez toutes les informations concernant le plan de circulation. Des parkings restent ouverts pour le Festival. Le parking de la Charpenterie restera ouvert pour les riverains et les abonnés. C'est important. On accueillera les vélos car on incite au maximum les personnes à venir au Festival soit en vélo, soit à pied, soit en tram ou à se mettre dans des parkings hors Orléans. Les parkings seront fléchés. Un accueil spécifique de deux personnes supplémentaires a été mis en place au niveau de l'accueil de la mairie pour pouvoir répondre à toutes ces questions. On travaille pour que tous les exposants, tous les riverains puissent avoir une place de parking qui leur soit réservée en vue de faciliter au mieux leur vie de tous les jours.*

VILLE D'ORLÉANS

Le projet scénographique



Le Village pédagogique : 5 stands sur la biodiversité - 4 stands sur la Loire



Le Village de Loire : 37 stands de produits gastronomiques



Le Salon de Loire : 24 stands d'artisans



Le Village du Portugal : produits artisanaux et gastronomiques portugais



Le Village des Partenaires : 9 stands dont la Ville et l'Office de Tourisme



Les terrasses du festival : 5 guinguettes et 2 bars-terrasses présentant des menus de Loire et régionaux



Le port reconstitué : ateliers présentant le savoir-faire des mariniers...

le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – *Les différents villages que vous allez rencontrer sur les quais sont les suivants. Le village pédagogique est scindé en deux parties : du côté du pont George V et du côté du pont Thinat :*

- *du côté du pont George V, se tiendra tout un pôle sur la biodiversité chère à la politique de la Ville, avec un bassin de poissons,*
- *et du côté du pont Thinat, aura lieu tout ce qui concerne la navigation en Loire pour expliquer aux enfants, avec un bassin de maquettes et de bateaux.*

Le village et le salon de Loire, avec beaucoup d'exposants et de stands seront présents. Il a fallu qu'on sélectionne. On avait établi un cahier des charges très strict dans lequel on tenait vraiment à ce que la richesse du patrimoine ligérien soit mise en avant, au niveau des arts ou des produits gastronomiques, etc., tout en demandant des critères de développement durable, pour tout ce qui est tri sélectif, vaisselle, etc., de façon à avoir une qualité la plus irréprochable possible. On a été débordé par les demandes. Il a fallu faire un jury de sélection.

Le village du Portugal va nous permettre de connaître, pour tous ceux qui ne la connaissent pas, toute la richesse des produits artisanaux et gastronomiques du Portugal. Je pense que ce sera une guinguette très, très gaie.

Le village des partenaires est important pour nous, car sans eux on aurait un Festival beaucoup moins beau. Je tiens ici à les remercier de nous avoir suivi dans cette nouvelle édition, alors que les conditions économiques étaient un peu frileuses cet hiver. Ils ont été courageux. Je les remercie beaucoup. Dans ce village des partenaires, on aura un très joli stand de l'AggLO, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Caisse d'Epargne, de la Lyonnaise des Eaux, d'E.D.F. et de Véolia. Nous-mêmes Ville d'Orléans, on aura un très beau stand. A côté de nous, il y aura l'Office de Tourisme qui pourra faire rayonner toutes nos richesses orléanaises à l'extérieur.

Concernant les terrasses, il y aura 7 lieux festifs avec une restauration présentant des menus de Loire et régionaux aussi.

Enfin, avec le port reconstitué d'Orléans, on va recréé la vie d'un port comme cela se passait au XIX^{ème} siècle avec une trentaine d'espaces, d'expositions, d'ateliers, sur le savoir-faire des marinières, la batellerie. Cette année, nous pourrons utiliser le canal, en espérant que le niveau d'eau augmente un peu, pour des démonstrations de joutes, des jeux, des halages de bateaux avec des chevaux. Ce sera vraiment très intéressant. On aura aussi des bateaux innovants du côté du canal.

VILLE D'ORLÉANS

Le rassemblement de Bateaux



- 220 bateaux traditionnels rassemblés sur les quais de Loire et identifiés
- Mise à l'eau de nouvelles unités orléanaises conséquentes
- Une convergence en amont du festival
- Des animations nautiques tous les jours de 10h à 19h
- Le renforcement des promenades sur la Loire

le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – Concernant le rassemblement de bateaux, on avait déjà annoncé qu'on aurait à peu près 220 bateaux. En fait, pour l'instant, un petit peu plus sont inscrits, traditionnels ou pas traditionnels d'ailleurs. Ce qui sera nouveau cette année, c'est qu'on va les identifier. On a créé une plaque avec un numéro. On va demander aux mariniers qui en sont d'accord de mettre cette plaque sur leur bateau. Parallèlement, on va éditer un programme avec chaque numéro qui va identifier le type de bateau, d'où il vient, etc., de façon à avoir cette vision pédagogique. On veut que les personnes apprennent et s'approprient la Loire et toute cette histoire de batellerie, ligérienne ou pas d'ailleurs.

Deux associations de mariniers existent à Orléans. Il se trouve que ces deux associations sont en train de construire ou ont construit un bateau qui va être mis à l'eau dans les jours prochains. Cela fera donc deux bateaux de plus à naviguer dans nos eaux. C'est sympathique, car le Festival de Loire est un événement important, mais la Loire vit aussi en dehors du Festival de Loire. C'est important qu'on ait ces animations.

Concernant la convergence, j'en ai dit un petit mot tout à l'heure. Dans le cahier des charges, on demandait aux mariniers une convergence le plus possible par voie fluviale, de façon à éviter les camions. Puis c'est un côté festif aussi, car des bateaux vont descendre du Bec d'Allier. Il y aura une équipe de journalistes de France 3. Cela permettra de faire des reportages intéressants. En fonction des niveaux d'eau, on verra si la convergence peut se faire totalement ou par morceau.

Tous les jours, des animations, entre 10 heures et 19 heures, mettront en avant le savoir-faire des mariners, soit sur leur savoir-faire professionnel de pêche, de tirage de sable, etc., soit de façon ludique avec des régates.

Pour les promenades sur la Loire, cette année, nous avons 4 bateaux. Le public pourra, moyennant finances, faire un tour en bateau. On est content cette année d'avoir 2 bateaux capables de pouvoir recevoir des personnes à mobilité réduite. Nous y tenons beaucoup. C'est bien que cela puisse se faire. Ce n'est pas si simple.

VILLE D'ORLÉANS

Le rassemblement de Bateaux



Les bateaux de Loire :



Toue



Fûtreau



**Gabare
ou Chaland**

le nouvel Orléans me sourit 

Mme d'AUX – *Vous avez des photos de différents bateaux qui existent et que vous allez trouver. Dans le programme, vous trouverez l'explication exacte de la destination de chacun de ces bateaux. Je ne vais pas y rester trop longtemps.*

VILLE D'ORLÉANS

Le rassemblement de Bateaux



Les bateaux d'autres fleuves



Les bateaux des fleuves français



Les bateaux du Portugal



Les bateaux innovants

... Et bien d'autres encore !

le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – *Sur les bateaux des fleuves français, on aura le Rhône, l'Allier, un fleuve d'Alsace aussi. Les bateaux du Portugal sont magnifiques. Quelques bateaux sont innovants.*

Vous voyez la photo d'un canoë solaire qui appartient à M. GELIS qui a descendu le Douro cet été, avant qu'il sache qu'on invitait le Portugal. Le hasard fait bien les choses. Il a descendu le Douro au Portugal cet été avec son canoë.

VILLE D'ORLÉANS

La Programmation



- Plus de **200 spectacles et animations gratuits** durant 5 jours de festivités
 - Un programme nautique sur le fleuve et le Canal
 - Des animations de rue, de cabaret, d'humour et de burlesque
 - Une couleur plus musicale : concerts variés sur les 5 scènes avec notamment une scène dédiée aux chants de mariners
 - Chaque soir, un grand spectacle événementiel associant les bateaux
 - Des déambulations et spectacles en centre ville



10

le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – Concernant la programmation, on a plus de 200 spectacles. Tout cela est gratuit. On est le seul festival de cette ampleur à être gratuit. Cela dure 5 jours. On a parlé de la programmation nautique, des animations de rues. Je vous ai dit que cela descendait du centre-ville, allait vers les quais, remontait, se baladait dans la ville, avec beaucoup d'humour, de burlesque. Cette année, on aura plus de concerts. Il y aura une ambiance plus musicale que les autres éditions. Chaque soir, il y aura un grand spectacle.

VILLE D'ORLÉANS

La Programmation



Chaque jour,

- Des animations nautiques de 10h à 19h
- Des animations dans le centre-ville de 15h à 19h
- 5 scènes animées de 17h à 0h30



le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – *Les animations nautiques auront lieu de 10 heures à 19 heures. Je vous ai parlé tout à l'heure des animations en centre-ville. Sur les 5 scènes animées, on a 2 scènes flottantes cette année. Deux bateaux sont accrochés. Il y aura des scènes à partir du fleuve, ce qui donnera, je pense, une ambiance particulière qui sera intéressante à voir et à entendre.*

VILLE D'ORLÉANS

La Programmation



Chaque jour,

- Un grand spectacle événementiel en soirée
- Un programme riche durant toute la journée pour le jeune public, les écoles et les familles



le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – Vous avez le programme des grands spectacles qui auront lieu chaque soir. Le mercredi soir, une grande parade va se promener dans tout le centre-ville et arrivera sur les quais. Un funambule va passer au-dessus de la Loire. Le jeudi, il y aura un spectacle aérien assez étonnant avec des paramoteurs, les oies et les grues sauvages du peuple migrateur. J'ai vraiment hâte de voir ce que cela va donner. Tout le monde aura les yeux en l'air. On va rêver comme des enfants. Le vendredi, on a cette envolée chromatique qui correspond à l'image que vous voyez. C'est plein de poésie. On sera encore dans une espèce de rêve semi-éveillé. Samedi, il y aura un magnifique feu d'artifice et le dimanche Michel DELPECH nous prépare un concert uniquement pour le Festival de Loire, puisqu'il vient de sortir un C.D. Il commence une tournée. Il a accepté de venir nous voir à Orléans et de clore les grands spectacles du soir de ce Festival.

Dans cette programmation, on a voulu aussi avoir une attention particulière pour tous les publics. Pour le jeune public, il y aura le manège d'Andréa, des marionnettes, un petit bal pour eux. On a déjà un peu l'habitude de le faire. On a porté une attention vraiment attentive à nos séniors. On a travaillé avec le C.C.A.S. La journée de jeudi leur sera plus particulièrement réservée avec des bus qui vont emmener les personnes des foyers-logements sur le site du Festival, les inviter au déjeuner, de façon à ce que tout le monde puisse profiter de ces instants magiques.

VILLE D'ORLÉANS

La Préannonce



- **Durant tout le mois de septembre, une série d'événements est organisée dans la Ville en attendant le festival :**



Le chantier d'un bateau
A partir du mois d'août à la Capitainerie
Projet d'Orléans Gestion et de l'Agglo



Le pavoisement
A partir de début septembre dans le centre-ville
Projet de la Ville d'Orléans



La « O'fish parade »
A partir du 2 septembre en centre-ville puis au jardin de la Charpenterie
Projet du Liger Club d'Orléans et de la Ville d'Orléans

13

le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – *Le Festival a déjà commencé. Vous vous en êtes peut-être déjà rendu compte. Si vous vous êtes baladés sur les quais, vous avez vu un bateau en construction au niveau de la Capitainerie. Vous avez peut-être vu aussi que la Ville commençait à être pavoisée un peu partout avec ses beaux dessins de Samuel ROUX. Je ne sais pas si vous avez vu, dans l'entrée de la mairie, on a un énorme poisson, une carpe, qui s'appelle la Ligérienne. C'est un projet auquel nous tenons particulièrement. Le Liger Club était venu nous retrouver au tout début de ce beau projet. Les poissons font 1,50 m de large sur 48 cm de haut. Un appel à projet a été fait pour différents artistes pour que chacun dessine ses poissons. 32 poissons seront exposés au Jardin de la Charpenterie. Je pense qu'on sera estomaqué et amusé, car il y a des poissons très humoristiques au sein de cette exposition. Les poissons qui n'ont pas trouvé de mécène seront vendus à la criée au marché aux arts au Campo Santo en octobre. Je suis très contente que ce projet ait pu aboutir car cela met à l'honneur des artistes modernes, contemporains qui ont besoin d'être aidés. Je pense que ce sera bien relayé au niveau national et peut-être même au-delà, car c'est un beau projet.*

VILLE D'ORLÉANS

La Préannonce



La colorisation du centre-ville et mise en lumière de bâtiments,
A partir du 4 septembre
Projet de la Ville d'Orléans



Exposition « les colères de la Loire »
A partir du 7 septembre, à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier
Projet de la Ville d'Orléans et Musée de la Marine de Loire de
Châteauneuf sur Loire



Le « manège d'Andréa »
A partir du 12 septembre sur la Place de Loire
Projet de la Ville d'Orléans

le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – Pour l'illumination d'Orléans, vous avez peut-être remarqué que dans certaines rues c'était comme si on baignait dans une ambiance bleue. La Loire n'est pas vraiment bleue, mais c'est l'ambiance du Festival de Loire.

Vous avez peut-être vu l'exposition sur la problématique du risque inondation à la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Le Musée de Châteauneuf-sur-Loire nous l'a prêtée. Un atelier pédagogique sera mis en place pour les enfants au sein de cette exposition. C'est vraiment important.

La dernière photo montre le manège d'Andréa pour les enfants qui est en cours d'installation place de la Loire. Si vous voyez tous les travaux place de la Loire, c'est le manège qui est en train de s'installer.

VILLE D'ORLÉANS

La Préannonce



L'arrivée des premiers bateaux
A partir du 15 septembre sur les quais de Loire
Projet de la Ville d'Orléans



Les Journées du Patrimoine - promenades gratuites pour le public sur la Loire
Le 20 septembre, toute la journée, quai du Châtelet
Projet de la Ville d'Orléans



Le fûtreau de Loire
A découvrir à partir du 23 septembre et savourer sur le festival
Projet du Syndicat des pâtisseries Orléanais



Café littéraire « Plaisance en Loire du côté d'Orléans »
Les 18 et 23 septembre au Centre Charles Péguy
Projet du Centre Charles Péguy

15

le nouvel Orléans me sourit



Mme d'AUX – *Des bateaux vont commencer à arriver à partir du 15 septembre. Les quais seront fermés à compter de cette date, pour éviter des accidents.*

Pendant les Journées du Patrimoine, il y aura la possibilité de naviguer gratuitement. L'association Autour de l'Eau nous a proposé ces balades pour les personnes qui le souhaitent.

Une nouveauté, un petit gâteau, qui s'appelle le fûtreau de Loire, a été créé par des pâtisseries. C'est une coque en chocolat. Cela représente un petit bateau. Je ne sais pas si vous voyez la toue avec une voile qui a le logo du Festival de Loire. A l'intérieur de cette coque en chocolat, vous avez un moelleux poire tapée ou un moelleux caramel citron vert. On les a goûtés. Il a fallu qu'on goûte. C'est un beau projet, très sympathique. Je suis sûre que tout le monde veut ma place.

Dans le café littéraire, les 18 et 23 septembre, au Centre Charles Péguy, il y aura une discussion sur la Loire et tout ce qui se passe au niveau de la plaisance du côté d'Orléans, sur cette belle Loire.



Orléans 2009
Le rendez-vous de la Musique Fluviale

**FESTIVAL
DE
LOIRE**

Sur les Quais du 23 au 27 septembre
Un événement Ville d'Orléans

Retrouvez le programme,
les infos pratiques,
les coulisses du festival,
la préannonce du festival,
(...)

www.festivaldeloire.com

Direction artistique et scénographique
Société Aqua Viva Production

Rassemblement de Bateaux
Association Artémuse

Une équipe Projet Ville d'Orléans

24 partenaires
Une aide financière, logistique et médiatique

220 bateaux

Mme d'AUX – *Je pense que vous avez hâte d'y être. En tout cas, nous avons très, très hâte d'y être, car on a bien travaillé sur ce projet.*

Encore merci à tous ceux qui ont participé à la mise en place de ce projet énorme, mais c'était vraiment très, très agréable.

M. le Maire – *Merci Mme d'AUX. C'est une communication. Sauf si vous souhaitez intervenir là-dessus, mais le plus simple est de se donner rendez-vous effectivement d'ores et déjà, au cœur du Festival, à partir du 23. Y a-t-il néanmoins des interventions ? M. GRAND.*

M. GRAND – *Je veux juste dire un mot. J'irai avec plaisir à ce Festival de Loire. J'ai juste un petit regret. La dernière fois, entre le pont George V et le pont Joffre, quelques groupes de marinières faisaient des petits concerts. J'ai trouvé vraiment intéressant de pouvoir justement s'asseoir dans l'herbe et passer un moment à les écouter. En revanche, de l'autre côté, j'avais vraiment l'impression d'être dans le métro aux heures de pointe. Il y avait un monde fou. C'était vraiment intéressant de pouvoir utiliser cette partie du bord de Loire. De plus, accessoirement, on a deux rives à la Loire, j'espère qu'à l'occasion on pourra faire aussi un cheminement qui pourrait faire le tour pont Thinat – pont George V par exemple et qui permettrait également d'utiliser la rive gauche de la Loire pour aller un petit peu dans le quartier Saint-Marceau.*

Mme NOEL – *M. le Maire, lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2008, je vous avais interrogé sur la compensation carbone. Vous m'aviez dit que vous n'aviez pas les critères, que vous ne saviez pas encore exactement. Avez-vous avancé sur le sujet ? Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus ? Merci.*

M. le Maire – *Mme d'AUX vous a déjà expliqué tout cela, mais je lui redonne la parole, à moins qu'il y ait d'autres interventions ? Il n'y en a pas d'autres. Mme d'AUX.*

Mme d'AUX – *Concernant la compensation carbone, on a donc travaillé avec le Service de Mme BONNEFOY qui nous a conseillé de faire appel à une Société qui s'appelle Climat Mundi qui a tous les agréments. Elle est connue au niveau international. Avec cette Société, nous allons pouvoir travailler. A vu de nez, on fera un bilan en fin de Festival. A priori, on a commencé à faire des calculs par rapport aux voyages en camions de certains bateaux et on aurait donc à compenser 38 tonnes. C'est à peu près moins de 1 000 €. On aura peut-être un petit peu plus. On va faire le bilan de tout le Festival.*

Pour M. GRAND, si je puis me permettre, lors des éditions précédentes, le fait d'avoir une partie du Festival de l'autre côté du pont George V avait posé des problèmes par rapport au tram et au danger que cela pouvait représenter. Puis certaines personnes et certains stands de ce côté-là s'étaient énormément plaints de ne pas être dans le site. En accord avec eux et après le débriefing de 2007, on avait décidé d'être sur une seule unité de lieu. C'est même mieux pour la sécurité.

M. le Maire – *Le Festival s'étend du côté du canal cette année.*

N° 6 – **Commission, établissements d'enseignement et S.E.M. Modification des représentants de la Ville.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé de désigner Mme LECLERC pour siéger à la Commission Cadre de Vie, M. MONTEBELLO pour le Conseil d'Ecole du nouveau groupe scolaire Kergomard, M. POISSON pour le Conseil d'Ecole de l'école élémentaire du Nécotin et Mme GRIVOT pour assurer la suppléance de M. le Maire à l'assemblée générale d'Orléans-Gestion.*

M. RICOUD – *Je souhaite présenter ma candidature pour le Conseil d'Administration de l'école Pauline Kergomard.*

M. le Maire – *Je vous propose de faire un vote séparé. Etes-vous d'accord pour voter à mains levées ? Je vous en remercie. Par qui voulez-vous que je commence ? Par ordre alphabétique, c'est mieux. Cela revient au même mais c'est mieux. Qui est pour la candidature de M. MONTEBELLO ? M. RICOUD, je ne veux pas être un oiseau de mauvaise augure, mais cela me paraît mal engagé. Qui est pour la candidature de M. RICOUD ? Je pense que vous êtes d'accord pour dire que M. MONTEBELLO est élu. Si vous voulez qu'on prenne note du nombre de voix précisément : 11 voix pour M. RICOUD. Je vais vous redemander pour le vote pour M. MONTEBELLO, car le total ne fait pas forcément 55. On va faire les choses dans le bon ordre. Je vous consulte. M. MONTEBELLO est largement élu, il ne prend pas part au vote. Je plaisante M. MONTEBELLO. Cela fait 40 voix.*

Pour le reste de la délibération. Je vous consulte. Il y a 11 abstentions.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs modifications doivent être apportées quant aux désignations de représentants de la Ville au sein d'une commission, d'établissements d'enseignement et de la S.E.M. Orléans Gestion.

Par délibération du 19 juin 2009, le Conseil Municipal a élargi le champ d'action de la commission Cadre de Vie qui étudie désormais tous les dossiers relevant des déplacements, de l'espace public, de la tranquillité et de la prévention-réussite. Il convient donc d'en modifier la composition.

Compte tenu de l'ouverture du groupe scolaire Pauline Kergomard lors de la rentrée scolaire 2009, il convient de désigner un représentant pour siéger au conseil d'école de cet établissement.

Par ailleurs, il est nécessaire de modifier le représentant de la Ville au conseil de l'école élémentaire du Nécotin.

Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné neuf élus pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la S.E.M. Orléans-Gestion ainsi qu'un élu suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale de cette Société, en cas d'absence de M. le Maire, membre titulaire.

En cas d'absence de M. VALETTE, Mme GRIVOT assurera la suppléance de M. le Maire.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux désignations suivantes :

- Conseil d'école du groupe scolaire Pauline Kergomard :

Nombre de voix obtenues :

M. MONTEBELLO : 40 voix

M. RICOUD : 11 voix

M. MONTEBELLO est désigné.

- Mme LECLERC, pour siéger au sein de la commission Cadre de Vie, en remplacement de Mme PARAYRE,

Adopté par 42 voix.

Il y a 11 abstentions.

- M. POISSON, pour siéger au conseil de l'école élémentaire du Nécotin, en remplacement de Mme CARRE,

**Adopté par 42 voix.
Il y a 11 abstentions.**

- Mme GRIVOT, pour assurer la suppléance de M. le Maire à l'Assemblée Générale de la S.E.M. Orléans-Gestion.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 11 abstentions.**

ADOPTE

FINANCES

N° 7 – Décision modificative n° 7.

M. MARTIN – *Il s'agit de la décision modificative n° 7. Elle emporte de nombreux ajustements de crédits, puisqu'on a fait la revue de projets au mois de juillet. A la suite de cette revue de projets, les crédits ont été ajustés en plus ou en moins selon les priorités et selon des avancements.*

En fait, vous pouvez constater que des crédits très importants ont été affectés, je ne les cite pas tous, notamment sur le projet NANO M 3 pour 400 000 €. Cela n'avait pas été budgété à cette hauteur dans le budget 2010, ce qui est donc maintenant acté. Ensuite, ce sont de nombreux crédits pour les améliorations de voirie qui viennent en plus des crédits de plan de relance pour lesquels des opérations ont été fléchées. On en avait déjà parlé du reste antérieurement, puisque les investissements de voirie avaient été détaillés dans ce Conseil Municipal. Il y a un crédit général de 410 000 €, avec pour la rue Eugène Turbat : 310 000 € et pour la rue du Bourdon Blanc qui est maintenant faite : 250 000 €. Vous avez aussi une opération importante. Nous avons décidé d'abonder les crédits pour la Z.A.C. Bourgogne : 1 000 000 €, puisque cette Z.A.C. avance. Par ailleurs, il y a d'autres crédits que je vous cite, comme par exemple la salle de répétitions du Carré Saint-Vincent, pour laquelle il est dégagé une somme de 105 000 €.

Moins agréable, en dépenses, nous avons 301 000 €. Nous faisons partie des communes qui avaient réclamé à l'Etat une compensation pour les prises en charge des cartes d'identité et des passeports. Nous avons gagné. Une ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans nous avait donné gain de cause. Puis, après, une ordonnance supérieure du Tribunal de Nantes nous a dit, suite à une position générale prise par l'Etat, que finalement nous devons reverser cette somme-là. Lorsque nous l'avons encaissée, j'étais content d'avoir eu 300 000 €, mais ce soir je suis moins content de vous dire que nous devons les redonner. Il n'a pas été reconnu que ce transfert de charges puisse être compensé par l'Etat. C'est quand même une somme pour nous très importante. Cela fait partie des opérations qu'il faut avoir en tête. Voilà M. le Maire.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
830 2318	08B455	121		-1 218,31	830 2188	08B455	121		1 218,31
Autres immobilisations corporelles					Autres immobilisations corporelles				
Environnement - Services communs					Environnement - Services communs				
GESTION DE L'ANIMAL EN VILLE					GESTION DE L'ANIMAL EN VILLE				
					Changement d'imputation				
414 2315	03C439	520		-8 545,50	414 2188	03C063	520		8 545,50
Instal., matériel & outillage techniques					Autres immobilisations corporelles				
Equipements sportifs					Equipements sportifs				
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT					EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS				
					Changement d'imputation				
824 2315	10A452	800		-5 980,00	824 2188	10A452	800		5 980,00
Instal., matériel & outillage techniques					Autres immobilisations corporelles				
Autres opérations d'aménagement urbain					Autres opérations d'aménagement urbain				
PROJET CENTRE VILLE					PROJET CENTRE VILLE				
					Changement d'imputation				
830 2031	08B270	121		-10 679,00	830 2315	08B270	121		10 679,00
Frais d'études					Instal., matériel & outillage techniques				
Environnement - Services communs					Environnement - Services communs				
PLAN MUNICIPAL D'URGENCE					PLAN MUNICIPAL D'URGENCE				
112 6064		410		-1 000,00	112 678		410		1 000,00
Fournitures administratives					Autres charges exceptionnelles				
Police municipale					Police municipale				
					Remboursements mise en fourrière				
311 6188		553		-17 400,00	311 64131		320		17 400,00
Autres frais divers					Rémunération				
Expression musicale, lyrique et chorégraphique.					Expression musicale, lyrique et chorégraphique.				
					Règlement des salaires des master-class du				
					Conservatoire				
422 6714		532		-8 000,00	422 611		532		8 000,00
Bourses et prix					Contrats de prestations de services				
Autres activités pour les jeunes					Autres activités pour les jeunes				
					Ajustements pour le Festival des Jours J au Campo Santo				

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

<u>Prélèvement</u>			<u>en €</u>	<u>Affectation</u>			<u>en €</u>
020 2088	13B023	122	-30 000,00				
Autres immobilisations incorporelles Administr. générale de la collectivité INFRASTRUCTURE POSTES DE TRAVAIL							
				020 2051	13B026	340	22 000,00
				Acquisition de logiciels Administr. générale de la collectivité INFORMATIQUE MUTUALISEE AGGLO			
020 2183	13B0241	340	-8 000,00	020 2183	13B026	340	16 000,00
Matériel de bureau et informatique Administr. générale de la collectivité CONCERTO				Matériel de bureau et informatique Administr. générale de la collectivité INFORMATIQUE MUTUALISEE AGGLO Ajustements de crédits sur les opérations de la D.S.I.			
322 2315	05A080	545	-922,00	322 2188	05A080	545	922,00
Instal., matériel & outillage techniques Musées MUSEUM				Autres immobilisations corporelles Musées MUSEUM Changement d'imputation			
026 60632		421	-309,00	026 678		421	309,00
Fournitures de petit équipement Cimetières et pompes funèbres				Autres charges exceptionnelles Cimetières et pompes funèbres Remboursement d'une concession			
40 65748		520	-3 500,00	401 60688		520	3 500,00
Subv. de fonct. aux autres organismes privés Sports Jeunesse : Services communs				Autres matières et fournitures Animations sportive Mise en place du dispositif « Sport pour Tous »			
020 2315	01R436	930	-2 584,00	020 2183	01R436	930	2 584,00
Instal., matériel & outillage techniques Administr. générale de la collectivité PR VIDEO PROTECTION				Matériel de bureau et informatique Administr. générale de la collectivité PR VIDEO PROTECTION Acquisition matériel informatique pour le C.S.O.			
020 2188	13B006	331	-360 000,00	020 2318	13Z0051	920	360 000,00
Autres immobilisations corporelles Administr. générale de la collectivité EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRATIFS				Autres immobilisations corporelles Administr. générale de la collectivité LOCAUX RUE DU BOURDON BLANC Imputation d'origine erronée			

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
213 2313	06A482	910		-10 000,00	213 2184	06A065	600		10 000,00
Constructions					Mobilier				
Enseignement primaire					Enseignement primaire				
RESTRUCTURATION GUTEMBERG					EQUIPEMENT SCOLAIRE ELEMENTAIRE GUTEMBERG				
213 2313	06R474	910		-47 314,00	213 2184	06R474	910		47 314,00
Constructions					Mobilier				
Enseignement primaire					Enseignement primaire				
PR MATERNELLE RENE THINAT					PR MATERNELLE RENE THINAT				
					Ajustements sur l'imputation				
213 2313	06A474	910		-6 930,00	213 2318	06A474	910		6 930,00
Constructions					Autres immobilisations corporelles				
Enseignement primaire					Enseignement primaire				
MATERNELLE RENE THINAT					MATERNELLE RENE THINAT				
					Ajustements sur l'imputation				
324 2188	11A082	930		-22 000,00	324 2315	11A082	930		22 000,00
Autres immobilisations corporelles					Instal., matériel & outillage techniques				
Entretien du patrimoine culturel					Entretien du patrimoine culturel				
BATIMENTS CLASSES ET HISTORIQUES ILLUMINES					BATIMENTS CLASSES ET HISTORIQUES ILLUMINES				
					Ajustements sur l'imputation				
324 2188	11R082	930		-100 000,00	324 2315	11R082	930		100 000,00
Autres immobilisations corporelles					Instal., matériel & outillage techniques				
Entretien du patrimoine culturel					Entretien du patrimoine culturel				
PR BATIMENTS CLASSES ET HISTOR ILLUMINES					PR BATIMENTS CLASSES ET HISTOR ILLUMINES				
					Ajustements sur l'imputation				
324 2313	05A477	910		-9 573,00	324 61522		920		9 573,00
Constructions					Entretien et repa. Bâtiments				
Entretien du patrimoine culturel					Entretien du patrimoine culturel				
RESTAURATION HOTEL GROSLOT					Dépenses de fonctionnement				
414 60688		530		-547,00	414 2188	03C063	520		547,00
Autres matières et fournitures					Autres immobilisations corporelles				
Bases de loisirs					Equipements sportifs				
					EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS				
020 2182	13A016	925		-20 000,00	020 61551		925		20 000,00
Matériel de transport					Entretien et repa. Matériel roulant				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
GROSSES REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT					Travaux d'entretien des véhicules à l'entreprise				

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
824	6064	800	-560,00	020	2188	13B006	800	560,00	
Fournitures administratives					Autres immobilisations corporelles				
Autres opérations d'aménagement urbain					Administr. générale de la collectivité				
					EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRATIFS				
					Acquisition d'un appareil numérique				
020	616	230	-470,00	020	678		230	470,00	
Primes d'assurances					Autres charges exceptionnelles				
Administr. générale de la collectivité					Administr. générale de la collectivité				
					Fuite bouche d'incendie rue du Parc				
33	2188	05A085	540	-1 070,00	33	2315	05A085	540	1 070,00
Autres immobilisations corporelles					Instal., matériel & outillage techniques				
Action culturelle					Action culturelle				
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPEMENT					DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPEMENT				
824	65748	513	-80 000,00	01	274	02B401	513	80 000,00	
Subv. de fonct. aux autres organismes privés					Prêts				
Développement social urbain					Opérations non ventilables				
					AVANCE REMBOURSABLE ASSO. INSERTION				
					(ORLEANS INSERTION EMPLOI)				
					Délibération du 10/07/2009				
313	2031	05A827	910	-259 131,69	313	2313	05A827	910	259 131,69
Frais d'études					Constructions				
Théâtres					Théâtres				
RESTRUCTURATION CARRE SAINT-VINCENT					SALLE DE REPETITION CARRE SAINT-VINCENT				

II - AUTORISER LES MODIFICATIONS DE CREDITS SUIVANTS EN INVESTISSEMENT

<u>En dépenses :</u>	<u>En €</u>		
332 2031	01B325	910	-25 000,00
Salles fêtes et salles polyvalentes.			
Frais d'études.			
SALLE POLYVALENTE BARRIERE SAINT-MARC			
026 2318	01R131	910	72 000,00
Cimetières et pompes funèbres			
Autres immobilisations corporelles			
PR AMENAGEMENT CIMETIERES			

<u>En dépenses :</u>			<u>En €</u>
414 2188	03C063	520	60 000,00
Autres équipements sportifs ou loisir Autres immobilisations corporelles EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS			
422 2313	03C470	920	34 000,00
Autres activités pour les jeunes Constructions STADE OMNISPORTS REINSTALLATION C.R.J.S.- AJ			
414 2318	03C472	820	40 000,00
Equipements sportifs Autres immobilisations corporelles RENOVATION STADE OMNISPORTS			
414 2315	03R475	930	-60 000,00
Autres équipements sportifs ou loisir Instal., matériel & outillage techniques PR ECLAIRAGE STADE DES MONTEES			
422 2313	03Z076	920	-10 000,00
Autres activités pour les jeunes Constructions G.R. BATIMENTS JEUNESSE			
903 2315	04A176	220	11 000,00
Zones d'activité Instal., matériel & outillage techniques TRAVAUX DIVERSES ZONES D'ACTIVITE			
23 20418	04B101	222	75 000,00
Enseignement supérieur Subv. équip. versées autres org. publ. CONVENTION EQUIPEMENT UNIVERSITE			
23 2042	04B252	222	400 000,00
Enseignement supérieur Subv. équip. versées pers. droit privé PROJET NANO M3			
23 2031	04B246	222	-10 000,00
Enseignement supérieur Frais d'études UNIVERSITE CENTRE VILLE			
23 2313	04B244	222	-25 000,00
Enseignement supérieur Constructions CHARTRE AMENAGEMENT CAMPUS			

<u>En dépenses :</u>			<u>En €</u>
30 2313	05Z076	920	-35 000,00
Culture : Services communs Constructions GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS			
30 2313	05Z0762	920	-24 000,00
Culture : Services communs Constructions TEMPLE PROTESTANT RENOVATIO PEINTURE INT.			
322 2051	05A493	540	20 000,00
Musées Acquisition de logiciels RECOLLEMENT DES MUSEES			
213 2313	06A444	910	-14 000,00
Enseignement primaire Constructions RESTRUCTURATION MATERNELLE NECOTIN			
213 2313	06A474	910	-81 000,00
Enseignement primaire Constructions MATERNELLE RENE THINAT			
20 2313	06A480	600	-147 000,00
Enseignement - Services communs Constructions LOGEMENT FONCTION SECU TOIT COUVERT			
213 2313	06A482	910	95 000,00
Enseignement primaire Constructions RESTRUCTURATION GUTEMBERG			
822 2315	07A032	810	410 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques AMELIORATION DE LA VOIRIE			
821 20415	07A463	810	-89 000,00
Equipement de voirie subv.equip.versées groupés collectivités POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRES			

<u>En dépenses :</u>			<u>En €</u>
822 2315	07R0328	810	310 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques PR RUE EUGENE TURBAT			
822 2315	07R0329	810	-50 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques PR LOUIS BRAILLE MARECHAL LECLERC			
822 2315	07R0334	810	-180 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques PR CROIX DE MALTE			
822 2315	07R0335	810	250 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques PR BOURDON BLANC			
822 2315	07R0336	810	-200 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques PR RUE DU PETIT CHASSEUR			
822 2315	07R0337	810	-130 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques PR RUE BRISE PAIN			
823 2188	08R16043	820	-27 630,00
Espaces verts urbains Autres immobilisations corporelles PR EQUIPEMENTS ET MATERIELS			
824 2031	09A451	106	-40 636,00
Développement social urbain Frais d'études CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE			
824 2031	09A451	106	-72 000,00
Développement social urbain Frais d'études CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE			
824 2315	09A4541	104	-140 000,00
Développement social urbain Instal., matériel & outillage techniques Z.F.U. - COLLEGE JOLIOT CURIE VRD			

<u>En dépenses :</u>			<u>En €</u>
824 2042	10A104	700	210 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Subv. équip. versées pers. droit privé CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE			
824 2315	10A452	800	-300 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Instal., matériel & outillage techniques PROJET CENTRE VILLE			
824 2042	10A165	800	-76 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Subv. équip. versées pers. droit privé OPERATION CHATELET			
824 2042	10A479	800	-13 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Subv. équip. versées pers. droit privé AMENAGEMENT ILOT JAURES			
824 2111	10A394	730	-150 000,00
Réserves foncières Terrains nus RESTRUCTURATION DE LA GARE			
824 2318	10A478	820	16 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Autres immobilisations corporelles PLACE SAINT-LAURENT			
020 2313	13Z005	920	40 000,00
Administr. générale de la collectivité Constructions GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX			
823 2318	08A01034	820	73 000,00
Espaces verts urbains Autres immobilisations corporelles DIVERS SQUARES ET PARCS PUBLICS			
822 2315	07A0361	930	-438 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques ENFOUISSEMENT RESEAUX CLEO			

<u>En dépenses :</u>			<u>En €</u>
824 2315	09E002	102	-150 000,00
Développement social urbain Instal., matériel & outillage techniques MAISON DES PROJETS			
824 2315	09R45116	106	-400 000,00
Développement social urbain Instal., matériel & outillage techniques PR C.T.A. PLACE ET COUR DU MARCHE			
824 2381	10A474	800	1 000 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Avances et acomptes versés à la S.E.M.D.O. Z.A.C. BOURGOGNE			
020 2051	13B023	340	50 000,00
Administr. générale de la collectivité Acquisition de logiciels INFRASTRUCTURE POSTES DE TRAVAIL			
020 2031	13B024	340	45 000,00
Administr. générale de la collectivité Frais d'études SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE			
020 2315	13C380	930	55 000,00
Administr. générale de la collectivité Instal., matériel & outillage techniques RESEAU DE FIBRES OPTIQUES			
020 2183	13B0241	340	-150 000,00
Administr. générale de la collectivité Matériel de bureau et informatique CONCERTO			
30 2188	05A4371	540	20 000,00
Culture : Services communs Autres immobilisations corporelles LE 108 ACQUISITION MATERIEL SONORE			
94 2313	04A407	751	-150 000,00
Aides au commerce et aux serv. marchands Constructions ACTIONS COMMERCE			

<u>En dépenses :</u>			<u>En €</u>
822 2315	07A467	810	-20 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques REFECTION PARKINGS QUARTIER GARE			
822 2315	07A033	402	75 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques PISTES CYCLABLES			
522 2315	01R440	103	-70 000,00
Actions en faveur enfance et adolescence Instal., matériel & outillage techniques PR ECOLE DE LA 2EME CHANCE E.DOLET			
020 2188	01B215	430	2 160,00
Administr. générale de la collectivité Autres immobilisations corporelles EQUIPEMENT DES SALLES POLYVALENTES			
323 2161	13B007	202	2 000,00
Archives Oeuvres et objets d'art EQUIPEMENT DIVERS			
414 2188	03C063	520	14 000,00
Equipements sportifs Autres immobilisations corporelles EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS			
823 2318	08R01299	820	70 000,00
Espaces verts urbains Autres immobilisations corporelles PR JARDIN DES PLANTES			
313 2313	05A827	910	105 000,00
Théâtres Constructions SALLE DE REPETITION CARRE SAINT-VINCENT			

III - AUTORISER LES AJUSTEMENTS DE CREDITS SUIVANTS

<u>En dépenses :</u>		<u>En €</u>
321 611	543	20 500,00
Bibliothèques et médiathèques Contrats de prestations de services Marché d'entretien de la médi@thèque de la Source		
33 65748	540	3 000,00
Action culturelle Subv. de fonct. aux autres organismes privés Subvention à l'association de l'Harmonie Saint-Vincent		
020 658	310	301 246,00
Administr. générale de la collectivité Charges diverses de la gestion courante Reversement de la recette correspondant aux charges des Cartes d'identité et passeports suite à ordonnance du T.A. de Nantes annulant l'ordonnance du T.A. d'Orléans		
414 6132	520	5 000,00
Equipements sportifs Locations immobilières (Coupe d'Europe de Judo)		
020 6227	230	50 000,00
Administr. générale de la collectivité Frais d'actes et de contentieux		
020 60636	321	55 500,00
Administr. générale de la collectivité Vêtements de travail (acquisition de masques et diverses protections pour la grippe A H1N1)		
40 65741	520	150 000,00
Sports Jeunesse : Services communs Subv. de fonct. aux S.E.M.		
<u>En recettes :</u>		
020 758	230	170 000,00
Administr. générale de la collectivité Produits divers de gestion courante		

En recettes :

En €

020 757	922	692 140,00
Administr. générale de la collectivité		
Excédents reversés par fermiers & conc.(reversement S.O.C.O.S. dans le cadre du contrat de concession)		

IV - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS EN DEPENSES ET RECETTES

a) ouvrir en dépenses le remplacement du matériel détérioré de la direction de l'événementiel facturé à des tiers extérieurs.

En dépenses :

024 60632	250	1 033,34
Fêtes et cérémonies		
Fournitures de petit équipement		

En recettes :

024 7083	250	1 033,34
Fêtes et cérémonies		
Locations diverses		

b) ouvrir en dépenses de subvention les recettes à reverser à Parakou

En dépenses :

043 65748	252	20 000,00
Aide au tiers monde		
Subv. de fonct. aux autres organismes privés		

En recettes :

043 7472	252	10 000,00
Aide au tiers monde		
Part des Régions		

043 74718	252	10 000,00
Aide au tiers monde		
Autres part de l'Etat		

c) Autoriser les ouvertures de crédits pour l'ajustement des virements des sections d'investissement et de fonctionnement

En dépenses :

01 023	310	321 877,00
Opérations non ventilables		
Virement de la section investissement		

<u>En recettes :</u>		<u>En €</u>
01 021	310	321 877,00
Opérations non ventilables Virement de la section fonctionnement		

d) ouvrir en dépenses et recettes les crédits nécessaires à des régularisations d'écritures

1) pour les travaux pour compte de tiers (modification d'imputation)

<u>En dépenses :</u>		
01 673	310	6 551,00
Opérations non ventilables Titres annulés (exercices antérieurs)		

<u>En recettes :</u>		
824 4582	930	6 551,00
Autres opérations d'aménagement urbain Opé. d'invest. sur mandat recette		

2) pour la comptabilisation des provisions

<u>En dépenses :</u>		
01 6815	310	342 534,60
Opérations non ventilables Dotat. aux prov. pour risq. et ch. fonc.		

<u>En recettes :</u>		
01 7817	310	342 534,60
Opérations non ventilables Reprises / prov. dépréc. actifs circu. »		

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 11.

N° 8 – Société Bâtir Centre. Acquisition et amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean. Garantie d'un emprunt de 248 060 €. Approbation d'une convention.

M. CARRE – *Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour l'acquisition de 6 logements situés faubourg Saint-Jean à Orléans, acquis par la Société Bâtir Centre.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 22 juillet 2009, la Société Bâtir Centre sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 248 060 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Bâtir Centre,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I - GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à la Société Bâtir Centre à hauteur de 124 030 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 248 060 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 50 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société Bâtir Centre et la Ville.

II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 7 : La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit deux logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que la Société Bâtir Centre puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1^{er} - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants) ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 9 – Société Bâtir Centre. Acquisition et amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean. Garantie d'un emprunt de 74 850 €. Approbation d'une convention.

M. CARRE – *C'est un deuxième prêt, mais pour le même objet.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 22 juillet 2009, la Société Bâtir Centre sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 74 850 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean à Orléans.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la Société Bâtir Centre,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

DE C I D E

ARTICLE 1 : La Ville accorde sa garantie financière à la Société Bâtir Centre à hauteur de 37 425 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 74 850 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 34, faubourg Saint-Jean à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Echéances : Annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Société Bâtir Centre et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

EDUCATION

N° 10 – Rentrée scolaire 2009-2010. Communication.

M. le Maire – *Comme il est de coutume, nous avons une communication sur la rentrée scolaire par Mme MARECHAL.*

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme MARECHAL.

*
* *
*



Mme MARECHAL – *Merci M. le Maire. Bonsoir. C'est traditionnellement l'époque de faire le bilan de la rentrée, un petit peu tôt cette année, car au 11 septembre on n'a pas forcément les retours de l'ensemble des établissements. Notamment ce soir, je ne pourrais pas vous donner d'effectifs pour les écoles privées. En revanche, pour les écoles publiques, on a ce qu'il faut pour pouvoir vous informer.*

VILLE D'ORLÉANS

Centres de Loisirs Eté 2009

FREQUENTATION

17 747 journées / enfant sur 41 jours
de fonctionnement

(soit 433 enfants en moyenne par jour)

le nouvel Orléans me sourit

Mme MARECHAL – *Je ferai un petit retour sur cet été pour commencer. Dans les centres de loisirs, nous avons eu une fréquentation qui est, j'allais dire, quasi copie conforme à celle de l'an dernier : 17 747 journées/enfant réparties sur 41 jours de fonctionnement. L'année dernière, nous avons fait 17 200 sur 39 jours. D'une année sur l'autre, suivant que le 15 août tombe un jour en semaine ou pas, cela décale. Cela fonctionne de la même façon pour le jour de la rentrée.*

Je vous donne deux éléments d'information sur les centres de loisirs de cet été. Nous avons arrêté les centres de loisirs qui avaient lieu dans les écoles pour favoriser plutôt l'aspect vacances dans les centres de loisirs. Donc il n'y a pas eu de centre de loisirs cet été à l'école Olympia Cormier. La raison est que, avec les travaux engagés, franchement je ne vois pas où nous aurions pu accueillir le centre. Puis à l'école des Aydes nous avons un tout petit effectif de centre sur le mois de juillet. Nous avons donc choisi cette année de ne pas le reconduire. En revanche, nous avons revu tout notre ramassage de cars pour pouvoir emmener les enfants vers les autres centres.

Les écoles en chiffres

**67 écoles publiques
(34 maternelles et 33 élémentaires)**

maternelles : 3 762 élèves soit + 3,04 %

élémentaires : 5 129 élèves soit + 3,34 %

TOTAL : 8 891 élèves soit + 3,22 %

le nouvel Orléans me sourit



Mme MARECHAL – *Concernant la rentrée, un élément important, qui me fait vraiment plaisir de constater, c'est la bonne santé de nos effectifs, ce qui n'est pas toujours quelque chose de facile à appréhender. C'est la première fois qu'on a une telle hausse dans nos effectifs et quasi autant en maternelle qu'en élémentaire. On verra tout à l'heure sur l'évolution des années précédentes qu'on a fait un bond assez spectaculaire. Cela représente 280 élèves en plus par rapport à l'an dernier, répartis pour une bonne centaine en maternelle et pour un peu plus de 160 en élémentaire. C'est quelque chose d'important qui est un bon signe pour la Ville.*

J'en profite pour faire le point sur la reprise des inscriptions que nous avons faite cette année. Nous avons prévu de faire une tranche d'inscription entre le 16 février et le 27 mars. En fait, on a eu un pic de la part des familles entre le 15 mars et le 15 avril. On a allongé un petit peu notre période d'inscription. Tout s'est bien passé. Je note quand même qu'on a eu énormément d'inscriptions tardives entre le 20 août et le 5 septembre et beaucoup de familles qui n'ont pas déménagées, qui étaient déjà là, qui avaient pour certains des grands frères déjà scolarisés, qui s'apercevaient le jour de la rentrée qu'il fallait s'inscrire.

Tout s'est bien passé. Cela ne nous empêchera pas de faire en octobre – novembre un bilan, notamment avec les Directeurs d'écoles, pour essayer d'affiner encore plus pour l'année prochaine.

Les mesures de carte scolaire

*Rappel des mesures de carte scolaire décidées par l'Inspection
Académique*

Ouvertures de classe

11 en élémentaire : G. Chardon – P. Kergomard (3) – P. Ségelle –
Molière – Charles Péguy – M. de la Fournière – A. Dessaux -
G. Apollinaire – L. Guilloux

8 en maternelle : La Madeleine – G. Chardon – J. Prévert -
P. Kergomard (3) – C. Lewy – J. Piaget

Fermetures de classe

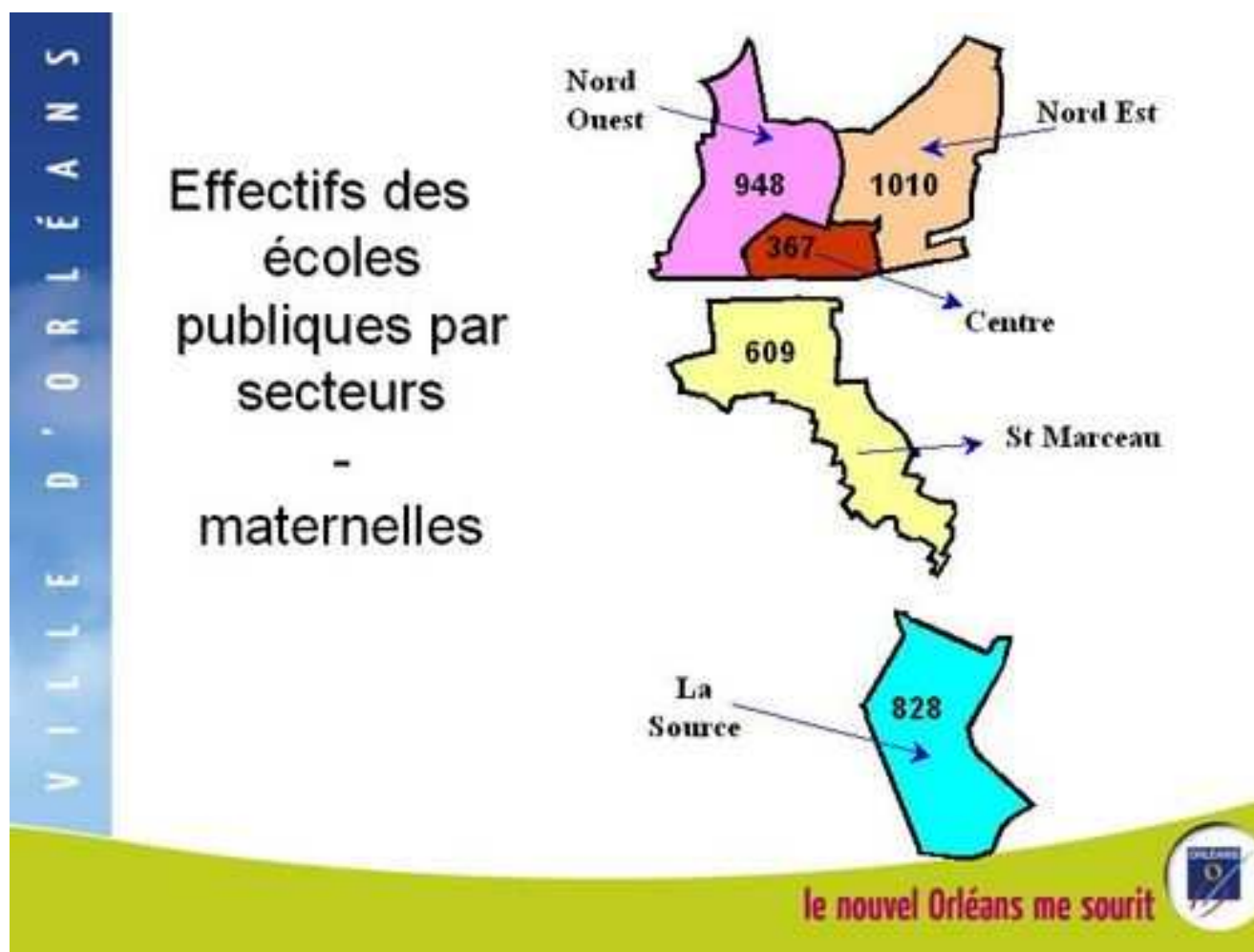
10 en élémentaire : La Madeleine – C. Bernard (5) – P. Kergomard
H. Poincaré – D. Diderot – G. Galloux

4 en maternelle : C. Bernard (4)

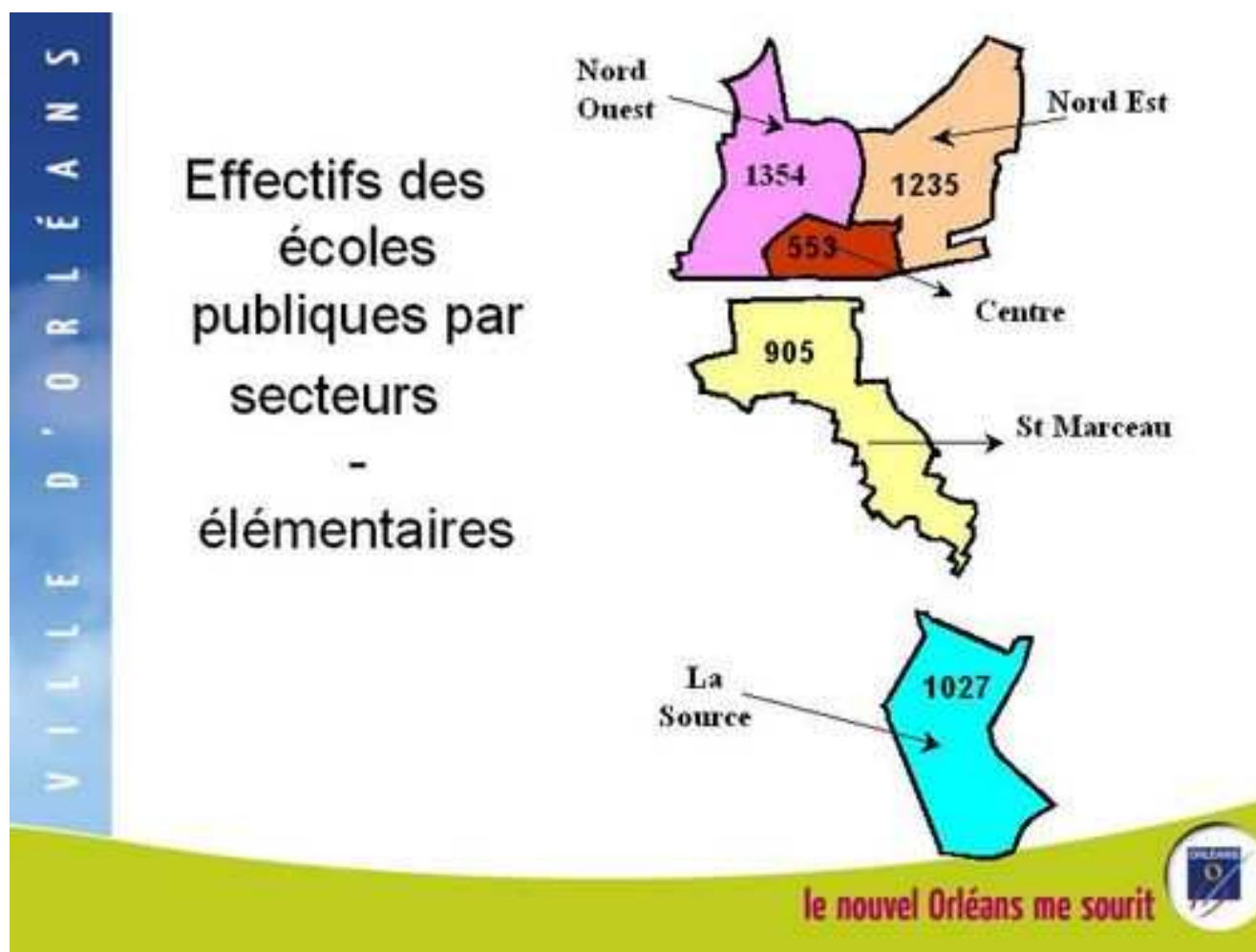
le nouvel Orléans me sourit



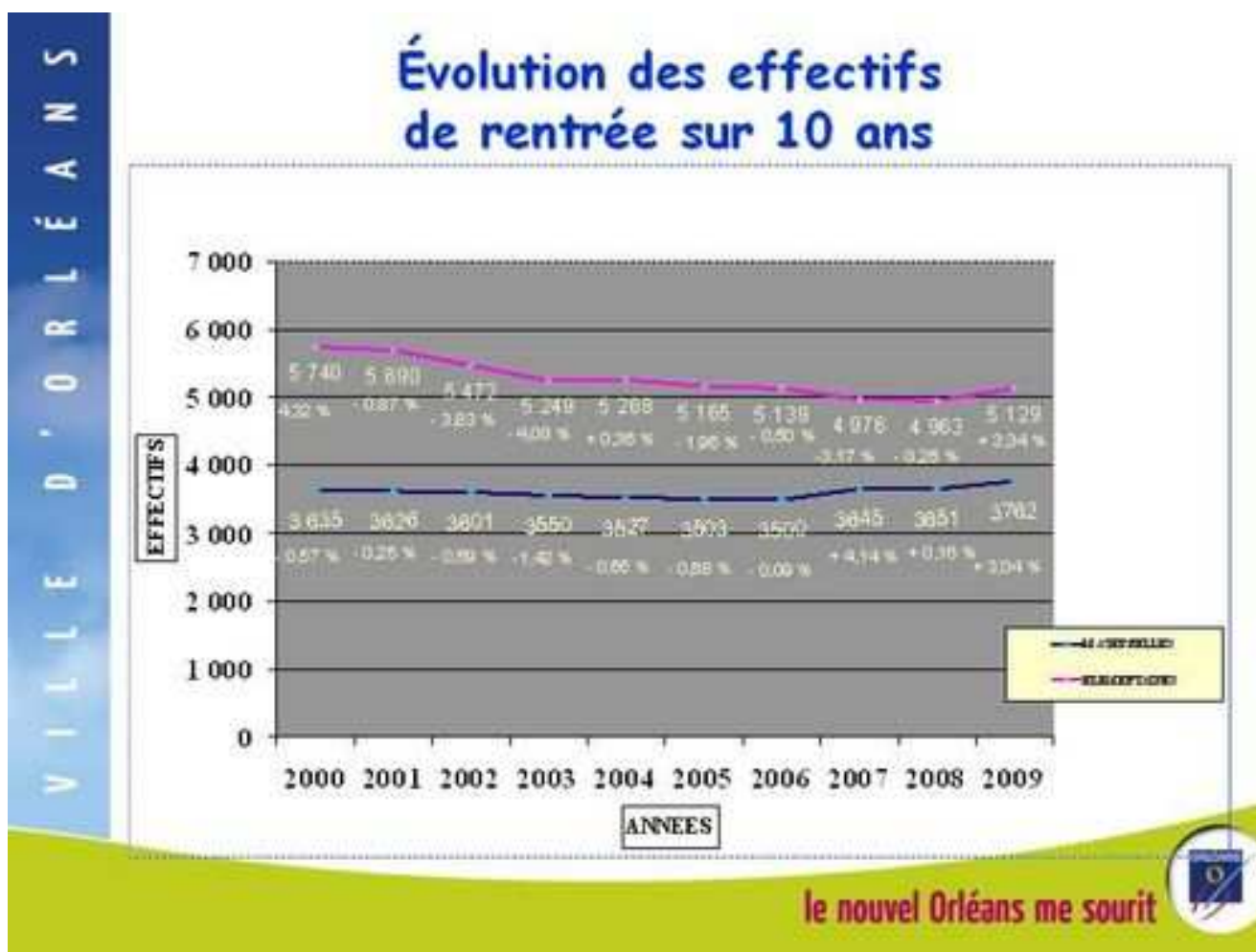
Mme MARECHAL – *Sur les mesures de carte scolaire, je voudrais faire un rappel de ce que nous avons déjà vu lors d'un précédent Conseil Municipal. Notamment le jour de la rentrée, les inspecteurs de circonscription ont pour habitude d'aller vérifier les effectifs dans les écoles où il peut y avoir des tendances soit à la hausse, soit à la baisse. Nous avons eu deux ouvertures de classes le lendemain de la rentrée, dans les écoles Guillaume Apollinaire et Louis Guilloux en élémentaire et une fermeture de classe à l'école Gaston Galloux. Sur l'élémentaire aussi, de mémoire, il me semble qu'à l'école Gaston Galloux les effectifs étaient tout juste de 18 par classe. Avec la fermeture, on se retrouve à 20 élèves par classe.*



Mme MARECHAL – *Pour essayer de mieux visualiser les effectifs dans nos écoles, vous voyez les effectifs par secteur. C'est presque par quartier, mais ce sont les secteurs des écoles. Je vais vous dire en même temps les effectifs de l'année dernière pour pouvoir comparer. A La Source nous étions à 835 élèves l'année dernière en maternelle. On s'aperçoit qu'on est resté sur une certaine stabilité. Contrairement à la tendance qui était plutôt dans nos esprits, il y a une forte hausse à Saint-Marceau, puisqu'on était à 550 et qu'on est passé à 609 élèves. En maternelle, on a vraiment eu du mal. On a accueilli tout le monde, mais les écoles sont bien pleines dans le secteur Saint-Marceau. Pour les autres secteurs, il y a une petite hausse de 10 à 15 enfants, mais c'est uniformément réparti.*



Mme MARECHAL – Pour les élémentaires, à La Source, nous étions à 1073 et nous sommes à 1027 élèves. Il y a une petite baisse en élémentaire. Il y a 35 enfants de plus pour le secteur Saint-Marceau. Cela reste quasi identique pour le centre, le nord-est et le nord-ouest.



Mme MARECHAL – Voilà la courbe représentant les deux tendances d'effectifs depuis l'année 2000. Pour les maternelles, on est sur une quasi stabilité. On a eu un premier pic en 2007 où nous avons eu + 4 %, l'année dernière : + 0,16 %, c'était resté stable, + 3 % cette année. Ce qui est assez étonnant cette année c'est de constater ce + 3 % en élémentaire qui correspond visiblement à une arrivée de familles à Orléans. Nous n'avons pas eu en 2006 une hausse importante sur les entrées en maternelle qui devait se répercuter cette année en élémentaire. On a cette arrivée d'enfants sur la Ville.

VILLE D'ORLÉANS

LE BUDGET

EN FONCTIONNEMENT

8 151 339 €

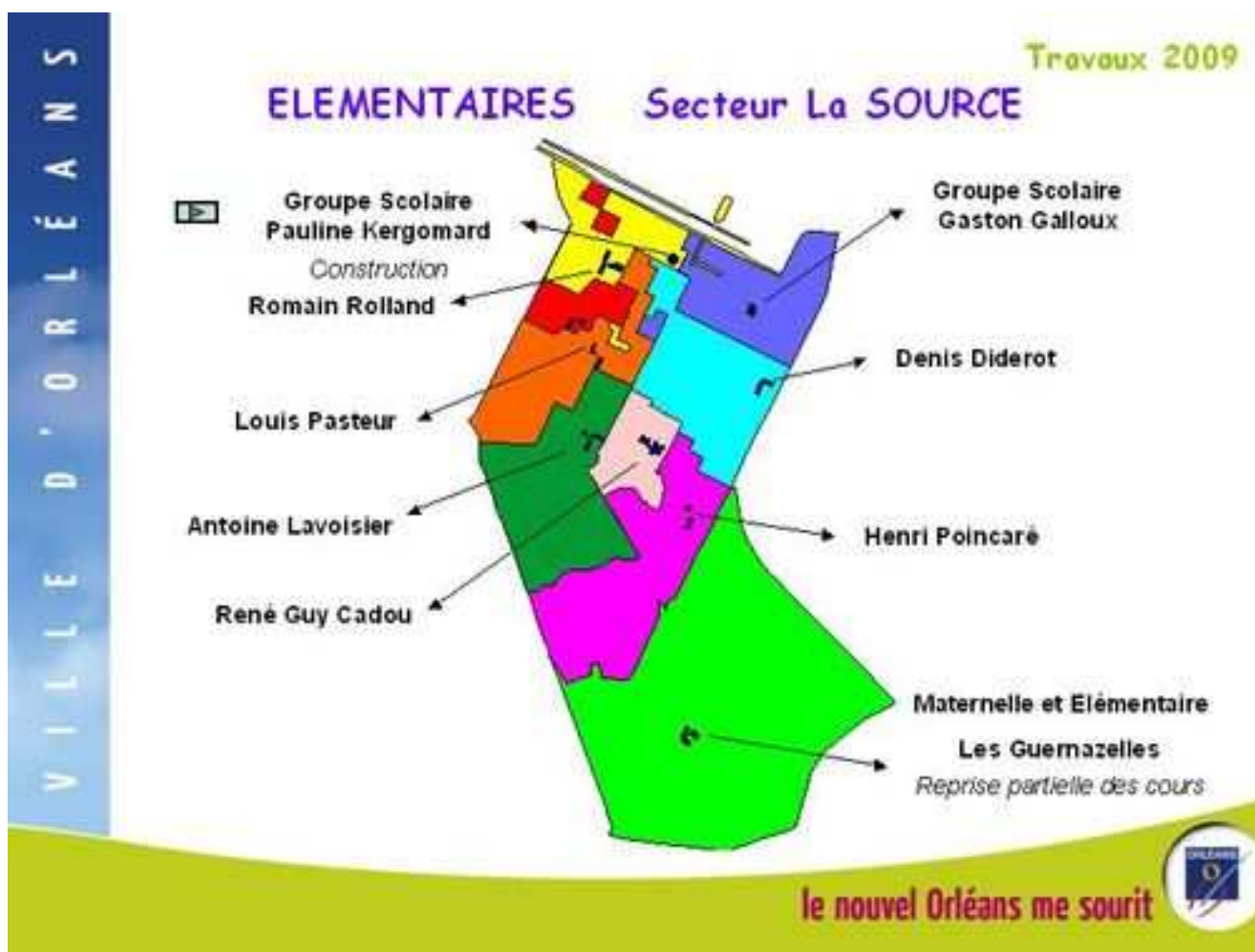
LES TRAVAUX

Un effort qui se poursuit

Grosses réparations	:	1 100 000 €
Restructurations	:	4 108 154 € (Architecture)
Cours d'écoles	:	200 000 €
Plan de relance	:	498 000 €

le nouvel Orléans me sourit 

Mme MARECHAL – Traditionnellement aussi c'est le moment de faire le point sur l'ensemble des travaux qui ont lieu dans les écoles. Pour résumer, voilà le budget qui est consacré aux travaux dans les écoles. Ce budget est important. Il participe certainement au fait que les familles ont envie de venir s'installer à proximité d'une école qui présente un aspect patrimonial rénové.



Mme MARECHAL – *Vous allez voir les travaux par secteur un petit peu plus en détails. Cela vous permet aussi de visualiser les écoles, car on ne connaît pas forcément tous leur disposition géographique. Sur la carte, cela vous permet de voir où sont les écoles. Je vous laisse lire au fur et à mesure les travaux qui ont lieu dans chaque école. Je veux mettre un éclairage particulier sur quelques écoles.*

VILLE D'ORLÉANS



GROUPE SCOLAIRE PAULINE KERGOMARD
Inauguration
3 septembre 2009

BUDGET
5,8 millions d'euros
(dont 230 000 € de panneaux photovoltaïques)

Partenaires financiers :
ANRU : 1,6 millions d'euros
FEDER : 86 400 €

le nouvel Orléans me sourit 

Mme MARECHAL – *C'est indispensable de parler du groupe scolaire Pauline Kergomard, puisque nous avons fait l'inauguration le jour de la rentrée. Très franchement, cela fait plaisir d'inaugurer un groupe scolaire. Cela fait aussi très plaisir de s'entendre dire qu'il est beau, qu'il est fonctionnel, il plait vraiment, il s'intègre bien dans le quartier, et représente un budget de 5 800 000 €. On a fait en sorte qu'il y ait un aspect environnemental le plus important possible, notamment avec des panneaux photovoltaïques qui sont déjà en production. La dernière école inaugurée était celle de la Cigogne en 1986. C'est important dans la vie d'une commune d'inaugurer une nouvelle école.*

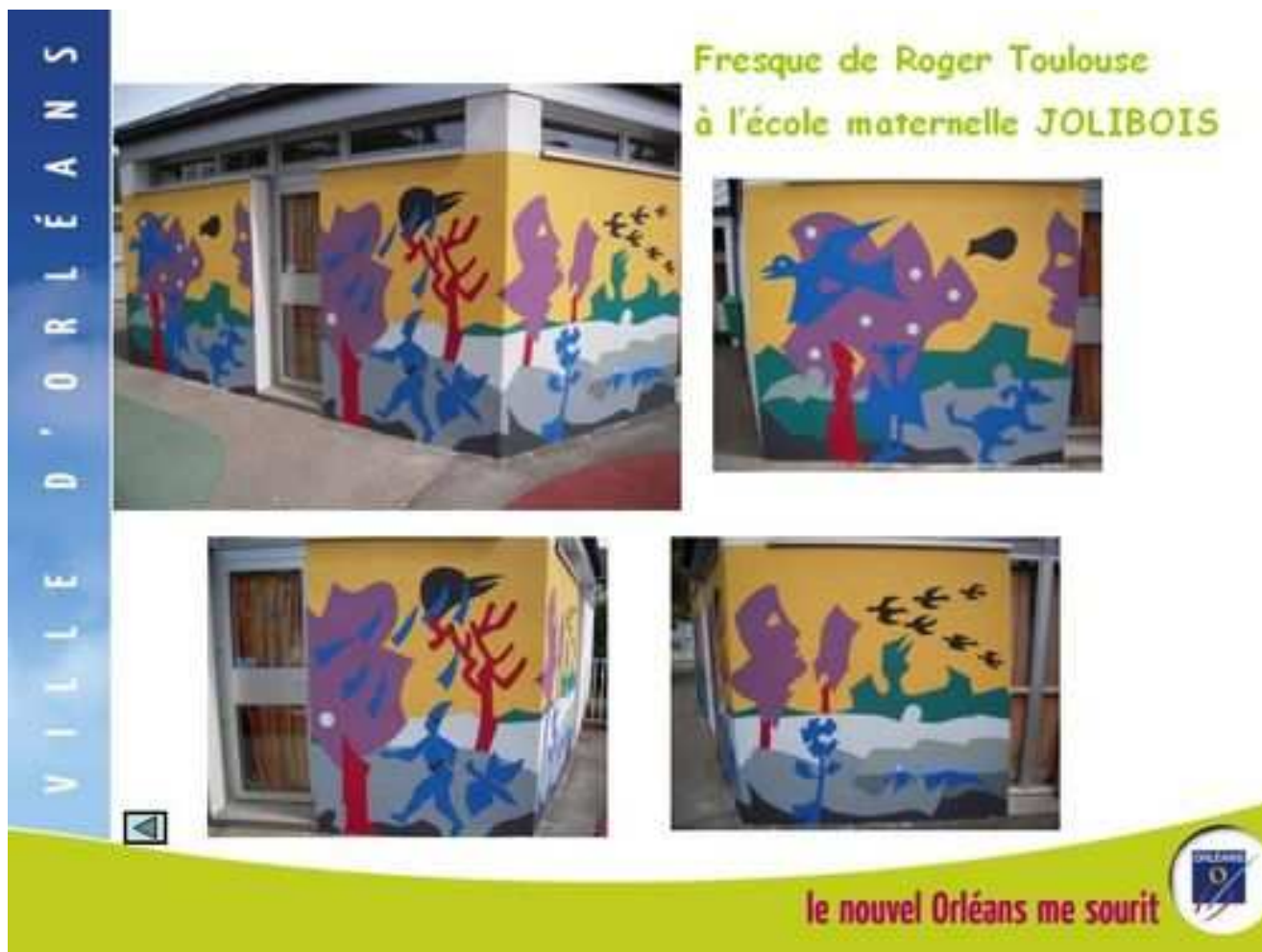
- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -



Mme MARECHAL – *Voici quelques photos qui représentent à la fois le parvis, la cour et quelques espaces intérieurs et extérieurs de l'école avec des couleurs qui donneraient envie de retourner en maternelle ou en élémentaire.*



Mme MARECHAL – Pour les maternelles, il y a aussi le groupe scolaire Kergomard.



Mme MARECHAL – *Je voulais profiter de l'occasion pour mettre en valeur un patrimoine artistique de la Ville qui est fort méconnu à l'école maternelle Jolibois. Une fresque de Roger TOULOUSE était dans un état de décrépitude on va dire avancé. Elle a été entièrement refaite cet été. Franchement un grand merci aux peintres. Trois peintres de l'équipe technique ont fait le travail. C'est splendide.*

VILLE D'ORLÉANS

Travaux 2009

ELEMENTAIRES Secteur NORD OUEST

Les Aydes

Jean Mermoz
* Rénovation des peintures intérieures
des salles du restaurant scolaire

Marcel Proust
* Rénovation des sanitaires

Molière
* Réfection de la cour et
création d'un parking pour
les agents périscolaires et
agents de secteur

Louis Guilloux
* Rénovation intérieure
d'une classe

**Groupe Scolaire
Pierre Ségelle**
Poursuite ravalement
des façades

Madeleine

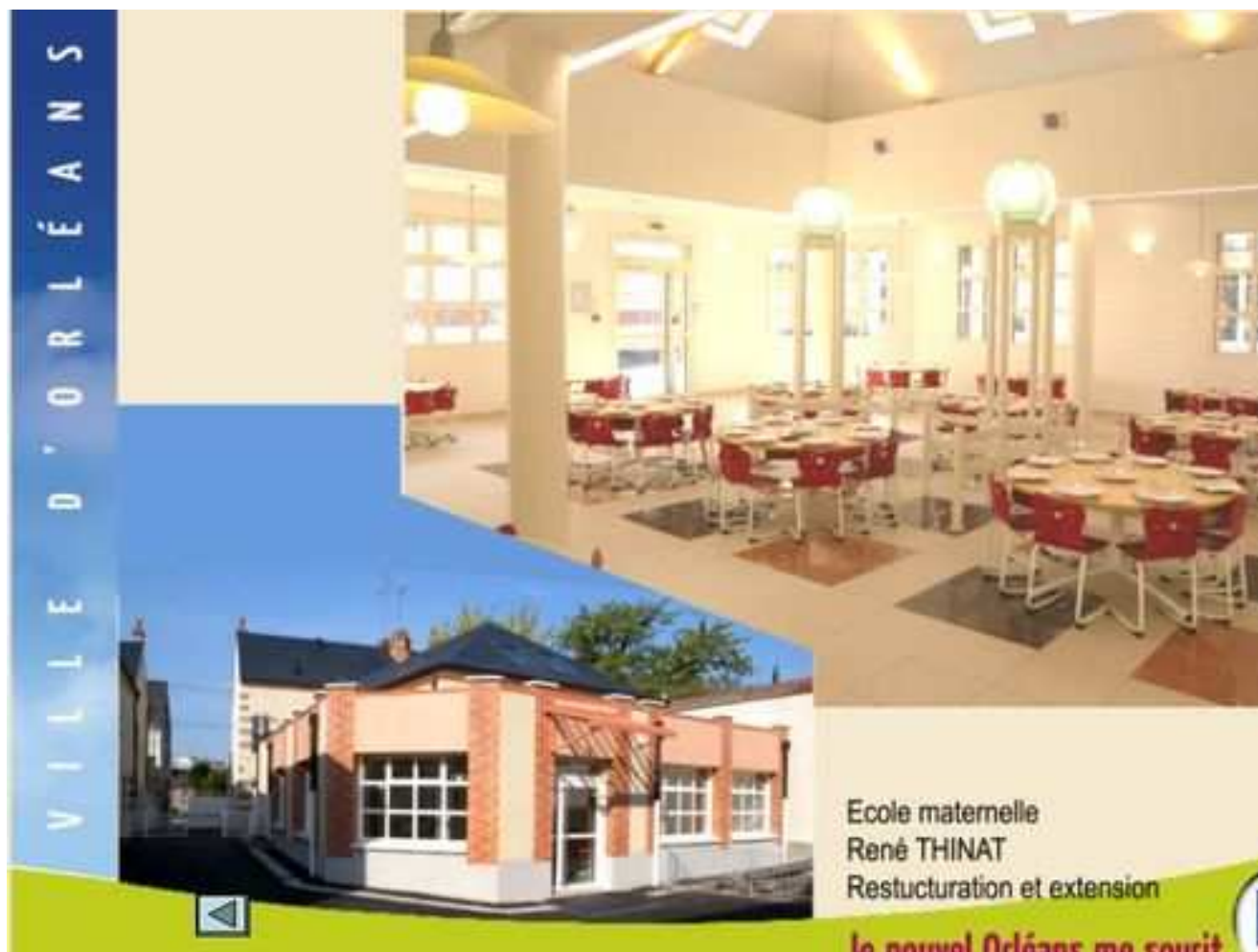
André Dessaux
Remplacement des
menuiseries extérieures

le nouvel Orléans me sourit

Mme MARECHAL – *On change de secteur pour passer dans le secteur nord-ouest. Vous voyez un nombre de rénovations important, notamment en menuiseries extérieures et puis en ravalement de façades. Quand on voit des groupes scolaires comme Pierre Ségelle, le ravalement des façades est un travail important sur plusieurs années.*



Mme MARECHAL – *En maternelle, à l'école René Thinat, nous avons déjà validé les travaux, lors de plusieurs délibérations. Ce qui est important est de voir la réalisation.*



Mme MARECHAL – Deux vues représentent le restaurant scolaire : l'extérieur et l'intérieur. Ce sont les deux premières tranches de travaux finis. Le restaurant scolaire nous a permis de faire revenir deux classes que nous avions expatriées à André Dessaux. Ces travaux ont été plus rapides que ce qui était prévu, puisque normalement le retour des deux classes ne devait se faire qu'en janvier. J'en profite pour remercier à la fois les personnes du Service de l'Architecture et du Patrimoine qui ont été très présents cet été et les entreprises qui ont vraiment donné un coup de pouce important, y compris en venant travailler au mois d'août, y compris le samedi. C'est important de le souligner. Les entreprises ont été remarquables sur ce chantier particulièrement. La dernière tranche n'est pas tout à fait finie. Cela nous permettra par la suite de faire revenir les deux classes qui sont depuis fort longtemps dans les bâtiments de Marcel Proust. Le budget total de l'opération René Thinat est de 3 380 000 €.



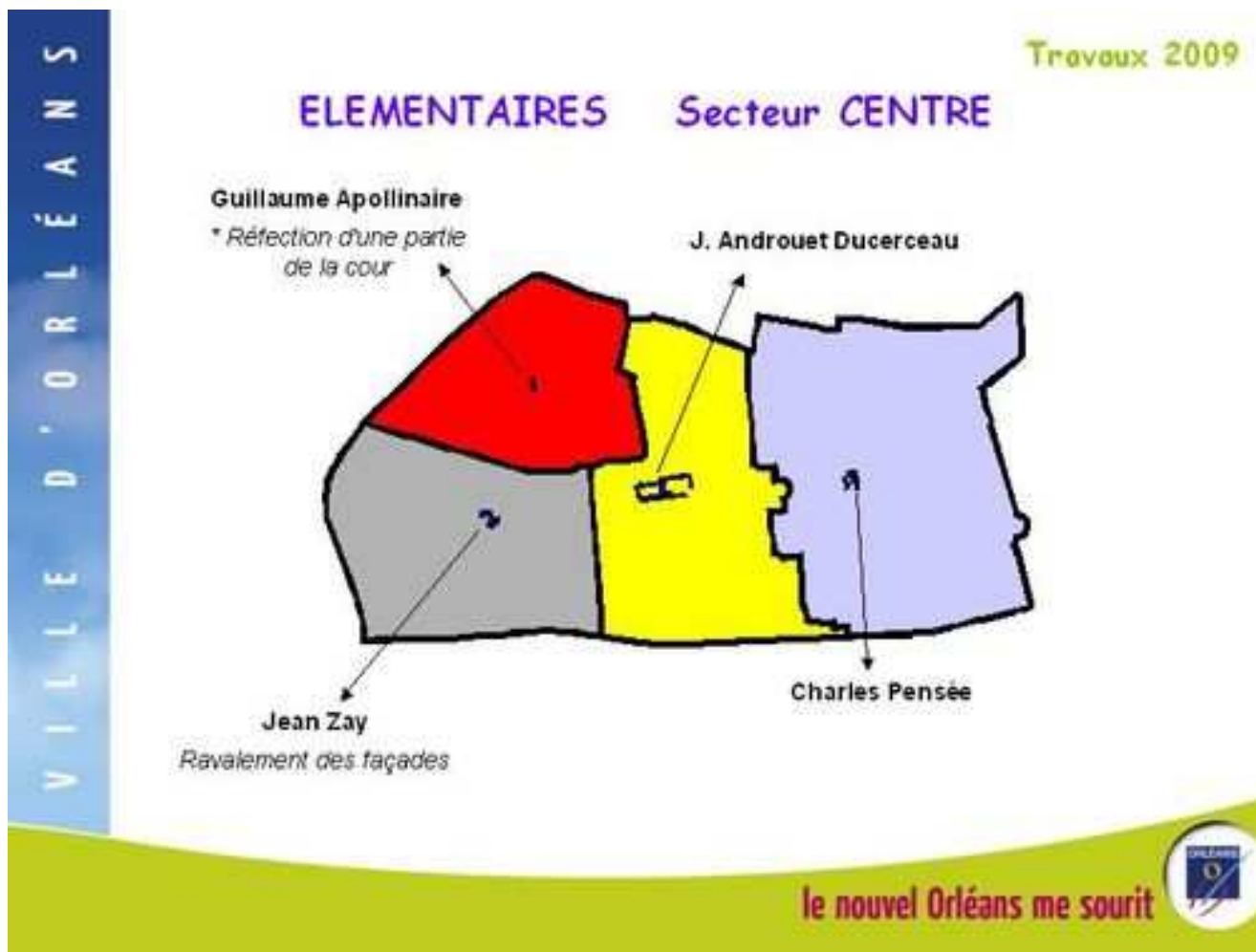
Mme MARECHAL – *On change de secteur. On est dans le secteur nord-est où nous avons notamment refait une des deux cours de l'école Gutenberg et ouvert deux classes dans les anciens locaux de Gutenberg petits au profit de la maternelle Claude Léwy, puisque cet été nous avons supprimé le préfabriqué, pour pouvoir anticiper sur les travaux que nous allons faire par la suite dans l'école.*



Mme MARECHAL – Par ailleurs, l'école Olympia Cormier est un dossier pour lequel nous avons déjà eu des délibérations. Ce n'est pas fini. C'est normal, car c'est un chantier sur plusieurs années. Le bâtiment de restauration est en phase de reconstruction avec une façade en ossature bois et un isolant très performant d'un point de vue environnemental. Nous avons là aussi des panneaux photovoltaïques comme sur l'école Kergomard. Le budget total sera de 5 200 000 €.



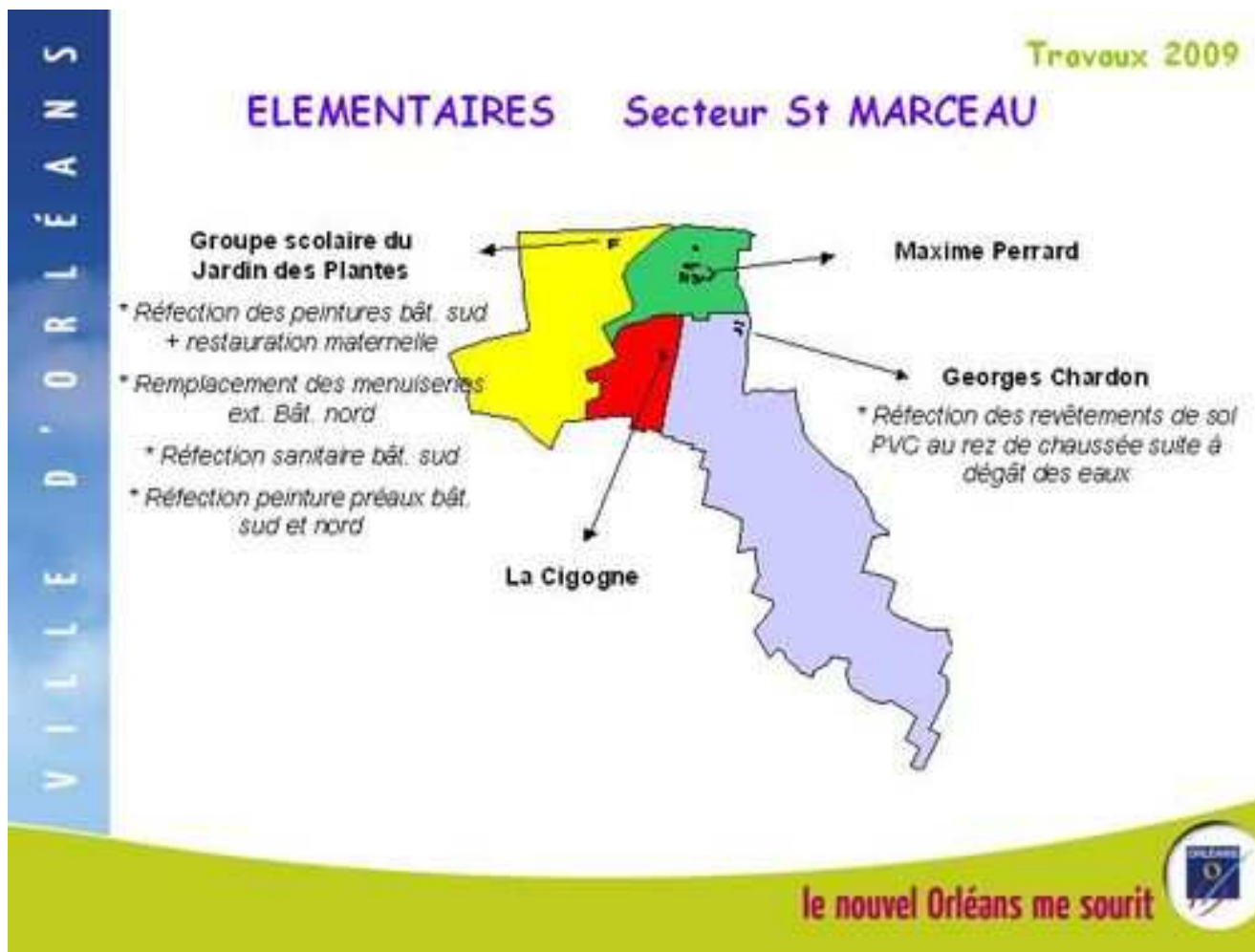
Mme MARECHAL – C'est le même secteur, mais cette fois-ci pour les maternelles. Je vous ai parlé de la démolition du préfabriqué à l'école Claude Léwy. Nous avons aussi démoli le préfabriqué de Nécotin, mais il était en inactivité depuis de nombreuses années, puisque nous avons dans le mandat précédent fait de gros travaux et des constructions dans la maternelle du Nécotin.



Mme MARECHAL – *Pour le secteur du centre, qui paraît grand sur la carte, mais qui en fait est beaucoup plus petit, ramené à l'échelle des autres secteurs.*



Mme MARECHAL – Puis les maternelles.



Mme MARECHAL – Dans le secteur Saint-Marceau, en élémentaire, le groupe scolaire du Jardin des Plantes est important. Cela fait plusieurs années qu'on fait des tranches de travaux. On en a aussi beaucoup fait cet été.



Mme MARECHAL – *Ensuite en maternelle, nous avons une école qui n'est pas sur la carte, mais qui est un petit point localisé à Saint-Jean-le-Blanc : l'école spécialisée des Capucins.*

J'ai tout dit pour cette année.

M. le Maire – *Merci Mme MARECHAL.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je veux juste faire une petite remarque pour l'école Olympia Cormier. J'encourage la Ville à continuer dans le sens de plus d'environnement. Il y a eu 32 % de subventions pour l'école Olympia Cormier. L'environnement, cela paie aussi.*

M. le Maire – *C'est bien de le dire effectivement.*

M. RICOUD – *Je suis un peu inquiet par rapport à La Source en ce qui concerne la baisse des effectifs en élémentaire et en maternelle. C'est là où il y a eu le plus de fermetures de classes. Il est vrai que le quartier de La Source est en pleine restructuration. J'ose espérer qu'au bout du G.P.V., on retrouvera une tendance positive. Un autre chiffre m'alerte un peu. Ce sont les 433*

enfants dans les centres de loisirs par jour. Cela représente quand même peu sur la Ville. N'y a-t-il pas un problème de coût ? On va discuter tout à l'heure du quotient. Cela ne joue-t-il pas ?

Je ne veux pas tomber dans le misérabilisme. Je vous dis les choses comme je les vois, comme je les ressens et comme on me les dit. Il y a quand même des familles qui ne sont pas parties cette année en vacances, plus que les années précédentes. Leurs loisirs étaient souvent l'Île Charlemagne. Au mois d'août, l'Île Charlemagne était fermée à la baignade, voilà. Je ne dis pas que c'est de la faute du Maire d'Orléans.

M. le Maire – *Ah ! Je ne mets pas les algues le matin !*

M. RICOUD – *Néanmoins, cela pose un problème pour de nombreuses familles populaires pour lesquelles l'Île Charlemagne est l'endroit où elles vont avec leurs enfants le week-end. Je m'interroge un peu par rapport à la politique de la Ville au niveau des quotients. On va y revenir tout à l'heure. Il faut qu'on réfléchisse bien à ce que personne ne soit exclu de cet aspect loisirs, centre de vacances. La Ville doit faire un effort pour que le maximum d'enfants puisse jouir de loisirs divers.*

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. Mes chers collègues, le jour de la rentrée, nous étions quelques-uns autour de M. le Maire pour l'inauguration de l'école Kergomard. Je veux témoigner de la satisfaction des parents notamment qui ont beaucoup apprécié qu'une école de cette qualité soit mise à leur disposition dans le nouveau quartier de La Source. Cette école s'intègre harmonieusement dans le secteur où elle est placée. Puis, si j'en juge par les sourires des enfants, c'était réussi.*

M. le Maire – *Il y avait juste une petite fille qui pleurait. Je vous rassure, ce n'est pas quand elle m'a vu. Elle pleurait avant. Tout le monde s'est bien occupé d'elle. Elle était un petit peu perdue.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous remercie. On a parlé des effectifs et des nouveaux locaux ou des locaux qui avaient été rénovés. Je voudrais aborder deux volets complémentaires de cette présentation un petit peu quantitative de l'action scolaire menée par la Ville et formuler à ce sujet deux inquiétudes.*

La première concerne les activités périscolaires. M. Michel RICOUD évoquait tout à l'heure la question des centres de loisirs. Je voudrais parler de ce qui relève des activités périscolaires qui sont menées au sein des établissements scolaires. On avait déjà constaté, depuis quelques années, que ces activités périscolaires avaient tendance à se réduire comme peau de chagrin, en commençant de plus en plus tard dans l'année. Or, cette année, on apprend que la mise en place de la nouvelle formule « Sport pour tous », qui est destinée à faire oublier l'échec de l'ancienne formule, aboutit en fait au redéploiement de 8 éducateurs sportifs municipaux qui effectueront désormais entre 15 et 20 heures de moins dans les établissements scolaires. Ces personnes sont redéployées vers le dispositif « Sport pour tous » alors qu'elles étaient affectées auparavant à l'animation en milieu scolaire. On est un petit peu inquiet par rapport à cela, car on se demande si on n'est pas en train de déshabiller Paul pour habiller Pierre. On souhaite rappeler que ces activités périscolaires jouent un rôle très important dans la découverte de nouvelles pratiques sportives, mais aussi artistiques, pour les enfants, en particulier dans les milieux défavorisés. Je me fais le relais de ce que disait M. Michel RICOUD tout à l'heure.

C'est pourquoi nous pensons qu'il convient, non seulement de les maintenir, mais de les développer et de les diversifier, et donc au contraire de renforcer le personnel affecté à la conduite de ces projets et de ces activités périscolaires. Il nous semble que les orientations actuelles ne vont pas dans ce sens, ce dont nous nous alarmons.

La deuxième inquiétude que je voudrais aborder ici, concerne la disparition, de manière subreptice, sans qu'il y ait eu d'annonce publique, de la Commission de Dérogation qui était chargée d'examiner les demandes de parents souhaitant scolariser leurs enfants dans une autre école maternelle ou primaire que celle de leur secteur. Il existe normalement une Commission de Dérogation qui réunit l'ensemble de la communauté éducative, Mme MARECHAL, les Directeurs des écoles et puis un certain nombre de parents délégués qui, de manière extrêmement libre, discutent des demandes de dérogations qui sont faites. Ces Commissions sont des lieux d'échange qui permettent d'éclairer les cas et les demandes de dérogation. Cela s'inscrit dans une démarche de concertation, de représentation, à laquelle la communauté éducative est extrêmement attachée, puisque dans l'ensemble des établissements scolaires, on trouve un principe fort de représentation à tous les niveaux.

Il nous semble que la volonté de soustraire au regard de cette Commission de Dérogation ce sujet hautement sensible des dérogations, constitue un recul et en tout cas ne paraît pas s'inscrire dans un souci de véritable transparence tant vantée par la municipalité.

Pour finir je dirais que c'est bien, les aspects matériels, quantitatifs, les investissements sont importants, mais il nous semble que la politique scolaire, ce n'est pas uniquement des investissements. C'est aussi les aspects périscolaires, on l'a dit. Mais c'est aussi la volonté d'impulser une dynamique démocratique sur les questions qui relèvent de ces sujets d'intérêt général. On avait déjà trouvé qu'il y avait un déficit de concertation à propos de la question de la charte de la restauration scolaire. Il nous semble que cette disparition subreptice de la Commission de Dérogation s'inscrit dans ce même esprit.

M. le Maire – *Je vais donner tout de suite la parole à Mme GRIVOT pour, si elle le veut bien, répondre sur la partie sportive notamment.*

Mme GRIVOT – *Je voudrais rassurer Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et puis vous, mes chers collègues, si vous étiez inquiets.*

Je voudrais rappeler que le changement des horaires de nos enfants en scolaire a changé bien sûr depuis quelques mois maintenant. Le samedi matin n'est plus travaillé.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Cela fait déjà un an.*

Mme GRIVOT – *Avant il y avait des activités le samedi matin. Nos éducateurs sportifs n'ont plus à intervenir le samedi matin pour les écoles. C'est une des premières raisons. La deuxième raison est également que, lorsque les instituteurs ont été désignés par la loi, je crois, professeurs des écoles – je pense que vous devriez le savoir Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – ils avaient la mission d'assurer l'éducation physique dans l'école.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Mme GRIVOT, j'ai parlé des activités périscolaires.*

M. le Maire – *Si vous le voulez bien, on va laisser répondre Mme GRIVOT.*

Mme GRIVOT – *Il est vrai que les activités sportives dans l'école ne sont pas des activités périscolaires. Mme MARECHAL y répondra. Mais sur la partie scolaire, nos éducateurs sportifs, bien entendu, continuent d'avoir leurs activités principales dans la journée dans les écoles. Il y a eu simplement un accord avec l'Education Nationale d'ailleurs, puisqu'on travaille ensemble dès le mois de juin et on finalise selon la rentrée début septembre. Les instituteurs et les animateurs sportifs de la Ville travaillent en étroite collaboration. La mise en place du calendrier d'intervention dans les écoles se renouvelle chaque année en septembre. Il n'y a aucune pénalité pour les enfants, sauf bien sûr pour quelques heures, mais il faut tenir compte que le samedi matin n'est plus travaillé pour les enfants. Je parle du temps des éducateurs sportifs de la Ville d'Orléans sur le temps scolaire.*

M. GABELLE – *M. le Maire, mes chers collègues, vous me permettrez de rajouter une petite touche de couleur à l'excellente présentation...*

M. le Maire – *Je ne sais pas, mes chers collègues, mais je trouve que les micros sont assez sourds. J'ai le sentiment qu'on entend assez moyennement. M. GABELLE clignote !*

M. GABELLE – *Ce n'est pas Noël avant l'heure. Vous me permettrez de rajouter une petite touche de couleur, c'est le cas de le dire, à l'excellent panorama fait par notre collègue Mme Bénédicte MARECHAL concernant la rentrée scolaire. Lors de certaines visites, nous avons pu voir tous les travaux importants qui ont été faits ici ou là. Mais vous me permettez également, ce n'est pas mon collègue M. Michel RICOUD qui me démentira, d'y associer également le Conseil Général qui, notamment pour deux établissements d'Orléans, a mis quand même quelque argent et a fait deux beaux établissements, à la fois Dunois qui a été rénové en très grande partie avec une nouvelle construction, mais également une restauration qui est de toute beauté au collège Jeanne d'Arc. Voilà M. le Maire.*

M. le Maire – *C'est très juste, M. GABELLE.*

Mme DE CHANGY – *Je voulais juste témoigner de ce que nous avons vu en Commission d'Appel d'Offres ces derniers mois et expliquer que, pendant plusieurs séances, nous n'avons eu à traiter quasi exclusivement que des dossiers concernant les rénovations et les travaux dans les écoles, particulièrement les cours de récréation, etc. Je voulais souligner l'efficacité et la rapidité des Services qui se sont dépêchés de tout faire pendant l'été pour que les écoles soient toutes belles, toutes propres et ne surtout pas pénaliser les élèves pour la rentrée. On est plusieurs à participer à la Commission. On peut tous en témoigner.*

M. MONTILLOT – *Mes chers collègues, je voudrais intervenir à la fois sur l'aspect immobilier, investissement puis également sur l'aspect humain. D'abord je trouve le débat ou certaines interventions un petit peu surréalistes, y compris sur l'investissement. J'entends bien le discours : « On a bien noté un effort sur l'investissement ». En clair, cela va, c'est bon, ce n'est pas la peine d'en rajouter. Je pense que Mme Bénédicte MARECHAL connaît les chiffres mieux que moi et pourra les préciser tout à l'heure. Mais, si ma mémoire est bonne, on est passé de quelques rares millions de francs, 1, 2 ou 3 000 000 F. en 2001 à un budget multiplié par 11 aujourd'hui, c'est-à-dire qu'en fait on a une augmentation d'à peu près 1 000 %. C'est un tout petit détail. Cela mérite d'être souligné, car il ne faut pas l'évacuer rapidement et dire : « cela va l'investissement, on va parler maintenant un petit peu de l'humain ». L'investissement a connu un effort sans précédent. Ce n'est*

pas uniquement d'ailleurs l'ensemble des rénovations complètes, voire des constructions complètes de nouveaux édifices ou de nouveaux établissements. Cela a un impact considérable et collatéral sur d'autres établissements. J'en veux pour preuve l'un d'entre eux pour y siéger. C'est celui de Marcel Proust, puisque par les opérations d'investissements lourds menés à l'école René Thinat, l'école Marcel Proust va récupérer deux classes à partir du mois de janvier. Or, Marcel Proust est un établissement complètement saturé. Il n'avait pas de salle pour permettre un certain nombre d'animations. Grâce à la récupération de ces deux salles, cet établissement va pouvoir fonctionner de façon beaucoup plus aéré. Je ne parle pas bien naturellement en plus de tous les efforts de rénovation sur les sanitaires cet été. C'est tout de même une opération de plusieurs centaines de milliers d'euros. Egalement la cour de récréation a été rénovée.

On compte aujourd'hui à peu près 6 000 000 € cette année en investissement. On était à 1 ou 2 000 000 F. en 2001.

Sur l'humain, je voudrais dire quelque chose. On a peut-être un petit peu oublié les efforts qui se sont accumulés depuis quelques années et singulièrement depuis le 5 septembre 2001, avec d'abord la prise en charge de la gratuité du périscolaire et du soutien scolaire. Ce sont 450 000 € qui se rajoutent à ce qui était déjà fait auparavant. Puis également le Contrat de Réussite Educative où on est plus que dans l'humain, puisque l'objectif de ce contrat est de travailler avec chaque enfant et pour chaque enfant individuellement. Ce ne sont pas des groupes d'enfants. C'est un suivi individualisé. C'est la veille éducative avec Noëlle PAGE et le Service de la Réussite Educative. C'est le tutorat individualisé pour chaque enfant en élémentaire et en collège. C'est l'opération des clubs Coup de Pouce. On est passé de deux classes il y a 4 ou 5 ans à aujourd'hui une vingtaine de classes qui bénéficient de ce dispositif qui permet dans chaque classe à 5 enfants d'être suivis individuellement pendant l'année. C'est le lancement de l'opération Club Coup de Pouce langage en dernière année de maternelle, etc.

Le dernier point sur l'humain : Mme Bénédicte MARECHAL évoquait tout à l'heure tout ce qui concerne les efforts de la Ville. Je rappelle, à côté de cela, et avec la subvention de la Ville, tout le travail de l'A.S.E.L.Q.O. puisque une partie des C.L.S.H. sont de la Ville et une partie est gérée directement par l'A.S.E.L.Q.O., sans compter bien sûr toutes les opérations également de soutien éducatif menées en partenariat avec l'Association A.S.E.L.Q.O. Je vous remercie.

Mme LECLERC – *Un petit mot pour M. RICOUD qui s'inquiète et qui constate que plus d'enfants ne sont pas partis en vacances cet été. A titre informatif, nous avons reçu les remerciements du Secours Populaire car ils ont pu emmener cette année un certain nombre d'enfants, lors de leur journée qu'ils font traditionnellement l'été.*

M. le Maire – *Avant que je donne la parole à Mme MARECHAL pour répondre, y a-t-il d'autres interventions ?*

Mme MARECHAL – *Je vais essayer de reprendre dans l'ordre les questions posées lors des différentes interventions.*

M. RICOUD, concernant la baisse des effectifs à La Source, on est bien d'accord, il y a un effet G.P.V. indéniable. Il ne faut pas non plus oublier une modification dans la population. Les familles qu'on a aujourd'hui dans le secteur de La Source ne font pas 10, 12 enfants comme c'était le cas encore dans certaines familles. On le voit au niveau du collège. On a les derniers enfants de ces

familles pour lesquelles on a vu passer les plus grands dans le même établissement scolaire. Les jeunes femmes établies à La Source n'ont plus cette même envie d'avoir 10 enfants. Cela modifie aussi la topologie dans les écoles.

Vous dites que 433 enfants par jour, c'est peu. Cela correspond à la demande. Si vous dites que c'est trop cher, je vais juste vous citer un exemple. Le forfait de 10 jours de centre de loisirs cet été, avec les bons vacances octroyés par la C.A.F., pour une famille qui serait au quotient familial n° 2, cela correspond exactement au prix d'entrée à la fête de l'Huma - il faut faire le choix - c'est-à-dire 18 € pour 10 jours. 18 € à 20 € pour 10 jours de vacances en centre de loisirs.

(rires)

(applaudissements de M. RICOUD)

M. le Maire – *La fête de l'Huma, Mme MARECHAL, ce n'est pas gratuit.*

Mme MARECHAL – *Non.*

(exclamations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. LEBRUN – *A moins que la Ville veuille participer ?*

M. le Maire – *J'invite toutes les personnes qui vont à la fête de l'Huma à venir gratuitement au Festival de Loire. Je vous prie de m'excuser Mme MARECHAL.*

Mme MARECHAL – *Je ne sais pas ce que je dois répondre. Je m'interroge pour savoir ce que je dois répondre aux deux remarques faites par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. J'avoue que mélanger les activités périscolaires avec le Sport pour Tous, avec le temps de travail des éducateurs sportifs, c'est faire montre d'une méconnaissance profonde du fonctionnement de l'école.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Répondez-moi, ne faites pas de commentaires.*

Mme MARECHAL – *Je veux d'abord rappeler que Sport pour Tous est un dispositif de la Ville pour tous et pas pour les écoliers. Ce n'est ni sur le temps scolaire, ni a priori sur le temps périscolaire, mais plutôt sur les espaces dégagés le mercredi et le samedi. Je veux rappeler ensuite, comme l'a dit Mme Martine GRIVOT, il a bien fallu redéployer le temps de travail des animateurs sportifs qui intervenaient le samedi, car 3 heures de salaire en moins n'est pas faisable. Il a donc fallu redéployer leur temps de travail. Aucune heure de temps de travail des animateurs sportifs sur le périscolaire n'a été enlevé.*

Je veux simplement faire un constat. Vous dites que les activités périscolaires commencent de plus en plus tard, mais je me contenterai de vous dire que vous me le dites de plus en plus tôt. Mais cela ne change rien, c'est toujours à la même date depuis deux ans. A ce jour, je n'ai pas décidé de modifier la date de mise en œuvre des activités périscolaires.

Sur la disparition de la Commission de Dérogation, vous pouvez constater qu'elle a disparu. Je ne dirais pas qu'elle a disparu. En revanche, vous avez dit que cela avait été fait sans annonce. C'est faux. Cela a été dit. Je pense même que cela a été écrit dans les délibérations du Conseil Municipal, puisque cela faisait partie de ce que j'ai présenté lorsque nous avons fait la

reprise des inscriptions. A cette occasion-là, vous étiez peut-être déjà intervenu sur le sujet. Les Commissions de Dérogation ne voyaient que peut-être la moitié des dérogations, car elles ne se réunissaient qu'une fois sur l'année, pendant une période bien spécifique de dossiers de dérogation. Elles ne voyaient pas toutes celles qui ont lieu après, entre la fin avril et le début de septembre. C'est incroyable le nombre de dossiers que l'on peut voir. Elles ne voyaient pas la totalité des dérogations, puisqu'elles ne voyaient que celles qui étaient internes au secteur. On faisait une Commission par secteur, donc 5 Commissions pour toutes les écoles. Je peux comprendre que cette année certains auraient aimé que la Commission ait lieu. Avec la reprise des inscriptions c'était difficile, puisque nous avons allongé la période des inscriptions. Après, cela devenait compliqué de mettre en œuvre les Commissions de Dérogation. Je n'ai jamais été opposée à un retour de la Commission. C'est quelque chose dont nous allons discuter avec les Directeurs. On a très bien fonctionné avec eux pour obtenir leur avis au fur et à mesure pour les enfants concernés.

Voilà pour les questions qui méritaient une réponse.

M. le Maire – Je vous remercie de cette présentation. Vous avez les uns et les autres tout dit. Ce que je vois est très concret. Nous avons un retard très important dans nos écoles. Il suffisait de les visiter pour s'en apercevoir. Vous êtes nombreux à siéger dans des Conseils d'Ecoles. Quand on voyait la disparité qu'il y avait entre les écoles d'Orléans et notamment des écoles de communes périphériques ou ailleurs, il fallait qu'on mette le paquet. C'est ce que nous faisons depuis 2002. Je rappelle que nous avons pratiquement 70 écoles publiques à gérer. Je ne parle pas des conventions très logiquement avec l'enseignement privé. C'est encore autre chose. Nous avons également fait effort.

Au bout de ces 7 – 8 années d'investissements très lourds, je constate du concret. Vous le constatez tous. C'est effectivement que nos écoles ont été profondément transformées. On a fait beaucoup d'investissements dessus. Parfois d'ailleurs – vous vous en souvenez pour certains d'entre vous – elles étaient tellement abîmées et tellement dégradées qu'il a fallu faire d'abord des travaux qui ne se voyaient pratiquement pas. Quand on refait des charpentes, car les écoles prennent l'eau - c'était la réalité - c'est vrai que du point de vue des parents, des équipes pédagogiques, on ne voit pas vraiment l'amélioration, pourtant c'est fondamental. C'est une nécessité absolue.

Quand des murs d'écoles s'effondraient - je me souviens de cela et Mme MARECHAL s'en souvient – c'était le cas pour deux écoles notamment, on était obligé à chaque fois de mettre 800 000 €. Puis on est venu progressivement aussi à des améliorations qui se voyaient davantage et qui étaient davantage au bénéfice des équipes pédagogiques et bien sûr des enfants, notamment l'effort qui est fait sur les cours d'écoles, sur la restauration scolaire, sur les salles de classes, sur les équipements. Je ne crois pas effectivement qu'il faille distinguer l'investissement que l'on fait dans les écoles et le fonctionnement. Tout cela participe à la qualité de l'offre que l'on propose aux enfants et aux familles.

Puis, on l'a d'ailleurs dit en 2007, malgré tout ce que l'on avait fait, et les chiffres sont là, il y a même une année où on a multiplié les crédits par 12, Mme MARECHAL. Quand on augmente, par les temps qui courent, un budget de 3 %, 4 %, on dit déjà qu'on fait un gros effort. Je ne sais pas si vous mesurez. Cela paraît banal maintenant, mais il faut quand même mesurer d'où l'on vient.

Puis on l'a dit franchement, par rapport à ce patrimoine scolaire, malgré tout ce qui a été fait, et c'est vraiment très important, cela n'y suffisait pas. On a dit : « On s'engage sur 5 écoles

supplémentaires par rapport à ce que l'on envisageait initialement ». On est encore dans un début de mandat. On est encore très largement dans la première moitié de ce mandat. L'école Kergomard est faite. C'est un engagement. L'école René Thinat est refaite de fond en comble, les travaux avancent très bien. L'école Olympia Cormier va être neuve. Puis, on aura effectivement – vous en avez parlé Mme MARECHAL – les investissements pour l'école Claude Léwy. Enfin, on aura un gros groupe scolaire Georges Chardon. Rendez-vous compte, mes chers collègues, quand je dis cela, on peut dire qu'on met la barre très haut. L'école Georges Chardon, je le dis très franchement, c'est du préfabriqué qui date d'il y a plus de 30 ans. Je n'ai pas la date exacte. En tout cas, c'est dans cette fourchette-là. On va refaire totalement l'école Georges Chardon. Comme on a à côté d'ailleurs un gymnase qui est d'une vétusté absolue, on va refaire aussi un gymnase neuf. On a déjà pratiquement trois des cinq écoles qui sont faites ou très engagées. On n'a pas perdu de temps.

Puis, je rappelle également ce qu'a dit notamment M. MONTILLOT sur l'ensemble des dispositifs. Il ne faut pas les passer comme cela. Cela marche bien. Ce qui marche bien, on n'en parle pas. Cela marche super bien. La gratuité du soutien scolaire, cela marche bien. Qu'est-ce qu'on en a entendu à l'époque ! Je m'en souviens. On continue. Je ne reprends pas tous les dispositifs. Je ne reprends pas tout ce qu'il y a dans le Contrat Educatif. Ce sont des choses qui se font au quotidien, au bénéfice des enfants et des familles.

J'ajoute un dernier point sur ce qui a été présenté dans le budget de fonctionnement, dont on voit qu'il est déjà de 8 000 000 €. C'est hors dépenses de personnel. Nous avons plus de 500 agents de la Ville au bénéfice des écoles. On pourrait très logiquement comptabiliser cette dépense-là. Je n'ai pas fait le calcul.

Mme MARECHAL – *Cela fait à peu près 15 000 000 €.*

M. le Maire – *J'allais dire qu'on est à plus de 15 000 000 €, Mme MARECHAL. On est de l'ordre de 15 000 000 €.*

Je conclus là-dessus. Je crois vraiment que la Ville d'Orléans, même s'il en reste à faire – on est bien d'accord là-dessus – peut être globalement satisfaite. Nous sommes tous, je pense, particulièrement satisfaits de voir les effectifs qui augmentent. Toutes les grandes Villes centre sont confrontées à cette évolution globale qui fait que notamment, dans les années antérieures – et c'est d'assez longue date, c'est une tendance – beaucoup de familles préféraient choisir la périphérie, voire au-delà, plutôt que le centre-ville. C'est une très, très bonne nouvelle. Cela nous incite d'ailleurs à continuer l'effort que l'on fait sur nos écoles pour proposer aux familles un cadre qui soit agréable et accueillant pour les enfants. Cela contribue bien sûr à faire venir des familles avec notamment des enfants en bas-âge.

Je vous remercie.

Mme MARECHAL, si vous voulez bien continuer, car il y a plusieurs délibérations sur l'éducation.

N° 11 – Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL – *Nous n'avons qu'une seule subvention, car c'est trop tôt pour que les écoles aient pu déposer leur projet. Il s'agit des Jeunesses Musicales de France qui font un très bon travail auprès des scolaires.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
ORGANISMES Jeunesses Musicales de France	J.M.F.	Participation aux droits d'entrée aux concerts pour les enfants des écoles en Z.E.P.	1 372,00

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention qui figure dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer la somme de 1 372 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 12 – Quotient familial. Actualisation de la grille tarifaire.

Mme MARECHAL – *Le quotient familial était habituellement en délibération du C.C.A.S. Comme le quotient familial fait partie maintenant de ce que l'on appelle l'espace famille qui est chargé des inscriptions dans les écoles et dans les crèches, c'est maintenant rattaché à l'Education.*

M. RICOUD – *J'avais un peu lancé le débat tout à l'heure par rapport au quotient. Je regrette que, dans le calcul du quotient, les prestations familiales soient intégrées, ce qui fait que cela pénalise quand même les familles. Dans beaucoup de communes, les prestations ne sont pas intégrées.*

C'est un choix. C'est le vôtre. On ne le partage pas. Il faut quand même savoir que beaucoup d'enfants ne mangent pas à la cantine, car c'est un peu cher. Le repas à la cantine est souvent le seul repas vraiment important. Je répète que je ne tombe pas dans le misérabilisme. Ce sont des choix. On va donner beaucoup d'argent à un club sportif. On en parlera tout à l'heure. Pour le quotient, on ne veut pas évoluer. Pourtant on dit qu'il faut penser à ceux qui souffrent de la crise, aux familles défavorisées. On pourrait faire acte positif si on s'engageait à réfléchir sur un nouveau quotient familial.

J'ai une question à poser. On souhaiterait connaître le nombre de familles qui bénéficient du quotient 1 à 0,45 €, mais également pour chaque quotient, afin de voir concrètement ce que cela donne sur notre Ville d'Orléans.

Quand je dis que d'autres communes n'intègrent pas les prestations familiales, c'est une réalité, quelle que soit leur couleur politique.

Mme LECLERC – *Vous dites, M. RICOUD, que d'autres communes n'intègrent pas les prestations familiales. Je pourrais vous dire que d'autres communes ne tiennent pas compte du quotient familial dans autant de services que l'on peut aussi proposer. Quand on voit que le quotient familial est appliqué pour la restauration scolaire, l'aide aux devoirs, les activités périscolaires, les classes de découverte, le Conservatoire, les piscines, la patinoire, les crèches, etc., c'est aussi tout cela une politique sociale.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est pareil partout. Il y a beaucoup de Villes où cela se passe comme cela. On module en fonction du quotient familial.*

Je rejoins ce qui a été dit par M. Michel RICOUD. Sur l'actualisation de la grille tarifaire, on peut dire que cette augmentation est absolument calée sur l'indice des prix à la consommation de l'I.N.S.E.E. Il n'y a rien à dire, si ce n'est que c'est une augmentation à minima. Effectivement, on aurait pu augmenter davantage pour permettre à plus de personnes de bénéficier de quotients bas.

Je voudrais faire une observation sur l'intégration des prestations sociales qui sont non imposables dans le calcul des revenus qui sert pour le calcul du quotient familial. Tout à l'heure on m'a répondu avec une parfaite mauvaise foi sur les activités périscolaires. Je ne vais pas revenir là-dessus. Je trouve que le tour de passe-passe que vous avez fait sur les éducateurs est quand même très fort.

Je voudrais moi aussi parler d'avant 2001, puisque 2001 a séparé les ténèbres de la lumière. On nous a expliqué qu'avant 2001 les enfants allaient dans des cavernes et se vêtaient de peaux de bêtes. Il n'y avait pas d'électricité dans les écoles. Les murs s'effondraient. C'était Grosnie.

Je vais vous donner un exemple très, très concret. M. MONTILLOT va adorer, car c'est de l'humain et moi aussi j'aime bien l'humain. Je suis comme lui, j'aime bien les choses humaines. J'ai une amie qui avait fait faire le calcul de son quotient familial avant 2001. Il se trouve qu'après 2001 elle a eu un troisième enfant et elle a arrêté de travailler pour élever son troisième enfant. Elle a donc une perte importante de revenus, des charges supplémentaires. A la suite des nouvelles modalités de calcul du quotient familial, elle l'a vu augmenter, avec une baisse de ses revenus et une augmentation de ses charges.

Effectivement c'est bien de dire qu'on module en fonction du quotient. Maintenant, si le mode de calcul aboutit à vider le quotient familial de sa substance, finalement en réduisant à fort peu de familles les bénéficiaires du quotient familial bas, c'est un effet d'annonce, mais ce n'est pas une véritable politique sociale. On est dans la proposition, on n'est pas dans la critique. On part d'un constat. En plus on est dans une conjoncture difficile. C'est la crise. Beaucoup de familles souffrent. Ce serait un beau geste de la Ville d'Orléans que de retirer ces prestations sociales du calcul des revenus, d'autant que plus les familles sont modestes, plus la part de ces prestations sociales sont importantes dans le revenu. Il est bien évident que si vous êtes une famille avec des revenus importants, la part par exemple des allocations familiales sera extrêmement modeste. Donc la prise en compte des prestations sociales est de peu d'importance pour les familles aisées. En revanche, pour les familles pauvres, ces prestations fournissant l'essentiel de leurs revenus, les prendre en considération pour le calcul du quotient familial, c'est clairement les pénaliser. Ce n'est pas avoir une politique sociale.

Mme MARECHAL – *Il y a confusion entre les quotients familiaux de la Ville et les quotients familiaux de la C.A.F. C'est peut-être l'occasion aussi de lancer un débat qui me tient à cœur. Je pense qu'il serait intéressant que l'ensemble des tranches pratiquées par la Ville soient alignées sur les quotients familiaux de la C.A.F. Comme cela, ce serait égalitaire. Ce serait le même traitement pour tous, avec la même base de travail et de données sur la Ville, alors qu'aujourd'hui des prestations sont alignées sur les quotients familiaux de la C.A.F. - je pense aux centres de loisirs - et d'autres sont alignées sur les quotients familiaux de la Ville. En plus, cela fait faire pour les familles des documents complémentaires, certains pour la C.A.F., d'autres pour la Ville. Ce serait sans doute l'occasion de pouvoir réfléchir à toutes ces choses-là pour tout aligner sur une seule grille de quotients familiaux.*

Je veux bien préciser que le principe du quotient familial c'est moins il y a d'augmentation, plus on reste dans sa tranche. Il ne faut pas imaginer que, si on avait fait une augmentation supérieure aux 0,70 %, les familles auraient été bénéficiaires. C'est tout le contraire. Elles auraient vu leur tranche augmenter. Je n'ai pas bien saisi la subtilité.

M. le Maire – *Vous n'êtes pas toute seule, Mme MARECHAL. Je vous rassure.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Sur la question des prestations familiales, on n'a pas de réponse.*

M. le Maire – *Sur la question de ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Sur la question de M. RICOUD et de moi-même de retirer ces prestations familiales du calcul des revenus.*

M. le Maire – *Non. On vous propose une délibération.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On peut avoir une réponse à une question.*

M. le Maire – *Il ne faut quand même pas pousser le bouchon trop loin. On propose une augmentation de 0,7 %.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est une délibération sur le quotient familial et on pose une question sur le quotient familial. On pourrait avoir une réponse.*

Par ailleurs, Mme MARECHAL, j'ai ici le dossier de demande de quotient familial. C'est bien la Ville d'Orléans. Je n'ai pas confondu avec la C.A.F.

Mme MARECHAL – *Il me semble que ma réponse était claire. Si vous voulez qu'on ait un quotient familial qui soit quelque chose de cohérent et qui soit peut-être aligné sur d'autres communes et qui convienne, je vous propose qu'on passe au quotient familial de la C.A.F. C'est indéniable. C'est un organisme national qui générerait les dispositifs. On ne pourrait pas dire à la Ville : « Vous avez mis cela, vous n'avez pas mis cela ». Ce serait la meilleure des solutions. J'ai quand même répondu à votre question en vous proposant une piste d'évolution.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, cette proposition pourrait-elle répondre à votre préoccupation ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On ne demande pas mieux que d'y travailler.*

M. le Maire – *Voyons la chose. Je suis très ouvert là-dessus. Mais, en engageant ce travail-là, car du travail a déjà été fait antérieurement sur cette question du quotient familial, je ne voudrais pas pour le coup qu'on vienne à changer de système s'il était défavorable aux familles. Dans ce travail, on va peut-être s'apercevoir – c'est mon intuition, on verra – que le système actuel de la Ville est plus favorable. Ce sera justement intéressant. Cela répondra peut-être à certaines critiques qui ont été formulées, si d'aventure on venait à le constater. Je dis que cela relève de l'intuition. Je n'ai pas les chiffres en tête. Mais je ferai peut-être un petit pari quand même, comme cela, à vu de nez.*

Je vous propose de vous prononcer sur ce point n° 12.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Quotient Familial est établi chaque année pour toutes les familles orléanaises qui en font la demande. Il prend en compte la situation de la famille et ses ressources. Il permet, à partir du code retenu, de pratiquer une politique tarifaire et ce, pour différentes prestations organisées par la Ville (la restauration scolaire, l'aide aux devoirs, les activités périscolaires, les classes découvertes, le conservatoire, les piscines municipales et la patinoire).

Conformément à l'article 3.3 du Règlement Intérieur du Quotient Familial adopté par la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2008, il est proposé d'actualiser les grilles de calcul du quotient familial selon l'indice I.N.S.E.E. 2008 des prix à la consommation hors tabac (0,70 %). Il s'agit du même indice de référence que les années précédentes. Pour mémoire, il était en 2008 de 2,89 %, en 2007 de 1,3 %, en 2006 de 1,8 % et en 2005 de 1,9 %. Cette actualisation s'appliquera pour l'établissement du quotient familial 2010 valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le taux d'actualisation de la grille du quotient familial, en s'alignant sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour l'ensemble des ménages, soit 0,70 % (taux I.N.S.E.E. 2008) ;

2°) décider de l'application de la nouvelle grille, annexée au présent rapport, à compter du 1^{er} janvier 2010 ».

**ADOPTE PAR 46 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 6 ABSTENTIONS.**

**Grille du Quotient Familial 2010
valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010**

La grille 2010 est majorée à partir de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour l'ensemble des ménages (0,70 % en 2008 d'après l'I.N.S.E.E.)

Tranche	Année civile 2009		Année civile 2010	
	QF plancher	QF plafond	QF plancher	QF plafond
1ère		235,65 €		237,30 €
2ème	235,66 €	330,41 €	237,31 €	332,72 €
3ème	330,42 €	425,08 €	332,73 €	428,06 €
4ème	425,09 €	519,11 €	428,07 €	522,74 €
5ème	519,12 €	613,72 €	522,75 €	618,02 €
6ème	613,73 €	708,91 €	618,03 €	713,87 €
7ème	708,92 €	801,17 €	713,88 €	806,78 €
8ème	801,18 €	897,28 €	806,79 €	903,56 €
9ème	897,30 €	992,02 €	903,57 €	998,96 €
10ème	992,03 €	1 086,74 €	998,97 €	1 094,35 €
11ème	1 086,75 €	1 180,93 €	1 094,36 €	1 189,20 €
12ème	1 180,94 €		1 189,21 €	

N° 13 – Ecole maternelle René Thinat. Restructuration et extension. Lot n° 1 – Clos et couvert. Approbation d'un avenant.

Mme MARECHAL – *Il s'agit de valider un avenant pour les travaux de l'école maternelle René Thinat dont je vous ai parlé tout à l'heure.*

M. le Maire – *Effectivement. Si vous en êtes d'accord, je vous consulte. Adopté à l'unanimité.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de la séance du 10 juillet 2008, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'extension de l'école maternelle René Thinat.

Le projet comportait la création d'un jardin pédagogique dont la mise au point devait être concertée avec l'équipe enseignante.

A la suite de cette démarche, dans le cadre du bilan financier global de cette opération, des adaptations sont proposées permettant en particulier l'installation de jardinières indépendantes plus facilement accessibles pour les enfants.

L'avenant suivant est donc proposé pour le Groupement d'entreprises Perdereau – Pajon – Garcia – Leplâtre – Croixmarie - Croixalmétal – S.T.E.C. pour le lot n° 1 : Clos et couvert (marché n° 08-124) :

. Montant du marché initial	1 563 256,90 € T.T.C.
. Avenant n° 1 en plus-value+	34 581,27 € T.T.C.
. Avenant n° 2 en plus-value+	6 817,20 € T.T.C.

Nouveau montant	1 604 655,37 € T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 au marché pour le lot n° 1 – Clos et couvert relatif à la restructuration et l'extension de l'école maternelle René Thinat, à passer avec le Groupement d'entreprises Perdereau – Pajon – Garcia – Leplâtre – Croixmarie – Croixalmétal, conduisant à une plus-value de 6 817,20 € T.T.C. et portant le montant du marché initial de 1 563 256,90 € T.T.C. à 1 604 655,37 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2313, opération 06A474, T. S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 14 – Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2008. Présentation.

Mme MARECHAL – *C'est un compte rendu annuel qui se fait une fois que l'année est complètement écoulée et que les calculs ont pu se faire. Cela concerne l'année 2008. Je vous propose de lire brièvement la synthèse qui en a été faite, le dossier étant très important.*

Cela se présente de la façon suivante. Il y a d'abord une partie qui est le compte rendu technique avant de faire le compte rendu financier.

Dans la partie du compte rendu technique, un premier élément concerne l'investissement. Il n'y avait pas eu de travaux d'investissements nouveaux prévus pour l'année 2008. Nous sommes dans la conformité. La provision de gros entretien, de réparation et de renouvellement, qui était de 354 446 €, a été réalisée en entier, voire même un tout petit peu plus, puisqu'il y a eu presque 2 000 € de plus. Nous sommes aussi là dans la conformité.

L'ajustement du plan de gros entretien, de réparation et de renouvellement, n'avait pas été nécessaire en 2008.

Concernant les installations qui auraient pu devoir s'adapter à des nouvelles normes pour suivre la réglementation ou la technologie, il n'y en a pas eu à faire pour 2008. Il y a toujours des contrats d'entretien courant qui doivent être pris ou renouvelés. 22 pour l'entretien ont été souscrits pour l'année 2008.

Il n'y a pas d'observation particulière sur l'état général des ouvrages et des matériels, que ce soit sur la cuisine centrale ou sur les offices.

Toujours dans le compte rendu technique, concernant l'exploitation, pour les repas produits dans le cadre de la délégation de service public, le nombre total de repas est de 985 497, dont à peine 50 000 sont uniquement les goûters des centres de loisirs.

Il y a un point sur la qualité qui indique qu'elle est conforme au cahier des charges et à la charte de qualité qui faisait partie de ce contrat.

Par ailleurs, il y a tous les comptes rendus d'analyses bactériologiques et les audits relatifs à l'hygiène, à la propreté qui sont faits par un organisme extérieur à la demande du délégataire. Il y a l'ensemble des menus servis sur toute la période concernée ainsi que les repas à thèmes et les animations à caractère pédagogiques qui ont été réalisées en 2008, tout cela dans le classeur du compte rendu.

Sur la partie financière, le prix contractuel des différents repas est intégré dans le compte rendu. Je veux juste vous citer celui pour lequel il y a plus de repas, c'est-à-dire le repas scolaire enfant : 5,95 € T.T.C., coût d'un repas, ce qui me fait dire aussi, au vu de la grille des tarifs proposés, de mémoire pour les écoles, le tarif le plus bas est de 0,46 €. J'incite les familles à aller faire leur carte de Q.F. pour obtenir un repas à 46 centimes, plutôt que de dire « je ne fais pas ma carte de Q.F. car c'est trop cher à la cantine ». C'est moins cher qu'à la maison. Je suis incapable de faire un repas à 46 centimes à la maison, alors qu'à la cantine on peut le proposer, puisque nous prenons en charge une partie du repas pour les familles.

Le nombre de repas facturés qui s'élevait à 985 497 est réparti de la façon suivante :

- C'est logique, la plus grosse masse représente l'ensemble des repas scolaires enfants : 749 958 ;

- Il y a ensuite des repas scolaires adultes, que ce soit des agents de la Ville ou le personnel enseignant : 31 530 ;

- Pour les centres de loisirs : 40 293 pour les enfants et 6 640 pour les repas adultes, ce qui correspond aux animateurs qui encadrent les enfants dans la journée et aussi pendant le temps du repas ;

- Viennent ensuite 49 595 goûters, 36 341 repas pour les foyers logements et un chiffre important de 70 164 repas à domicile. Cela correspond à une réelle demande appréciée de la part des personnes âgées. C'est un nombre important. C'est une bonne chose pour les personnes âgées de la Ville ;

- Enfin un petit nombre dérisoire de 676 repas pour un restaurant de quartier, qui correspondent à une ou deux manifestations dans l'année pour les personnes âgées.

Ce rapport comprend l'ensemble des montants des facturations qui sont faites à la Ville, au C.C.A.S. et aux familles ainsi que le mode de calcul de l'ajustement du prix des repas et le nombre de repas fournis pour les clientèles extérieures autorisées par la Ville.

Nous arrivons à la partie purement financière. Le coût total des prestations, qui sont assurées pour l'ensemble de la délégation, c'est-à-dire pour la Ville et pour le C.C.A.S., représente 6 233 000 €, dont 741 000 € pour la partie C.C.A.S.

Les usagers, que ce soit les familles ou les adultes ou les personnes âgées, paient une part qui correspond à 2 322 000 €. La charge restant à la Ville et au C.C.A.S. est de 4 001 000 €, à laquelle on peut enlever la redevance pour clientèle extérieure intégrée dans le contrat qui était en 2008 de 246 000 €. Il reste donc à la charge de la Ville et du C.C.A.S. 3 755 000 €.

Voilà pour résumer le compte rendu de l'activité de l'année 2008.

M. GRAND – *Simplement pour avoir l'information. Au dernier Conseil Municipal, on a déjà eu une information selon laquelle il y avait des repas à 46 centimes. J'aimerais savoir combien d'enfants en bénéficient ? Quel est le nombre d'enfants par tranche, s'il vous plait ?*

La Ville de Saint-Etienne, dont je parlais la dernière fois, puisque j'ai eu des informations complémentaires depuis le dernier Conseil Municipal, a baissé en fait son prix de 5 %, tout en passant à 50 % en bio comme je l'expliquais, et en augmentant de 10 % par an. C'est juste pour vous montrer que le bio ne surenchérit pas forcément le prix. Le tout est d'avoir une politique volontaire, sachant qu'on est aujourd'hui à 2,5 % et que je pense qu'on a beaucoup de travail à faire pour atteindre à minima les 20 % qui sont dans l'objectif du Grenelle. Merci de nous donner cette information.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Le rapport annuel du délégataire permet – c'est d'ailleurs son principal avantage – de mesurer le fonctionnement d'un contrat qui est pris sur plusieurs années et de voir les points forts et éventuellement les problèmes que ce contrat peut générer pour la collectivité.*

Je rappelle que le rapport qui nous est présenté est sous l'empire de l'ancienne délégation de service public, donc celle qui vient de se terminer, puisque nous avons maintenant un nouveau régime qui se met en place depuis le 1^{er} septembre 2009.

Je ferai simplement deux observations s'agissant de ce rapport de présentation.

D'abord, je voudrais revenir sur l'importance des clientèles extérieures qui n'est pas chiffrée dans le document que vous avez sous les yeux. Je peux vous le donner. Les clientèles extérieures représentent 772 357 repas, c'est-à-dire qu'elles représentent environ 45 % de l'ensemble des repas qui ont été produits par la SOGERES. Cela représente un poids tout à fait important. S'agissant de cette question des clientèles extérieures, c'était l'un des points qui avait été soulevé au moment du recours introduit par M. Charles RENARD contre le contrat SOGERES. Je voudrais faire observer ici, page 42 de votre paquet de délibérations, que ces redevances vous sont présentées. Elles sont en augmentation tout simplement car le nombre de repas extérieurs servis a augmenté. Donc la redevance augmente. En revanche, vous voyez que le prix de redevance est fixe par repas.

Dans ma première observation, je voudrais indiquer que, sauf erreur de ma part, dans le nouveau contrat, il y aura un élément de variation qui sera introduit et qui entraînera une augmentation de cette redevance pour clientèles extérieures chaque année. Ainsi, la Ville générera un peu plus d'argent, ce qui me permet de dire que parfois certains recours en justice peuvent être utiles. On a même l'exemple d'un recours en justice qui fait gagner de l'argent à la Ville, puisque le contrat s'est fini un an plus tôt que prévu. Donc le nouveau dispositif, plus avantageux pour la Ville, peut se mettre en place plus tôt que prévu.

La deuxième remarque, que je voudrais faire concernant le fonctionnement du contrat de délégation de service public, concerne les coûts qui sont induits par cette délégation. On ne peut que se féliciter d'une certaine manière de la baisse de la participation des usagers par repas. En revanche, on doit quand même souligner la charge nette représentée pour la Ville et pour le C.C.A.S. qui, vous le voyez, entre 2007 et 2008, est en augmentation de près de 5 %, ce qui est supérieur à l'augmentation du coût de la vie pendant cette même période qui était de 2,8 %, sauf erreur de ma part. Pourquoi je pointe ce chiffre ? Tout simplement pour qu'on prenne conscience qu'une délégation de service public coûte chère. Vous avez le montant total versé par la Ville et le C.C.A.S. On est à près de 4 000 000 €. Non seulement cela coûte cher, mais en plus cela augmente tous les ans. Cela coûte de plus en plus cher, ce qui peut nous amener à nous interroger - en tout cas cela nous amène à nous interroger nous - sur la pertinence économique de ce mode de gestion des délégations de service public pour les collectivités.

M. MARTIN – *On a eu l'occasion de débattre à différentes reprises de l'avantage que confère pour la Ville le fait que le délégataire ou même un équipement serve des prestations extérieures. On a eu l'occasion de le dire, de l'expliquer. On amortit mieux les équipements. On a un retour financier important. Du reste, c'est ce que vous avez dit. Que je sache, ce retour financier n'est pas au détriment du service rendu par ailleurs. C'est ce qu'il faut dire. L'avantage est de servir des repas à l'extérieur, dont je rappelle que c'est en très grande majorité des repas servis à des*

établissements publics ou à des écoles. Ce n'est pas non plus servi aux secteurs qui pourraient être considérés comme privé – privé. Cela mérite d'être précisé.

Lorsque le nouveau contrat a été conclu récemment, et c'est passé au Conseil Municipal il y a peu de temps, cette notion d'accessoire ne remet pas en cause le nombre de repas servis à l'extérieur. Je vous rappelle que le nombre de repas de 700 000 qui représente, vous l'avez dit, 45 % du contrat, n'est pas remis en cause dans le nouveau contrat. C'est la liberté de l'exploitant que de servir des repas à l'extérieur. La notion de l'accessoire sur le plan juridique, pour vous qui êtes juriste, atteint sa limite lorsque cela préjudicie au service qui est rendu à la collectivité elle-même, c'est-à-dire aux repas des enfants ou des personnes âgées. Que je sache, les repas qui ont été servis à l'extérieur n'ont jamais apporté de préjudice à la qualité des repas pour les élèves dans les écoles ou pour les personnes âgées. Vous revenez sur un sujet qui a été parfaitement débattu, qui n'est pas remis en cause dans son principe. Je tiens à bien le préciser.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.*

M. MARTIN – *La notion d'accessoire continuera. Les services de repas à l'extérieur continueront à être faits, dans le souci du bénéfice financier dont j'ai parlé.*

M. RICOUD – *Les élus communistes sont défavorables à la délégation de cette prestation. On profite de ce bilan pour dire que leur souhait le plus cher est que la restauration collective revienne dans la gestion municipale.*

M. le Maire – *M. RICOUD, juste pour information, devinez-vous ce que je vais vous dire ? Effectivement, dans les repas qui sont servis à l'extérieur...*

M. RICOUD – *Il y a la fête de l'Humanité ?*

M. le Maire – *Non, car cela aurait fait augmenter le pourcentage, comme il y a énormément de monde. Il faut peut-être baisser le prix d'entrée.*

M. RICOUD – *18 € pour 3 jours avec des chanteurs de renommée internationale !... J'ai des vignettes à vendre.*

M. le Maire – *C'est dommage. Si on avait su cela, on aurait peut-être fait un petit Powerpoint avec le Festival de Loire pour présenter cela quand même. Cela va être trop tard.*

Un certain nombre de communes sollicitent notre prestataire. Je crois qu'on a déjà eu l'occasion de le dire, parmi ces communes, il y a par exemple le C.C.A.S. de Montargis, la Ville de Chécy et la Ville de Chalette-sur-Loing. Vous voyez M. RICOUD.

M. LEBRUN – *Si c'était en restauration municipale, ils le feraient aussi.*

M. le Maire – *C'est la Ville de Chalette-sur-Loing. C'est bien.*

Mme MARECHAL – *Concernant l'évolution des tarifs ou de ce qui est proposé à Saint-Etienne, j'avoue que je n'ai pas suivi les dernières étapes. Il faudra donc que je me mette à jour pour voir ce qui a été fait. Mais c'est toujours intéressant de voir ce qui se pratique dans les autres Villes.*

Je ne peux pas dire M. GRAND ce soir le nombre de familles au quotient familial 1. Je ne le sais pas par cœur. Je ferai chercher cela pour pouvoir vous le dire par la suite.

On est finalement au moins tous satisfaits du fait que les clientèles extérieures nous apportent une redevance supplémentaire. Effectivement, dans le cadre de ce nouveau contrat qui est entré en vigueur, la part variable correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par la société sur la partie D.S.P. C'est une bonne chose pour les finances de la Ville.

S'il est légitime de s'interroger sur le poids de la Ville dans la restauration, c'est vrai que c'est un budget très important : 3 755 000 € englobés avec le C.C.A.S. On peut constater qu'entre 2007 et 2008, la charge pour la Ville est en augmentation, alors que la participation des usagers est en diminution. Mais la seule raison, c'est qu'en fait le coût de revient d'un repas augmente plus vite que le tarif que l'on pratique à l'utilisateur. A chaque fois, on fait un écart supplémentaire. Forcément l'utilisateur a une participation qui est moindre, puisqu'on a eu une augmentation de la masse de repas. Rapporté aux nombres de repas pour l'utilisateur, cela fait une variation à la baisse, alors que pour la charge nette pour la Ville, cela fait une charge en augmentation, puisque le coût de revient qui nous est tarifé par SOGERES est lui en augmentation, supérieur à celle que nous pratiquons sur les tarifs.

Par ailleurs, sur le tarif, nous étions pour l'année 2008 à un prix de repas de 5,95 € T.T.C. Il existe une commune très proche d'Orléans qui fait en régie directe l'ensemble de ses repas, sauf pour une partie des enfants qui viennent à l'école des Aydes. En 2005, le coût du repas, en régie directe, était de 6,25 €... Il faut réfléchir à tout. Il peut y avoir des intérêts à avoir une délégation de service public sur un nombre de repas importants.

M. GRAND – *Pour une Ville de 50 habitants, cela va revenir cher au repas, je suis bien d'accord.*

M. le Maire – *Je vous remercie de tout cela. On a eu l'occasion d'en parler longuement dans des Conseils Municipaux précédents. Je voudrais simplement remercier Mme MARECHAL bien évidemment. Je voudrais remercier les Services de la Ville, tout particulièrement M. Patrick LEBAUPIN pour le travail vraiment particulièrement important qui a été fait sur cette D.S.P. de la restauration collective.*

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette présentation, comme le veut la formule.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

SOGERES, délégataire de la restauration collective, a remis son rapport pour l'exercice 2008.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités de la SOGERES, délégataire de service public de la restauration collective, au titre de l'année 2008 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Année 2008

Synthèse

COMPTE RENDU TECHNIQUE

I - L'INVESTISSEMENT

I.1 - Travaux d'investissements nouveaux

Il n'y a pas eu de travaux d'investissements au titre de l'extension et de l'adaptation de la cuisine centrale et des offices.

I.2 - Utilisation du compte de provision pour gros entretien, réparation et renouvellement

Les dotations, conformes aux montants prévus au contrat, se sont élevées à 354 446 €.

Les dépenses réalisées s'élèvent à 356 647 € et correspondent à des dépenses de gros entretien de la cuisine centrale et des offices, de réparations, de renouvellement et d'entretien des installations des équipements, matériels et petits matériels.

Compte tenu du solde constitué au 31 décembre 2007, le solde des provisions disponibles en fin d'exercice s'élève à 80 155 €.

I.3 - Ajustement du plan de gros entretien, de réparation et de renouvellement

Il n'est pas nécessaire d'ajuster ce plan.

I.4 - Adaptation des installations en raison de l'évolution de la technologie et de la réglementation

Il n'est pas nécessaire de procéder à de telles adaptations car le nombre de repas produits dans le cadre de la délégation de service public d'une part, et dans le cadre des contrats passés pour des clientèles extérieures d'autre part, est compatible avec la capacité de la cuisine centrale.

I.5 - Contrats d'entretien courants

22 contrats d'entretien ont été souscrits.

I.6 - Evolution générale des ouvrages et matériels

L'état général des ouvrages n'appelle pas d'observations particulières.

II - L'EXPLOITATION

Pour les repas produits dans le cadre de la délégation de service public, il convient de souligner en particulier :

- le nombre de repas facturés qui est de 985 497 (dont 49 595 goûters C.L.S.H.)

- La qualité

La qualité de la prestation est contrôlée en permanence par les services de la Ville et est conforme au cahier des charges et à la charte de qualité annexée au contrat.

Le compte rendu présente par ailleurs :

- les rapports d'analyses bactériologiques et les rapports d'audits relatifs à l'hygiène et à la propreté effectués par un organisme extérieur, à l'initiative du délégataire,

- les menus servis durant toute la période concernée, ce qui permet d'apprécier la qualité et la diversité des repas,

- les repas à thème, accompagnés d'animations à caractère pédagogique, réalisés en 2008.

COMPTE RENDU FINANCIER

Le compte rendu financier présente :

- les prix contractuels actualisés des différentes catégories de repas au 1^{er} septembre 2008 : 5,95 € T.T.C. pour un repas scolaire enfant,

- le nombre de repas facturés, qui s'élève au total à 985 497 repas, ainsi répartis :

. 749 958 repas scolaires enfants

. 31 530 repas scolaires adultes

. 40 293 repas enfants C.L.S.H.

. 6 640 repas adultes C.L.S.H.

. 49 595 goûters C.L.S.H.

- . 36 941 repas foyers-logements
- . 70 164 repas à domicile
- . 376 repas restaurant de quartier,
- le montant des facturations, à la Ville, au C.C.A.S. et aux familles,
- le mode de calcul de l'ajustement du prix des repas pour non couverture des frais fixes,
- le nombre de repas fournis aux clientèles extérieures autorisées par la Ville,
- le compte de résultat ventilé entre la délégation de service public d'une part, et les clientèles extérieures d'autre part.

Les flux financiers sont les suivants :

1 – Coût total brut des prestations assurées au profit de la Ville et du C.C.A.S. (en T.T.C.) :

- Ville : 5 492 000 €

- C.C.A.S : 741 000 €

soit , au total : 6 233 000 €

2 – Part payée par les usagers : 2 232 000 €

3 – Charge résiduelle (Ville et C.C.A.S.) : 4 001 000 €

4 – Redevance pour clientèles extérieures : 246 000 €

5 – Charge nette (Ville et C.C.A.S.) : 3 755 000 €

Comparaison compte rendu financier Sogeres 2007/2008

Données synthétiques Ville + C.C.A.S.

Montants en € T.T.C.	2007	2008	Variation %
Nombre de repas ⁽¹⁾	925 241	935 902	+1,15%
Coût brut			
. Total	6 055 010	6 233 000	+2,94%
. Au repas	6,54	6,66	+1,83%
Participation usagers			
. Total	2 239 000	2 232 000	-0,31%
. Au repas	2,42	2,38	-1,45%
Charge résiduelle			
. Total	3 816 000	4 001 000	+4,85%
. Au repas	4,12	4,28	+3,80%
Redevance clientèles extérieures			
. Total	239 000	246 000	+2,93%
. Au repas	0,26	0,26	-
Charge nette			
. Total	3 577 000	3 755 000	+4,98%
. Au repas	3,87	4,01	+3,62%

⁽¹⁾ hors goûters

Commentaires des évolutions

Ces données concernent l'ensemble des repas (C.C.A.S. et Ville - repas scolaires)

. Le coût brut total augmente de 2,94 % en raison notamment d'une augmentation du nombre de repas de 1,15 %, ce qui ramène l'augmentation du coût brut au repas de 1,83 %.

Cette augmentation est inférieure à l'évolution générale des prix constatée entre 2007 et 2008 qui était de l'ordre de 3 %.

. La participation moyenne des usagers diminue de 1,45 %.

. La charge nette de la Ville, après déduction de la participation des usagers et de la redevance du délégataire pour clientèles extérieures augmente, par conséquent, de 3,62 %.

N° 15 – Ecole Olympia Cormier. Travaux de restructuration. Constitution d'une servitude temporaire de tour d'échelle sur la propriété voisine. Approbation d'un protocole d'accord.

M. le Maire – *Nous revenons à des travaux.*

Mme MARECHAL – *Mais cette fois-ci il ne s'agit pas d'un avenant pour une entreprise suite à un marché. En fait, nous allons devoir passer dans une propriété voisine. Il s'agit d'un protocole d'accord avec les riverains.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension des bâtiments de l'école Olympia Cormier, la Ville doit accéder à une partie du terrain situé en limite séparative, appartenant à M. et Mme VANNIER, sis 8, rue de la Gendarmerie à Orléans, qui devra être occupé temporairement par les entreprises.

Pour permettre à la Ville de procéder à ces travaux, il est nécessaire de constituer une servitude temporaire de tour d'échelle sur la propriété de ces personnes pendant une durée de trois mois, susceptible d'allongement en cas d'intempéries.

Dans le cadre d'un référé préventif, il a donc été convenu la signature d'un protocole d'accord fixant les engagements réciproques des parties dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension des bâtiments de l'école Olympia Cormier.

M. et Mme VANNIER concèdent ainsi à la Ville l'autorisation d'accéder à leur fonds sur toute la bande de terrain située en limite divisoire des fonds, de déposer la clôture grillagée, la pergola et les plantes et/ou arbustes situés à proximité de l'échafaudage, d'ouvrir le mur de clôture séparant l'école de leur fonds sur un mètre de largeur, d'installer un échafaudage avec filet de protection le long de la façade mitoyenne sur sa hauteur, de poser une clôture pleine de deux mètres de hauteur en pied d'échafaudage à deux mètres de la façade du bâtiment scolaire, et de fermer le chantier côté rue avec un portillon d'accès.

La Ville s'engage en retour à prendre toutes les mesures de protection des biens appartenant aux époux VANNIER, à protéger le sol de la cour par des panneaux en bois, à fermer l'accès au tour d'échelle pendant toute la durée des travaux, et à remettre les lieux en leur état antérieur à la fin des travaux. L'indemnisation afférente à cette servitude sera évoquée lorsque les travaux seront terminés.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le protocole d'accord à passer avec M. et Mme VANNIER, portant constitution d'une servitude temporaire de tour d'échelle sur leur propriété située en limite séparative, dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension des bâtiments de l'école Olympia Cormier ;

2°) autoriser le Maire à signer ledit protocole au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Si vous en êtes d'accord, je passe provisoirement le point n° 16 présenté par M. LEMAIGNEN dont nous attendons le retour. Si M. CARRE en est d'accord, nous en venons directement au point n° 17 sur la requalification des mails, la maîtrise d'œuvre et l'approbation d'un marché après appel d'offres.*

*
* *
*

DEVELOPPEMENT : **AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

N° 17 – **Requalification des mails 1ère phase. Mise à niveau des carrefours Madeleine et Saint-Jean. Maîtrise d'œuvre. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

M. CARRE – *Comme vous le savez, on avait déjà évoqué le projet de la suppression des trémies et surtout de la requalification des mails dans le cadre de la réorganisation globale du secteur Madeleine – Carmes. On avait aussi décidé de changer le périmètre de la Z.A.C. tel qu'il avait été proposé à la première concertation, puisqu'au départ la partie des mails était incluse à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Concerté. Puis après la concertation, on a décidé de limiter la Z.A.C. à la partie de l'ensemble du quartier Carmes et de dissocier cette opération qui serait faite en régie par la Ville, ce qui amène à désigner un assistant à maîtrise d'œuvre. En fait, c'est un groupement de compétences. Il y a des urbanistes, des ingénieurs et autres. Cette maîtrise d'œuvre de requalification est établie par le Cabinet ERA/VILLE OUVERTE/SARAH SAINSAULIEU/COREDIA.*

M. LEBRUN – *Je m'excuse, j'avais un peu de retard. Je reviens de la Fête de l'Humanité.*

M. le Maire – *On vous a fait une sacrée pub ce soir, en attendant !*

M. LEBRUN – *Pour ceux qui sont intéressés...*

Le Conseil Municipal du 10 juillet dernier a acté la suppression de la trémie Jean Jaurès, sans que ce projet ait fait l'objet de véritables concertations, puisqu'il avait été associé à celui de la rue des Carmes, cette dernière retenant plus l'attention des personnes du quartier que la trémie du boulevard voisin, que les riverains ne sont sûrement pas les plus nombreux à emprunter parmi les 50 000 véhicules par jour qui y circulent.

Les trois élus communistes, qui ont dénoncé, dès le départ, cette opération anti-développement durable, ont refusé de participer à la mascarade consistant à élire le jury pour le marché chargé de mettre en œuvre ce projet.

Ce projet global de requalification coûtera au moins 20 000 000 €, avec les travaux qui sont à faire en amont et en aval, pour lesquels les contribuables de l'Agglo seront aussi mis à contribution, alors que nos édiles ne trouvent toujours pas un centime pour améliorer la nationale 20 au sud du pont Joffre. Les élus communistes ont qualifié ce projet d'erreur économique et écologique qui va engendrer des travaux supplémentaires dans un quartier qui en est déjà submergé et rallonger les temps de parcours des automobilistes.

Les élus communistes considèrent que la mise en œuvre de ce projet ne rend que plus urgent la gratuité de l'autoroute entre La Source et Saran. Ils ont fait la proposition, au dernier Conseil Municipal, qu'une expérience de gratuité soit tentée pendant les travaux, mais la mairie malheureusement s'accroche dur comme fer à vouloir nous faire payer, alors que Cofiroute – on le sait – avait réalisé, avec le groupe De Vinci, 850 000 000 € de bénéfices.

Nous vous demandons de repousser cette délibération en attendant qu'une véritable concertation des usagers de la trémie soit effectuée.

L'enjeu de ces projets et de ces répercussions nous semble suffisamment important pour cela.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vais commencer là où M. LEBRUN a fini. Je veux souligner qu'effectivement cette question de la requalification des mails est un des très, très gros dossiers de cette mandature. C'est un dossier qu'on ne peut pas se permettre de rater, si vous me passez cette expression un petit peu triviale, car il engage la physionomie de notre Ville pour les décennies à venir. C'est vraiment un dossier très important.*

Or, en l'état, on ne peut pas dire que la gestion de ce dossier soit totalement exempte de critiques. Je dirais que l'opposition est là pour dire quand cela va, mais aussi pour dire quand cela ne va pas.

M. LEMAIGNEN – *Dire quand cela va, on n'a pas remarqué.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *M. LEMAIGNEN, vous en aurez aussi pour votre grade. Attendez un petit peu. Bienvenue parmi nous. On vous attendait avec impatience.*

Ces critiques tourneront autour de deux points essentiellement : la méthode et la question du principe. Je suis juriste. J'aime bien les plans en deux parties.

Sur la méthode, M. LEBRUN l'a souligné et j'abonde complètement dans son sens, ce qui prouve qu'il y a une forte cohérence entre les deux groupes d'opposition municipale, le défaut de concertation est criant sur ce dossier. Des associations de quartiers, comme l'A.D.A.Q.O. qui vient de publier une lettre ouverte au Maire d'Orléans et la S.E.V.E., s'en sont largement fait l'écho.

Voilà, en effet, que la maîtrise d'œuvre est engagée, sans qu'une vraie concertation en amont ait été organisée avec les habitants, alors que cette concertation aurait été possible. On évoquait tout à l'heure la question de la Z.A.C. avec le changement de périmètre, je ne reviens pas là-dessus. Je voudrais souligner que des études préalables ont été réalisées avant d'en arriver à ce stade

de la maîtrise d'œuvre. Ces études préalables auraient permis justement une bonne base de discussion avec les habitants.

On apprend, par exemple, qu'il y a une étude de paysage et d'urbanisme, une étude de faisabilité faite par INGEROP qui est d'ailleurs jointe au dossier et une étude des déplacements par la Société INGEDIA dont j'avoue que je n'ai pas eu connaissance, mais naturellement nous ne manquerons pas de vous demander ces études. Un courrier vous a été envoyé en ce sens.

Il y a des études. On ne les a pas vues. Les habitants n'en ont pas été informés. Par ailleurs, les dispositifs de concertation qui existent, pour l'instant, ne sont pas saisis de la question.

On a beaucoup parlé des C.M.A. (Comités de Mobilisation et d'Animation). Le C.M.A. Carmes - Madeleine n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur la question de cette requalification des mails. On peut d'ailleurs imaginer que d'autres C.M.A. pourraient très bien être amenés à s'intéresser à la question, puisque la requalification des mails concerne finalement une grande partie ouest de notre belle cité. Par ailleurs, le forum citoyen, qui a également vocation à se pencher sur cette question, comme vous le savez, ne s'est pas encore réuni, alors que nous devons, nous, statuer aujourd'hui. Il y a un vrai souci en ce qui concerne la concertation et un véritable mécontentement sensible, par le biais des associations de quartiers, mais aussi par le biais des discussions qu'on peut avoir avec les habitants du quartier, qui ont le sentiment que finalement cette question des mails est une espèce de no man's land. Ce n'est pas vraiment le quartier Madeleine. Ce n'est pas vraiment le quartier Carmes. C'est un peu une zone tampon, une zone frontière. On ne sait pas très bien quelle est la compétence territoriale de ce lieu. On a finalement l'impression que c'est un projet qui fonctionne tout seul, sans les habitants en tout cas, voire même contre eux.

Je sais bien M. CARRE que vous estimez qu'il y a des majorités silencieuses. C'est ce que vous avez dit. Des personnes sont habituées à faire moins de bruit, mais elles sont plus nombreuses que les autres. Je parle des majorités qui s'expriment, de manière claire, et qui demandent en tout cas à être informées de ce qui se passe, puisque cela va encore une fois impacter la vie des habitants de ces quartiers et plus largement la vie des habitants d'Orléans de manière tout à fait durable.

Le deuxième point de mon intervention, le principe de ce projet. Quel est-il ? Il s'agit, nous dit-on, de requalifier les mails, c'est-à-dire en fait de les transformer en boulevard urbain et de créer un parking. J'insiste bien sur ce « et ». La conjonction de coordination ici a toute son importance. Les deux vont en effet de pair. Il ne s'agit pas simplement de requalifier les mails ou de créer un parking, mais bien de requalifier les mails et de créer un parking, la question du parking étant absolument non négociable et, en l'état actuel des choses, empêchant la Ville d'envisager d'autres hypothèses comme celle de l'enterrement de la circulation qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises et dont on ne veut rien savoir.

J'ai regardé le mémoire technique qui a été déposé en salle Trévis. J'ai regardé un petit peu ce qui est proposé par le groupement à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre. Et là j'ai frémé en lisant ce mémoire technique. Vous allez me dire : « Ce n'est qu'un mémoire technique ». Je voudrais quand même vous en donner un petit peu lecture, car il faut que les membres du Conseil Municipal sachent un petit peu de quoi il est question dans cette requalification des mails. On nous annonce :

- deux fois trois voies, avec un mail en position centrale,

- le maintien de places de stationnement en surface. On aura donc un parking en-dessous, des places de stationnement au-dessus,

- que la future place Madeleine a un usage voué à l'organisation du trafic automobile. Cela va être sympa,

- et puis j'ai gardé le meilleur pour la fin, page 19 du mémoire technique, il faut donc que le boulevard, qui va donc être entièrement en surface, soit capable d'absorber la capacité de la trémie. Le nombre de véhicules journaliers circulant sur ces voies devrait donc tripler. C'est une bonne nouvelle pour les riverains du boulevard Jean Jaurès. Qui a parlé de boulevard urbain ? Qui a parlé de couture urbaine ?

On est là devant un projet qui risque fort de créer d'énormes problèmes de circulation, d'être en plus un aspirateur à voitures, on l'a déjà dénoncé par le biais du parking. Mais on aura l'occasion d'y revenir sur le rapport de présentation de l'AgglO. Je vous passe les problèmes avec le tramway qui arrive de manière perpendiculaire. On s'est beaucoup lamenté sur le carrefour de Verdun. Sans jouer les Cassandra, on peut craindre que la traversée du boulevard Jaurès ressemble à un véritable chemin de croix.

C'est pourquoi, en cohérence avec mes collègues et camarades communistes, nous vous demandons le report de cette délibération. Nous vous demandons également, car nous sommes dans la proposition, la réalisation d'une étude technique et financière sur l'enterrement des voies de circulation. Je vous remercie.

Mme CUGNY-SEGUIN – Je voudrais rassurer M. GRAND. En général, diminuer la vitesse, c'est diminuer la pollution. Actuellement, on a une coupure dans la Ville, c'est-à-dire que des voitures vont très vite et se heurtent contre les feux juste à l'entrée de la Place d'Arc. On a à la fois un point de pollution et un point où le bruit est très intense. On sait que, dans les boulevards urbains, quand on diminue la vitesse, quand on a une circulation apaisée, d'une part on ne diminue pas nécessairement le flot de voitures qui circulent, mais tout simplement on le régule et on diminue les émissions de polluants, car une voiture qui roule lentement émet moins de polluants.

M. le Maire – M. GRAND, vous êtes rassurés ?

M. GRAND – Je n'avais pas encore pris la parole. Je remercie Mme CUGNY-SEGUIN de m'avoir rassuré avant même que je pose la question.

Je voulais juste faire part de mon expérience en tant que membre du C.M.A. Madeleine. J'étais intervenu pour demander à ce qu'un débat soit mené en C.M.A. au sujet de ce projet. A l'époque, on m'avait répondu que ce projet serait vu en forum citoyen. Evidemment on aura du mal, car le forum citoyen n'a pas encore eu lieu.

En C.M.A. Madeleine, il se trouve qu'on a eu pas mal de visites de voirie ces derniers jours. On était 70 la semaine dernière pour un problème de trottoirs, de rues. C'était important d'y être et c'était intéressant. S'il y avait du monde, c'est bien parce que cela intéressait des personnes. Je trouve dommage que, pour ce projet, qui est vraiment structurant et capital pour notre Ville, il n'y ait pas eu ce temps de débat dans le cadre du C.M.A. Madeleine. Je demande à ce que cela puisse être traité dans les C.M.A., en plus du forum citoyen, même si cela concerne en effet l'ensemble des usagers de notre Ville.

M. le Maire – *J'ai deux dernières demandes d'intervention : M. MONTILLOT et Mme MAUROY-PREVOST.*

M. MONTILLOT – *J'interviens sur ce sujet, car imaginer cette trémie en train de disparaître, c'est vraiment un rêve d'enfant. J'ai vécu 20 ans à l'entrée du faubourg Saint-Jean. Vous vous situez juste à côté de la rue Porte Saint-Jean. J'ai vu construire cette trémie, qui a complètement cassé, défiguré, muré en deux parties le quartier du centre-ville d'un côté et le quartier Madeleine et Saint-Jean – Châteaudun de l'autre. C'est vraiment quelque chose d'extrêmement traumatisant quand on le vit.*

Aujourd'hui, expliquer que c'est magnifique, qu'il faut le laisser, je reviendrai d'ailleurs sur certaines propositions, y compris celles qui consistent à tout mettre en souterrain, je trouve cela totalement surréaliste. Si effectivement on devait comparer certaines remarques ici dans l'opposition à de l'art pictural, c'est le surréalisme qui dominerait.

Premièrement, sur le surréalisme, c'est la remarque de M. LEBRUN au tout début. La notion, venant du parti communiste, de désastre écologique, je dois dire bravo, bravo. Vous devez être amnésique. Mais franchement dans ce domaine, s'il y a un mouvement politique qui ne porte pas simplement à Orléans mais dans l'humanité toute entière le désastre écologique, je n'ai pas besoin de vous faire de grand dessin pour vous rappeler ce dont il s'agit.

M. LEBRUN, M. RICOUD, mieux encore, il se trouve que, dans une vie antérieure...

M. LEBRUN – *Vous avez vraiment été traumatisé.*

M. MONTILLOT – *Traumatisé, c'est sûr, mais beaucoup moins que d'autres qui ont été beaucoup plus traumatisés, en tout cas pour ceux qui sont restés en vie. Vous voulez que je vous parle de Tchernobyl par exemple.*

Je voudrais simplement revenir également sur une chose. J'ai entendu parler d'aspirateur à voitures. On est dans le surréalisme le plus total. Je souhaiterais entendre M. GRAND sur cette notion d'aspirateur à voitures. C'est précisément sur le fait de réaliser des souterrains que le combat des écologistes, notamment des Verts, a été toujours de considérer qu'il s'agissait là, et là seulement d'aspirateur à voitures. Je voudrais que l'on m'explique comment on a pu défendre pendant 20 ans le fait de supprimer les souterrains, d'interdire la construction de nouveaux souterrains - et dieu sait si j'ai assisté à des débats homériques sur le sujet - et aujourd'hui, par un phénomène absolument extraordinaire et totalement schizophrénique, d'expliquer que c'est le fait de supprimer les souterrains, la trémie qui va constituer un aspirateur à voitures. Il faudra me l'expliquer ou alors il faudra surtout me dire comment vous avez pu, en l'espace de quelques années, autant changer de point de vue.

Troisièmement, vous avez parlé de concertation. Je voudrais rappeler sur ce sujet que la première des concertations qui, en démocratie, est la plus essentielle, c'est celle d'avoir porté sur la place publique et dans le débat démocratique - et dieu sait que cela n'a pas manqué, comme pour l'affaire de la rue des Carmes - en pleine campagne électorale, l'affaire de la trémie Jean Jaurès. C'est quelque chose qui n'apparaît pas aujourd'hui, qui ne sort pas du chapeau, que l'on n'évoque pas pour la première fois, et qui a été largement évoqué pendant cette campagne.

J'entends bien qu'on nous cite l'association x, l'association y. Je connais très bien l'association S.E.V.E. Il se trouve qu'elle a été créée au moment du débat sur la requalification du boulevard de Châteaudun. Cette association s'est portée va-t-en-guerre contre la requalification du boulevard de Châteaudun et le changement des arbres. Aujourd'hui, deux ans après l'opération, non seulement tous les habitants plébiscitent totalement la requalification du boulevard de Châteaudun, et même l'association en question, l'association S.E.V.E., soutient le fait qu'effectivement il faut bien continuer et faire la même chose que ce que nous avons fait il y a deux ans sur la première partie.

Cela vous démontre que ce n'est pas parce qu'une association vous déclare quelque chose qu'elle est dans le vrai. Au-dessus des associations, il y a le peuple et la démocratie. C'est plus important et plus fort que telle ou telle association qui, en général, se crée par rapport à une problématique particulière. Aujourd'hui, ce qui casse, qui coupe et qui défigure la Ville, c'est effectivement cette trémie.

En conclusion, je voudrais rappeler que l'enterrement des voies de circulation, c'est extraordinaire. On va faire une étude sur l'enterrement. Vous imaginez bien qu'on nous explique qu'il y aurait 20 000 000 € de trop à dépenser sur l'opération d'une requalification. Vous imaginez bien sûr que mettre en souterrain toutes les voies, cela ne coûtera pas beaucoup. Cela coûtera moins que 20 000 000 €. Il n'y a pas besoin d'avoir fait Polytechnique pour comprendre que, si on met toutes les voies en souterrain, cela coûtera 10 fois plus que les 20 000 000 € en question.

Je rejoins ce que disait Mme CUGNY-SEGUIN. Toutes les études du CERTU démontrent que, lorsqu'on supprime effectivement les trémies, cela a un impact immédiat. Pour les personnes de bon sens, elles ont une alternative suivante :

- soit utiliser des modes alternatifs. Il faudrait rappeler que, pour les habitants du quartier, notamment de la partie est, comme de la partie ouest, il y aura à ce moment-là bien sûr le tramway qui sera le mode alternatif privilégié, sans compter les autres modes alternatif ;

- puis, le deuxième élément, il y a un autre mode de fonctionnement pour les personnes qui utilisaient cet axe jusqu'à présent et qui peuvent échapper, dériver et aller sur d'autres axes. Au lieu d'avoir 50 000 voitures dans l'avenir, on en aura moins, car on aura d'une part, sauf si vous n'y croyez pas, ceux qui emprunteront le tram et d'autre part ceux qui éviteront de passer par les mails. Ce sera une bonne chose pour les habitants.

Mme MAUROY-PREVOST – *Merci M. le Maire. Je prends la parole tout simplement pour lever une inexactitude dans les propos qui ont été dits par nos collègues de l'opposition. Il a été dit par plusieurs d'entre vous que le C.M.A. était une instance de concertation, ce qui est parfaitement faux. C'est le Conseil de Quartier qui est une instance de concertation. C'est tout de même important. A force de dire des inexactitudes, on finit par se donner des rôles qu'on n'a pas et des fonctions qu'on n'a pas non plus dans certains cas. C'est bien le Conseil Consultatif de Quartier qui est une instance de concertation, ouvert aux habitants des quartiers respectifs dans lesquels ils habitent.*

Par ailleurs, vos interventions ont montré également que le projet des mails dépasse largement l'intérêt d'un seul quartier. A ce titre-là, il est normal qu'un Conseil de Quartier n'ait pas été saisi plus qu'un autre pour débattre dans le cadre d'un quartier.

Le projet des mails aborde différentes thématiques importantes, notamment celle des déplacements à Orléans, mais aussi celle de la pollution et de la qualité de l'air bien entendu, qui

vont pouvoir trouver leur place dans le cadre des réunions que va proposer le forum à partir de la fin du mois. C'était ce que je voulais préciser.

M. le Maire – Je prends les dernières interventions. Je demande qui souhaite la parole et après M. CARRE conclut ? M. GRAND, M. CHAPUIS et M. BRARD. Je ne donnerai plus la parole après. On le dit maintenant. Mme HEAU, vous voulez parler ? Mme HEAU, vous allez parler, mais vous n'allez pas conclure.

M. GRAND – Pour reprendre vos propos, en effet, je pense que le C.M.A. Madeleine devrait organiser une réunion. Il est important qu'on le fasse tout simplement parce que le quartier de la Madeleine va être impacté. C'est tout. Ma demande ne va pas plus loin que cela. Merci d'avoir apporté cette précision.

Concernant les aspirateurs à voitures, il se trouve que cela fait plusieurs fois que j'aborde le sujet, car j'en ai parlé également pour le parking du Cheval Rouge, ce sont les parkings qui sont pour moi en l'occurrence des aspirateurs à voitures. Sincèrement, il faudrait qu'on arrive à s'écouter les uns et les autres, car il y a eu deux, trois réflexions depuis le début du Conseil ce soir. Je pense sincèrement que s'il y avait un tout petit peu plus d'écoute, cela éviterait des remarques qui sont relativement blessantes, je vous le dis. On en reparlera après avec M. LEMAIGNEN également.

Pour ce qui est des modes alternatifs, je rappelle que la deuxième ligne de tram est dans un axe est – ouest et pas dans un axe nord – sud. Pour les véhicules et leur nombre important qui vient du sud, ce mode ne peut pas être considéré comme alternatif.

Si on veut pouvoir utiliser les modes alternatifs, pouvoir traverser la Loire, je vous rappelle qu'un projet de passerelle serait le bienvenu pour donner la possibilité aux personnes de traverser la Loire en vélo. Merci.

M. CHAPUIS – Je voulais intervenir notamment sur la question de la traversée avec une passerelle.

Je veux juste intervenir sur les propos et les écarts de langage de M. MONTILLOT. Je pense que, lorsqu'il reverra la vidéo, il voudra revenir sur ses propos qui ont été vraiment déplacés. Je vous invite à participer à un cours d'histoire des idées politiques qui, je pense, vous remettra l'histoire en tête des différents mouvements, qu'ils soient communistes, socialistes et autres. Je pense que cela vous fera le plus grand bien. C'était juste une précision.

Sur la question de la concertation, je suis assez étonné d'avoir vu d'abord en Commission, puis dans ce Conseil Municipal, l'élaboration d'une charte de la participation citoyenne, pour après m'entendre dire systématiquement, quand on demande de la concertation : « On en a parlé pendant les élections, donc on n'a pas à faire de concertation ». Cela va une fois, deux fois, mais systématiquement sur les projets d'urbanisme, dès que cela concerne un peu plus qu'un quartier, on nous dit : « On en a parlé pendant notre campagne ». Je veux bien que les Orléanais aient voté majoritairement pour vous. Je pense qu'ils avaient autant de raisons qu'il y a de bulletins de vote. Avoir la majorité à une élection ne donne pas référendum sur un projet. J'espère qu'à l'avenir, quand on abordera les questions entre autres de l'implantation – je prends un exemple au hasard – d'un équipement sportif, on aura la conscience de réfléchir et de poser les questions aux habitants qui sont directement concernés. Je vous remercie.

M. BRARD – *M. le Maire, je voudrais dire quelques mots, car beaucoup de choses ont été dites. Afin que M. MONTILLOT ne soit pas traumatisé une seconde fois, si dans 20 ans, il réalise que finalement il y a eu une erreur de commise, je pense que ce projet mérite d'exister, car il est fondateur comme il l'a été dans l'autre sens lorsque cette voie a été fondatrice d'une séparation, d'une sorte de tranchée nord – sud qui ne concerne pas que le nord de notre Ville, mais aussi qui va jusqu'au sud et jusqu'à La Source. C'est un vrai sujet. Je suis un peu étonné que dans les propositions qui nous sont faites, il n'y ait pas une option d'un aménagement urbain au sens de la requalification de cette voie, comme il est indiqué, sans la construction d'un parking, dans la mesure où il me semble que quand même dans ce lieu, on a la possibilité de faire passer la ligne est – ouest de tram au-dessus des voitures, sans rien rajouter, mais simplement en aménageant, pour que ce passage au-dessous de la ligne de tram devienne simplement un passage urbain, comme on en a dans d'autres endroits. En venant du sud, c'est un axe que l'on emprunte énormément.*

Je rajouterai à ce qui a été dit que, quand même de dire que les personnes prendront éventuellement, à la place de cet axe de la nationale 20 nord – sud, le tram est –ouest, c'est peu connaître l'origine et la destination des usagers de la nationale 20 aujourd'hui. Cet axe de voitures est le principal axe, et de loin, en terme de quantité de véhicules par jour. C'est une vraie question. Je la pose comme telle, car on pourrait débattre au sud de la Loire des problèmes que cet aménagement va poser aux heures de pointe en matière d'accumulation des voitures. J'ai bien entendu la question écologique sur la circulation lente. Aujourd'hui, avec le 50 sur le pont, les personnes franchissent le pont relativement calmement, beaucoup plus qu'avant, et s'engagent sur les voies beaucoup plus lentement. Mais le jour où les personnes vont s'empiler, c'est là que la question écologique se pose. C'est dans l'accumulation aux heures de pointe, au moment où le tram aura sa plus grande fréquence, que les voitures seront les plus nombreuses. Cela va recréer une difficulté dont on nous a parlé longuement pendant des années au niveau du carrefour de Verdun. C'est une réalité à certaines heures, au moment de la plus grande fréquence, où vont se trouver ensemble la plus grande fréquence automobile et la plus grande fréquence de tram. Ce ne sont pas les mêmes usagers. Ce sont des usagers différents. Il n'y aura pas de substitution, je ne pense pas.

On va nous dire que les personnes iront ailleurs en voiture, mais pour aller où ? Aujourd'hui, c'est l'axe principal. Je souhaite que les personnes puissent utiliser l'autoroute, notamment pour celles qui contournent l'agglomération, qui vont d'un point à l'autre de l'agglomération. Encore faudrait-il que cet accès soit facilité et gratuit.

Il y a quand même un certain nombre de questions. S'il y avait dans ce projet-là une option d'aménagement urbain sans création d'un parking, qui oblitère le passage, qui va faire que la seule solution est ensuite de passer à niveau en même temps que le tram, on aurait une autre réflexion. Par rapport à la question du parking, un parking relais peut se situer plus à l'ouest par exemple par rapport à la ligne de tram, puisque c'est la liaison avec le tram qui est concernée. On pourrait ainsi avoir un aménagement différé plus à l'ouest, sans appel de voitures encore plus dans ce secteur.

Il y a une vraie question. Je ne sais pas si des simulations ont été faites par rapport aux fréquences, notamment aux pointes par rapport aux horaires des automobiles. En regardant bien, j'ai calculé que la trémie Jaurès devait être à peu près à 400 mètres du pont Joffre, aux heures de pointe je ne serais pas étonné que nous ayons une ligne de voitures qui ne sera pas roulante, qui sera à l'arrêt. Sur le plan écologique, Mme CUGNY-SEGUIN pourrait en dire beaucoup plus long que moi là-dessus. Mais je ne crois pas que l'accumulation des voitures le matin, le midi et le soir fasse un bon résultat sur le plan carbone. Je ne le pense pas.

Je pense qu'il y a vraiment des grandes questions. On les pose aujourd'hui, mais on n'a pas les éléments ni de réflexions, ni de réponses par rapport à ces questions. Cela mérite peut-être qu'on prenne un petit peu de temps et, cela a été dit, qu'on aille pas simplement devant les élus, mais aussi devant les habitants et pas simplement ceux du nord. C'est un sujet suffisamment important pour que les habitants d'Orléans soient intéressés à ce projet-là.

Mme HEAU – *Bonsoir M. le Maire. Rassurez-vous, je ne vais pas conclure. C'est encore beaucoup trop tôt. Depuis ce début de Conseil Municipal et au fur et à mesure des délibérations qui sont quand même très différentes, j'ai l'impression d'une certaine mauvaise foi qui s'installe auprès de certains de mes collègues. Je ne dirai rien, mais d'un seul coup je pense à un proverbe extraordinaire qui dit : qui est tombé du cheval dit à l'âne qu'il a voulu descendre. Merci.*

M. le Maire – *Peut-être pourrions-nous méditer ? Je vais demander, s'il le veut bien, à M. CARRE d'avancer.*

M. CARRE – *Merci M. le Maire. On va revenir en voiture, à pied, en tramway, mais ni à cheval, ni en âne.*

Je dirais à peu près deux grandes familles de remarques :

- *sur la méthode, sur la concertation et sur la façon dont cette délibération arrive,*
- *et puis sur le projet en lui-même avec des remarques auxquelles je vais essayer de répondre, en restant le plus concret possible, pas seulement le nez dans le dossier, mais simplement en expliquant pourquoi il a été écrit ce qui a été lu. Cela me paraît important de le rappeler. Je pense que tout le monde connaît un peu le quartier et comprendra donc assez facilement.*

Sur la concertation, on peut toujours, c'est vrai, se moquer d'une majorité silencieuse ou dire cela. D'abord elle n'est pas toujours silencieuse. Si je reprends les propos repris par le journaliste dans Le Point où il est indiqué, dans l'article sur la rue des Carmes, pour être plus précis, qu'une majorité silencieuse s'est exprimée, au moment où une option a été proposée sur la rue, c'est que justement elle est devenue moins silencieuse. Par rapport à des engagements qui avaient pu être pris par nous-mêmes, elle a voulu rappeler qu'elle pouvait avoir un point de vue inverse de ce qui était proposé. Tout cela c'est le débat.

Puis, je rappellerai, comme l'a fait M. Florent MONTILLOT - hélas M. CHAPUIS il faut quand même le dire - que sur les projets, il y a un moment donné où les majorités ne sont pas silencieuses. C'est le jour où elles votent. Chacun s'exprime. A partir de là, il y a un programme sur lequel les personnes sont globalement d'accord, chacun pour des raisons diverses, je l'ai bien noté. Mais globalement, surtout sur ces deux projets-là, en particulier, elles sont en accord. Puis d'autres propositions faites ne retiennent pas l'accord de la majorité. Le devoir de la majorité municipale, de nous tous, est quand même de conduire le programme pour lequel on a été élu.

Par rapport à cela, je vous rassure tout de suite, on n'en est qu'au début. A l'inverse de ce que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA voulait nous faire croire, la procédure initiée est en amont. On n'a pas pris l'entreprise de travaux publics qui va demain casser les ponts, commencer à combler la partie des trémies, etc. Ce n'est pas du tout cela, chers collègues. A partir du moment où on a posé une commande un peu plus technique que le simple argument électoral qui était dans notre programme, on l'a formalisé avec l'excellent travail des Services. On a commencé à poser le principe

à travers les concertations engagées. A un moment donné, je veux bien faire des réunions publiques, mais il faudrait que les personnes qui disent qu'il n'y a pas de réunion publique viennent au moins à ces réunions publiques. Il ne s'agit pas que de reprendre la lecture quasiment in extenso - c'était assez amusant car je suivais les arguments les uns après les autres de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – des arguments de l'A.D.A.Q.O. et de l'autre association qui n'a pas été citée, le M.N.L.E. 45. Les deux tracts ont été repris mot pour mot, car elle n'en a pas beaucoup rajouté, hélas, parmi les arguments qui ont pu être défendus. L'argument de l'A.D.A.Q.O. est signé par M. MIRLOUP dont je crois qu'il était un de vos colistiers.

Tout ceci pour dire qu'il y a...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Cela ne le disqualifie pas pour autant.*

M. CARRE – *En rien, c'est un éminent professeur de géographie. Il peut y avoir une différence... Je ne me trompe pas, M. CHAPUIS, il était professeur de géographie. Ce n'est pas cela. Il est là.*

M. le Maire – *Eminent néanmoins.*

M. CARRE – *Eminent néanmoins. On en est sûr car j'ai déjà discuté avec lui.*

Il ne faut pas non plus parler des associations, comme portant des paroles totalement objectives, dissociées de ce qu'est aujourd'hui le camp politique que vous représentez. Tout cela est homogène et tout cela défend une parole et un point de vue. La parole et le point de vue sont intéressants de toute façon et vont être repris dans la concertation. Il n'y a pas de problème. Quand le projet arrivera, après avoir posé les conditions issues de la concertation, on commencera à entrer dans le vif du sujet avec l'équipe désignée, qui va commencer à travailler concrètement sur la façon dont les problèmes peuvent être résolus. Vous avez exposé des problèmes qui sont justes et qu'on comprend parfaitement bien.

J'arrive sur le projet lui-même. Je vous rappelle que couvrir les trémies, ce n'est pas complètement résoudre le problème. Comme l'a dit M. Florent MONTILLOT par rapport à l'enfance qu'il a vécue, il n'y a pas que du creux dans les trémies. Il y a du plein, c'est-à-dire le pont, toute la partie devant Saint-Jean. Je n'ai pas bien compris comment on allait la recouvrir. Je ne suis pas sûr que M. GRAND soit d'accord pour creuser en-dessous, recréer d'autres trémies supplémentaires et arriver à l'idée de souterrain. On ne parle pas de parking, mais de souterrain suggéré par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, elle voudrait recouvrir, en ayant une circulation souterraine, recouverte sur son ensemble, dans le but de la requalification. Sinon je ne vois pas bien comment on peut faire. La partie en haut représente un peu plus de la moitié de l'ensemble de l'ouvrage. Si vous incluez la partie nécessaire, les toboggans, les vraies trémies, vous rentrez dessus, à ce moment-là je pense même qu'il faut aller creuser encore un peu plus en amont. Mais c'est une logique qui démontre qu'à la sortie, finalement - et c'est là où je ne suis pas sûr que ce soit aussi cohérent que cela, sauf dans la position de M. LEBRUN, car c'est celle qu'il défend depuis le début - c'est l'idée de dire qu'en fait tout cela est très adapté à la circulation de l'automobile. La vitesse de la circulation automobile en ville - car il s'agit plus de la vitesse que du contenu de l'automobile et des flux - est quelque chose de nécessaire pour que les flux puissent s'échapper le plus vite possible à l'extérieur de la ville. On en revient à un débat de fond. On en revient à la première intervention. C'est le premier point et il a déjà été tranché.

Les Orléanais aujourd'hui ne vont pas vers cette voie-là. Ils considèrent qu'à partir du moment où on peut avoir une maîtrise de l'urbanisme qui nous amène, certes peut-être de façon onéreuse, à revenir sur des décisions prises, on reconfigure la Ville autrement. A partir de là, on choisit une autre destinée pour la Ville, d'autres réaménagements. On est bien dans la logique du projet qu'on essaie de conduire et pour lequel cette désignation de maître d'oeuvre n'est qu'une première étape, avant justement de pouvoir montrer les partis pris, les options, tout une série de choses que je ne connais pas aujourd'hui mais qui vont arriver - c'est comme cela que les projets avancent – et qui seront montrées à tout le monde. Quand elles seront présentées à ce Conseil Municipal, ce sera presque la partie finale. Ce ne sera pas ici qu'on va découvrir ces projets-là. Ce sera dans les réunions. Il y aura la presse, tout ce qui fait que l'ensemble des Orléanais seront informés au fur et à mesure de l'élaboration du projet. Ils diront aussi ce qu'ils en pensent.

Sur tous ces éléments-là, il ne faut pas diaboliser. La question du parking, qui est importante, on l'a déjà posée, tout cela n'est pas nouveau. On a parlé de l'élection. Je vous signale juste que l'intention a été élaborée par des personnes qui avaient travaillé aussi dans l'élaboration de l'exposition Orléans 2015. Cela a été vu. J'ai discuté avec d'autres membres de l'A.D.A.Q.O. à l'époque qui nous rendaient visite. Ils ont été très assidus aux réunions qu'on avait pu faire sur différents projets au Musée des Beaux-Arts. Ils avaient posé des attendus. D'ailleurs, si je reprends le tract ou la lettre de façon précise, la requalification des mails était tout à fait souhaitée à l'époque. Mais il faut y aller globalement. Il ne faut pas y aller qu'en mettant une dalle de plus, avec je ne sais quelle plantation, car on ne peut pas planter grand chose sur les dalles. Je n'ai pas bien vu en quoi cela pouvait être une hypothèse intéressante.

Je termine en un mot sur le parking. Il a toute sa logique dans la mesure où ce qui est visé est d'éviter que les voitures rentrent à l'intérieur du centre-ville. Cet axe relativement important pourrait servir à ce que les voitures rentrent et sortent évidemment, alors que sinon elles auraient continué à courir le long du mail pour retrouver à un moment donné une entrée à l'intérieur du centre-ville. L'objectif est qu'une des sorties piétonnes du parking donne sur la station du tramway juste à côté du faubourg Saint-Jean. A partir de là, on a quelque chose de très cohérent, avec une logique de parking relais. Je sais que le Président n'aime pas beaucoup que je dise que c'est un parking relais. Mais fonctionnellement, c'est la logique. C'est un parking de dissuasion. Il dissuade les personnes de rentrer ailleurs, notamment dans le centre-ville, de continuer sur les mails, pour que les personnes stationnent, prennent le tramway, notamment pour ceux du sud, et qu'elles aient peu de trajet à faire en voiture, en tout cas ceux de la périphérie. Les autres peuvent prendre le tramway au Zénith. Ainsi, on aurait une régulation la plus optimale possible.

A partir du moment où on s'engage dans cette opération, c'est une chance qui ne se reproduira plus. On peut toujours faire des parkings relais, souvent d'ailleurs en surface, alors qu'il s'agit là de choses enterrées. Généralement, on bitume pour faire un parking relais. En tout cas, pour tous ceux qui ont été faits, c'est ce que j'ai vu. En l'occurrence, c'est plus efficace de le faire ici pour tout le monde que de le faire tout en amont du faubourg Madeleine. Il y en aura un de toute façon à cet endroit-là qui est déjà prévu, situé près du Clos des Mistigris. Deuxièmement, il est probable que, dans l'opération du pont de l'Europe, il y ait aussi quelque chose qui se trouve à cet endroit-là. C'est aussi une logique de dissuasion pour tous ceux qui viennent de l'est. Le flux nord-sud ne touche pas directement la ligne est – ouest, sauf à cet endroit qui me paraît particulièrement opportun.

On reste toujours sur cette cohérence. On va rentrer dans la conception du projet à partir des semaines qui viennent. C'est la première étape qu'on franchit aujourd'hui.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Le dossier est important. Pour conclure, je voudrais juste en dire quelques mots.*

Il y a trois projets au fond dans le débat qui vient d'avoir lieu, si j'essaie de résumer. Une proposition de la part de certains élus de l'opposition demandant d'étudier l'enfouissement, le passage souterrain. Mes chers collègues, j'y suis totalement hostile et j'explique pourquoi en un mot.

On est en train effectivement de proposer des très grandes trémies en cœur de ville, en cœur d'agglomération, qui nous renvoient tout simplement à la logique d'il y a 30 ou 40 ans. Je ne parle pas, comme il a été dit très justement, du coût, car sans avoir de chiffre à vous proposer, on sait bien que, dès lors que l'on enfouit, c'est extrêmement coûteux. On le voit même pour des travaux beaucoup plus modestes, mais nécessaires, que l'on fait en matière d'enfouissement de réseaux aériens, notamment en Ville. Il est évident que l'on multiplie par plusieurs fois le prix de l'opération. De toute façon, pour le coup, c'est financièrement inconcevable.

Puis, la deuxième chose, c'est que techniquement, toutes et tous, vous connaissez les lieux. Vous voyez notamment la déclivité qui existe d'ores et déjà entre la Loire, le pont et puis les mails plus en amont. J'imagine que, si d'aventure, il nous fallait creuser, je ne sais pas à quelle profondeur nous devrions aller. Cela veut dire tout simplement que, par rapport à des choses connues par ailleurs notamment sur les pentes d'accès souterrains, il nous faudrait, comme l'a dit justement M. Olivier CARRE, remonter très en amont du mail. Dans 9 chances sur 10, pour ne pas dire 10 sur 10, imaginez la proposition. Il nous faudrait casser une partie des mails arborés actuels sur le boulevard Rocheplate.

Franchement, je ne comprends pas cette proposition qui nous ramène à des anciens débats d'il y a 30 ou 40 ans et qui plus est a une logique du tout automobile. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Si j'ai bien compris les propos, une deuxième logique est proposée. C'est de dire : « les mails, tels qu'ils sont, finalement laissons les à peu près comme cela. Contentons-nous d'avoir quelques aménagements de surface qui, de toute façon, avec l'arrivée de la deuxième ligne de CLEO, sont de l'ordre de l'évidence, puisque nous passons justement sur ces mails, que l'on requalifie le faubourg Madeleine, les rues Porte Madeleine et des Carmes ». La proposition est de l'ordre de l'évidence. J'allais dire qu'elle est close avant même d'être regardée, puisque de toute façon, avec l'arrivée de CLEO, c'est quelque chose qui va se faire. Je ne vois pas trop quelle est l'idée en la matière, si ce n'est de dire « restons comme c'est ».

Nous proposons un autre projet. Je voudrais y revenir en un instant, mais cela le mérite, car c'est particulièrement important. Pour que les choses soient parfaitement claires et transparentes vis à vis des Orléanais, nous avons présenté ce projet bien avant les élections et nous l'avons porté pendant la campagne municipale, de même que nous avons porté le projet de requalification, d'élargissement de la rue des Carmes. On ne peut pas dire qu'on a caché la copie. Des pages entières ont été publiées, à juste raison, si je peux me permettre, sur le sujet. Une personne s'intéressant quelque peu au sujet ne peut, je pense, quand même pas dire de bonne foi qu'elle n'était pas au courant. Nous l'avons dit, redit, répété. Nous l'avons exprimé dans les réunions publiques, auprès des habitants. Cela a été écrit également. Enfin tout est là.

Quelle est l'idée ? Je crois que c'est une véritable projection dans l'avenir que nous faisons pour Orléans et pour son agglomération. Ce n'est pas simplement de requalifier une avenue.

Ce n'est pas simplement de supprimer des trémies à tel endroit. C'est une cohérence globale pour les années, et je pense même au-delà, pour les quelques décennies qui vont venir. Après, les suivants verront.

C'est quoi la cohérence d'ensemble ? C'est de dire effectivement, comme M. MONTILLOT l'a rappelé, que cette Ville a été tronçonnée, a été coupée par cette ancienne route nationale, depuis le sud jusqu'au nord, en passant y compris par le cœur de ville. On a des quartiers qui, du point de vue de l'habitant, du piéton, sont cloisonnés, presque fermés. Il est extrêmement difficile de passer de l'un à l'autre. C'étaient des choix antérieurs dans la logique du tout automobile. La Ville devait s'adapter à la voiture et pas l'inverse. Nous disons que ce temps est révolu, que c'est l'automobile qui doit s'adapter à la réalité multiséculaire de nos villes, que l'on a massacrées, y compris les entrées de ville et les entrées d'agglomération.

Le premier élément est que nous avons un projet global sur l'ensemble de cette ex nationale, depuis le nord au nord et réciproquement. D'ailleurs nous avons, M. le Président de l'AgglO, commencé à conduire ce projet très important, avec la première tranche de la reprise de la R.N. 20. Nous continuons d'ailleurs avec le projet Gare et les abords du projet Gare. Nous avons effectivement en préparation également la reprise de la partie sud, car Saint-Marceau est également un quartier coupé totalement en deux. C'est déjà cette globalité-là. Puis il y a la partie plus centrale où nous disons une chose simple. Nous ne voulons pas d'un choix qui a été fait il y a un certain nombre d'années. Ce choix avait en partie du bon dans la suppression de l'autopont Candolle au sud. Mais on a refait des trémies. Je dis non, non. Nous sommes en ville et nous devons reconstituer de l'espace urbain qui soit vivable pour tous et pas seulement pour la circulation automobile. C'est le premier élément fondamental.

Le deuxième élément que je crois également tout aussi important, c'est la configuration plus particulière, urbaine de cette partie d'Orléans, avec la perspective que nous avons engagée de transformation à la fois, là aussi M. le Président de l'AgglO, de l'ensemble des bords de Loire à laquelle vous êtes particulièrement attaché et également de la reprise, de la rénovation, de la restauration, de la requalification, de l'embellissement, du partage pour tous de tout le centre-ville. Nous sommes dans la continuité de la logique de ce que nous avons fait dans le quartier Bourgogne et sur les bords de Loire.

Comment cela se traduit-il concrètement pour les quartiers Carmes et Madeleine ? Par plusieurs projets extrêmement importants qui vont complètement changer dans les années qui vont venir, car ce sont des projets également longs à conduire, parce que lourds. Cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Ces projets extrêmement importants vont changer totalement la physionomie de cette partie du centre-ville. Il y en a évidemment deux ou trois principaux, sans être exhaustif. Le premier bien sûr est en cours de réalisation. C'est l'arrivée de CLEO. C'est un gros projet. Le deuxième projet, c'est la logique dont on a discuté - je n'ouvre pas le débat car on aura l'occasion d'y revenir - qui est celle de l'élargissement de la rue des Carmes.

Le troisième projet est fondamental dans cette requalification des mails. C'est la transformation future du site de l'actuel hôpital Porte Madeleine. Tout ce qui a été dit ce soir est certainement fort intéressant, mais il faut le situer dans cette perspective, à l'horizon de 10 ou 15 ans. Aujourd'hui, la configuration de Porte Madeleine par nature, c'est un hôpital, c'est fermé. Il s'agit de cinq hectares et demi en cœur de ville qui, demain, après-demain - nous sommes là pour nous projeter aussi dans l'avenir - vont être ouverts. Quand on regarde la configuration urbaine dans son ensemble, comment et où peut-on ouvrir ? On ne peut pas ouvrir sur la partie sud, car c'est construit

et dense. On ne peut pas ouvrir et construire sur la partie qui vient vers le centre ville parce que c'est dense et construit. On peut ouvrir sur la partie nord et la partie ouest. La partie ouest, c'est quoi ? C'est le mail. Essayons de nous projeter un instant vers ce que cela peut devenir. Cela peut devenir quelque chose d'absolument magnifique pour Orléans. Vous imaginez un mail reconstitué à niveau avec les contraintes de dénivelés qui s'imposent. Vous imaginez ce mur de l'hôpital Porte Madeleine qui disparaît. Vous imaginez ce site Porte Madeleine qui lui-même est ouvert sur le mail. Comment voulez-vous l'ouvrir si l'on garde ces trémies ? On va ouvrir sur de la circulation automobile, malgré les efforts qui sont faits par la Police Nationale, la Police Municipale, les radars qui ont été mis, avec des voitures qui vont continuer à circuler à 80 ou 100 à l'heure. Nous le savons tous, c'est la réalité d'aujourd'hui. Tout le monde ralentit sur le pont. Puis après on y va à fond, ce qui est complètement idiot d'ailleurs, car tout le monde s'arrête au feu suivant. Tout le monde n'a pas compris cette logique qui frôle l'évidence.

Dès lors que l'on a cette ouverture et cette transformation en profondeur de cette partie du centre-ville qui s'appelle le quartier Carmes, il devient, en tout cas de mon point de vue, assez évident qu'il faut ouvrir ce quartier Carmes vers ces mails, remettre ces mails à niveau et les transformer, avec l'ambiance urbaine que nous n'aurions pas dû perdre de mon point de vue, mais qui, par les temps anciens, ont amené à réaliser ces toboggans et ces trémies.

Mes chers collègues, je comprends bien une logique – pardon de vous le dire – d'opposition qui s'oppose systématiquement, bien sûr. D'ailleurs je pense que nous allons le voir dans le vote. C'est bien ce que je dis.

M. CHAPUIS – *On vote 65 % des délibérations qui passent au Conseil Municipal.*

M. le Maire – *Entre une subvention de 500 € pour un projet scolaire et puis un projet de cette ampleur-là, il y a peut-être une petite différence. M. CHAPUIS, s'il vous plaît. Soyez gentil, restez correct.*

M. CHAPUIS – *Je reste correct.*

M. le Maire – *Vous avez voulu donner tout à l'heure... dire n'importe quoi. C'est la poutre et la paille.*

Mes chers collègues, au lieu d'être dans une opposition systématique sur tous nos projets, il serait peut-être intéressant de regarder cette perspective d'avenir pour Orléans, au lieu de rester sur des projets qui datent d'il y a 30 ou 40 ans. C'est en fait, au travers de vos propos ce soir, malheureusement ce que vous proposez. Nous portons ce projet.

Je termine en disant qu'évidemment pour aller à la concertation, c'est ce qu'a dit M. CARRE, évidemment nous sommes en amont du projet. Il faut bien évidemment que l'on continue de travailler dessus. Il ne faut pas non plus dire tout et son contraire presque en même temps. On ne peut pas reprocher de ne pas aller assez vite et puis de nous dire finalement « vous allez trop vite et vous auriez dû engager la concertation ». Sachant ce que j'ai dit précédemment, il y a déjà eu des phases de présentation, de réflexion et de discussion très larges qui ont eu lieu. Ce n'est pas nouveau. Sachant que nous allons poursuivre.

Si vous le permettez, je conclus là-dessus. Au travers de vos interventions, vous me donnez une formidable justification du Forum Citoyen. Précisément, c'est ce que je n'ai pas arrêté de dire,

qu'il y avait des projets qui dépassaient le cadre d'un quartier strictement, pour lesquels nous n'avions pas véritablement jusqu'à présent d'instances, de consultation, de concertation, de dialogue, d'expression. C'est la raison pour laquelle il y a un peu plus d'un an, nous nous sommes engagés à renforcer cette démocratie participative. C'est la raison pour laquelle nous créons le Forum Citoyen. Je veux bien qu'on nous reproche de ne pas l'avoir créé assez vite. On peut toujours nous le dire : « Il ne s'est pas encore réuni ». Il s'est réuni avant les vacances. Nous engageons toute la démarche du Forum Citoyen avec des réunions qui vont se tenir à partir de ces mois de septembre – octobre et qui vont ensuite s'échelonner à raison pratiquement d'une par mois. On peut toujours faire plus vite. On peut toujours faire mieux. Les conseillers ne sont pas les payeurs. Mes chers collègues, je vous remercie.

Si vous le voulez bien, je vais vous proposer de vous prononcer et on va voir si j'ai raison ou tort sur l'opposition systématique. Si j'ai tort, je ferai mea culpa. C'est promis. Je vous consulte sur cette première phase avec cette maîtrise d'œuvre qui vous est proposée. Qui est pour ? Qui est contre ? Il y a 12 contre. Je ne ferai pas de mea culpa. Il y a 1 abstention.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La 1^{ère} phase de la requalification des mails entre les carrefours boulevard Jean Jaurès-rue Porte Madeleine et boulevard Jean Jaurès - rue Porte Saint-Jean consiste en :

- la suppression de la trémie Jaurès et du passage supérieur du faubourg Saint-Jean, et la mise à niveau du boulevard entre les deux ;
- les travaux préparatoires à la construction d'un parking de 400 places (enceinte, une partie de la dalle supérieure et un passage sous l'ouvrage Madeleine) ;
- la réalisation de deux places urbaines d'entrée de ville aux carrefours Madeleine et Saint-Jean ;
- la requalification et l'aménagement en boulevard urbain du tronçon, hormis les aménagements définitifs de la partie entre circulations.

Afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de conception et de direction des travaux, une procédure de consultation a été lancée le 29 avril 2009 sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, un jury a été constitué dans le cadre de cette procédure.

Après ouverture des offres en date du 9 juin 2009, le jury s'est réuni le 2 septembre 2009 et a procédé à la sélection des candidatures et à l'examen des offres, conformément aux critères d'attribution définis à l'article 12 du règlement de consultation, à savoir :

Critères de jugement des candidatures :

1. Références de l'entreprise,
2. Qualifications des moyens humains,
3. Moyens matériels et humains,
4. Garanties financières.

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération 35 %),
2. Taux de rémunération (pondération 30 %),
3. Qualité esthétique et paysagère envisagée au regard de la note argumentaire demandée dans le mémoire technique (pondération 25 %),
4. Moyens humains et matériels proposés par le candidat pour l'exécution du marché en adéquation avec les différentes missions (10 %).

Dans ces conditions, et après avis du jury, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert européen relatif à la maîtrise d'œuvre de requalification des mails 1^{ère} phase pour la mise à niveau des carrefours Madeleine et Saint-Jean, à passer avec le groupement ERA/VILLE OUVERTE/SARAH SAINSAULIEU/COREDIA, pour un taux de rémunération de 4,6001 %, soit un montant prévisionnel de 1 100 320 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2031, opération 10A475, T.S. 800 ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 12.
IL Y A 1 ABSTENTION.

N° 18 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. CARRE – *Comme à chaque Conseil Municipal, il s'agit d'entériner l'attribution de 5 subventions pour un montant global de 74 336 €.*

M. le Maire – *Je vous consulte. Adopté à l'unanimité. 3 abstentions. Pardon, c'est vrai que vous êtes réguliers.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet Centre Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux

prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade, conformément au tableau ci-annexé, pour un montant global de 74 336 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires et syndics de copropriété ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700 ».

ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

Conseil Municipal du 11 septembre 2009

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
221, rue de Bourgogne	Mme Martine PAULIN-OBLET	5 275		5 275
119, rue de Bourgogne	Mme Micheline BELLANGER	7 364	1 635	8 999
295, rue de Bourgogne	S.C.I. AUGURIUM: Mme Nathalie TRASSARD	21 416	753	22 169
11, rue de Vaudour (avenant)	S.C.I. VAUDOUR : Mme Marie-Thérèse FONTAINE	6 962,50	6 962,50	13 925
36, rue de Poirier	Mme et M. Alberto MOREIRA	13 921	10 047	23 968
			TOTAL	74 336

N° 19 – Z.A.C. Carmes-Madeleine. Election des membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues.

Mme SAUVEGRAIN – *Comme nous avons adopté le principe de la Z.A.C. au précédent Conseil Municipal, il vous est proposé de désigner la Commission qui sera chargée de choisir l'aménageur.*

M. le Maire – *Vous avez des petits bulletins devant vous.*

M. LEBRUN – *Je voulais intervenir sur ce point, si c'était possible, à moins que cela traumatise M. MONTILLOT.*

M. le Maire – *On attend pour le vote. M. LEBRUN, allez-y.*

M. LEBRUN – *Dans ce projet d'aménagement, on voit un refus de prendre en compte les propositions qu'on défend depuis le début, à savoir une requalification de la rue des Carmes sans alignement avec piétonisation. Cela nous conduit à refuser de participer à l'élection d'une Commission qui n'a pour but que de choisir un aménageur pour mettre en œuvre ce projet. Ce projet met en péril l'âme du quartier pour qu'il reste populaire, avec entre autres la disparition d'un patrimoine historique, de fortes inquiétudes sur la pérennité d'un commerce de proximité, des inquiétudes également de nombreux riverains souvent proches de leur travail qui sont là aussi parce que le quartier offre de nombreuses commodités qui pourraient être amplifiées avec le passage du tram, à condition qu'il y ait encore une place pour eux.*

Les élus communistes ne participeront pas à la désignation d'un aménageur pour mettre en œuvre la démolition de la rue des Carmes.

M. le Maire – *Très bien. Enfin, très bien, c'est une façon de parler. Si vous le voulez bien, nous pouvons procéder au vote. Sur ce premier point, vous avez deux bulletins : la liste de la majorité et la liste de l'opposition. On va procéder au vote.*

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de continuer, le temps que le vote s'effectue. Je propose, M. le Président de l'Agglo, qu'on puisse revenir à la présentation de la délibération n° 16 sur le rapport annuel d'activités, classique également.

*
* *
*

M. le Maire – *Je vous donne le résultat. Je passe rapidement :*

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	52
- Bulletins nuls	1
- Suffrages exprimés	51
- Majorité absolue	26

Sont titulaires à la suite d'un calcul dont je vous passe le détail, mais qui est à votre disposition :

Titulaires :

- Mme MAUROY-PREVOST
- Mme RICARD
- Mme CHERADAME
- M. POISSON
- Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

Suppléants :

- M. GABELLE
- Mme de QUATREBARBES
- Mme PILET-DUCHATEAU
- M. LANGUERRE
- M. GRAND.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

«Le Conseil Municipal du 10 juillet 2009 a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Carmes-Madeleine.

La réalisation de cette Z.A.C. sera concédée à un aménageur.

Afin de prendre en compte le droit communautaire des contrats publics et conformément à la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement, la désignation des aménageurs chargés de mettre en œuvre les opérations d'urbanisme de la Ville doit s'effectuer après une mise en concurrence.

L'article R.300-9. du Code de l'Urbanisme dispose que «Lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l'organe délibérant désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement des discussions mentionnées à l'article R.* 300-8. Il désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure. L'organe délibérant choisit le concessionnaire, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l'avis ou des avis émis par la commission.».

Elle est composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

L'élection des membres de cette commission intervient au scrutin de liste.

Il est précisé que le choix de l'aménageur et le traité de concession devront faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) procéder à l'élection des membres de cette commission ;

2°) désigner M. le Maire pour mener les discussions avec les aménageurs et pour signer la convention ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires ».

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	52
- Bulletins nuls	1
- Suffrages exprimés.....	51
- Majorité absolue.....	26

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme MAUROY-PREVOST.....	41 voix
- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	10 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{51}{5} = 10,2$

- Liste conduite par Mme MAUROY-PREVOST:

$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{41}{10,2} = 4,01$

Quotient électoral 10,2

- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA :

$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10,2} = 0,98$

Quotient électoral 10,2

La liste conduite par Mme MAUROY-PREVOST a obtenu 4 sièges.

La liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

A la plus forte moyenne (ajout virtuel du siège à pourvoir)

- Liste conduite par Mme MAUROY-PREVOST :

$\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Sièges obtenus + 1}} = \frac{41}{4+1} = 8,2$

Sièges obtenus + 1 4+1

- Liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA :

$\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Sièges obtenus + 1}} = \frac{10}{0+1} = 10$

Sièges obtenus + 1 0+1

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme MAUROY-PREVOST
- Mme RICARD
- Mme CHERADAME
- M. POISSON
- Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

Suppléants :

- M. GABELLE
- Mme de QUATREBARBES
- Mme PILET-DUCHATEAU
- M. LANGUERRE
- M. GRAND

ADOPTE.

RAPPORT D'ACTIVITES

N° 16 – Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Rapport annuel d'activités au titre de l'année 2008. Présentation.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. LEMAIGNEN.

*
* *
*



M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, vous avez le document complet de ce rapport. Je trouve qu'il est techniquement assez bien fait. Je ne me permettrai pas de juger le contenu. Je suis trop partie prenante. Mais il est très complet et assez pédagogique.*

Je me permettrai d'insister surtout sur les compétences exclusives de l'Agglomération et j'évoquerai extrêmement peu les questions de voirie. Il y a une compétence partagée entre les Communes de l'Agglomération, sur les questions de cohésion sociale, de Grand Projet de Ville et d'A.N.R.U., car ce sont des sujets que nous avons déjà largement abordé ici. Je me contenterai d'évoquer les questions de stratégie et les compétences de l'Agglomération, c'est-à-dire le transport, le développement économique et l'environnement.



TERRITOIRES et DEVELOPPEMENT DURABLE

2008 : des étapes clés pour l'avenir de notre territoire

→ **Élaboration du projet d'AggLO 2008-2014 (voté en février 2009)**

- un projet partagé (travail en commissions thématiques et séminaire de synthèse)
- une stratégie financière adaptée



→ **Adoption du SCoT par le Conseil le 18/12/08**



→ **Elaboration d'un Agenda 21 d'agglomération** : la phase diagnostic des services et actions de l'AggLO s'est achevée en 2008

⇒ 3 leviers d'action : programmation à l'échelle du territoire, agir sur les compétences propres de l'AggLO, effet « Club »



M. LEMAIGNEN – *Etape stratégique, en fait l'ordre que vous avez ici n'est pas forcément le bon. En fait, nous avons réfléchi à la stratégie de l'Agglomération à trois niveaux :*

- *tout d'abord, le Schéma de Cohérence Territorial,*
- *ensuite le Projet d'Agglomération,*
- *et enfin l'Agenda 21.*

En fait, nous avons commencé les débats sur le S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territorial), puisqu'ils avaient été abordés avant l'échéance d'avril 2008. C'est logique que l'on passe de la vision du territoire à 20 ans avant d'arriver sur le Projet d'Agglomération qui est le plan de mandature pour les 6 ans, de 2008 à 2014. L'élaboration du Projet d'AggLO s'est poursuivie pendant toute l'année 2008 et a débouché sur un vote en février 2009 de ce Projet d'Agglomération.

En revanche, le S.C.O.T. avait été retravaillé après les élections. Pour des raisons juridiques, il n'avait pu être adopté avant mars 2008. Il a donc été finalement voté à la séance de décembre 2008.

Enfin, nous sommes en train d'accompagner l'exécution du Projet d'Agglomération par toute une réflexion sur une mise en œuvre de l'Agenda 21, à la fois pour accompagner les politiques spécifiques de l'Agglomération et en même temps pour jouer d'un effet club entre les différentes communes de l'Agglomération.



 TRANSPORTS et DÉPLACEMENTS

Des avancées importantes pour CLEO

10 janvier 2008 : obtention de la Déclaration d'Utilité Publique

- Adoption en septembre de la **modification du tracé** sur St Jean de Braye (variante D2)
- Notification des marchés billettique, Radio, SAE-SIV, RMS et vidéosurveillance...
- Conception du **design interne** de CLEO : une collaboration réussie entre Olivier Echaudemaison (Guerlain) et ALSTOM
- Ouverture d'un **point d'information** ouvert à tous et lancement du site Internet de CLEO



Agglo



M. LEMAIGNEN – Bien évidemment 2008 a été l'année de lancement opérationnel de CLEO, avec la déclaration d'utilité publique qui a été décidée par le Préfet le 10 janvier 2008. Nous avons travaillé aussi à la suite des recommandations de la Commission d'Enquête sur les modifications du tracé à Saint-Jean-de-Braye, la fameuse D 2 qui devrait aboutir prochainement, puisqu'une nouvelle Commission d'Enquête élaborera son rapport à la fin du mois de septembre. Puis nous avons lancé des marchés extrêmement importants, pour tout ce qui est la billettique, l'aide à l'exploitation, la vidéo surveillance. Tous ces éléments ont permis de démarrer les travaux de déviation de réseaux dès le mois de janvier 2009. Par ailleurs, nous avons travaillé sur le matériel, puisque nous avons signé la commande des 21 caisses de la deuxième ligne de tram. Nous avons également conçu le design intérieur, avec un clin d'œil à la Cosmetic Valley. Bien évidemment, nous avons accompagné tout cela par une large concertation, information des habitants.

Voilà pour CLEO.



Un réseau adapté aux besoins des usagers

→ Réseau restructuré : objectif 2012

- Une étude de réorganisation confiée à la SETAO
- Adaptation des lignes de bus existantes
- Prise en compte des enjeux de développement de notre territoire
- Développer la complémentarité des réseaux urbains, interurbains et régionaux



→ Poursuite du schéma directeur d'accessibilité des transports urbains (voté le 09/07/2009).



→ Police des transports : baisse de 52% de la fraude sur le réseau de 2002 à 2008...



M. LEMAIGNEN – *En même temps, parallèlement, nous avons travaillé sur le réseau, car nous avons tenu compte des leçons de l'expérience et nous avons commencé à prévoir la restructuration du réseau à objectif 2012. Nous avons commandé à la S.E.T.A.O., comme assistant maître d'ouvrage, de nous proposer une maquette de réseaux de bus qui pourraient accompagner la deuxième ligne de tram à sa mise en service en 2012. L'élaboration d'une maquette a été présentée début 2009 aux Maires. On a le retour des Maires. On va se lancer maintenant dans une phase de concertation qui va déboucher progressivement sur un réseau qu'on espère le plus consensuel possible et le plus adapté à une vision globale du réseau du bus et du tram, voire des vélos qui accompagnent toute cette politique de mobilité globale.*

Dans cette logique aussi, bien évidemment, nous avons élaboré le schéma directeur d'accessibilité qui a été voté en 2009. Parallèlement, nous avons toujours continué à travailler sur l'exploitation du réseau, en étroite liaison avec notre exploitant et en développant les projets de lutte contre la fraude et contre l'insécurité, avec en ce domaine des résultats remarquables de la politique des transports qui, après une phase naturelle d'adaptation, prend maintenant toute son efficacité.

Voilà pour les transports.



 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Renforcer la compétitivité de notre territoire

L'Agglo accompagne le développement des pôles de compétitivité Cosmetic Valley et S²E² (Sciences et Systèmes de l'Énergie Électriques) :

⇒ Financement de 2 « projets de pôle » retenus par le Fonds Unique Interministériel (FUI) : les projets CEPIM (pôle S²E²) et Cosmèrev (pôle Cosmetic Valley).

- Soutien à la création d'un pôle d'excellence dédié à l'innovation par les services qui regroupent de nombreuses PME, PMI, grands groupes, laboratoires de l'Université...

M. LEMAIGNEN – *En matière d'économie, 2008 est une année qui a eu deux facettes : un premier semestre qui a été de pleine expansion et un second semestre qui a été le début d'une crise lourde.*

Nous avons toujours travaillé sur l'innovation et sur le soutien des pôles de compétitivité, avec une action parallèle à celle de la Ville d'ailleurs, un travail commun sur les deux pôles de compétitivité S² E² (Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique) et sur la Cosmetic Valley. De son côté, la Ville a travaillé sur DREAM, l'eau et les milieux associés, en liaison avec notre Technopole. Nous avons travaillé aussi, en liaison avec notre Technopole, sur le pôle innovation par les services, qui fera l'objet d'un lancement officiel le 22 septembre prochain.

 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Des « parcs services » pour les entreprises et leurs salariés







→ **Aménagement des parcs d'activités :**

- Remise à niveau des voiries sur le parc d'activités de la Saussaye
- Poursuite de l'étude de signalétique
- Etudes préalables à l'aménagement de la ZAC des Guettes
- Extension du PTOC (ZAC n°3)...

→ **Le « + » qui répond aux besoins des salariés :**

En 2008, l'Agglo a accompagné l'ouverture de :

- deux **crèches interentreprises** sur le parc d'activités des Châtelliers et le Pôle 45
- un restaurant interentreprises sur le Parc d'activités du Moulin à Olivet

M. LEMAIGNEN – *Dans ce domaine, l'innovation, le rayonnement, pour prendre des termes chers à M. le Maire, mais en même temps la proximité, constituent le travail au quotidien avec les entreprises de l'Agglomération, avec le slogan que nous avons développé depuis 2002, « des parcs services dans la métropole jardin » :*

- aménagement de parcs d'activités, car il serait catastrophique que nous n'ayons pas de terrains disponibles pour d'éventuelles extensions d'entreprises, voire l'accueil d'entreprises nouvelles. En même temps, on travaille sur les zones existantes pour les améliorer dans leur signalétique, dans leur voirie et pour produire de nouvelles zones constructibles,

- en liaison avec les associations de parcs d'activités, nous travaillons sur des services complémentaires qui peuvent être apportés aux entreprises et leurs salariés. Je pense bien évidemment aux crèches, au plan de déplacement d'entreprises, aux restaurants inter-entreprises et à la logique de l'innovation par les services qui, elle aussi, sera déclinée au niveau de nos parcs d'activités.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Accompagner les entreprises

En 2008, les équipes économiques de l'Agglo ont poursuivi leurs missions de développement et de prospection:

- 160 entreprises rencontrées, 20 projets de développement ont été réalisés, permettant la **création de 232 emplois sous 3 ans**
- **52 projets exogènes suivis**
- **146 000 m² commercialisés** sur les parcs d'activités de l'Agglo

Favoriser la création d'entreprise :

- **1200 créations d'entreprises** en 2008 sur l'agglomération
- 5^{ème} édition du Salon de la création et de la reprise d'entreprises organisé par le RCOL
- Réhabilitation de la pépinière de St Jean de la Ruelle

Agglo

M. LEMAIGNEN – *C'est un travail au quotidien pour accompagner les entreprises. Chaque année, nos équipes voient à peu près 200 entreprises. Nous suivons à la fois des développements d'entreprises déjà installées ici et des projets d'implantations de l'extérieur. J'insisterai sur un seul point d'une entreprise en création qu'on a fait venir l'an dernier : c'est RISC Group. Cette entreprise était installée en région parisienne. Elle envisageait de se délocaliser au Maroc. Nous avons réussi à la convaincre que l'agglomération orléanaise constituait à la fois un endroit où elle avait des coûts bien inférieurs à l'Ile de France, mais en même temps une qualité de services autrement supérieure à celle qu'elle aurait dans des pays offshore. C'est ce qu'on appelle le nearshore. C'est vraiment un de nos éléments essentiels pour essayer d'attirer des entreprises de l'extérieur.*

Enfin, bien évidemment, en liaison avec nos partenaires, car tout ne se fait pas seul, cela se fait avec l'Etat, le Département, la Région et la Chambre de Commerce, nous avons essayé de développer la création d'entreprises avec notre Réseau Création Orléans Loiret, ce qui a permis une augmentation très forte des créations d'entreprises en 2008 par rapport aux années antérieures. On a dépassé les 1 200 créations d'entreprises contre 1 055 l'année précédente.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Enseignement supérieur



→ Extension de l'école polytechnique d'Orléans

En septembre 2008 : ouverture de l'extension du site Galilée : 1200 m² supplémentaires.

Des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'AggLO pour un montant total de 4.6 M€ (financement conjoint Région Centre / AggLO).



→ Reconstruction partielle de l'IUT d'Orléans

Dès la rentrée 2009, un nouveau bâtiment accueillera les étudiants des filières chimie et QLIO. L'AggLO assure la maîtrise d'ouvrage du projet qui est financé conjointement par l'Etat, la Région Centre et l'AggLO (coût total : 6,67 M€).

AggLO



M. LEMAIGNEN – *Une chose est proche de l'économie : c'est l'enseignement supérieur, avec deux opérations qui ont fortement avancé en 2008 : l'extension de Polytech et la reconstruction partielle de l'I.U.T. d'Orléans.*

Voilà pour l'économie.

 ASSAINISSEMENT

Préserver l'environnement

→ Reconstruction de la STEP de la Source

La nouvelle station d'épuration de la Source, d'une capacité de 90 000 EH (Équivalent Habitant) optimisera la qualité des rejets en Loire, en conformité avec la réglementation européenne.

La mise en eau a été faite en juin 2009

→ Poursuite du schéma directeur Nord/Est : viabilisation de l'extension du PTOC...

Programme exceptionnel des bassins de collecte eaux usées / pluviales :
achèvement des travaux du **bassin de Lamballe** à Fleury les Aubrais,
démarrage des travaux du **bassin de la Chillesse** à St Jean de la Ruelle,
lancement du projet de construction du **Bassin de Cornaillères** à St Jean le Blanc.

2.25 M€ ont été consacrés en 2008 pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et unitaires



Agglo



M. LEMAIGNEN – *La troisième politique phare de l'Agglomération : l'environnement. La station d'épuration (S.T.E.P.) de La Source a été mise en exploitation le 26 juin dernier, même si les bâtiments administratifs, eux, ne seront terminés qu'en janvier prochain. Elle a été complètement refaite. Je pense que certains d'entre vous ont visité l'ancienne station et ont vu jusqu'en juin l'eau noirâtre qui flottait tout près du pont Thinat et qui était liée aux rejets de cette station d'épuration. Elle aurait dû être mise en service en 1998, comme celle de l'Île Arrault. Nous avons pratiquement terminé en 2008 la STEP de La Source. Avec des difficultés, des aléas de chantier, des aléas aussi avec les riverains, nous avons essayé de prendre en compte au maximum les contraintes des uns et des autres pour avoir les meilleurs projets.*

Le deuxième élément très important en 2008 a été tous les bassins de collecte. Je vous rappelle qu'en terme d'eaux pluviales, jusqu'en 1999, transfert de la compétence à l'Agglomération, beaucoup de communes n'avaient pas fait le travail nécessaire. Nous avons d'abord fait un diagnostic. Nous avons lancé un programme exceptionnel pour faire des bassins de rétention d'eaux pluviales. De très grosses opérations ont été démarrées. L'une est pratiquement terminée au bassin de Lamballe à Fleury-les-Aubrais. Celle de la Chillesse à Saint-Jean-de-la-Ruelle commence et le bassin de Cornaillères à Saint-Jean-le-Blanc est prêt pour démarrer prochainement.

Ce sont quand même des sommes extrêmement importantes. Je vous rappelle que l'étude que nous avons faite présente un diagnostic selon lequel il restera à peu près 80 000 000 € de bassin d'eaux pluviales à réaliser. Il y a un retard considérable, d'une trentaine d'années. Nous essayons de rattraper ce retard.



GESTION DES DÉCHETS

Allier efficacité et proximité pour un service de gestion des déchets de qualité

→ **Harmoniser le service sur le territoire** en matière de collecte des déchets : être plus efficace et rechercher l'efficacité au moindre coût

→ **Mise aux normes des fumées de l'UTOM** à Saran et études préalables à la réalisation de la future **plateforme des mâchefers**

→ **Développement de la collecte sélective en apport volontaire** : En 2008, 6 colonnes de collecte des déchets ménagers résiduels ont été installées. 25 colonnes supplémentaires seront installées en 2009.

→ **Aménagement des déchetteries** de St Cyr en Val et de Chécy



M. LEMAIGNEN – *En matière d'environnement, la deuxième politique phare, c'est le problème des déchets. Nous avons là aussi lancé toute la réflexion sur l'harmonisation du service. Lorsque la compétence a été transférée en 1999, elle restait exercée par les communes avec un remboursement de l'Agglo. En 2002, nous avons complètement intégré les équipes. Aujourd'hui, il était prévu de faire en sorte de changer les circuits de collecte et de les optimiser, afin de permettre en même temps de développer la collecte sélective sur notre territoire, en particulier sur la Ville d'Orléans.*

Parallèlement, nous avons mis aux normes les fumées de l'Usine de Traitement d'Ordures Ménagères (U.T.O.M.) de Saran, avec tout un travail, dont je remercie M. Michel MARTIN, pour renégocier le contrat qui est extrêmement compliqué. Nous avons largement amélioré notre partenariat financier pour l'U.T.O.M. Voilà ce qui a été fait avec en même temps un développement de la collecte sélective. De plus, je tiens à signaler aussi la distribution en 2008 de tous les composteurs, ce qui me paraît effectivement important, Enfin, il faut citer l'aménagement de deux déchetteries, celle de La Source - Saint-Cyr-en-Val et celle de Chécy.



Organiser l'intercommunalité : développer des synergies Agglo / communes

L'organisation de l'intercommunalité accompagne la mise en œuvre du Projet d'Agglo 2008/2014 : un objectif affiché d'efficience au service des citoyens et une méthode participative de conduite du changement.



- 12 groupes de travail thématiques animés et pilotés alternativement par un agent de l'Agglo ou des communes
- Un groupe transversal pour l'émergence d'une plateforme de services
 - Des premières applications concrètes : mutualisation du poste de Directeur général adjoint et du Directeur des finances.



M. LEMAIGNEN – *Hormis cette question des politiques phares de l'Agglomération, nous avons développé toute une réflexion sur les synergies entre l'Agglo et les communes. Comme d'ailleurs toutes les agglomérations françaises, je l'ai revérifié une fois de plus, on a commencé, et c'est parfaitement logique, la réflexion sur la mutualisation entre l'Agglomération et la Ville centre. Nous avons simplement été plus loin. Nous avons d'ailleurs été nominés pour un prix à ce sujet. Dès le départ, nous avons considéré qu'il était important de créer 13 groupes de travail pour voir comment ces mutualisations entre l'Agglomération et la Ville centre pouvaient être utiles pour les 21 autres communes de l'Agglomération. C'est ce qui a été fait et ce qui débouche progressivement sur des améliorations dans nos fonctionnements en commun et dans notre information commune entre l'Agglomération et les communes.*

Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire – *Je vous propose de ne pas lancer un débat sur l'Agglomération. Je vous rappelle que nous avons 79 délibérations à passer. Je vous demande de faire court, si vous le voulez bien, conformément au règlement. Qui souhaite intervenir ? M. BRARD, M. RICOUD, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme NOEL, Mme KOUNOWSKI, M. BRARD. Et bien c'est parti !*

M. BRARD – *M. le Maire, j'ai deux questions à poser à M. LEMAIGNEN et je serai très bref. Deux questions d'information me paraissent importantes en cette rentrée de septembre 2009. Ce sont des questions sur les recettes, puisque M. LEMAIGNEN n'a pas parlé des recettes de l'Agglomération.*

Aujourd'hui, quelles sont l'évolution actuelle et les perspectives du versement transport ? Dans le contexte national où est abordé la question de la suppression de la taxe professionnelle, M. LEMAIGNEN qui, je crois, participe à des activités nationales sur les agglomérations, qu'est-ce que cela donne pour une agglomération comme la nôtre cette perspective de suppression de la taxe professionnelle ?

M. LEBRUN – *Je vais essayer de faire court, comme d'habitude.*

On voit qu'il y a des interférences entre les dépenses de la Ville et les dépenses de l'AgglO. Si les impôts locaux de la Ville n'augmentent pas, ceux de l'AgglO augmentent. Au bout du compte, les Orléanais vont payer plus d'impôts. Je reviens d'autant plus là-dessus que M. CARRE disait tout à l'heure que vous avez pris des engagements pendant les élections et que vous les tenez. Là on constate qu'ils ne sont pas tenus.

Je souhaiterais qu'une réflexion soit engagée et que la Ville incite l'AgglO à engager une réflexion sur la gratuité des transports en commun dans le cadre du budget de l'AgglO. Cela a été mis en œuvre dans plusieurs Villes, toutes couleurs confondues. En même temps, cela irait dans le sens de ce que disait M. GROUARD tout à l'heure pour la trémie, à savoir adapter la voiture à la Ville. On constate dans ces Villes que de plus en plus de personnes prennent les transports en commun et qu'il y a une diminution de la circulation automobile jusqu'à parfois 30 %. En même temps, on ferait des économies sur tout ce qui est dépensé pour la fraude, pour l'édition des billets, l'invalidation, etc. Cela a un intérêt économique et environnemental de favoriser au plus haut point le transport en commun. Merci.

M. RICOUD – *Si j'ai bien compris, 1 200 entreprises ont été créées. Je me réjouis. Cela représente combien d'emplois ? D'autre part, en face, combien d'entreprises ont fermé ? Combien de salariés ont été mis au chômage ?*

Par rapport à ce que dit mon collègue et camarade M. Dominique LEBRUN, le dernier exemple en date sur la gratuité des transports est à Aubagne. Cette nouvelle façon de voir les choses a des résultats très positifs. Cela a été voté à l'unanimité de tous les Conseillers Municipaux, toutes tendances confondues. Il serait bien qu'on ait une réflexion là-dessus. On va encore dire : « Vous, les communistes, vous voulez tout gratuit ». Non. Vous avez dit tout à l'heure quelque chose d'intéressant, M. le Maire, quand vous avez défendu bec et ongles votre projet sur la trémie. L'avenir passe aussi par là.

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire. Bonjour chers collègues. M. LEMAIGNEN, dans le rapport d'activités 2008 de l'AgglO, cela commence par un projet partagé, mais pour certaines actions pas vraiment. Je parlerai bien sûr de Vélo +, puisque visiblement Vélo + est concentré sur la Ville d'Orléans. Je regrette que, pour le quartier de La Source, ce projet ne soit pas proposé. Je rappelle que ce quartier réunit toutes les conditions qui seraient favorables à l'installation de Vélo +. Dans les critères de développement durable, je ne vois pas du tout ce qu'on peut opposer comme raison. Il y a presque 13 000 étudiants sur le campus. Ce serait quand même un moyen économique pour eux de se déplacer et aussi développement durable. En plus, la Source s'y prête avec les pistes cyclables et l'environnement. J'insiste beaucoup là-dessus. Pourrait-on avoir une réflexion justement pour de nouveau peut-être revoir le projet, en sachant que les distances sont tout à fait possibles pour l'installation de ce projet ? On pourrait conduire une réflexion pour installer Vélo + à La Source.*

Je parlerai de l'accueil des Gens du Voyage. Un effort a été fait par l'AggLO. Je voudrais poser quelques questions pour avoir plus d'informations. Au sud d'Orléans, il y a régulièrement des stationnements sauvages. Le terrain des Gens du Voyage, situé à Ardon, en limite de La Source, est souvent plein. Dans le rapport de l'AggLO, je vois que vous poursuivez cette politique d'aménagement, avec notamment des programmes d'aménagement à Olivet. Ma question est la suivante. Où cela sera-t-il situé à Olivet ? Quand cela sera-t-il réalisé ? Visiblement à Saint-Cyr-en-Val aussi. Cela permettrait de pouvoir proposer plus de places de stationnement aux Gens du Voyage, ce qui serait vraiment très bien pour eux. A Saint-Cyr-en-Val, où et pour quand ? Merci.

Mme NOEL – *M. le Maire, chers collègues, je vais faire très court et très rapide. Je vais juste vous parler des déchets, avec deux chiffres qui m'ont beaucoup étonné : 506 kg produits. C'est énorme. La moyenne est plutôt de dire : 1 kg par jour et par habitant. C'est déjà beaucoup. Mais là on est vraiment bien au-dessus de la moyenne. Ensuite 59 kg seulement recyclés, c'est très étonnant aussi. A l'inverse, on n'est vraiment pas bon. Je pense vraiment à un axe de progrès. Merci.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est quand même bien qu'on parle de l'AggLO. On peut en parler une fois par an. Cela vaut quand même la peine d'en parler un petit peu et de prendre le temps de se poser pour en parler, d'autant qu'on ne peut pas dire qu'au niveau de l'AggLO on soit dans une phase de dynamisme. On a plutôt l'impression qu'un certain nombre de projets ont pris du retard ou qu'ils sont mal ficelés, qu'ils prennent l'eau, comme l'Inexplosible par exemple, la station d'épuration, la Capitainerie, la liaison tram – train, etc., ce que M. LEMAIGNEN appelle, dans son vocabulaire chatoyant, les projets maudits. Je n'évoquerai pas les projets maudits.*

M. LEMAIGNEN – *Ne confondons pas ce que dit la presse et ce que je dis moi, s'il vous plait. Laissons à César ce qui appartient à César. Je n'ai pas dit la suite.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *La presse n'a pas dû comprendre ce que vous avez dit ou je n'ai pas dû lire ce qui était écrit.*

Sans évoquer ces projets maudits, je voudrais simplement m'apesantir sur deux points. La question des impôts a été soulevée tout à l'heure par M. Dominique LEBRUN. On va augmenter les impôts locaux. C'est formidable. On est en pleine période de crise économique. Les personnes manquent d'argent et on augmente les impôts. Vraiment bravo pour cette cohérence, d'autant que l'Etat a quand même versé 38 000 000 €, je crois, au titre du Grenelle de l'Environnement. On nous explique que les impôts augmentent pour financer la ligne de tramway la plus chère de France au kilomètre. Peut-être aurait-on pu, sinon éviter totalement cette augmentation des impôts, au moins la différer à des temps meilleurs ? Je fais une première proposition. L'AggLO ne pourrait-elle pas revenir sur cette augmentation de la fiscalité locale et revoir son calendrier ?

Le deuxième point que je voudrais aborder, on en a déjà parlé par morceau, c'est la question des transports. C'est effectivement un enjeu majeur pour notre agglomération. L'AggLO est l'autorité régulatrice en matière de transport urbain. C'est effectivement un point important, puisque de la gestion des transports dépend aussi la gestion de notre territoire. Il est important d'avoir sur cette question une vision cohérente et globale, d'autant qu'on a évoqué à plusieurs reprises la question de développement durable. C'est dans l'actualité, on pourrait aussi parler un petit peu de la taxe carbone. Les transports urbains vont devenir demain, sans doute encore plus qu'aujourd'hui, non seulement un enjeu majeur de l'aménagement de notre territoire, mais aussi un enjeu majeur en matière de justice sociale. J'insisterai tout particulièrement sur ces transports urbains. Sur ce point, l'AggLO pourrait faire mieux et faire plus.

Prenons les choses dans l'ordre et commençons d'abord à tout seigneur, tout honneur, par le tramway. Le tramway, un tramway nommé désir. On l'a attendu longtemps. Le chantier est énorme. Il est nécessaire, mais il donne parfois l'impression d'être géré à la petite semaine. Je ne parlerai pas des retards, des découvertes toujours fortuites, problèmes de plans, problèmes archéologiques. Je ne parlerai pas des problèmes de circulation, des trous, rien de tout cela. Je ne parlerai même pas des points noirs de la circulation. On en a évoqué un tout à l'heure, avec la question du boulevard Jean Jaurès, puisqu'on n'a pas répondu à la question de savoir comment on allait faire passer les flux de véhicules, dont je vous rappelle qu'ils vont tripler en surface par rapport au tramway. Il y en a un autre qui est la question du croisement du boulevard Alexandre Martin qui promet également, je pense, bien des soucis à la régulation du trafic.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil Municipal sur cette question du tramway concernant deux points essentiels. Les travaux sont commencés partout, nous en sommes les témoins et des incertitudes importantes subsistent pourtant sur le tracé définitif de cette ligne et sur l'aspect qu'elle pourra revêtir à son inauguration. D'abord à Saint-Jean-de-Braye, l'hypothèse de la D 2 bis devient de plus en plus assurée. Ce n'est pas ce qui était prévu au départ. Ensuite, à Orléans, dans notre Ville, où aux Carmes s'affrontent deux projets contradictoires, mais ce ne sont pas les projets de la méchante opposition et de la gentille majorité. Ce sont d'une part le projet de l'AgglO et d'autre part le projet de la Ville. Je vous rappelle, en effet, que s'agissant du tramway, il y a deux projets concurrents : le projet de l'AgglO, celui qui a été validé par la D.U.P. de janvier 2008 qui prévoit un site partagé dans la partie étroite de la rue des Carmes, avec des voitures et le tram. Et puis il y a le projet de la Ville où on n'a plus de site partagé. On n'a même plus de rue, puisqu'on a aligné la rue. Et pour le reste on est dans le flou artistique. On ne sait pas si on va piétonniser, si on ne va pas piétonniser. On ne sait pas quand ni comment. Il faut attendre la démolition. Il faut attendre un moment favorable. Il faut peut-être attendre un signe du ciel. Je ne sais pas. On est dans le flou artistique sur cette question. Ce n'est plus de la gestion de projet entre la Ville et l'AgglO. C'est véritablement de la schizophrénie.

Le deuxième point, la pratique du vélo. Ma collègue a parlé tout à l'heure de Vélo +. Je n'y reviendrais donc pas. Il est clair quand même que le dispositif Vélo + a une fréquentation inférieure aux prévisions qui avaient été faites, parce que sans doute le choix d'implantation des stations n'est pas apparu pertinent. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il est surréaliste, pour employer l'un des qualificatifs en vogue ce soir, mais ce choix d'implantation apparaît quand même assez curieux, trop concentré dans l'hyper centre, pas assez présent dans les quartiers périphériques. Par ailleurs, les pistes cyclables sont en nombre insuffisant. Elles sont discontinues et les contre-sens cyclables apparaissent dangereux à beaucoup de cyclistes. Je n'insiste pas sur ce point. Cela a déjà été évoqué tout à l'heure.

Je voudrais quand même dire un mot sur les bus. Il y a le tramway, les vélos, les piétons, mais il y a aussi les bus. A propos des bus, on peut faire, à notre système de bus actuel, deux reproches majeurs. Le premier est le prix du ticket qui est d'ailleurs aussi celui du tram, entre parenthèse. Le prix du ticket est beaucoup trop cher : 12,20 € la carte de 10 voyages. A mon avis, on pourrait encore augmenter la fréquentation des bus – je ne vais peut-être pas aller jusqu'à la gratuité, ce serait génial d'avoir la gratuité, mais il y a quand même des contraintes de finances publiques assez lourdes – au moins en abaissant significativement le prix du ticket à l'unité, à l'abonnement et par tickets groupés. Ce serait une bonne chose, à l'heure où on nous parle, avec la taxe carbone, de pénaliser les personnes qui prennent leur véhicule, ce qui est bien dans le sens du développement durable. Justement encourageons nos concitoyens à prendre toujours plus les transports en commun et permettons aux plus modestes...

M. le Maire – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, sans vous empêcher de parler, pouvez-vous essayer de conclure, s'il vous plait ?

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je conclus. Mais je pense que c'est quand même important qu'on discute de cette question des transports au niveau de l'agglomération d'Orléans.

Le deuxième reproche qu'on peut faire à notre réseau, la fréquence insuffisante, notamment à certains horaires, je pense au week-end et le soir après 20 h – 21 h selon les lignes. La fréquence ne permet pas aux personnes, qui habitent la périphérie, de se rendre aisément en centre-ville ou d'en revenir pour aller voir des amis ou un film par exemple au cinéma.

Je conclus par des propositions. Contrairement à la caricature dans laquelle on essaie de nous enfermer, nous faisons des propositions. Je vais donc faire des propositions. Je vais prendre le temps de faire des propositions. Continuez à faire du bruit. Je serai encore plus longue pour les faire.

M. le Maire – A ce moment-là, je serai obligé de rappeler le règlement. Je vous laisse parler, mais il ne faut pas exagérer non plus.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – C'est la moindre des choses quand même. C'est un Conseil Municipal.

(protestations provenant des bancs de la majorité municipale)

M. le Maire – Je serai obligé de rappeler le règlement, car on n'est pas au théâtre, même si on aime beaucoup le théâtre. Je suis désolé. Il y a un ensemble de délibérations...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. le Maire, on parle de l'Agglomération une fois par an.

M. le Maire – Nous sommes là pour cela.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – On peut quand même passer un peu de temps dessus.

M. le Maire – Il y a un Conseil d'AgglO. On a l'impression qu'on ne parle ici d'AgglO qu'une fois par an. Non, on en parle tous les mois.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Oui, en Conseil d'AgglO, mais là on est en Conseil Municipal.

M. le Maire – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je vous rappelle qu'il y a un rapport d'activités. Ce n'est pas toute la politique de l'AgglO en parlant d'un peu tout et rien.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – C'est justement pour cette raison que je me suis concentrée sur les transports.

M. le Maire – Je vous demande de conclure, s'il vous plait.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Précisément sur la question des transports, nous demandons qu'il y ait un redéploiement des stations Vélo +, une baisse significative du prix des

transports en commun, afin d'inciter nos concitoyens à les fréquenter davantage et la création d'un système de desserte nocturne, à l'image de ce qui se fait, par exemple, à Paris avec les Noctambus. A cet égard, la desserte des boîtes de nuit le vendredi et le week-end pourrait être tout particulièrement étudiée. Je vous remercie pour votre patience.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Merci. Après ce long monologue, je vais essayer d'intervenir.*

Je vais être un peu iconoclaste. Effectivement l'AggLO c'est très important pour l'environnement. Il faut bien se dire que l'environnement a un coût. Il faudrait un jour qu'on accepte que l'environnement a un coût, que faire une station d'épuration a un coût, que faire un tram a un coût. Il faudra un jour que l'on accepte d'intégrer dans nos modes de vie, dans nos collectivités, le coût environnemental. C'est en cours. Je pense que ce serait faire preuve de maturité que d'accepter ces coûts au nom de la planète et au nom de l'avenir de nos enfants. Payer une station d'épuration c'est cher. Oui, c'est cher. Oui, cela augmente les impôts. Mais oui, si on intégrait les services des écosystèmes qui ont été dégradés par des stations d'épuration qui ne fonctionnent pas, je vous demande simplement de regarder le Loiret aujourd'hui ou l'Ile Charlemagne, effectivement, si on intégrait ces coûts-là, la station d'épuration nous paraîtrait peut-être pas très chère.

Faire des collectes d'eaux pluviales a un coût. Oui, cela a un coût. Merci de payer ce coût-là pour avoir un environnement de qualité. Collecter les déchets a un coût. Je suis d'accord, on peut faire mieux. Mais je sais qu'un travail à l'AggLO est en cours. Il faut le faire, c'est urgent. Les déchets c'est un gâchis. Il faut collecter, recycler, trier. C'est urgent. Cela doit être fait. C'est en cours.

D'autre part, je voudrais signaler que la justice sociale existe, mais la justice écologique existe aussi. Mettre aux normes un U.T.O.M. qui rejette des fumées qui ne sont pas aux normes, c'est participer à la justice écologique.

M. le Maire – *Merci Mme CUGNY-SEGUIN. Qui souhaite intervenir ? Et c'est le dernier tour de piste, si je puis dire. M. GRAND, Mme d'AUX, Mme CHERADAME, M. MARTIN. Je donnerai la parole à M. LEMAIGNEN, s'il veut bien conclure, de manière très synthétique. Il y a 4 intervenants.*

M. GRAND – *Dans le Conseil d'AggLO, j'espère qu'on aura la possibilité de débattre d'un certain nombre de points. Je me focaliserai donc sur un seul.*

Je ferai aussi, si vous me le permettez, en quelques secondes, une réponse à Mme CUGNY-SEGUIN. Les problèmes qu'il y a à l'Ile Charlemagne ou dans le Loiret ne sont pas dus aux stations d'épuration et à un mauvais traitement de l'eau et des eaux usées. C'est dû à des problèmes plutôt liés au maraîchage et à l'agriculture, pas uniquement, mais en tout cas c'est le cas. C'est juste pour préciser ce point-là.

Pour ce qui est de l'harmonisation des collectes, on y travaille activement depuis un an et demi dans la Commission des déchets dont M. Christophe CHAILLOU est le Vice-Président. On va en effet, et cela va être, je l'espère en tout cas, acté dès le mois d'octobre, pour pouvoir mettre en place cette harmonisation. Un gros travail a été fait. Vous aurez l'occasion d'en être informés.

Je voudrais revenir sur les problèmes de station d'épuration, en l'occurrence celle de l'Ile Arrault, pour demander au Président le résultat des négociations qui ont eu lieu cette semaine, un

petit scoop pour nous, pour savoir exactement quel va être le surcoût pour cette station d'épuration ? Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, sur ce dossier, comme sur tous les dossiers que j'essaie de mener, je ne raconte pas n'importe quoi, contrairement à ce qu'il a pu dire. Je ne raconte pas d'ânerie non plus.

Sur ce dossier je considère que les risques qui ont été pris et qui amènent à des surcoûts importants étaient connus. J'en veux pour preuve le rapport d'activités que j'ai entre les mains, celui de l'AggLO, qui stipule : « Un risque méconnu, les mouvements de terrains. On trouve de nombreuses cavités souterraines sur le territoire de l'AggLO qui, en cas de retrait ou de gonflement des argiles, peuvent provoquer des effondrements ». On sait depuis toujours qu'il y a des problèmes de fontis. J'appelle cela des cavités karstiques, mais peu importe. On le sait. A la lecture des délibérations de 2006, je m'aperçois que, dans le dossier, ce problème a été écarté, de mon point de vue, mais il est évident que nous ne pouvons pas avoir le même point de vue, à la limite c'est heureux sur des dossiers comme cela, car cela permet justement de montrer de vrais clivages et de vraies différences de vues sur les projets. Je pense sincèrement qu'à l'époque, le projet proposé à 22 000 000 € était sous-estimé sciemment pour pouvoir faire passer ce projet prioritairement par rapport à un autre qui est celui de la Chapelle Saint-Mesmin. C'est mon point de vue. Maintenant, que vous disiez que ce sont des âneries, que c'est n'importe quoi, je considère que cela ne vaut pas le débat.

Pour le projet de la Chapelle Saint-Mesmin, je demande simplement, comme j'ai pu le faire jusqu'à maintenant, qu'on reprenne le dossier 2006 et qu'on puisse étudier cela, mais ce sera dans le cadre du Conseil d'AggLO. Je n'en parle donc pas ce soir.

Une dernière chose, le rapport IDRATECH, je ne l'ai absolument pas eu entre les mains, puisque c'était en 2006, je n'étais pas encore élu.

Mme d'AUX – *Je ne comptais pas intervenir, mais quand j'ai entendu un peu la violence des attaques, franchement je trouve cela assez ahurissant. On est en pleine utopie, démagogie, etc. C'est une attitude irresponsable. Vous voulez faire toujours mieux, toujours plus, sans que cela ne coûte plus cher à qui que ce soit. Si on ne prend que l'assainissement, vous savez très bien que c'est un budget annexe compensé par la redevance. Des normes obligent à épurer de mieux en mieux, alors que des stations d'épuration auraient dû être mises aux normes précédemment, ce qui n'avait pas été fait. Comment voulez-vous conclure et trouver une solution qui ne corresponde pas à l'utopie que vous êtes en train d'imaginer ?*

Vélo + c'est pareil, on ne veut rien payer en plus, mais on en veut toujours plus et partout. Pour le tram, je pense que Mme Muriel CHERADAME interviendra. C'est complètement irresponsable comme attitude. Je suis déçue par ce manque de qualité.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce sont des choix. C'est tout.*

M. le Maire – *Ce sont des choix, oui, mais il faudrait les chiffrer. En plus, quand vous dites que vous regrettez qu'il y ait une fiscalité additionnelle à l'AggLO et que vous proposez la gratuité, des services de bus en plus, des stations de Vélo + partout en plus, effectivement il faut nous dire à un moment comment vous les payer ?*

Mme CHERADAME – *Je voudrais dire quelques mots car je n'interviendrai pas sur l'ensemble des éléments qui ont été mis en avant par l'opposition municipale, étant donné qu'elle a un représentant en Conseil d'AggLO et que c'est tout à fait le lieu pour débattre de ces sujets dans cette*

autre assemblée. En revanche, je remarque que l'opposition municipale, après avoir défendu une politique du tout voiture, en voulant enterrer les voitures sous les mails, une politique d'un autre âge, aujourd'hui refuse de s'inscrire dans la modernité en matière de déplacements vélos, puisqu'elle s'interroge sur le bien-fondé des contresens cyclables, alors que justement cela fait partie des dernières innovations en matière de déplacement qui ont été promues dans le décret de juillet 2008 sur le Code de la rue qui est justement une avancée essentielle en matière de développement pour les cyclistes.

Ce que je vois aussi, c'est que l'on met en avant certaines politiques tarifaires. Cela me donne l'occasion de vous annoncer que la semaine prochaine, c'est la semaine de la mobilité. A cet effet, l'Agglomération s'inscrit dans la politique du 1 € la journée le lundi 16 septembre. C'est une des agglomérations qui souhaite s'inscrire dans cette politique tarifaire. C'est une politique en lien avec la politique d'abonnement annuel. Ces abonnements annuels sont justement mis en avant pour que les déplacements soient les moins chers. Grâce aux législateurs, cette politique met les déplacements à la portée pour les salariés de façon particulièrement intéressante, puisque dorénavant l'employeur prend en charge 50 % de ces abonnements. C'est une très bonne chose.

Je pense qu'il est important pour tous de se cultiver. Afin de faire partager différents aménagements liés au Code de la rue, avec l'Agence d'Urbanisme, nous organisons le 24 septembre prochain, en présence de M. Hubert PEIGNE qui est le Coordonnateur Interministériel en matière de vélo, une conférence liée à la rue en partage et notamment tous les nouveaux modes de déplacement, les zones 20, les contresens cyclables. J'espère que vous aurez beaucoup d'intérêt à participer à cette conférence. Je vous remercie.

M. MARTIN – *La fiscalité a été abordée. Je ne peux pas laisser dire qu'il y aura une augmentation de la fiscalité tous azimuts à l'Agglo. On a précisé que l'augmentation de la fiscalité serait modérée. Je vais en rappeler l'impact. C'est entre 3 % et 4 %. Je rappelle le taux. On parle d'augmentation de la fiscalité sans savoir exactement de quoi il retourne.*

Deuxièmement, si la fiscalité augmente, c'est uniquement parce que vous et nous avons voté la deuxième ligne de tram. Et encore, c'est pour la financer pour partie. Mais ce n'est que pour cette raison. Arrêtez, une fois pour toutes, de dire que vous voulez du transport en commun, du plus propre, des vélos, des ci, des ça, comme j'ai entendu depuis tout à l'heure, sans vouloir voter les recettes correspondantes. Votre attitude est irresponsable, je dirais même scandaleuse. C'est pénible. Je vais vous donner un indice. Lorsque M. RICOUD dit...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Votre ligne est la plus chère de France.*

M. MARTIN – *qu'il faut transporter gratis, il propose donc que l'Agglomération biffe d'un trait 15 000 000 € de recettes.*

M. RICOUD – *M. RICOUD prend des exemples dans d'autres Villes de notre pays, toutes tendances confondues.*

M. le Maire – *M. RICOUD, s'il vous plait, personne ne vous a interrompu. M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Je donnerai les exemples des communes que vos amis gèrent et le résultat financier. C'est une catastrophe. Alors arrêtez, je vous en prie. C'est une catastrophe. Moi j'équilibre les comptes. Je conserve les grands équilibres et j'assure la pérennité. Lorsque vous proposez que*

15 000 000 € de recettes soient supprimés annuellement pour l'Agglomération, cela signifie concrètement que les impôts ménages augmenteraient de l'ordre de 10 %. Proposez-le. Allez jusqu'au bout du raisonnement une fois pour toutes. Dites : « je supprime la taxation et le paiement des tickets à l'entrée du tram et j'augmente les impôts de 10 % ». A ce moment-là, vous irez jusqu'au bout du raisonnement. Mais vous ne le faites jamais. Je suis donc choqué par vos comportements.

On donne les chiffres. Vous avez voté la deuxième ligne de tram les uns et les autres. Maintenant, il y a une hausse modérée de la fiscalité : 3,5 %. Du reste, je n'entends pas par rapport à cette hausse beaucoup de réactions négatives, à part dans votre rang, car je pense que les Orléanais sont prêts à payer un petit peu, comme l'a dit Mme CUGNY-SEGUIN, pour l'environnement, pour transporter mieux et finalement pour une politique durable.

M. le Maire – Sans reprendre tout le débat, M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Je ne vais pas reprendre tout le débat.

Il y a des questions de M. BRARD auxquelles je ne vais pas répondre maintenant, car ce serait lancer un débat un peu long. L'évolution du versement transport n'est pas si mauvaise que cela cette année. Je vous avoue qu'on est plutôt heureusement surpris de l'évolution, d'autant qu'on est pratiquement en temps réel, puisqu'il y a trois mois de décalage entre l'activité économique et le versement transport. Cela se passe plutôt bien jusqu'à ce jour.

Quant à la suppression et la réforme de la taxe professionnelle, les arbitrages sont en cours. Un Comité des Finances Locales est prévu à la fin du mois. Pour l'instant, c'est difficile d'en parler de façon extrêmement précise. Les arbitrages sont en cours de négociation.

En ce qui concerne la fiscalité, on a dit beaucoup de choses. Le service public est payé soit par l'impôt, soit par le tarif. Il n'y a pas de mystère. L'argent ne se crée pas comme cela. C'est comme si je disais à M. RICOUD ou à M. LEBRUN, essayons en même temps de diminuer les cotisations des membres du parti communiste et en même temps faisons la Fête de l'Humanité gratuite et pas 18 ou 20 €. Si vous faisiez les deux ensemble, vous auriez du mal. C'est pareil pour nous. On ne peut pas à la fois demander toujours plus de services et toujours moins d'impôts. Ce n'est pas possible. Je vous rappelle que pour les transports, M. Michel MARTIN l'a dit, le tarif représente une recette de 14 000 000 €. Cela veut dire qu'il faut augmenter de 14 % les impôts. C'est 100 000 000 € l'impôt de l'Agglomération. Il faudrait donc augmenter de 15 % les impôts. Mais est-ce possible ? Evidemment non. Si vous étiez cohérents, il faudrait avoir la logique de dire : « Je veux plus de services, donc je veux plus d'impôts ». C'est un point qui me paraît assez évident.

En ce qui concerne les déchets, pour répondre à Mme NOEL, 506 kg par habitant, cela comprend à la fois ce qui est déposé dans vos poubelles vertes, le tri sélectif, mais également en déchetteries. En général, quand on dit 1 kg par jour, c'est ce qui est hors déchetterie. On est à 330 kg par habitant et par an hors déchetterie. On est pratiquement dans les moyennes nationales. Là où vous avez raison, c'est qu'en tri sélectif, on est moins bon que les moyennes nationales. C'est pourquoi nous allons mettre toute une série de dispositifs pour augmenter la collecte sélective.

Pour les Gens du Voyage, Mme KOUNOWSKI, vous vous trompez, mais vous ne pouvez pas le savoir. Je l'ai appris il n'y a pas très longtemps. Depuis quelques mois, on se rend compte qu'il y a une fréquentation beaucoup moins forte des aires d'accueil. Pour la première fois en septembre, l'aire d'accueil de La Source est pleine à 50 %. Pour la première fois, l'aire d'Ingré est vide. Il n'y a

pas une caravane. Une réunion s'est tenue aujourd'hui pour rediscuter de l'évolution du schéma départemental des Gens du Voyage. Il n'est pas certain qu'il soit finalement nécessaire de construire 200 aires d'accueil. Aujourd'hui, la réflexion c'est plutôt comment fait-on ? En revanche, là où vous avez raison, c'est qu'on cherche à développer en même temps une sédentarisation progressive et que l'on développe des projets sur l'Agglomération en ce sens.

En ce qui concerne Vélo +, pardon, mais sur La Source, on a fait 20 fois le débat. Non, ce n'est pas adapté à Vélo +. En revanche, ne serait-ce qu'aujourd'hui, on a discuté longuement avec le Vice-Président de l'Université pour développer la pratique du vélo, avec des locations de longue durée, des systèmes d'abris de vélos sécurisés plus importants sur la Fac. On va le développer. Cela correspond à La Source. En revanche, Vélo + ne correspond pas, hormis le fait que le surcoût serait assez considérable.

Sur le tram, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, c'est difficile de vous répondre, car c'est à la fois de la caricature et donner des leçons en permanence. Pardon, mais c'est très compliqué de répondre à ce que vous dites. Vous avez mélangé à la fois les torchons et les serviettes, nous dire à la fois « il faut faire des études complémentaires » et « vous n'avez pas terminé ». Attendez. Si effectivement on essaie pour le tram de tenir compte de ce que nous disent les personnes, d'améliorer le projet, comme on l'a fait pour la STEP de La Source, vous n'allez pas nous le reprocher. Effectivement la Commission d'Enquête nous dit : « La voie ferrée ce n'est pas bon. Votre tracé sud voie ferrée n'est pas mauvais, mais regardez donc un tracé routier nord voie ferrée ». C'est celui qu'on propose à une nouvelle enquête publique. La Commission d'Enquête va probablement nous dire : « Attention, la solution proposée à Saint-Jean-de-Braye n'est pas bonne car elle n'est pas faisable techniquement. En revanche, il y a une solution intermédiaire entre celle que vous proposez et celle que Saint-Jean-de-Braye proposait. Cette solution n'est pas inintéressante ». C'est vrai, ce n'est pas une proposition inintéressante. On regarde les points juridiques et financiers. Si cela peut aller, nous prendrons le risque de changer légèrement le projet. C'est comme cela qu'un projet évolue. Vous voulez tout figer, à la fois constamment nous dire : « vous allez trop vite » et en même temps « il faut faire des études complémentaires ». Ayez un minimum de logique et de cohérence. En matière de fiscalité, soyez cohérente avec vous-même. Ce serait en plus des propos beaucoup plus clairs à comprendre pour les uns et pour les autres.

Je vais terminer par l'Ile Arrault. M. GRAND, pardon, le rapport IDRATECH a été communiqué à tous vos collègues. Vous n'y étiez pas. Vous avez envoyé un courrier il y a quelques jours. Je vais vous répondre. La lettre est à ma signature. Je la signerai lundi, avec le rapport IDRATECH et les autres. Le rapport IDRATECH vous aurait été communiqué par vos camarades, cela vous aurait évité de dire des bêtises. En fait, le rapport IDRATECH dit bien exactement comme M. SUEUR, en 1991, lorsqu'il avait envisagé de transférer la station de l'Ile Arrault à la Chapelle Saint-Mesmin. Finalement, il a dit ce n'est possible, en 1991. Je vous rappelle, la station aurait dû être mise aux normes en 1998. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant ? Aujourd'hui il peut nous donner des leçons. Très clairement, dans une station d'épuration, les tuyaux arrivent à un endroit, il y a 2 000 km de tuyaux, ils arrivent à l'Ile Arrault. Si vous changez le site, il faut envoyer l'eau usée sur la nouvelle station et vous avez 11 km de très gros tuyaux à faire, plus des pompes de relevage, d'un côté et de l'autre de la Loire. Les coûts étaient estimés, à l'époque, il y a 3 ans, entre 22 000 000 € pour la station classique à l'Ile Arrault et 52 000 000 € pour la station classique à la Chapelle Saint-Mesmin. Il n'y a pas photo. C'est 30 000 000 € de plus, plus du double. Peut-être qu'on aura un petit surcoût.

Il y a des aléas de chantier. On avait prévu qu'il y avait des fontis, puisque dans le cahier des charges on dit bien – regardez-le, je vous l'ai fait transmettre en plus de votre demande, mais vous pouviez l'avoir – qu'il y avait des trous, des karstiques de 3 mètres. Mais on ne pouvait pas prévoir que, sous les bâtiments existants qui viennent d'être démolis, il y avait 2 fontis de 7 mètres. Les aléas de chantier, cela existe. Je vous rappelle qu'il y en a eu aussi pour la première ligne de tram. Cela peut arriver. On va négocier avec l'entreprise. La négociation n'est pas encore faite. C'est prochainement qu'on va l'avoir. Evidemment je ne donne pas les chiffres, car quand je négocie avec une entreprise, je cherche à avoir le meilleur compromis possible et le meilleur coût pour la collectivité.

Voilà, M. le Maire, ce que je souhaitais apporter comme remarque.

M. RICOUD – *Les emplois, M. LEMAIGNEN.*

M. le Maire – *C'est terminé. En plus, nous sommes complètement sortis du rapport d'activités. Je veux bien. On a parlé de sujets d'actualité, très bien. Il faut quand même respecter les choses. Le Conseil d'AggLO est là pour en discuter. Ce n'est pas au Conseil Municipal d'Orléans de se substituer au Conseil d'AggLO et ce n'est pas au Conseil Municipal d'Orléans de discuter des projets d'AggLO qui sont en cours. Comme des demandes d'informations ont été formulées, j'ai laissé les uns et les autres s'exprimer. Mais maintenant la discussion est close.*

Comme il convient, je vous demande de bien vouloir prendre acte, toujours selon la même formule convenue, de ce rapport d'activités présenté par M. LEMAIGNEN. Je vous en remercie.

M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient à chaque maire de communiquer ce rapport au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil de Communauté sont entendus.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités 2008 de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

N° 20 – Z.A.C. du Champ Chardon. Modification du P.O.S. valant P.L.U. et du P.A.Z. Engagement de procédures.

M. CARRE – *Si vous le voulez bien, M. le Maire, on va associer le délibératif des délibérations n° 20 et n° 21, car il s'agit de la même opération. C'est une très bonne nouvelle prise par la Ville d'Orléans. Le Département, qui a la responsabilité de la politique d'accueil des personnes âgées, a mis en concurrence par appel d'offres différents prestataires pour établir une*

maison de retraite médicalisée au nord-est de l'agglomération. Plusieurs sites étaient en compétition avec différentes sociétés.

C'est la société Résidalya qui propose un site important. La Z.A.C. du Champ Chardon est située derrière les garages Volvo, avenue Jean Zay - avenue des Droits de l'Homme. C'est dans ce périmètre et les territoires sont dans le quartier de l'Argonne. Quand je dis cela, c'est parce qu'il y a quelque chose de très important, auquel on était attaché, même si le Conseil Général décidait souverainement de l'implantation. On est sur le territoire intéressé par la Zone Franche Urbaine. Une maison de retraite médicalisée, c'est beaucoup d'emplois, avec des qualifications diverses, mais des tas de métiers dans lesquels les personnes moyennement qualifiées peuvent avoir de la formation, apprendre des métiers. Compte-tenu de la pyramide des âges, ce sont des métiers « d'avenir » que de s'occuper de personnes âgées.

Ce site pourra être créé. Cela va intéresser les habitants de ce quartier.

Sur le plan du droit du sol, c'est ce qui m'amène à présenter cette délibération, pour permettre la création de ce site, deux terrains vont être vendus. Un des terrains appartient à la S.E.M.D.O., à travers la Z.A.C. du Champ Chardon. Il faut donc modifier le plan d'aménagement de zone, car il ne prévoyait pas à l'époque de pouvoir accueillir une maison de retraite. L'autre terrain était gardé par la Ville depuis très longtemps, pour constituer une réserve foncière, éventuellement destiné à un transfert de bâtiments scolaires, mais cela ne s'est jamais fait. Aujourd'hui, avec ma collègue Mme Bénédicte MARECHAL, en présentant le projet à M. Serge GROUARD, on a décidé qu'il n'y avait pas d'opportunité à moyen et a priori à long terme de création de groupe scolaire à cet endroit-là, sachant que le développement de l'urbanisme va plutôt se faire plus au nord, vers la partie du Clos de la Pointe, du Clos de la Fontaine, vers l'école de La Fourrière qui est déjà présente dans ce secteur.

Ce terrain était libre. La Ville va le céder. C'est l'objet de la délibération n ° 21. Une partie des terrains de la Z.A.C. du Champ Chardon va être vendue à l'intérieur de la Z.A.C. Le produit de la cession reviendra dans l'équilibre de la Z.A.C. Je crois qu'elle est bénéficiaire. C'est une soulte qui viendra à l'intérieur de la Ville.

Ceci étant dit, le prix a été vu aussi, conformément à l'usage qui va en être fait. Compte-tenu de la Zone Franche Urbaine, le prix des terrains est un élément très important. Selon le Département, c'est très probablement un des équipements le moins cher pour les usagers, tant pour les habitants du Loiret qu'en particulier pour les Orléanais. Le prix de journée, comme on dit dans ces établissements, est basé en partie sur le coût de l'investissement initial. Comme il a été amoindri, avec des charges amoindries, on atteindra des prix de journée très intéressants par rapport à d'autres sites qui peuvent être faits dans le Département.

C'est une bonne collaboration avec le Département. On se met en ordre de marche pour que ce projet puisse voir rapidement le jour.

Mme LECLERC – *Je voulais ajouter que le C.C.A.S. comprend le Service 3^{ème} âge. On est satisfait que le Conseil Général ait choisi ce quartier de la Ville d'Orléans. Il en ressort de l'analyse des besoins sociaux que l'on effectue chaque année au sein du C.C.A.S. que cet établissement permettra de répondre réellement aux besoins des familles. Nous serons bien placés pour répondre à la demande en terme d'hébergement des personnes âgées dépendantes. Merci.*

M. POISSON – *Je voudrais dire simplement quelques mots. J'ai eu l'occasion de voir le projet de Résidalya qui est effectivement un beau projet, très adapté à ces maisons de retraite médicalisées. Je voulais souligner que cela permet de relancer au niveau de la Zone Franche Urbaine l'intérêt de ces structures et également d'avoir de l'emploi sur place. C'est très intéressant pour le quartier de l'Argonne.*

M. GRAND – *Je veux simplement profiter de cette délibération pour poser la question à M. CARRE, à savoir si la Ville pense travailler sur un P.L.U. et remplacer le P.O.S. ? C'est simplement une petite question.*

Mme BARANGER – *Au risque de répéter peut-être certaines choses qui ont été dites, je voudrais quand même souligner le caractère très innovant de cette structure, que ce soit sur le plan architectural avec un très bel aspect environnemental et également quelque chose d'innovant en ce qui concerne le projet de vie de cet établissement. M. Olivier CARRE l'a souligné, cet établissement est en Zone Franche Urbaine. Avec cette procédure, la majorité des emplois, une cinquantaine, sont destinés aux personnes qui habitent le quartier, bien entendu en lien avec les formateurs et les personnes qui remettent les personnes à l'emploi. Dans ce quartier de l'Argonne, c'est en plus un élément très structurant, qui rendra le quartier beau, avec un échange de générations entre les écoles qui ne sont pas très loin et les personnes du quartier.*

M. le Maire – *M. MARTIN et M. CARRE pour répondre.*

M. MARTIN – *J'émet le vœu que les personnes âgées des foyers-logements accueillies à l'heure actuelle dans les équipements de la Ville, qui sont sous G.I.R. (Groupe Iso-Ressources) 1, 2, 3, c'est-à-dire qui sont déjà dans une situation de dépendance, soient prioritaires dans les établissements que la Ville favorise. A partir du moment où la Ville d'Orléans fait des efforts en accueil de foncier par rapport au prix de cession ou pour créer ce genre d'établissement, ce que je trouve parfaitement bien, il faut aussi qu'elle puisse assurer les relais des personnes âgées qui sont dans les foyers-logements de la Ville. Nous devons réfléchir à la pérennité de ces foyers-logements.*

M. CARRE – *Je vais répondre à une question assez annexe de M. GRAND relative à la révision du P.L.U. La réglementation va beaucoup évoluer à l'issue du débat parlementaire sur le Grenelle 2. Peut-être que mon voisin pourra nous en dire plus un jour, pas aujourd'hui. Par conséquent, la procédure de révision ne va pas être enclenchée du jour au lendemain, compte-tenu du fait que l'essentiel de la réglementation risque d'évoluer dans le courant de l'année prochaine.*

Je rajoute que, sur le plan du droit, une des raisons qui a fait qu'on ne s'est pas précipité dans les années précédentes, c'est que le Plan d'Occupation des Sols de la Ville d'Orléans a été très bien écrit à l'origine et bien enrichi par les différentes équipes qui se sont succédées jusqu'à nous, notamment grâce au travail des Services. Le Plan d'Occupation des Sols de la Ville d'Orléans est quand même très robuste et à partir de là permet des évolutions. On fait tout le temps des évolutions. Cela en est une, pas directement d'ailleurs, puisque c'est via la Z.A.C. C'est une ancienne procédure qui est obligatoire. Vous remarquez qu'une fois, deux fois par an, on fait des enquêtes publiques sur des modifications mineures, mais parfois sur des choses plus importantes, sur un sujet qui vous est cher. Il y a eu beaucoup de modifications du P.O.S. pour essayer de le verdir, comme on dit, et d'introduire des possibilités - je pense aux panneaux solaires, à la récupération des eaux de pluie – qui sont des éléments qui n'étaient pas possibles dans l'ancien Plan d'Occupation des Sols, mais qui

ne l'auraient pas forcément été non plus dans des P.L.U. qui n'auraient pas été ciblés là-dessus. En fait, nous avons pu faire évoluer le P.O.S. sans difficultés juridiques et administratives.

M. le Maire – *Je vous propose de vous prononcer sur le point n° 20, donc précisément la modification du P.O.S. C'est adopté à l'unanimité.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«Le Département a lancé un appel à projet pour la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) dans le nord est de l'Agglomération orléanaise. Le choix du Département s'est porté sur le projet de la Société Résidalya Résidence de France proposé sur un terrain dans la Z.A.C. du Champ Chardon, dédié à l'origine à la réalisation d'un équipement public dont le besoin ne s'est pas concrétisé. Il est à souligner que le terrain concerné est situé dans la Zone Franche Urbaine (Z.F.U.) et la réalisation de ce projet présente un réel intérêt pour la ville dans le cadre de cette procédure.

Cet établissement pourra accueillir 80 lits dont 24 réservés aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer, ainsi que 9 lits d'hébergement temporaire. Au niveau constructif, la conception prendra en compte la dimension développement durable. Par ailleurs, les stationnements seront prévus pour répondre, à la fois, aux besoins de l'opération tant pour le personnel que pour les visiteurs. Cette opération s'accompagne aussi d'un projet de vie et d'emplois en lien avec le quartier.

Dans ce contexte, il convient d'adapter par une procédure de modification, le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Z.A.C. du Champ Chardon.

Par ailleurs, il convient de procéder également à une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) afin de procéder à certaines adaptations ponctuelles de règlement et de zonage, notamment pour permettre l'aménagement de la partie de la zone INA en prolongement du Clos de la Motte dans le secteur de la rue du Clos de la Motte.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte de l'engagement de la procédure de la modification du Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Z.A.C. du Champ Chardon ;

2°) prendre acte de l'engagement de la procédure de la modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan d'Occupation Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment organiser l'enquête publique ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

N° 21 – Z.A.C. du Champ Chardon. Construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Cession d'un terrain.

M. le Maire – *C'est la construction de l'établissement et la cession des terrains.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Société RESIDALYA Résidences de France, qui compte huit établissements en France, souhaite créer un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) d'une capacité d'accueil de 80 lits d'hébergement de longue durée dont 24 lits réservés aux patients atteints d'Alzheimer, ainsi que 4 lits d'hébergement temporaire et 5 places d'accueil également réservées aux malades d'Alzheimer. L'opération s'accompagne d'un projet de vie et d'emplois en lien avec le quartier.

Dans ce cadre, un terrain d'assiette de 6 569 m² a été identifié, dans le Clos du Champ Chardon, dans un environnement calme, vert, aisément accessible et idéalement localisé.

La principale parcelle, cadastrée section BY n° 1185 pour une superficie de 5 635 m² et située dans le périmètre de la Z.A.C. du Champ Chardon, est propriété de l'aménageur, la S.E.M.D.O.

Pour une meilleure insertion paysagère du futur établissement et afin de permettre l'aménagement de parkings, il est souhaitable d'intégrer à l'emprise foncière du projet deux parcelles adjacentes et enclavées, cadastrées section BY n° 379 et 1172 et situées hors du périmètre de la Z.A.C., classées en zone UDa au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, qui restent appartenir à la Ville. Ces deux parcelles représentent une superficie globale de 934 m².

L'accord est intervenu au prix résultant de l'évaluation de l'administration des Domaines en date du 19 août 2009, soit 40 € le m².

La demande de permis de construire pourrait être déposée au début du dernier trimestre 2009.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder à la S.A.S. RESIDALYA Résidences de France, dont le siège social est situé 5, rue Alfred de Vigny à BESANCON (25000), ou à toute société civile qu'elle se substituerait, deux parcelles de terrain nues situées à Orléans, cadastrées section BY n° 379 et 1172, d'une superficie globale de 934 m², dépendances du domaine privé de la Ville d'Orléans, moyennant le prix de 40 € le m² hors droits et hors taxe, soit une recette prévisionnelle de 37 360 € ;

2°) autoriser les acquéreurs à procéder à leurs frais, risques et périls à toute étude, prélèvement, analyse et sondage de sol, cette autorisation ne valant pas autorisation de

commencer les terrassements ni les travaux constructifs avant régularisation du transfert de propriété, et sous réserve de remettre en état le site s'ils renonçaient à acquérir ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 77521, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 22 – Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisitions foncières dans un immeuble en copropriété 73, rue des Carmes.

M. CARRE – *Il s'agit de l'acquisition d'appartements dans un immeuble en copropriété, au 73 de la rue des Carmes. A moins qu'on recommence le débat sur la rue des Carmes, pour le reste ce sont les délibérations qu'on passe à peu près à chaque Conseil Municipal depuis maintenant une bonne année.*

M. LEBRUN – *J'ai posé une question la dernière fois. Il n'y a pas eu de réponse. Donc je redemande. Plusieurs propriétaires de la rue des Carmes sont tentés de se débarrasser de leurs locataires en vue de la vente de leur appartement. On s'aperçoit qu'ensuite la Ville reloue certains de ces appartements. Ne pourrait-il pas y avoir une procédure qui permette que la Ville propose aux propriétaires de maintenir les locataires qui seraient repris avec un bail précaire de la Ville ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'interviens avec stupeur et tremblements, car tout à l'heure quand l'opposition est intervenue, on l'a traitée d'incohérente, d'irresponsable, on parle d'opposition scandaleuse. Je ne sais pas trop ce qu'on va me répondre sur cette question des Carmes. Je voudrais rappeler que l'opposition fait son travail de vigilance critique. Si on n'est pas d'accord avec vous sur des grands projets, c'est normal, car on est l'opposition. Sinon on serait dans la majorité et ce serait plus simple pour vous. C'est le jeu démocratique.*

M. le Maire – *Vous avez tout dit.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Si on était d'accord avec vous, on serait dans la majorité. Mais comme on n'est pas d'accord avec vous, on le dit, on l'exprime et on essaie de le faire de manière argumentée. Vous noterez que, dans nos interventions, nous restons toujours sur le projet et pas sur les personnes. Parfaitement.*

M. le Maire – *Je suis heureux de le noter.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Vous réécoutez les bandes...*

M. le Maire – *Encore récemment, dans des écrits... Je suis heureux de le noter.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Et vous verrez qu'il y a eu beaucoup d'attaques personnelles depuis le début de ce Conseil Municipal sur les positions que nous prenons.*

M. le Maire – *Vous êtes très mal placée pour donner des leçons.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je ne pense pas, M. le Maire.*

M. le Maire – *Vraiment, vraiment très, très mal. Je vous demande de conclure, s'il vous plait.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais d'abord poser une question pour savoir où en est l'étude historique confiée je crois à M. MASSUY sur la question des Carmes.*

Sur ce dossier, il y a eu un dernier avatar pendant l'été, avatar parlementaire. Oui, encore. Il faut bien assumer. Il y a eu une évolution sur le cadre réglementaire qui gouverne cette question. La rue des Carmes est située dans une Zone de Protection du Patrimoine. Jusque-là, cette Zone de Protection du Patrimoine, pour être modifiée, devait faire l'objet d'un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Grâce au vote, au cours du mois de juillet 2009, d'un amendement qui n'avait rien à voir avec le Grenelle de l'Environnement, cet avis conforme est devenu un avis simple. Pourquoi j'en parle ici ? Tout simplement, parce qu'il y avait à la manœuvre, pour le vote de cet amendement, au moins deux Maires, M. Christian JACOB, Maire de Provins, qui était rapporteur de l'amendement, et M. Serge GROUARD, Maire d'Orléans...

M. le Maire – *Excellent.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *qui est intervenu dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire et qui a défendu l'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France, tout simplement parce que cela lui permet de se passer d'une mise en contradiction sur ce dossier des Carmes.*

M. le Maire – *Ce n'est pas de l'attaque personnelle.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce n'est pas un acte personnel que vous avez posé, M. le Maire.*

M. le Maire – *De toute façon ce n'est pas le sujet, donc revenons au point n° 22.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est absolument le sujet.*

M. le Maire – *Nous sommes sur un immeuble en copropriété 73, rue des Carmes. M. CARRE souhaite-t-il la parole ?*

M. CARRE – *Nos collègues ne se rendent pas forcément compte que ce qui vient d'être dit, c'est que le mandat que la nation nous a confié, que des électeurs nous ont confié, a été accusé par Mme LEVELEUX-TEIXEIRA d'avoir été détourné à des fins personnelles, pour modifier la loi dans un intérêt particulier et pas un intérêt général. Je suis désolé, vous ne pouvez nous attaquer sur ce que nous disons. Je n'irai pas plus loin, car je n'ai pas envie de vous attaquer, mais les propos sont extrêmement graves. Ils dénotent d'un état d'esprit qui est partisan et qui justement s'attache à la personne qui ne respecte pas le fonctionnement des institutions, qui ne respecte pas le fait que des élus, parce que justement, comme vous l'avez dit, ne sont pas forcément d'accord avec vous, peuvent avoir une opinion de l'intérêt général autre que celle qui sert leurs propres intérêts. C'est peut-être ce qui se passe pour vous, dans votre camp, mais ce n'est pas ce qui anime ni M. Serge GROUARD, ni moi-même, ni l'essentiel de mes collègues, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je n'ai pas parlé d'intérêt personnel, M. CARRE.*

M. le Maire – *C'est tout.*

M. CARRE – *Vous n'avez pas parlé d'attaque, vous l'avez faite. C'est ce que je trouve particulièrement scandaleux, car c'est une des choses les plus graves qui aient été dites dans ce Conseil dans les 8 ans pendant lesquels j'ai siégé.*

M. le Maire – *M. CARRE, nous y sommes habitués à ces propos insidieux. On pourrait faire une exégèse. On y est habitué. Ces propos insidieux sont réguliers. Cela vous regarde. C'est de votre responsabilité.*

M. RICOUD – *Quand M. MONTILLOT rend responsable MM. RICOUD et LEBRUN de Tchernobyl, c'est quoi ?*

(rires)

M. le Maire – *M. RICOUD, je vous rassure. M. MONTILLOT n'a pas rendu responsable M. LEBRUN de Tchernobyl ni d'autre chose.*

M. RICOUD – *Je sais que M. MONTILLOT est d'extrême droite.*

M. LEBRUN – *M. MONTILLOT, avec le passé politique qu'il a, est mal placé pour donner des leçons.*

(brouhaha)

M. MONTILLOT – *Venant de vous, c'est un compliment. Je vous remercie, M. LEBRUN.*

M. le Maire – *Je vais vous dire, mes chers collègues, au moins vos petites joutes oratoires entre M. LEBRUN et M. MONTILLOT, cela a le mérite d'être clair et franc. Je ne dirais pas cela de toutes les attaques que nous subissons depuis maintenant un certain temps, y compris sur les supports qu'elles utilisent pour ces attaques.*

M. PEZET – *Je veux juste dire un petit mot léger après ce débat un peu tendu, pour rappeler à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA qu'elle avait dit à un moment donné que c'était le monde de Oui-Oui. Maintenant elle est passée dans le monde de Caliméro.*

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous revenons au point n° 22 sur une acquisition foncière, au 73, rue des Carmes.*

M. CARRE – *Je voudrais revenir sur deux choses. La première, c'est sur les baux. Juridiquement, à partir du moment où un bâtiment est occupé, on ne peut pas avoir la même évaluation, donc le même prix pour le propriétaire. C'est ce qui motive un certain nombre d'entre eux de se séparer du locataire. Mais d'un autre côté, si jamais on avait un transfert, il faudrait que le bail soit conservé. Or, ce qui est important, c'est que le bail soit de courte durée. Les locataires avec le propriétaire font leur affaire du bail qui est en cours. Généralement, cela ne peut pas se faire comme cela. Il y a toute une série de circonstances où un propriétaire ne peut pas se « défaire » d'un locataire, notamment parce que la procédure n'a rien d'impératif aujourd'hui. C'est leur propre volonté que de s'aider. On reloge des personnes, c'est l'O.P.H. qui gère pour des questions de*

commodité. Mais les logements ne sont pas occupés. On en avait d'ailleurs parlé. C'était même une de vos recommandations que l'on suivait.

Pour revenir de façon strictement technique sur la question des droits, c'est la Z.P.P.A.U.P. qui contient toutes les prescriptions, je l'ai déjà dit n fois. C'est un document officiel, un contrat, entre l'Etat et la Ville. C'est à partir de celui-ci qu'on se réfère pour savoir ce que l'on doit faire à l'intérieur de la Ville. Il a fait l'objet d'études. Les études n'ont pas relevées que, dans cette rue, il y avait des éléments tellement remarquables que tout devait être préservé. On est dans une situation où de toute façon un document existe. On n'est pas sur une logique de libre arbitre. C'est un document officiel.

L'étude historique sur laquelle on s'est entendu avec l'Etat, le Préfet, l'Architecte des Bâtiments de France, a pour objectif d'approfondir la connaissance, pas seulement de cette partie-là, mais de l'ensemble de la rue. Ce que voulait surtout l'Architecte des Bâtiments de France, et je pense qu'il avait raison, c'est qu'on ait une meilleure connaissance de l'intérieur des îlots et de l'ensemble du quartier, de façon à voir comment la rue pouvait se constituer elle-même, comment elle pouvait évoluer et quel était l'état effectif du patrimoine. Cette étude est toujours un peu en cours. Des visites de bâtiments ont été faites, les uns après les autres. Des choses intéressantes ont été relevées, d'autres moins intéressantes, mais qui correspondent à ce que l'on savait de la rue, et qu'on a déjà dit 10 fois dans cette enceinte. A partir de là, il y aura un relevé, un mémoire conduit par M. Laurent MAZUY, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par la délibération n° 29 du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée (Z.A.C.) Carmes-Madeleine. Dans ce contexte, des copropriétaires 73, rue des Carmes, immeuble cadastré section AZ n° 104, ont proposé à la Ville la vente de leurs biens.

Il s'agit d'une part :

- de deux appartements de type F1, chacun d'une superficie de 34 m², dont l'un est libre depuis le 31 mai 2009 non reloué eu égard au programme d'aménagement, l'autre venant de se libérer, correspondant aux lots n° 2 et 3, appartenant à la S.C.I. les Longues Allées représentée par M. FORMONT ;

- un appartement de type F1 au troisième étage formant le lot n° 7, d'une surface utile de 27,83 m², libre à compter du 30 septembre 2009, appartenant à M. et Mme BISSON.

Il apparaît opportun de compléter la réserve foncière de la Ville dans cet îlot, et notamment dans cet immeuble dans lequel la Commune maîtrise déjà un appartement duplex de 70 m², lots n° 4-5 et 6. Les transactions se réalisent :

- pour les biens de la S.C.I. les Longues Allées (M. FORMONT) moyennant le prix total de 146 130 € se décomposant en 130 000 € prix principal pour les deux appartements + 14 000 € d'indemnité de emploi et une indemnité forfaitaire pour perte de loyers de 2 130 €, suite à l'avis des Domaines en date du 26 août 2009,

- pour le bien appartenant à M. et Mme BISSON moyennant le prix principal de 47 500 € auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 5 750 €, soit un total de 53 250 €, conformément à l'avis du 29 juin 2009.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir les biens ci-après désignés dans un immeuble en copropriété cadastré section AZ n° 104 situé 73 rue des Carmes :

- deux appartements consistant en lot n° 2 avec les 135/1 000^{èmes} des parties communes générales, et lot n° 3 avec les 125/1 000^{èmes} des parties communes générales, appartenant à la S.C.I. les Longues Allées représentées par M. FORMONT domicilié 21, boulevard Saint-Guérin à DAMGAN, moyennant le prix global de 146 130 € incluant les indemnités ;

- un appartement consistant en lot n° 7 et les 110/1 000^{èmes} des parties communes générales, appartenant à M. et Mme BISSON domiciliés 41, rue de la Pillardière à SULLY-SUR-LOIRE, moyennant le prix global de 53 250 € induisant l'indemnité de remploi ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer les actes notariés de vente consécutifs, étant précisé que M. et Mme BISSON ont désigné l'étude MAISONNEUVE-PEYTAVIN, notaires à Orléans pour recevoir l'acte ;

3°) imputer la dépense correspondante pour ces deux transactions, soit un coût total de 199 380 €, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A475, T.S. 730 ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.

N° 23 – Quartier Bourgogne République. Z.A.C. des Halles 2. Immeuble 80, quai du Châtelet. Cession foncière à l'aménageur.

Mme MAUROY-PREVOST – *Dans le cadre de la réalisation de la Z.A.C. des Halles 2, il est prévu que la Ville cède à son aménageur, la S.E.M.D.O., l'immeuble de l'ancienne Bourse du Travail, situé 80, quai du Châtelet à Orléans. Les occupants actuels de l'immeuble devant être transférés sur un nouveau site entre le 1^{er} novembre 2009 et le 31 janvier 2010, il est proposé au Conseil Municipal :*

1°) d'approuver la cession à l'aménageur de la Z.A.C. des Halles 2, la S.E.M.D.O., de cet immeuble situé 80, quai du Châtelet, au prix de 1 400 000 €, hors taxes et hors droits, avec une clause de différé de jouissance au profit de la Ville d'Orléans jusqu'au 31 janvier 2010 au plus tard ;

2°) d'autoriser la S.E.M.D.O. à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

M. LEBRUN – *Peut-être M. CARRE pourra-t-il me répondre ? Par rapport à cette délibération, je voulais savoir, pour les personnes qui habitent autour et qui doivent déménager, s'il y a une date officielle ? Quand pourront-ils emménager ?*

M. CARRE – *J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Les travaux préalables à leur déménagement, pour aménager notamment les logements qu'ils doivent occuper ultérieurement, ont démarré, depuis à peu près une quinzaine de jours. On attend une livraison pour une date avant l'été prochain. J'attendais d'avoir des dates plus précises pour leur confirmer chacun par courrier, quand ils pourront intégrer leur logement. On aura eu à peu près trois mois de retard par rapport à la date d'emménagement, car ils auraient dû emménager à l'automne. On aura entre trois et six mois de retard.*

M. le Maire – *Merci de cette précision.*

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En exécution de la convention d'aménagement pour la réalisation de la Z.A.C. des Halles 2, il est prévu que la Ville cède à son aménageur, la S.E.M.D.O., l'immeuble de l'ancienne Bourse du Travail, situé 80, quai du Châtelet à Orléans, parcelle cadastrée section BK n° 235.

Les occupants actuels de l'immeuble devant être transférés sur un nouveau site entre le 1^{er} novembre 2009 et le 31 janvier 2010, il est proposé de régulariser cette transaction dans le courant du mois de novembre 2009, avec un paiement du prix à la signature de l'acte.

Afin de régir la situation particulière qui résultera du maintien dans les lieux des occupants à titre provisoire le temps de leur déménagement, une clause de différé de jouissance sera stipulée à l'acte. La Ville continuera à assumer ainsi toutes les charges afférentes à ce bien, impôts et divers abonnements, jusqu'à sa libération définitive et au plus tard jusqu'au 31 janvier 2010.

Cette transaction intervient au prix de 1 400 000 €, hors taxes et hors droits, conformément au bilan financier de la Z.A.C. des Halles 2, en prenant en compte le régime fiscal de l'opération d'aménagement et l'avis des Domaines en date du 15 juin 2009.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la cession à l'aménageur de la Z.A.C. des Halles 2, la S.E.M.D.O., dont le siège est situé 6, avenue Jean Zay, BP 85613, 45056 ORLEANS CEDEX 1, l'immeuble situé 80, quai du Châtelet, parcelle cadastrée section BK n° 235, au prix de 1 400 000 €, hors taxes et hors droits, avec une clause de différé de jouissance au profit de la Ville d'Orléans jusqu'au 31 janvier 2010 au plus tard ;

2°) autoriser la S.E.M.D.O. à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits de la Ville, fonction 824, article 77522, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE PAR 45 VOIX
CONTRE 10.

SYSTEMES D'INFORMATION

N° 24 – Acquisition de matériels et logiciels informatiques. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. d'Orléans, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et d'autres communes de l'agglomération. Approbation de marchés après appel d'offres.

M. CARRE – *Il s'agit d'acquisition de matériels informatiques pour le groupement C.C.A.S., Agglo et Ville concernant des serveurs chez DELL et des logiciels chez CHEOPS TECHNOLOGY C'est un marché après appel d'offres.*

M. RICOUD – *Et notre matériel informatique ?*

(rire de M. le Maire)

M. le Maire – *Vous m'avez eu un instant. Je ne m'y attendais pas. C'est bien joué. Serveur, logiciel, mais vous, ce ne sont pas les lots n° 2 et 3.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du renouvellement des marchés d'acquisition de matériels et logiciels informatiques, la Ville a adhéré au groupement de commandes dont la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est coordonnateur. Un appel d'offres a été lancé le 15 avril 2009, portant sur les lots suivants :

Lot n° 1 : postes fixes, portables et écrans,

Lot n° 2 : serveurs,

Lot n° 3 : logiciels.

L'ouverture des offres s'est déroulée le 15 juin 2009 et le jugement le 2 juillet suivant.

Compte tenu des critères d'attribution des marchés, à savoir :

1 : prix des prestations (coefficient 5),

2 : valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique (coefficient 3,5),

3 : développement durable (coefficient 1,5),

la Commission d'Appel d'Offres ad hoc a proposé de :

. déclarer infructueux le lot n° 1 et relancer un marché négocié avec mise en concurrence, sans publicité, selon l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics,

. attribuer respectivement le lot n° 2 à la Société DELL et le lot n° 3 à la Société CHEOPS TECHNOLOGY sous la forme de marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, d'une durée d'une année, reconductibles expressément à date anniversaire trois fois un an, sans excéder quatre ans.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à passer pour une durée d'une année et reconductibles trois fois, sans que leur durée maximale ne puisse excéder quatre ans, avec les sociétés suivantes :

. lot n° 2 - serveurs : DELL, 1, rond-point Benjamin Franklin, 34936 MONTPELLIER cedex 9,

. lot n° 3 - logiciels : CHEOPS TECHNOLOGY, 112, rue du Nécotin, 45000 ORLEANS ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, articles 2051 et 2183, opération 13B023, T.S. 340 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

SPORTS ET LOISIRS

N° 25 – S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil de surveillance de la société. Saison sportive 2008-2009. Présentation.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN.

*
* *
*



M. MARTIN – *Je vais essayer d'être relativement bref, mais c'est très important.*

Je dispose du rapport qui a été présenté par le Président du Directoire à l'assemblée générale qui s'est tenue cette semaine. J'ai pensé que cette projection pourrait vous intéresser.

Voilà ce qu'il a dit.

VILLE D'ORLÉANS

L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Une saison exceptionnelle



Championnat de France Pro A Saison Régulière
2ème au Classement derrière Lyon-Villeurbanne
Bilan : 21 victoires / 9 Défaites
Dans le duo de tête de la 1ère à la 30ème journée

Semaine des AS au Havre
Finaliste face au Mans
après des victoires
sur Strasbourg et Lyon Villeurbanne

Play-Offs 2009
1ère Participation dans l'Histoire du Club
Finaliste face à l'ASVEL
après des victoires sur Chalon et Le Mans

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – Il a qualifié tout d'abord la saison d'exceptionnelle, puisque l'équipe professionnelle :

- a été Vice-Championne de France Pro A saison régulière et deuxième au classement derrière Lyon – Villeurbanne, avec un bilan de 21 victoires contre 9 défaites,

- a participé à la Semaine des AS au Havre et a été finaliste face au Mans qui est une équipe emblématique, comme vous le savez,

- enfin a participé pour la première fois aux Play-Offs en 2009. C'est la première fois dans l'histoire du club, également finaliste face à l'A.S.V.E.L., une autre équipe du sport professionnel basket français.

VILLE D'ORLÉANS

L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Une saison exceptionnelle

Des Nominations...

Philippe HERVE, nommé Meilleur Entraîneur Pro A 08/09
Tony DOBBINS, nommé Meilleur Défenseur Pro A 08/09
Cédric BANKS, élu Joueur LNB du Mois d'Octobre

Et une présence dans le groupe France

Adrien MOERMAN, Équipe de France A
Aldo CURTI, Équipe de France A
Serge KRAKOWIAK, Kiné de l'Équipe de France A



le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – On passe aux résultats des personnes. En ce qui concerne les nominations, Philippe HERVE, l'entraîneur du club, directeur technique, a été nommé meilleur entraîneur de Pro A en France pour la période 2008-2009. Cela me permet de saluer le travail formidable qu'il fait. C'est un homme d'une très grande qualité sur le plan du management des joueurs et aussi des jeunes. Tony DOBBINS a été nommé meilleur défenseur de Pro A et Cédric BANKS a été élu joueur Ligue Nationale de Basket au titre du mois d'octobre.

Une présence dans le groupe France a eu lieu pour Adrien MOERMAN qui fait partie de l'équipe et qui est donc retenu en équipe de France A, ainsi que pour Aldo CURTI. Quant au kiné de l'équipe, il a été retenu dans l'équipe de France A également. La qualité médicale a beaucoup joué dans le fait que les joueurs ont été peu blessés, donc peu remplacés. Cela a été un facteur déterminant pour les résultats définitifs.

VILLE D'ORLÉANS

L'ÉQUIPE ESPOIRS Une saison formatrice

Championnat de France Espoirs

10^{ème} au Classement
Bilan : 16 victoires / 14 Défaites

Trophée du Futur à Orléans

Finaliste face à l'ASVEL
après des victoires sur
Nancy (3^{ème} du championnat)
et Cholet (champion de France 2008/2009)

5 espoirs pré-sélectionnés en Équipes de France Jeunes :
William Hervé, Mael LeBrun, Anis Gabsi, Luc Louves, Jowhé Casseus



le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – La saison formatrice :

- Championnat de France espoirs, 10^{ème} au classement, 16 victoires contre 14 défaites,
- le trophée du futur à Orléans,
- 5 espoirs ont été pré-sélectionnés en équipe de France Jeunes. C'est vous dire le travail qui a été fait sur l'équipe des jeunes : William HERVE, Mael LEBRUN, Anis GABSI, Luc LOUVES, Jowhé CASSEUS.

VILLE D'ORLÉANS

LE CENTRE DE FORMATION Dans la lignée des Pros

19 jeunes gérés par le Centre de Formation en 2008/2009

Championnat de France Cadets 1ère Division

*Participation au Final 4
avec Nancy, Le Mans et le Centre Fédéral
après avoir éliminé
les prestigieuses équipes cadets de Pau et Cholet*



Coupe de France Cadets

1/4 finaliste, éliminé par Nancy, futur vainqueur de l'épreuve

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *En ce qui concerne le Centre de Formation, il a été géré dans la lignée des pros :*

- *19 jeunes gérés par le Centre de Formation,*
- *Championnat de France des Cadets, première division, participation au Final 4, avec les grandes équipes que sont Nancy, Le Mans et le Centre Fédéral, après avoir éliminé Pau et Cholet,*
- *en ce qui concerne la Coupe de France cadets, 1/4 de finaliste éliminé par Nancy, qui en fait a été le futur vainqueur de cette épreuve.*

LE SOUTIEN DES PARTENAIRES

Cette saison encore, l'Entente Orléanaise a pu compter sur le soutien de ses Partenaires :

Collectivités, Sponsors privés, Clubs,

tous, ont répondu présents pour soutenir le club dans son projet de devenir un leader du basket français, référencé sur les compétitions européennes



le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – *Le soutien des partenaires a été sans faille, que ce soit les collectivités - je vous donnerai les chiffres après, vous les verrez – les sponsors privés et le club. Tous ont répondu présents pour soutenir le club dans ce projet en devenir, du leader de basket français référencé dans les compétitions européennes.*

L'ENTENTE DANS LES MEDIAS

« Tout le monde en parle... »

Dans les Médias nationaux:

- La Télévision (L'Equipe TV, Sport+, LnbTv...)
- Internet (L'Equipe.fr, lnb.fr, sport24.com...)
- La Presse (L'Equipe, BasketNews/Maxibasketnews)
- La Radio (RMC, RTL, Europe 1)



le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – Sur le plan des médias, jamais Orléans n'a été tant citée au niveau national, grâce au sport. Le choix stratégique de rayonner par le sport atteint aujourd'hui ses objectifs, que ce soit à la télévision, par internet, dans la presse écrite, à la radio.

VILLE D'ORLÉANS

L'ENTENTE ET SON PUBLIC

« En parfaite Harmonie »

52.000 spectateurs sur la saison (3.500/match)
soit : 98% de remplissage (Meilleur score de Pro A)

8.000 spectateurs sur les PlayOffs (hors Finale)

4.000 spectateurs à Bercy pour la Finale

1.000 VIP / match

814 Abonnés



le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – *En ce qui concerne le public, voici quelques chiffres : 52 000 spectateurs sur la saison, 98 % de taux de remplissage, 8 000 spectateurs sur les PlayOffs, 4 000 spectateurs à Bercy, une ambiance formidable. La Ville d'Orléans a affrété deux trains plus les déplacements par ailleurs. En tout cas, cela a été une opération exceptionnelle. On verra tout à l'heure la contribution de la Ville d'Orléans sur le plan financier. Je rappelle aussi que le club compte 814 abonnés.*

VILLE D'ORLÉANS

LES ACTIONS CITOYENNES

« Esprit ENTENTE »



Le programme « ESPRIT ENTENTE », c'est :

- Interventions dans les établissements scolaires,*
- Aide à l'Apprentissage du basket,*
- Echanges sur la vie du sportif de haut-niveau,*
- Actions Educatives,*
- Opérations en faveur de la lutte contre le Cancer*
- Aide aux Associations Caritatives*
- Aide envers les Plus Démunis*

le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – Avant de passer à quelques chiffres, le club mène des actions citoyennes. C'est ce que le club appelle l'esprit Entente :

- il intervient dans des établissements scolaires,
- aide à l'apprentissage du basket,
- participe à des échanges dans la vie du sport de haut niveau,
- procède à des actions éducatives,
- fait des opérations en faveur de la lutte contre le cancer,
- consent des aides aux associations caritatives,
- et consent des aides envers les plus démunis.

VILLE D'ORLÉANS

LES FINANCES DU CLUB

Résultat 2008/2009

Résultat Exploitation	+	5 Keur
Résultat Financier	+	6 Keur
Résultat Exceptionnel	+	24 Keur
Impôt Société	-	14 Keur
Résultat net	+	21 Keur

Principales variations par rapport à l'exercice précédent :

Hausse des charges de personnel + 529 Keur

Recettes supplémentaires sur les entrées spectateurs : + 169 Keur

Gains sur indemnisations LNB pour droits TV/Marketing : + 84 Keur

L'organisation du déplacement de supporters le 20 juin 2009 à Bercy a généré 146 Keur de charges et 146 Keur de produits

le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – *Les chiffres qui vont vous être donnés maintenant me donnent l'occasion de rectifier ce qui a pu être dit en cours d'année concernant la situation financière. Je m'étais élevé contre les positions qui ont pu être prises de mauvaise gestion, de situation financière dégradée, etc., en disant que tout ceci était totalement faux. Les comptes sont maintenant arrêtés, dans des délais très courts du reste, puisqu'il s'agit des comptes clos au 30 juin 2009, audités par le Commissaire aux Comptes, par la Ligue Nationale de Basket Professionnel.*

Le résultat net du club est bénéficiaire de 21 000 €. Le but du club n'est pas de faire des bénéfices, mais c'est quand même d'équilibrer ses comptes et si possible de les équilibrer avec un plus.

- *Résultat d'exploitation : + 5 000 €,*
- *Résultat financier : + 6 000 €,*
- *Résultat exceptionnel : + 24 000 €, il s'agit de reprise sur provisions,*
- *Et enfin le club paie 14 000 € d'impôts sur les sociétés,*

Ceci avec des variations qui ont été très importantes, puisque la hausse des charges de personnel a été de plus de 500 000 €, principalement sur l'effectif des joueurs.

Mais les spectateurs ont aussi contribué à l'augmentation de nos recettes : + 169 000 €.

Nous avons eu des recettes importantes, ainsi que des droits de télévision de 84 000 € en plus.



M. MARTIN – Notre situation nette a donc progressé. Aujourd'hui, le Club de l'Entente Orléanaise Loiret est un des deux clubs qui a les meilleures réserves financières de Pro A, de 234 000 € contre 213 000 € l'an dernier. C'est une progression constante. J'aime bien ces courbes qui sont bien en tendance pour aller plus loin.



M. MARTIN – Concernant le produit d'exploitation, le budget de l'Entente est de 4 000 000 €. Les sponsors privés contribuent à hauteur de 42 % au financement du club. Ce ne sont donc pas les collectivités, ce n'est pas la Ville d'Orléans, qui financent le club de façon majoritaire, même si la Ville d'Orléans est le premier financeur. Je vais y venir. Nous sommes une Société d'Economie Mixte. Nous partageons donc les charges de la gestion avec des privés.

- 42 % pour le sponsoring privé,
- 28 % pour le sponsoring des collectivités,
- 13 % de recettes de billetterie. On parle des tarifs. Il y a des tarifs à 5 €. Mme GRIVOT donnera des précisions. Ce n'est donc pas cher. Un abonnement pour les jeunes, j'ai lu des chiffres complètement farfelus, comme quoi aller au match cela coûtait 45 €, 50 € le match. C'est absolument absurde. Il y a des abonnements à l'année qui représentent 50 €. Un jeune qui veut aller aux matchs toute l'année, avec 50 €, il a un billet pour accéder à tous les matchs. Vous voyez du reste que la recette de billetterie dans l'ensemble du budget du club, c'est 13 %. On ne peut pas dire qu'on demande des efforts importants aux Orléanais et aux autres, car il n'y a pas que des Orléanais, que c'est un sport de riche et que c'est inaccessible.

M. LEMAIGNEN – C'est moins cher que la Fête de l'Huma.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

M. MARTIN – *Je ne voulais pas le dire, la Fête de l'Huma cela a été dit, je n'y reviens pas. Je ne veux pas comparer.*

Voilà pour les recettes.

- et puis il y a la buvette. Il n'y a pas beaucoup de recettes de buvette : 6 %.

VILLE D'ORLÉANS	LES FINANCES DU CLUB		
	Zoom sur le soutien financier des collectivités		
	Montants en Keur	Subventions	Prestations
	ORLEANS	722	
	FLEURY LES AUBRAIS	45	
	ST JEAN DE BRAYE	47	
CONSEIL GENERAL	210	71,5	
CONSEIL REGIONAL	90	26,5	
Totaux	1 114	98	
Total HT reçu des collectivités en 2008/2009		1 212 Keur	

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *Je prolonge. Combien cela coûte-t-il à la Ville d'Orléans ? 722 000 € en subventions sur la saison qui vient de clore,*

- *Fleury-les-Aubrais : 45 000 €,*
- *Saint-Jean-de-Braye : 47 000 €,*

Je rappelle que l'Entente, c'est trois Villes trois clubs. Cette union des trois Villes et trois clubs qui fait l'objet d'un contrat triannuel est maintenu et cela fonctionne bien. Les représentants de ces communes participent au Conseil de Surveillance très, très régulièrement. Ils sont intéressés par le basket et les résultats.

- *le Conseil Général apporte 281 000 €. C'est une contribution importante. Par rapport au financement des Départements d'autres équipes de Pro A, le Département du Loiret se situe dans la moyenne haute,*

- *je n'en dirai pas de même du Conseil Régional qui se situe dans la moyenne très basse, avec seulement 116 000 €. C'est insuffisant par rapport aux résultats obtenus.*

Au total, vous voyez que les financements des collectivités locales pour le club s'élèvent à 1 212 000 €.

VILLE D'ORLÉANS

LES FINANCES DU CLUB

Zoom sur le soutien financier des collectivités

A titre de comparaison, les montants reçus en 2007/2008 des collectivités étaient de :

2 111 Keur	pour le club du Mans Sarthe Basket
1 823 Keur	en moyenne pour les clubs de Pro A en SEMSL
1 670 Keur	en moyenne pour les 6 clubs de Pro A les mieux dotés
1 596 Keur	en moyenne sur l'ensemble des clubs de Pro A

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *Il faut savoir ce qu'on veut. Soit on veut que l'équipe d'Orléans contribue au rayonnement de la Ville, ainsi que les grandes équipes de sport professionnel de basket le font, dans ce cas-là il faut se comparer par rapport aux ressources des autres clubs :*

- pour le club du Mans, vous connaissez la réputation du Mans, les collectivités ont contribué l'an dernier pour 2 111 000 €. Je rappelle en plus que le Mans a du football professionnel,

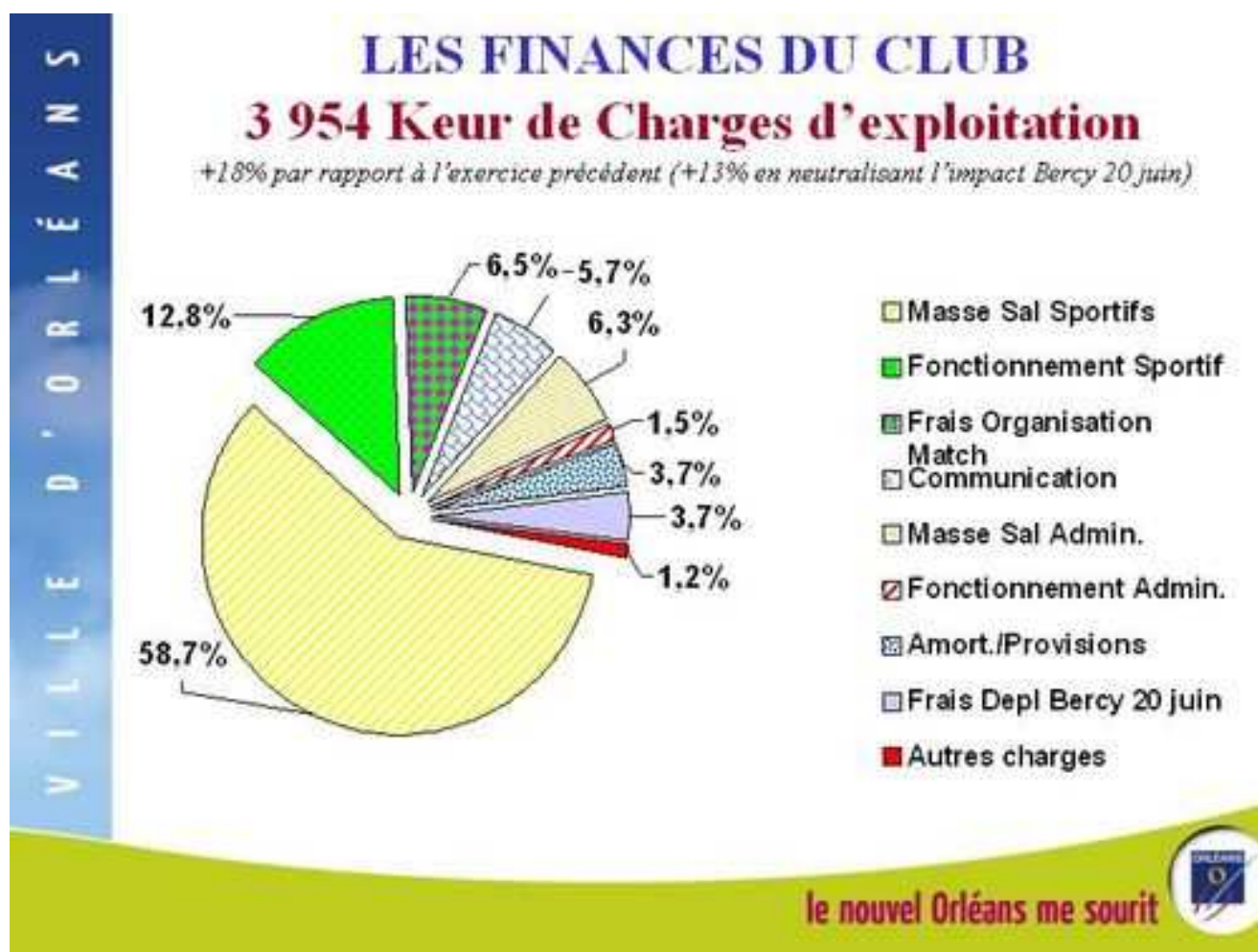
Pour la moyenne des clubs de Pro A en Société d'Economie Mixte, nous avons fait une étude juridique, la moitié des clubs de Pro A sont constitués en Société d'Economie Mixte et l'autre moitié, pour faire simple, en Société Anonyme à Objet Sportif :

- pour les Sociétés d'Economie Mixte, les collectivités locales contribuent pour 1 800 000 €,

- pour les 6 clubs de Pro A les mieux dotés, nous étions cette année second à Orléans : 1 670 000 €,

- et en moyenne sur l'ensemble des clubs de Pro A, c'est-à-dire les 16 équipes de Pro A, les collectivités ont contribué en moyenne à 1 596 000 €.

Ce sont les chiffres officiels de la Ligue Professionnelle de Sport Basket.



M. MARTIN – Je ne veux pas être trop long, mais j'insiste quand même sur ces chiffres, car tellement de choses erronées ont été dites. A un moment, il faut mettre les compteurs à jour.

En ce qui concerne les charges d'exploitation :

- 58 % va à la masse salariale des sportifs. Je connais les rémunérations. Il n'y a pas de rémunérations excessives. On n'est pas dans le sport show bizz. Il faut quand même assurer le niveau du marché : 58 %,

- 12 % va au fonctionnement du sportif,

Au total, c'est presque 70 % uniquement pour le sportif.

Après à égalité, vous avez à peu près trois masses :

- les frais d'organisation de matchs : 6 %,

- la communication. Je crois que l'Entente communique bien. Je trouve que c'est positif. Il y a internet. La communication, relayée par les journaux, notamment la République du Centre qui est un partenaire très fidèle de l'Entente qui nous aide beaucoup. 50 pages par an sont conférées par la République du Centre à l'Entente. C'est un soutien très important que je voulais saluer ce soir. Je ne sais pas si je dois le faire, mais c'est fait. Elle n'est pas là, mais elle écoute après. C'est une plaisanterie,

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

- *et puis la masse salariale des administratifs : 6 % seulement. Il y a une structure, elle est importante, mais elle est contenue.*

Voilà pour les dépenses du club.

VILLE D'ORLÉANS

Vision 2009/2010


Les Objectifs :

- * Top 6 du championnat de France Pro A avec qualification pour la Semaine des As 2010 et les play-offs de fin de saison.
- * Défendre âprement ses chances sur les matchs européens

Le Budget :

Budget d'exploitation de 4 615 Keur :

- Organisation de 6 matchs au Zénith d'Orléans
- Les frais engendrés par les matchs européens

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *Quelle est la vision pour 2009 – 2010 ? Le club marche sur un plan stratégique. C'est du reste pour cela qu'il réussit, car il sait où il va. La demande de la Ville est connue. Elle est claire, affichée. Son Maire l'a dit. On la relaie au niveau du Conseil de Surveillance. Les objectifs sont :*

- *Top 6 du Championnat de France Pro A cette année 2009 – 2010. Ce n'est pas facile. Lorsqu'on est une des meilleures équipes, on est aussi un peu l'équipe à battre. Lorsqu'on a fini d'être le challenger, il faut s'afficher,*

- *Il faudra défendre âprement les chances et les matchs européens. Le mot est lâché. C'est la première fois qu'une équipe professionnelle à Orléans va jouer des événements européens. Il y aura des étapes, Charleroi à la fin du mois, d'abord déplacement à Charleroi puis accueil de Charleroi le 2 octobre. Ce sera au Zénith. Je vous invite à venir, car c'est le premier événement européen de sport collectif professionnel à Orléans.*

Notre budget passera donc de 4 000 000 € - on l'a vu tout à l'heure – à 4 600 000 € pour deux raisons :

- *pour faire du sport professionnel de haut niveau en basket, il faut une salle qui accueille au moins 5 000 personnes. La solution actuelle, c'est le Zénith. Jouer au Zénith coûte entre 30 000 € et 40 000 €. Ce n'est pas Orléans-Gestion qui se met 30 000 € ou 40 000 € dans la poche. Il*

faut déplacer le parquet qui est conservé sous température constante, car sinon il gondole et il paraît que ce n'est pas professionnel. Donc, il faut mettre le parquet sous température constante, le déplacer, le monter, le démonter. Beaucoup de bénévoles travaillent. M. Philippe PEZET pourrait nous le dire. Il n'y a pas que des personnes rémunérées pour faire cela, mais cela coûte cher. Dès lors qu'on veut faire ces opérations et ces manifestations européennes, on doit jouer beaucoup plus au Zénith. Cette année, il y aura au moins 6 matchs au Zénith. Cela coûtera pratiquement 200 000 € de plus au club,

- et puis deuxième facteur, pour jouer l'européen, il faudra un joueur de plus. Il faut prévoir sa rémunération sur le plan budgétaire.

Je vous le dirai. Il y a des joueurs qui gagnent 40 000 € - 50 000 € par an. Ce sont les rémunérations les plus basses. Les rémunérations les plus élevées sont nettement inférieures à 200 000 €. Voilà l'échelle des rémunérations.

M. LEBRUN – *Cela fait un bon Q.F.*

M. MARTIN – *Cela fait un quotient familial que je vous laisse apprécier. Vous avez le droit à cette information, car il se dit tellement de choses. On s'imagine que c'est la danseuse de ci, de çà. C'est la danseuse de personne. On est dans les prix de marchés. Je vous rappelle que le travail, qui a été fait, est d'avoir réussi à conserver 6 joueurs de l'an dernier. Cela ne s'est jamais vu. C'est pour cette raison que l'équipe peut repartir. L'entraîneur a conservé 6 de ses 9 joueurs, dont le capitaine, tout ce qui fait l'ossature de l'équipe. C'est formidable. A mon avis, c'est prometteur. Maintenant on ne peut jurer de rien.*

VILLE D'ORLÉANS

*RDV pour le 1er match officiel saison 2009/2010 à Orléans :
Match retour du 1er tour préliminaire d'Euroleague
le vendredi 2 octobre 2009 au Zénith d'Orléans
face à l'équipe de Charleroi, championne de Belgique 2008/2009*

le nouvel Orléans me sourit

M. MARTIN – Voilà M. le Maire, j'ai été plus long que je ne le pensais. J'ai terminé.

M. le Maire – Vous êtes passionné, M. MARTIN. Nous le savons tous. M. PEZET, M. LEBRUN, Mme KOUNOWSKI, Mme GRIVOT. C'est parti.

M. PEZET – Merci M. le Maire. Pour rebondir sur les propos de M. Michel MARTIN et puis pour dépasser un petit peu une image surfaite, même si les résultats de cette équipe ont été exceptionnels cette année au niveau de l'équipe 1^{ère}, il ne faut vraiment pas sous-estimer – c'est un des gros objectifs du club – le travail de formation. Il y a une vraie envie de former des jeunes joueurs. On le voit dans le recrutement, mais aussi dans la formation des jeunes. Il ne faudrait surtout pas réduire ce club, comme beaucoup le font, à une équipe vitrine. Il y a beaucoup de travail de formation. Je tenais à le dire.

M. LEBRUN – Je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai déjà dit. On pense que cela coûte trop cher. Cela va encore coûter plus cher.

M. MARTIN – Vous avez bien compris.

M. LEBRUN – *J'ai bien compris. J'avais une question pour détendre l'atmosphère. Pour que Austin NICHOLS vienne jouer à Orléans, cela a coûté combien ?*

M. MARTIN – *Je ne donnerai pas de rémunération personnelle. Je ne peux pas le faire.*

M. le Maire – *Ce ne serait pas correct.*

M. MARTIN – *Je vous ai indiqué des fourchettes. M. NICHOLS en fait partie. C'est tout. C'est vrai que c'est un excellent joueur.*

Mme KOUNOWSKI – *On parle de chiffres, M. MARTIN. On va essayer de raisonner sur les chiffres. Quand je regarde la participation de la Ville d'Orléans 2006-2007 : 596 243 € en subventions. Si je vois le prévisionnel en 2009-2010, j'arrive à 1 060 000 €. On double presque en 4 ans. Cela fait beaucoup.*

Si on regarde aussi le pourcentage de participation de la Ville d'Orléans dans le montant des participations totales des collectivités territoriales, en 2008-2009, la Ville d'Orléans finance à hauteur de 65 %. En 2009-2010, on passe à 73 %. C'est énorme comme augmentation. Si on regarde la participation des autres Villes associées – cette participation de plusieurs Villes était un petit peu le fondement de la S.E.M. au départ – on voit que la participation de la Ville d'Orléans augmente de plus en plus. Celle de Fleury-les-Aubrais stagne et même, si on regarde le prévisionnel en 2009-2010, diminue. Elle revient à sa participation 2006-2007. C'est un peu embêtant. Si on regarde la Ville de Saint-Jean-de-Braye, cela stagne : 47 000 €. La Région, cela stagne. Le Département, l'année dernière, il y avait eu des petites hésitations prévisionnelles : 210 000 €. Très bien.

L'importance du financement et de la participation de la Ville d'Orléans augmente de plus en plus chaque année, puisque doublé en 4 ans. C'est vrai que c'est l'argent des Orléanais. On peut quand même s'interroger sur jusqu'où la Ville peut aller, puisque visiblement c'est le principal financeur et que cela s'accroît d'année en année.

Je relèverai aussi un autre point. La contribution des entreprises privées s'élève – on le voit dans le bilan 2008-2009 – à 1 600 000 € - 1 700 000 €. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les engagements respectifs de ces principaux contributeurs privés ? Pourquoi ? Puisque nous sommes dans une période d'instabilité économique, quelle garantie de stabilité vous pouvez nous donner sur leur contribution ? Ces entreprises vont soutenir pendant combien de temps ? Si elles se désengagent, c'est la Ville qui ira encore plus dans cette inflation de participation ? On peut s'interroger car le contexte économique n'est pas très favorable. Pour d'autres domaines sportifs, il y a des désengagements d'entreprises et même de grosses entreprises.

Nous savons aussi, par exemple, que nous avons en 2011 un futur marché pour l'eau potable remis en appel d'offres. La Société Lyonnaise des Eaux amène une contribution. Si elle n'est pas reconduite, que se passera-t-il ?

J'aimerais qu'on ait plus de détails sur ces participations privées, sur les contrats, les conventions qui ont été faits. Finalement, quand on regarde aussi dans la somme des 1 060 000 € qui va être la subvention pour 2009-2010 - je suis allée voir à la mairie, puisqu'on avait simplement des chiffres, je me suis donc dit que j'allais peut-être avoir plus de renseignements sur les documents

disponibles à la mairie – je vois que le concours financier apporté par la Ville est affecté au financement de la réalisation par l'Entente des actions suivantes :

- formation, M. PEZET tout à fait : 200 000 €,
- opérations liées à la participation de la société à des actions d'éducation, d'intégration, de cohésion sociale : 400 000 €. Pour justifier 400 000 €, j'ai 3 lignes. Ce n'est quand même pas beaucoup. C'est quand même une sacrée somme.

On aimerait bien avoir plus de détails. C'est quand même l'argent des Orléanais. On n'est pas contre le basket, mais c'est l'utilisation des fonds publics, avec une inflation qui va aller jusqu'où, M. MARTIN ? Pourrait-on avoir plus de détails ? En octobre, je vous le rappelle, quand on a voté une somme importante de 722 000 €, on aurait dû avoir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais il a été répondu que ce n'était pas important, qu'on l'aurait la prochaine fois et que ce n'était pas grave, que c'était un petit détail. Or, c'était quand même une somme assez énorme. Puis quand on a simplement demandé à avoir une mission d'information et d'évaluation relative aux engagements de la Ville et de la S.E.M., on nous a dit : « hors de question ». Je ne comprends pas, car ce sont des sommes importantes. On aimerait bien avoir un peu plus de détails. Ne peut-on pas trouver visiblement un terrain d'entente, c'est le cas de le dire ? Un élu de l'opposition ne pourrait-il pas siéger au Conseil d'Administration de la S.E.M. pour mieux suivre toutes ces affaires, vu les sommes engagées ? C'est une proposition.

Mme DE CHANGY – Je m'étonne tout d'abord que nos collègues, élus de l'opposition, qui ont l'air si attachés à la gestion de l'Entente, ne soient pas venus à la Commission des Sports du 2 septembre, la semaine dernière. A l'occasion de cette Commission, on a pu discuter, largement même, du rapport d'activités. C'était le lieu où vous auriez pu effectivement poser des questions et en tout cas avoir plus de renseignements.

Je m'étonne également que l'opposition semble faire une sorte de fixation sur l'Entente. Les comptes sont équilibrés, on vient de le voir. On ne va quand même pas boudier notre plaisir. Je n'ai pas tellement envie de revenir – M. MARTIN l'a fait tout à l'heure – sur les réussites du club.

Je voudrais donner mes impressions de supportrice. Et oui, je n'ai pas les prédispositions, en tout cas naturelles, pour jouer au basket...

(rires)

Mme DE CHANGY – contrairement à mon voisin d'à côté. Peut-être un jour, mais je n'y crois pas trop. Je n'ai pas la taille, vous vous en doutez bien. J'aime bien venir encourager l'Entente. Je m'y amuse bien. J'aime bien cette ambiance. Je me suis même surprise, et c'est assez étonnant, à lire les pages sports de la République du Centre. C'était un exploit pour moi. C'est une grande nouveauté. C'est un sport dont les règles, de base en tout cas, sont assez faciles à comprendre, en tout cas pour moi. Cela rassemble un public extrêmement varié, de tous les âges, de toutes les catégories sociales. Il y a autant d'hommes que de femmes. C'est un sport populaire et fédérateur. Cela rassemble évidemment toutes les valeurs du sport collectif. C'est quand même des valeurs qui pourraient tous nous rassembler, en tout cas ce soir.

Je voudrais quand même qu'on se rende compte de l'exceptionnelle réussite de l'Entente. On n'a pas l'air de le réaliser.

Quand je suis arrivée à Orléans, il y a une douzaine d'années, Orléans était un petit peu la belle endormie. Il n'y avait pas justement cette ambiance-là. Désolé, mais je vous le dis. Cette ambiance de sport collectif qui plait tant aux jeunes, on ne l'avait pas. On devrait quand même se féliciter de toute cette réussite.

Il y a peu de Villes de la taille d'Orléans qui ont une réussite comme on l'a en ce moment avec l'Entente. C'est quand même à souligner. J'ai envie de dire vivement l'ARENA, pour qu'on arrive à avoir un endroit qui puisse réunir ces 10 000 spectateurs dont on a vraiment besoin. Il n'y a qu'un seul inconvénient à mon sens au match de basket. C'est quand je rentre chez moi, toutes les deux minutes je tape du pied et je dis « défense, défense ».

(rires)

Mme DE CHANGY – *C'est le seul inconvénient que j'ai trouvé.*

M. le Maire – *Que peut-on ajouter franchement ? Mme DE CHANGY, quand même sur un point, puisqu'on a parlé de l'équipe du Mans qui est une grande équipe de basket en France, il n'y a pas si longtemps que cela où le meneur de jeu de l'équipe du Mans n'avait pas non plus a priori d'apparence et les prédispositions que l'on pourrait supposer pour un joueur de basket, car il mesurait 1,60 m. C'était un très grand joueur et il l'est toujours d'ailleurs. Il ne faut pas désespérer, Mme DE CHANGY.*

Mme DE CHANGY – *Oui, mais je n'atteins pas les 1,60 m.*

(rires)

M. le Maire – *Effectivement c'est râpé.*

M. GAINIER – *M. le Maire, j'apporte également mes félicitations et compliments à la gestion de ce club pour les résultats qu'il a obtenus. Un club de haut niveau est un club très particulier. J'ai eu cette chance d'être Président d'un club de très haut niveau, j'allais dire même olympique. Je sais que c'est extrêmement compliqué. Il faut savoir ce que c'est le haut niveau. Ce sont des joueurs de talent qui, grâce à leur travail, à leur qualité physique et même à leur don, on peut appeler cela comme cela, sont des artistes. Le joueur de haut niveau ne fait pratiquement jamais deux fois le même geste dans un match. Il est constamment en création. Il faut aussi se rendre compte de la qualité des joueurs et des équipes de haut niveau.*

Je voudrais dire qu'on ne peut pas laisser ce club sans une aide supplémentaire venant de la collectivité. Ce club est Vice-Champion de France. Il figure dans le top 4 des clubs français professionnels. Il va jouer aussi des matchs de Coupe d'Europe. Pour un club qui représente une Ville à ce niveau, il y a des nécessités. Les joueurs s'entraînent régulièrement, quelquefois deux, voire trois fois : deux fois sur le jeu, une fois sur la musculation et l'assouplissement. Les joueurs jouent très souvent dans la semaine, quelquefois deux matchs très rapprochés, avec des déplacements, beaucoup d'efforts physiques leur sont demandés. Il est nécessaire, pour l'entraîneur et même pour les joueurs, pour qu'ils puissent les uns et les autres conserver leur qualité, qu'on puisse les remplacer régulièrement. Or, dans une équipe de basket, on s'aperçoit que, si le banc de réserve des joueurs est

trop court, comme on dit dans le milieu du sport, l'équipe peine physiquement et très souvent se trouve reléguée à un autre niveau qui n'est pas le sien, à cause de cette fatigue accumulée par les joueurs.

Si nous voulons figurer, il faut le faire pour plusieurs raisons. Il y a 4 000 Orléanais et personnes de l'AgglO à Bercy pour une finale. Le Palais des Sports et le Zénith sont remplis à 98 %. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de la qualité de ce jeu pour déplacer autant de monde. Orléans aime son équipe. C'est sa passion. Il n'y aurait pas 4 000 déplacements de supporters si cette équipe n'était pas l'équipe de cœur des Orléanais. Laisser ce club à son niveau, c'est bien, mais il faut pérenniser son niveau, notamment au niveau européen.

On a bien vu l'augmentation de la subvention dans la moyenne des budgets des clubs professionnels. Nous sommes encore loin de cette moyenne. Avec la nouvelle subvention, notre moyenne est à un peu plus de 1 000 000 €. La moyenne de Pro A est de 1 500 000 €. Nous en sommes encore loin. Comme dans toute structure, il faut se comparer. Pour se comparer, il faut être comparable. Nous devons accompagner ce club pour sa réussite sur le plan français, car c'est Orléans qui réussit, Orléans et les Villes annexes du club. Mais on a vu qu'en raison de la taille de ces Villes inférieure à celle d'Orléans et leurs budgets nettement inférieurs à ceux de la Ville, c'est pour cela qu'elles financent à ce niveau-là. Ce n'est pas car elles ne souhaitent pas le faire. Il faut aussi le comprendre. Chacun finance à son niveau. Si nous avons la possibilité de le faire, même si les conditions économiques sont difficiles à l'heure actuelle, il faut le faire.

Pour monter ce projet de tout Orléans, porté par le Maire bien sûr et l'équipe dirigeante, mais également l'entraîneur, les bénévoles, le kiné qui a une réputation nationale puisqu'il est en équipe de France, il faut soutenir ce club.

D'autre part, lorsque vous jouez à un très haut niveau, les joueurs de votre équipe sont vus par le sélectionneur national. Ils ont davantage de chance de jouer en équipe de France, car ils sont en haut du tableau. C'est pour cela qu'on a vu trois joueurs sélectionnés ou présélectionnés en équipe de France. Ces joueurs-là vont multiplier les matchs, faire ceux de leur club plus ceux de l'équipe sur des tournois ou des Championnats. Il faudra un joueur, voire deux peut-être, des structures plus compétitives au sein du club.

Si on n'aide pas ce club, l'argent que l'on a auparavant investi au cours des années précédentes, pour permettre à ce club d'arriver là où nous le souhaitions - l'objectif de la Ville était de figurer en tête du Championnat Pro A - cet argent aura été mis pour rien. On se souvient d'un club qui était performant, qui faisait la finale de la Coupe de France de Football et qui, parce qu'on ne l'a plus aidé au niveau de son Centre de Formation, est retombé très bas et a beaucoup de mal à revenir au niveau où il était. M. PEZET a parlé du Centre de Formation. Il faut savoir également en France que les clubs professionnels sont également crédibles par leur Centre de Formation. Si on aide le club, on va de toute façon également aider le Centre de Formation.

Je voulais signaler que si on veut une équipe qui gagne - c'est vrai que des sponsors peuvent un jour se désintéresser si l'équipe ne gagne plus - je peux vous assurer que si l'équipe gagne, des sponsors nationaux et internationaux viendront soutenir l'équipe de l'Entente. Lorsque l'équipe gagne, les sponsors considèrent qu'eux gagnent également. Si on ne soutient plus l'équipe et qu'elle redescend au bas-fond du classement, on verra des sociétés se détourner de l'équipe. Mais si on gagne au niveau du Championnat de France, de la Semaine des As, des PlaysOffs et de la Coupe d'Europe, les entreprises ne s'en iront pas. Je vous dis, et vous verrez, que des entreprises nationales

et internationales ou à valeur internationale, françaises mais évoluant dans le milieu international, viendront soutenir un jour l'équipe de l'Entente et permettront d'avoir un budget partenaire qui dépasse les, je crois, 44 %.

Très sincèrement, je suis partisan que l'on soutienne ce club qui déplace 4 000 supporters et qui en regroupe 5 000 tous les week-end. C'est l'équipe de la Ville. On ne peut pas la laisser comme cela, car on perdrait notamment toute la valeur de notre investissement sur ce projet qui est le nôtre.

M. le Maire – *Qui souhaite encore s'exprimer ? Puis on va terminer. On ne va pas recommencer non plus tout le débat. Je veux bien. On est à la délibération n° 25. Il y en a 79. M. SANKHON, M. GRAND, Mme KOUNOWSKI, M. RICOUD, M. PEZET, Mme GRIVOT et c'est terminé.*

M. SANKHON – *Bonsoir à tous et à toutes. Je vais tâcher d'être bref.*

Je suis assez surpris, et je sais de quoi je parle, par la détermination qu'on peut avoir à chercher des poux dans la tête d'un chauve...

(rires)

M. SANKHON – *c'est-à-dire chercher des problèmes là où il n'y en a pas en définitive. J'ai également les mêmes problèmes que ma collègue, étant donné que j'ai des problèmes de taille pour jouer au basket. Finalement, je ne suis pas très disposé à cette discipline sportive. J'ai un point commun également avec l'opposition, c'est-à-dire que j'étais aussi absent lors de la dernière Commission des Sports.*

L'Entente basket fait partie intégrante de l'identité d'Orléans aujourd'hui, notamment en terme de rayonnement et puis en terme d'impact également auprès des publics jeunes. Je tiens à préciser que, pour ma part en tout cas, tout comme mon collègue, je suis issu des sports de haut niveau individuel. Je peux vous certifier qu'il en faut un peu pour tout le monde, pour ceux qui sont dans une pratique individuelle, ceux qui sont dans une pratique collective. Il y a les sports professionnels, les sports amateurs, ceux qui drainent des foules, ceux qui en drainent moins. Il y a les sports olympiques, ceux qui bénéficient de reconnaissance, ceux qui en bénéficient moins en tout cas. Il y a les sports qu'on peut accompagner, ceux qu'on ne peut pas accompagner ou en tout cas plus difficilement. Il est certain qu'entre sportifs on se reconnaît, c'est-à-dire qu'on reconnaît la performance des uns et des autres. On sait par quoi cela passe, par de la douleur, par de la sueur, par de l'engagement. On sait quels sont les critères de la performance et rien ne se fait par hasard. Cela se fait aussi également bien évidemment par un accompagnement certain et par une relation de confiance en tout cas. La démarche de la Ville a été d'avoir confiance en un club, en des personnes qui avaient un projet viable et fiable. C'est aujourd'hui la preuve manifeste d'un bon choix qui a été fait lorsqu'on voit la réussite de l'Entente Orléanaise.

Je suis un peu déçu, car quand j'étais international, je me faisais toujours chamberer par les marseillais et les parisiens car ils me disaient « A Orléans, il y a quoi comme sport de haut niveau collectif ? ». Aujourd'hui, j'aimerais bien pouvoir y retourner pour pouvoir les chamberer.

M. GRAND – *Je voudrais simplement qu'on ne se méprenne pas sur la position qu'on peut avoir. Peut-être parce que j'ai plus de dispositions physiques, j'ai joué 25 ans au basket, je suis*

un des fervents supporters de l'Entente, même si malheureusement je n'ai pas eu l'occasion d'y aller énormément cette année. En tout cas je suis allé à Bercy et j'étais très heureux d'y aller, mais il faut juste comprendre une chose. Il se trouve qu'il y a ce Conseil de Surveillance. On aimerait pouvoir y participer, car cela nous permettrait d'avoir un certain nombre d'informations, en particulier suite au rapport qui a été rendu par la Chambre Régionale des Comptes. On pense qu'on devrait pouvoir avoir accès à un certain nombre de choses. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais ne caricaturons pas, notre position n'est pas anti-sportive et anti-Entente.

M. CHAPUIS – *Cela va complètement dans le même sens. Je vais retirer cette partie-là pour aller plus vite. Je veux faire une petite remarque et une précision.*

J'ai eu une vraie inquiétude en lisant un article cet été dans le Monde qui parlait de la pratique du sport. Je vais faire très court, car il commence à être tard. J'ai eu une vraie inquiétude quand j'ai lu cette étude qui expliquait l'évolution assez constante de la pratique du sport avec le fait que les garçons pratiquaient de plus en plus le sport, à la fois en périscolaire, en U.N.S.S., et que les filles s'en désintéressaient de plus en plus. Je ne demande pas à ce que l'Entente crée une section féminine tout de suite. Mais ce qui pourrait être appliqué dès la saison prochaine, c'est qu'on puisse valoriser soit lors des matchs de gala, soit lors des matchs d'exhibition, soit lorsque les animations... Si vous vous en moquez de la participation et de l'évolution sociologique de la pratique du sport, je peux m'arrêter là. Mais je pense que c'est important que notre club phare puisse réfléchir à susciter la pratique du sport dans toutes les couches de la société, sachant que les jeunes joueurs d'aujourd'hui seront les élites de demain. Après, on peut très bien rester sur un club sur pilotis en allant chercher les joueurs à l'extérieur, mais je suis très attaché à ce qui a été développé sur la question du Centre de Formation.

L'équipe vitrine de la mairie d'Orléans doit pouvoir aussi mettre un peu le coup de projecteur sur la pratique féminine. C'est pour cela que je proposais - cela a déjà été fait, mais pas de manière assez forte - que les joueurs très connus de notre équipe puissent aller, comme ils le font déjà, dans les écoles, tout particulièrement susciter la pratique du basket chez les filles et également pouvoir mettre un coup de projecteur de la pratique féminine lors des événements liés à l'Entente, que ce soit des matchs, des exhibitions, etc. Je vous remercie.

M. PEZET – *Pour répondre à Mme KOUNOWSKI, j'ai bien compris que dans les bancs de l'opposition ils n'étaient pas contre l'Entente. M. GRAND, j'ai bien compris. Sauf que quand on écoute les propos de Mme KOUNOWSKI, c'est un peu différent. Laissez-moi parler.*

C'est très, très important aussi pour nous l'utilisation des deniers publics, je ne vous le cache pas. Ce ne sera pas une attaque personnelle, Mme KOUNOWSKI, mais il faut que vous arriviez à comparer ce qui est comparable. Quand vous faites la comparaison entre un budget de Pro B et un budget d'Euroleague, vous ne saisissez pas grand chose du sport en général. C'est exactement cela. Vous faites une erreur. Je me propose à un moment donné, si vous le souhaitez, de vous expliquer un peu plus le sport professionnel, il n'y a aucun souci, même le sport en général.

M. RICOUD – *J'entends bien les propos de nos collègues, anciens sportifs. Ce qu'ils disent est fort intéressant. Pour ce qui nous concerne, notre regard un peu critique n'est pas sur un problème de gestion. Même moi je regarde les résultats de l'Entente sur la République du Centre ou les écoute sur France Bleu, pour savoir si on a gagné ou perdu. Je dis bien « on ». Je ne dis pas « ils ». J'espère que je ne choque personne, le problème est qu'on est dans une entreprise spectacle.*

Quelles sont les retombées pour nos jeunes, comme disait un peu M. Baptiste CHAPUIS, par rapport au développement du sport de masse, c'est-à-dire sport qui rassemble le maximum de jeunes, filles et garçons ? Dans la délibération n° 26, il y a un aspect qui n'est pas inintéressant.

Si vous voulez que cela continue et que cela s'amplifie, il faudra encore mettre de l'argent. Sinon, si on ne met pas d'argent, cela va retomber. Les entreprises vont partir et tout ce qu'on aura investi n'aura servi à rien.

A côté de cela, il y a d'autres priorités sociales fortes, mais je ne fais pas dans la démagogie. On a discuté des problèmes de quotient - cela coûte cher - de transport, de tickets, gratuité ou pas gratuité. Je ne mets pas en opposition. On est des élus de la majorité et de l'opposition sur un projet de notre Ville. On parle de notre Ville. Il ne faudrait pas que, pour l'Entente, cela se fasse au détriment d'autres priorités sociales et j'y tiens. Ce qu'a dit M. GAINIER, M. PEZET, M. SANKHON, vous êtes des pratiquants, vous avez cela dans les tripes. Je le comprends. Je ne l'ai pas dans les tripes, mais cela m'intéresse. Ce dilemme est posé. Cela ne doit pas être non plus un tonneau sans fond. Il ne faut pas qu'on fasse le coup que si on ne donne pas de subvention, tout s'écroule et ce serait de votre faute, Messieurs, dames. Je le dis sans animosité, en espérant avoir été compris. Il n'y a pas de démagogie, de dire : « le fric qu'on donne là, il faut le donner aux pauvres », pour aller vite, mais pensons aussi à ceux qui souffrent et qui ne vont pas forcément voir les matchs de l'Entente. Merci.

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais qu'il n'y ait pas de malentendu, M. PEZET. Je ne suis pas contre le basket. La seule question que je pose concerne le financement. C'est une question qu'on peut poser en tant qu'élue, puisque c'est l'argent des Orléanais.*

Je voudrais bien que M. MARTIN me réponde par rapport à la pérennité de la S.E.M. Si on veut que le niveau soit maintenu, vous voyez les sommes d'argent demandées, sauf que, dans un contexte de désengagement de l'Etat actuellement – je ne parle pas par rapport au sport – les collectivités territoriales sont de plus en plus sollicitées. Elles vont devoir faire des choix dans les budgets. A un moment il y aura des limites. Certaines ne vont-elles pas se désengager ? Je reparle du désengagement, que ce soit dans le contexte économique actuel par rapport aux sponsors ou que ce soit dans le contexte de désengagement de l'Etat par rapport aux collectivités territoriales. Qui prendra le relais pour maintenir le niveau ? La Ville d'Orléans ? Jusqu'où ? C'est la question que je pose.

M. le Maire – *Mme GRIVOT, je vous prie de m'excuser, depuis le début.*

Mme GRIVOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur les propos des uns et des autres. Je voulais aussi dire quelques mots.*

Je vais plutôt parler de ma satisfaction aujourd'hui. Un résultat net de 21 000 €, qui l'aurait cru ? Je voudrais simplement rappeler que, dans cette enceinte, au mois de décembre dernier, il a été dit, et je vais relire exactement pour ne pas changer les termes : « irrégularité importante de gestion, irrégularité dans l'organisation de la structure, irrégularité dans les modalités de contrôle des comptes, depuis 2006 » en laissant sous-entendre que cela continuait. En mars 2009 : « déficit de 200 000 € ». C'étaient des propos soi-disant vus dans un article de la presse qui a été repris, redit et répété plusieurs fois. Je voudrais aussi parler des blogs, car qu'est-ce qu'on n'a pas pu lire sur les blogs ces derniers mois, notamment entre décembre et avril, sur les irrégularités de gestion de l'Entente ?

Aujourd'hui 21 000 € de résultat net. C'est la réponse que l'on apporte à l'opposition ce soir. C'est un club qui a eu des résultats sportifs, qui a un entraîneur de premier plan. C'est un club qui a un directoire, une équipe administrative exceptionnelle et qui gère au jour le jour ce club dans les meilleures conditions. C'est un club également qui a un public, cela a été dit. C'est un club qui a des soutiens des collectivités, vous avez pu le voir, il y en a plusieurs. C'est un club qui a le soutien des entreprises privées. Chaque année, de nouvelles entreprises viennent, ce qui est un petit peu normal, car l'Entente est passée de nationale 1 quand je suis arrivée Adjointe aux Sports à la Ville d'Orléans, en mars 2001, en Pro A aujourd'hui. Les résultats de l'Entente sont là pour un petit peu, permettez l'expression, fermer le bec à tous ces détracteurs. Il faudrait quand même mesurer les paroles, car la suspicion laissée tout au cours de cette saison sportive a pu en perturber beaucoup, dont les dirigeants de l'Entente.

Je voudrais aussi souligner, car cela a été évoqué plusieurs fois, que le billet d'entrée pour voir un match de basket de l'Entente est très variable. Le plus petit prix est de 5 € et le plus élevé au Palais des Sports est de 25 €, en intermédiaire avec beaucoup de différences. Il y a des 8 €, 12 €, 15 € et 20 €. Pour les matchs qu'on appelle de gala, les plus grands clubs, les matchs du Zénith, les prix varient de 5 € jusqu'à 40 €. Un pack pour une saison peut être de moins de 100 € pour assister à tous les matchs. Enfin, pour être en place centrale, c'est-à-dire le mieux, cela coûte moins cher que certains événements qui peuvent se dérouler le week-end prochain.

M. le Maire – *On va peut-être laisser tomber celui-là, si vous le voulez bien.*

M. MONTILLOT – *Ce n'est pas un événement.*

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, cela fait déjà deux fois que vous prenez... Je ne vous ai pas donné la parole.*

(brouhaha)

Mme GRIVOT – *Je voudrais terminer...*

M. le Maire – *Vous n'avez pas la parole Mme KOUNOWSKI. C'est Mme GRIVOT qui a la parole. Respectez au moins cela.*

Mme GRIVOT – *Je voudrais remercier cette équipe exceptionnelle de l'Entente, bien sûr en mon nom propre, mais j'espère en votre nom à tous, du bénévole jusqu'aux supporters pour leur brillante année que nous avons bien sûr passée et pour les matchs à venir qui vont être exceptionnels. Un match européen de sport collectif à Orléans, cela ne s'est jamais vu. Merci.*

(M. MONTILLOT fait la bise à Mme GRIVOT)

M. MONTILLOT – *On t'embrasse.*

(rires)

M. le Maire – *M. MARTIN, s'il veut bien conclure.*

M. MARTIN – *Je vais apporter très rapidement quelques éléments de réponses.*

Le Conseil de Surveillance n'est pas un organe fermé. Nous sommes 6 membres dans le Conseil de Surveillance. J'estime qu'à 6 on travaille. Lorsque nous avons repris les destinées de ce club, il y avait un Conseil d'Administration. Ils étaient je ne sais pas combien là-dedans. On ne savait jamais qui était responsable de quoi. On y a mis de l'ordre. C'est fini, on ne veut pas y retourner. Le Conseil de Surveillance est à 6 membres, mais ce n'est pas fermé. Il y a le représentant de la Ville de Saint-Jean-de-Braye qui est présent à toutes les réunions. Que je sache, c'est quelqu'un avec qui vous pouvez avoir des entretiens. Il a des éléments à échanger. Il y a le représentant de la Ville de Fleury-les-Aubrais, le représentant des entreprises qui est un assureur orléanais. De la Ville d'Orléans, nous ne sommes que deux. Nous n'avons pas la majorité dans la S.E.M. La Ville d'Orléans ne possède que 49 % du capital. Il faut arrêter de colporter des idées qui sont totalement fausses. Le Conseil de Surveillance est ouvert. Il fonctionne, il délibère.

M. RICOUD, je vous remercie d'avoir dit que vous n'avez jamais attaqué la gestion du club. C'est vrai et vous l'avez rappelé ce soir, c'est une bonne chose, pas plus que la Chambre Régionale des Comptes. Elle n'avait jamais dit sur la gestion ce que certains membres de l'opposition ont dit aux mois de décembre, de janvier et de février. C'était totalement faux. C'étaient des propos qu'ils ont inventé. On remet ce soir les compteurs un petit peu à zéro et c'est tant mieux.

Mme KOUNOWSKI, vous avez du mal à comprendre comment fonctionne une entreprise privée. C'est vrai qu'il n'y a pas de garantie. Vous cherchez la garantie des moyens et nous sommes dans la politique des résultats. C'est dire que nous sommes très éloignés, mais c'est évident, car il y a 5 ans, le club avait 50 partenaires. Aujourd'hui, il y en a 200. Que viennent-ils chercher à l'Entente ? Ils viennent chercher de la convivialité, la possibilité d'accueillir leurs collaborateurs, la possibilité d'animer leur entreprise, d'échanger avec d'autres chefs d'entreprises. Aujourd'hui, 200 entreprises c'est très important. Et je peux vous dire que ce sont des entreprises de tout bord. C'est vrai qu'il faut donner satisfaction aux partenaires. Il faut le cocktail avant match. Il faut un certain nombre de politiques d'accueil. Mais cela fonctionne très bien. Plutôt que de nous dire : « Si vous perdez des matchs, vous allez perdre des sponsors », je vous dis : « A l'heure actuelle, on gagne beaucoup de sponsors ». Je vois ce qu'ils gagnent, je ne vois pas ce que je peux perdre. Si je raisonne comme cela, je ne fais plus rien.

La part de la Ville dans les subventions, adressez-vous à vos amis de la Région. Pourquoi la part de la Ville d'Orléans augmente dans le financement ? C'est parce que la Région ne fait pas les efforts nécessaires. La Région ne fait pas du tout son travail dans le financement des clubs professionnels. Elle dépense en fonctionnement dans des domaines qui ne sont pas les nôtres, nous non plus. On trouve que sa gestion est médiocre. Voilà. On le dit. Par rapport au sport professionnel, ils ont une attitude médiocre. Je le dis ce soir. La position qui a été prise par la Région quant au financement de l'ARENA est inadmissible. Je le dis ce soir.

Vous voulez du détail. Je vous dis que le détail est donné dans les dépenses. Il est justifié. Le Conseil de Surveillance peut les avoir.

Le dernier point, je pense que le sport professionnel, dont je ne suis pas issu, contrairement à pas mal de collègues qui ont rappelé leurs origines et c'est très bien, car on découvre beaucoup de choses avec le sport professionnel, contribue au développement du sport amateur, contribue aux pratiques. Le fait d'avoir 22 000 licenciés de sport à Orléans, je trouve cela formidable. C'est un chiffre que j'ai appris récemment, car je l'ignorais. C'est exceptionnel. C'est quand même la pratique sportive et la pratique développée à l'heure actuelle par l'équipe municipale, le Maire, l'Adjointe aux Sports, qui concourt à ces résultats. Il faut quand même rappeler les résultats

obtenus auprès des jeunes, des familles en matière de sport. Le sport c'est l'éducation, l'équilibre et c'est très bien.

M. le Maire – *Non, c'est non. Chacun s'est exprimé. Vous avez pris la parole trois fois. Je vais donc conclure.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est trop facile.*

M. le Maire – *Non, ce n'est pas trop facile.*

La première chose c'est que ce débat et cette présentation de M. MARTIN, que je remercie, je l'espère, je n'ose y croire, mettent une fois pour toutes les choses au point entre la vérité et les mensonges. Le chiffre cité par Mme GRIVOT de 200 000 € de déficit n'est pas tombé de nulle part. Je l'ai bien lu ou alors c'est qu'on a tous un problème d'hallucinations collectives, mes chers collègues. C'est d'ailleurs arrivé, peut-être pas totalement par hasard, au moment justement où les enjeux étaient importants pour l'Entente et où on est collectivement en train de réussir le pari que nous portons depuis plusieurs années et que nous portons effectivement, M. GAINIER, collectivement. Si ce n'est pas une entreprise de déstabilisation, je ne sais pas ce que c'est. Cela ne repose sur rien, rien et rien. Mais pourtant, qu'est-ce que cela a été véhiculé, à tel point que j'ai parfois des demandes d'interview me sommant de m'expliquer sur le déficit de 200 000 €. Qu'est-ce que vous voulez que j'explique puisqu'il n'existe pas ? C'est un point.

Quelqu'un conteste-t-il les chiffres donnés par M. MARTIN ? C'est la première vraie question. Comme il y a un silence assourdissant dans cette salle, je constate que personne ne conteste. C'est le premier point. Je donne acte d'ailleurs en passant à M. RICOUD, effectivement, comme l'a fait M. MARTIN, que vous n'êtes jamais venu sur ce terrain et je vous en remercie.

J'ajoute une chose M. RICOUD... Je termine.

M. RICOUD – *Ce n'est pas le problème.*

M. le Maire – *J'ai bien compris et c'est le deuxième point. Je vous donne acte de ce que vous avez dit effectivement, car vous posez une bonne question. Vous dites en substance : « Il y a un panel de dépenses de la Ville ». Par rapport à ce panel, est-ce qu'on dépense trop pour une équipe de sport collectif de haut niveau ? Je résume la question que vous avez posée. Cette question mérite d'être posée. Après chacun est libre d'y répondre, mais c'est la deuxième bonne question. Chacun a son appréciation. Je pense aujourd'hui que le sport est une réalité dans notre société. Il a pris progressivement, dans les dernières décennies, une place très importante.*

Orléans, capitale de la Région Centre, agglomération de près de 300 000 habitants, était la seule à ne pas avoir d'équipe de sport collectif et/ou de ne jamais en avoir eu au meilleur niveau national, puisque le meilleur niveau que nous ayons fait, il y a un certain temps déjà, c'est dans le football, lorsque l'U.S.O. Foot effectivement, comme il a été rappelé, a été finaliste de la Coupe de France. Ce club a évolué en deuxième division, a d'ailleurs été laissé à l'époque par la mairie d'Orléans, est reparti en division d'honneur régionale et aujourd'hui a des difficultés à réémerger, même si on a remonté un petit peu l'échelle. Est-il normal qu'Orléans n'existe pas sur ce sujet ? On peut répondre oui. Après tout, c'est un choix. Je suis d'accord là-dessus. C'est un choix, il est cohérent. Puis on peut dire : « il faut qu'on existe là aussi », pour toutes les questions que vous avez les uns et les autres évoqué, à la fois de retour au plan national et international, à la fois de

convivialité, de lien social, car les personnes qui viennent là sont de toutes origines, viennent d'un petit peu partout. Tout cela crée aussi dans une Ville quelque chose de particulier. Quand 4 000 Orléanais font le déplacement, et même un peu plus, M. GAINIER, à Bercy, c'est vrai qu'il se passe quelque chose. Cette Ville existe. Les personnes qui sont là en sont fières. Ceux qui ne sont pas là sont aussi intéressés. Un collectif se crée, quelque chose se crée. Une société, une collectivité a besoin de cela. Je ne peux pas vous le quantifier. Je ne peux pas vous dire : « cela coûte tant, cela vaut tant ». Je n'en sais rien. Personne n'en sait rien.

La troisième chose, je pense qu'effectivement dans le sport professionnel, il y a des dérives. Quand on voit dans certains sports, certains clubs, avec des budgets infiniment supérieurs par exemple au budget d'investissement de la Ville d'Orléans, deux fois ou trois fois le budget d'investissement de la Ville d'Orléans sur une année, cela me gêne et cela me choque. Je le dis clairement. Beaucoup d'amoureux du sport sont également interrogatifs au moins par rapport à cela, car il y a cette dérive de l'argent. Il y a cette dérive aussi parfois de la violence. Il y a toutes les dérives qu'on connaît et puis la recherche de la performance pour la performance, tout ce dont on parle sur le dopage, etc. Ce n'est pas le cas dans le basket et a fortiori, si besoin en était, ce n'est pas le cas pour l'Entente Orléanaise. C'est pour cela que je préfère parler de sport de haut niveau.

En revanche, là où je ne suis pas d'accord avec vous, vous parlez d'entreprise de spectacle. Je ne suis pas d'accord ou alors il faudrait voir comment on qualifie l'entreprise de spectacle. Pour moi, dans la manière d'évoquer cela, elle a une connotation un peu péjorative. C'est peut-être subjectif. Si c'est une entreprise de spectacle, comme il y a des spectacles au Théâtre, je veux bien me rallier à cela. Mais quand on parle dans le sport de sport spectacle, on dévalue un peu la performance sportive. M. Gérard GAINIER a très, très bien parlé de la performance sportive. Il sait ce que c'est. Je ne crois pas qu'on puisse parler de spectacle. Il faut voir aussi, pour arriver à ce niveau, ce qu'il faut consentir d'efforts. Il y a pas mal de sportifs dans cette salle, Soufiane, Philippe, Claire, Samir, Gérard, Florence. Non, Jean-Pierre, je ne te cite pas, excuse-moi. Il y a des personnes qui savent au plus haut niveau ce que c'est que le sport. Je ne crois pas qu'on puisse dire cela, mais après c'est une appréciation subjective.

Il est clair que nous pensons que c'est bon pour Orléans pour toutes les raisons qui ont été évoquées. Nous avons des résultats exceptionnels en peu de temps. Nous devrions tous nous en réjouir. Je note au contraire qu'au travers de tel ou tel propos, telle ou telle demande, participer par exemple au Conseil de Surveillance, on essaie toujours d'accréditer une petite idée de suspicion. Si on demande de participer au Conseil de Surveillance, c'est que ce n'est pas si clair que cela. A nouveau c'est toujours la petite musique, le petit refrain. Je trouve cela tout à fait regrettable. Je le dis, j'espère, une fois pour toutes, car personne n'a rien contesté et il n'y a rien à contester sur ce qui a été présenté par M. MARTIN, dont chacun reconnaît la rigueur.

Pour la suite, on est à la croisée des chemins. Ce projet réussit. C'est la première fois que, dans l'histoire d'Orléans, nous avons une grande équipe de sport collectif à ce niveau qui va jouer une Coupe d'Europe. Pardonnez-moi de le dire, j'ai le sentiment qu'on est parfois en train d'ergoter ici ou là. On peut poser la question légitime que vous avez posée. Je l'admets bien volontiers. Mais sur le reste, oui M. SANKHON, on cherche un petit peu les poux dans la tête. Regardez la chose un tout petit peu de l'extérieur, c'est une formidable réussite. Il y a maintenant des réalités qui sont là : la Coupe d'Europe, l'utilisation du Zénith, sinon on ne joue pas la Coupe d'Europe, il faut comprendre. Sinon le Palais des Sports n'est pas homologué. Il faut donc qu'on joue au Zénith. Cela a un coût supplémentaire. On en est responsable, c'est de notre faute, je m'en doute, évidemment.

Le choix est clair et c'est mon dernier point, on le fait ou on ne le fait pas. Dans le budget qui va être proposé au point n° 26, c'est la question qui est posée. Il ne faut pas non plus dire : « On soutient, mais il ne faut pas mettre l'argent ». Il ne faut pas tourner autour du pot, si vous me permettez l'expression. Si on soutient, il faut mettre des moyens, car il n'y a pas d'alternative. Ou alors on ne soutient pas, ce qui est cohérent. On ne joue pas la Coupe d'Europe et, comme il a été dit, la perspective ce n'est plus du tout la perspective dans laquelle on se situe qui est cette formidable réussite de l'Entente que nous voulons accompagner et poursuivre.

Après les efforts et la réussite remarquable, le club compte sur le soutien de partenaires privés, 200 quand même, mais demain qu'est-ce qui se passera ? Je n'en sais rien et après demain non plus. C'est la réalité. Si on suppose qu'il y en a peut-être un qui pourrait partir, à ce moment-là on ne fait plus rien, on est d'accord, M. MARTIN. Nous, on est volontaire et on veut faire. On considère que c'est un choix raisonnable et responsable par rapport aux possibilités de la Ville, par rapport aux retours que l'on en obtient. C'est un vrai choix qui est proposé. Mais soit on le fait et il faut l'accompagner de moyens, soit on ne le fait pas et on ne l'accompagne pas de moyens, c'est sûr. Mais c'est le vrai choix. C'est ce qu'a dit M. RICOUD tout à l'heure. Je vous propose effectivement que l'on continue d'accompagner l'Entente.

Je termine en disant – je le redis, car combien de fois je l'ai entendu avec des choses totalement fausses – que cela ne s'est jamais fait au détriment de quelque club que ce soit dans quelque discipline sportive que ce soit à Orléans. La progression des dépenses, Mme GRIVOT sur votre budget des sports, depuis 2001 est de + 45 %. Si quelqu'un me conteste ce chiffre, qu'il le dise.

Voilà la réalité et l'alternative qui vous est proposée.

Mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, il convient d'approuver le point n° 25, le rapport qui a été présenté.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 20 juin 1997, le Conseil Municipal a décidé de la souscription de la Ville d'Orléans au capital social de la S.E.M. « Entente Basket Fleury-les-Aubrais – Saint-Jean-de-Braye » qui est devenue depuis la S.E.M.S.L. « Entente Orléanaise Loiret ».

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné Mme Martine GRIVOT et M. Michel MARTIN, Maires-adjoints, en qualité de représentants de la Ville pour siéger au Conseil de Surveillance de cette S.E.M. ; M. Michel MARTIN assure la présidence de cette instance.

Le rapport relatif à l'exercice 2008/2009 se présente donc comme suit :

1. SITUATION SPORTIVE

1.1. L'équipe Professionnelle, vice-championne de France

Le club, pour sa troisième saison en championnat de Pro A, a obtenu des résultats sportifs exceptionnels : finaliste de la Semaine des As 2009, finaliste du Championnat de France 2008/2009 avec qualification pour le tour préliminaire de l'Euroleague 2009/2010.

Championnat de France de Pro A, Saison Régulière

Dans le duo de tête de la 1^{ère} à la 30^{ème} journée :

- 2^{ème} au classement derrière Lyon-Villeurbanne,
- Bilan : 21 victoires / 9 défaites.

Semaine des AS au Havre

- Finaliste face au Mans après des victoires sur Strasbourg et Lyon-Villeurbanne.

Play-Offs 2009

- 1^{ère} participation dans l'histoire du Club,
- Finaliste face à l'A.S.V.E.L. après des victoires sur Chalon et Le Mans.

Ces performances ont été obtenues grâce à un recrutement de joueurs judicieux et à l'aide de moyens supplémentaires. Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, les salaires chargés des joueurs ont progressé de 422 000 € et, du fait des très bons résultats obtenus, la charge liée à l'intéressement a été de 107 000 € supplémentaires.

1.2. L'équipe Espoirs

Championnat de France Espoirs :

- 10^{ème} au classement.

Trophée du Futur à Orléans :

- Finaliste face à l'A.S.V.E.L., après des victoires sur Nancy (3^{ème} du championnat) et Cholet (champion de France 2008/2009).

Cinq espoirs ont été pré-sélectionnés en Équipe de France « Jeunes » : William Hervé, Mael LeBrun, Anis Gabsi, Luc Louves et Jowhé Casseus.

1.3. Le Centre de Formation

Dans la lignée des Pros : 19 jeunes ont été accueillis au Centre de Formation en 2008/2009.

L'équipe Cadets a réalisé des performances exceptionnelles sous les couleurs de l'association Basket Elite Entente Orléanaise Loiret.

Championnat de France Cadets de 1^{ère} Division :

- Participation au Final 4 avec Nancy, Le Mans et le Centre Fédéral après avoir éliminé les prestigieuses équipes cadets de Pau et Cholet.

2. LES PARTENAIRES ET LES AUTRES ACTIVITES DE LA SOCIETE

2.1. L'Entente et ses partenaires

Les partenaires privés de l'Entente ont apporté 42 % du budget de la société, soit 1 678 616 €.

Les Collectivités ont apporté 30,6 % du budget de la société.

Au 1^{er} rang, la Ville d'Orléans dont la subvention a été de 722 000 € pour la saison. Par ailleurs, les vestiaires du Palais des Sports ont été rénovés dans le cadre des travaux effectués au cours de l'année. Enfin, la Ville a participé à l'organisation de la finale du Championnat de France à Bercy à travers l'achat de places pour 15 200 € et l'achat de prestations pour 30 000 €.

Le Département a alloué une subvention de 210 000 € et fait l'acquisition de prestations pour 71 000 €.

La Région a alloué une subvention de 90 000 € et fait l'acquisition de prestations pour 26 000 €.

2.2. L'Entente et les médias

Les médias nationaux se sont largement fait l'écho du parcours exceptionnel de l'Entente :

- Les chaînes de télévision : l'Equipe TV, Sport+, LnbTv...
- Internet : l'Equipe.fr, lnb.fr, sport24.com...
- La Presse écrite : l'Equipe, BasketNews, Maxibasket
- Les radios : RMC, RTL, Europe 1.

2.3. L'Entente et son public

- 52 000 spectateurs sur la saison (3 500/match), soit 98 % de remplissage en moyenne, ce qui constitue le meilleur score de la Pro A,
- 8 000 spectateurs lors des PlayOffs (hors Finale),
- 4 000 spectateurs à Bercy pour la Finale,
- 1 000 VIP par match,
- 814 abonnés.

2.4. Les actions citoyennes de l'Entente

L'Entente Orléanaise Loiret a établi un programme d'actions citoyennes appelé «ESPRIT ENTENTE».

Il s'agit plus particulièrement des interventions dans les établissements scolaires, des opérations en faveur de la lutte contre le Cancer et des aides aux associations caritatives.

Le club intervient également auprès de ses partenaires dans le cadre d'opérations ponctuelles.

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'en ce qui concerne les méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice 2007/2008.

3.1 Situation financière de l'Entente Orléanaise Loiret

L'équilibre financier a été maintenu grâce au développement des recettes et grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le budget global de la société au cours de l'exercice a été de 3 959 000 € en recettes d'exploitation et de 3 954 000 € en dépenses d'exploitation. Cela représente une augmentation globale du budget de 500 000 € par rapport à l'exercice précédent, soit + 14 %.

L'exercice 2008/2009 se solde par un bénéfice net de 21 000 €.

La situation nette du club se renforce et atteint 234 000 € au 30 juin 2009.

3.2 Les recettes

Comme indiqué précédemment, la principale recette provient des partenaires privés pour un total de 1 678 816 €, soit 42,4 %. Ce poste augmente de 292 000 €, soit + 21 %.

Les subventions en provenance des collectivités ont augmenté de 28 000 €, soit une progression de 2,6% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1 114 000 €.

Il est rappelé qu'au cours de la saison 2007/2008, la moyenne des subventions allouées aux huit meilleures équipes du championnat par leurs collectivités publiques était de 1 653 000 €.

Saisons sportives	Montants des participations (en €)					
	Ville d'Orléans	Ville de Fleury-les-Aubrais	Ville de Saint-Jean-de-Braye	Région	Département	Total
2006-2007	596 243	44 625	47 000	90 000	198 545	976 413
2007-2008	692 000	46 500	47 000	90 000	210 000	1 086 000
2008-2009	722 000	45 000	47 000	90 000	210 000	1 114 000

Les recettes de billetterie représentent 530 000 €, soit 13,4 %.

Les recettes de buvette représentent 261 000 €, soit 6,6 %.

L'organisation du déplacement des supporters pour la finale du Championnat de France le 20 juin 2009 à Bercy a généré à la fois 146 000 € de produits et 146 000 € de charges.

3.3. Les dépenses

Les principaux postes de dépenses sont :

- la masse salariale des sportifs	2 320 998 €, soit 58,7 %
- le fonctionnement sportif	506 112 €, soit 12,8%
- les frais d'organisation de matchs.....	257 010 €, soit 6,5 %
- la masse salariale administrative.....	249 102 €, soit 6,3 %
- la communication.....	225 378 €, soit 5,7 %

4. LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS POUR LA SAISON 2009/2010

L'Entente se donne pour ambition au cours de la saison 2009/2010 de se maintenir dans le top 6 du Championnat de France de pro A avec qualification pour la semaine des As et les play-offs en fin de saison.

L'Entente va défendre âprement ses chances lors du tour préliminaire de l'Euroleague et espère se qualifier pour le premier tour de cette épreuve.

La stratégie de formation de jeunes joueurs à fort potentiel (Curty, Moerman, Vaty) et le travail conduit sur le centre de formation et l'équipe Espoirs vont être poursuivis.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activités des représentants de la Ville siégeant au Conseil de Surveillance de la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret pour l'exercice écoulé du 1^{er} juin 2008 au 30 juin 2009, ainsi que le bilan et le compte de résultats pour la saison sportive 2008-2009 qu'ils ont approuvés ».

ADOPTE PAR 48 VOIX.
IL Y A 7 ABSTENTIONS.

N° 26 – S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Saison sportive 2009-2010. Conventions cadre de subventionnement, de prestations de service et de mise à disposition de locaux. Approbation d'avenants.

M. le Maire – *M. PEZET en rappelle le contenu, s'il le veut bien.*

M. PEZET – *Je vais le faire assez succinctement après tous ces débats. Une nouvelle forme de contractualisation a été mise en place entre la Ville et l'Entente Orléanaise. Cette nouvelle contractualisation s'organise à partir de trois conventions cadre :*

- *une convention de subventionnement,*
- *une convention de prestations de services,*
- *et une convention de mise à disposition des locaux.*

Elles ont été établies pour la saison sportive 2009-2010. Lors de leur élaboration, il avait été convenu qu'elles feraient l'objet d'avenants permettant de déterminer les actions à réaliser et de fixer le montant des flux financiers entre la Ville et l'Entente. Il convient donc de préciser, pour

chacun de ces trois domaines de contractualisation, le niveau des engagements réciproques de la Ville et de l'Entente Orléanaise 45.

Il vous est donc demandé d'approuver ces avenants entre la Ville et l'Entente Orléanaise 45.

M. le Maire – *Je propose qu'on ne reprenne pas tout le débat.*

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

1- Contexte

« Compte tenu du statut de l'Entente Orléanaise Loiret (E.O.L.) et des dispositions réglementaires édictées par le Code du Sport, le Conseil Municipal a adopté, par délibération du 24 octobre 2008, le principe d'une nouvelle forme de contractualisation entre la Ville et cette société sportive. Trois nouvelles conventions cadre ont été formalisées :

- convention de subventionnement,
- convention de prestations de services,
- convention de mise à disposition de locaux.

Celles-ci ont été établies pour la saison sportive 2009/2010, soit du 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010.

Lors de leur élaboration, il avait été convenu qu'elles feraient l'objet d'avenants permettant de déterminer les actions à réaliser et de fixer le montant des flux financiers entre la Ville et l'Entente Orléanaise Loiret.

Il convient donc de préciser, pour chacun de ces trois domaines de contractualisation, le niveau des engagements réciproques de la Ville et de l'Entente Orléanaise Loiret pour la saison sportive 2009/2010.

Ainsi, compte tenu de l'accession du club au niveau européen, nécessitant pour celui-ci de se renforcer et de jouer un plus grand nombre de matches au Zénith (l'Euroleague exige une salle d'une capacité minimale de 5 000 places), il est proposé le niveau d'engagement suivant de la part de la Ville :

- convention de subventionnement : 1 060 000 €
- convention de prestations de services : 262 923,76 € T.T.C.
- redevance de mise à disposition de locaux à payer par l'E.O.L. : 93 116,50 €.

2- Présentation des avenants à conclure au titre de chacune des conventions cadre

2.1. Avenant n° 2 à la convention cadre de subventionnement

Par délibération en date du 10 juillet 2009, l'avenant n° 1 à la convention cadre de subventionnement a été conclu, fixant à 380 000 € le montant de la subvention à verser à l'Entente Orléanaise Loiret pour le début de la saison sportive 2009/2010.

Pour cette saison sportive 2009/2010, il convient de passer l'avenant n° 2 pour un montant de 680 000 € ainsi répartis :

- 150 000 € affectés à la première moitié de la saison sportive 2009/2010, en complément de l'avenant n° 1,

- 530 000 € affectés à la deuxième moitié de la saison 2009/2010. Cette somme est à verser avant le 31 janvier 2010, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2010.

Détail des actions à réaliser par l'Entente en contre partie du soutien financier de la Ville :

- Opérations liées à la formation, au perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs évoluant dans les centres de formation agréés : (centre de formation).

Montant affecté : 200 000 €

- Opérations liées à la participation de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale : (actions dans les écoles, auprès de l'E.M.I.S., interventions dans les quartiers...).

Montant affecté : 400 000 €

- Opérations liées à la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la sécurité du public et la prévention de la violence dans les enceintes sportives lors de manifestations sportives.

Montant affecté : 80 000 €

2.2. Avenant n° 1 à la convention cadre de prestations de services

L'avenant n° 1 à la convention cadre de prestations de services précise le niveau des services à réaliser par l'Entente Orléanaise Loiret en faveur de la Ville pour la saison sportive 2009/2010, conformément aux tarifs facturés par l'Entente Orléanaise Loiret à l'ensemble de ses partenaires.

Le montant total de ces prestations pour cette saison s'élève à 262 923,76 € T.T.C., répartis comme suit :

- Prestations de services liées à « l'image et la communication » :

Montant affecté : 140 600 € H.T., soit 168 157,60 € T.T.C.

- Prestations de services à caractère économique :

Montant affecté : 83 700 € H.T., soit 94 766,16 € T.T.C.

La Ville versera cette somme à l'Entente Orléanaise Loiret conformément aux règles comptables en vigueur dans les conditions suivantes :

- 50 % à l'issue de la première moitié de la saison sportive, soit 131 461,88 € au plus tard le 30 novembre,
- le solde à l'issue de la phase régulière de la saison sportive, soit 131 461,88 € au plus tard le 31 mai, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2010 et de la réalisation effective de l'ensemble des prestations liées à la saison régulière.

2.3. Avenant n° 1 à la convention cadre de mise à disposition et d'utilisation de locaux

L'avenant n° 1 à la convention cadre de mise à disposition et d'utilisation de locaux d'une partie du Palais des Sports et de logements précise le montant de la redevance dont l'Entente Orléanaise Loiret doit s'acquitter auprès de la Ville pour la saison sportive 2009/2010.

En fonction du coût de revient des locaux, du planning et des surfaces qui sont occupées, le montant de la redevance est fixé à 93 116,50 €, payable en deux échéances :

- 50 % au 30 novembre, soit 46 558,25 €,
- 50 % au 31 mai, soit 46 558,25 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants précités aux conventions cadre de subventionnement, de prestations de services et de mise à disposition et d'utilisation de locaux, à passer avec l'Entente Orléanaise Loiret pour la saison sportive 2009/2010 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondant à la convention de subventionnement sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65741, T.S. 520 ;

4°) imputer la dépense correspondant à la convention de prestations de services sur les crédits du budget de la Ville, fonction 4141, article 611, T.S. 520 ;

5°) imputer la recette correspondant à la convention de mise à disposition de locaux sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 4141, article 752, T.S. 520 ».

ADOPTE PAR 47 VOIX
CONTRE 3.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 27 – Clubs sous contrats d'objectifs. Versement des soldes des subventions 2009.

M. le Maire – *Nous continuons sur le sport, les clubs sous contrats d'objectifs. Cela vient d'illustrer ce que j'ai dit à l'instant.*

M. PEZET – *Il s'agit de fixer les subventions accordées au titre de l'année 2009 aux clubs sous contrats d'objectifs.*

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un contrat d'objectifs avec chacun des clubs suivants, par délibération en date du :

- 23 février 2007, pour l'U.S.O. 45 Football,
- 25 janvier 2008, pour le Rugby Club Orléans,
- 19 décembre 2008, pour l'U.S.O. Judo Jujitsu,
- 19 décembre 2008, pour la S.M.O. Gymnastique,
- 19 décembre 2008, pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 23 février 2007, pour Orléans Basket,
- 27 janvier 2006, pour le Cercle d'Escrime Orléanais,
- 28 octobre 2005, pour le Budokan Karaté Orléans.

Selon les termes de ces contrats, le montant de l'aide financière annuelle est déterminé notamment en fonction de la réalisation des objectifs sportifs.

Outre les objectifs sportifs, les clubs s'engagent à apporter leur concours aux actions menées en faveur :

- de la formation des jeunes,
- des résultats sportifs,
- de la qualité de l'encadrement,
- de l'implication du club dans la vie de la cité,
- du développement durable.

Dans le domaine de la gestion, un échéancier précis a été fixé pour la transmission de documents permettant de suivre régulièrement la situation financière des clubs.

La Ville s'engage pour sa part :

- à assurer la mise à disposition des équipements sportifs,
- à soutenir les actions de promotion des clubs,
- à apporter une aide financière annuelle selon les modalités définies dans le contrat.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de fixer les subventions à accorder au titre de l'année 2009, comme suit :

- **240 000 € pour l'U.S.O. 45 Football qui évolue en CF.A.,**
- **240 000 € pour le Rugby Club Orléans qui évolue en Fédérale 1,**
- **280 000 € pour l'U.S.O. Judo Jujitsu qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,**

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

- 240 000 € pour la S.M.O. Gymnastique qui compte des Champions de France, d'Europe et du Monde féminins et masculins,
- 68 000 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, qui accède à l'Elite,
- 65 000 € pour Orléans Basket, axé sur l'accueil et la formation des jeunes,
- 50 000 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais, qui évolue en 1^{ère} Division Nationale,
- 35 000 € pour le Budokan Karaté Orléans qui compte des champions de France, d'Europe et du Monde ;

2°) verser le solde des subventions 2009 en fonction des versements réalisés en cours d'année comme indiqué dans les contrats d'objectifs, soit :

- 48 000 € pour l'U.S.O. 45 Football,
- 48 000 € pour l'U.S.O. Judo Jujitsu,
- 52 000 € pour la S.M.O. Gymnastique,
- 16 000 € pour l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme,
- 13 000 € pour Orléans Basket,
- 10 000 € pour le Cercle d'Escrime Orléanais,
- 7 000 € pour le Budokan Karaté Orléans.

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. SANKHON).

N° 28 – Aides à des associations pour les manifestations sportives et à titre exceptionnel.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de manifestations sportives pour un montant total de 20 500 €.*

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après avis favorable de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations selon le tableau ci-joint ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748 T.S. 520 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conseil Municipal du 11 septembre 2009

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
I - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MARCILLY	Grand Prix de Golf de Marcilly Samedi 18 et Dimanche 19 juillet 2009	-	800
U.S.ORLEANS LOIRET JUDO- JUIJTSU	Coupe d'Europe féminine par équipes de clubs Dimanche 18 octobre 2009 Zenith d'Orléans	-	8 000
UNION PETANQUE ARGONNAISE	Olympiades 2009 Samedi 19 septembre 2009 Plaine de Jeux du Belneuf	-	400
<u>Sous-total I</u>			9 200
II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
ARAGO SECTION BOWLING	Saison 2008-2009 Aide au démarrage de la section Bowling	-	400
CERCLE GAMBETTA SECTION CYCLISTE	Centenaire de l'Association Samedi 14 novembre 2009 Salle de la Cigogne	-	900
<u>Sous-total II</u>			1 300
III – AIDE A L'EVOLUTION			
ECO/CJF ATHLETISME	Saison 2009/2010 Accession de l'équipe « fanion » en Elite	6 000	6 000
ORLEANS LA SOURCE RUGBY	Saison 2009/2010 Accession de deux équipes masculines en Fédérale III : * une équipe « seniors » * une équipe « réserves »	-	4 000
<u>Sous-total III</u>		6 000	10 000
TOTAL I + II + III			20 500

N° 29 – « Vivre ensemble à Orléans - Sport et Handicap ». Saison 2009-2010. Approbation de conventions.

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé de continuer le dispositif « Vivre ensemble à Orléans – Sport et Handicap » et de reconduire la mise en place d'activités au cours de la prochaine saison.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Foyer des Tisons d'une part, et le Foyer des Amis de Pierre d'autre part, afin de préciser les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap », la Ville souhaite reconduire la mise en place d'activités sportives pour la saison 2009-2010.

Celles-ci devront favoriser la découverte et l'initiation de différentes pratiques sportives en faveur d'un public handicapé.

Ces activités seront prises en charge par les éducateurs sportifs de la Ville.

Les groupes, composés au maximum de 7 participants resteront sous la responsabilité d'un encadrant de l'association durant toute la durée de la pratique. Le tarif de l'activité est fixé à 42,50 € par participant.

Ainsi, il convient de passer, avec les associations concernées, une convention qui formalise l'accord conclu avec la Ville.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec le Foyer des Tisons d'une part, et le Foyer des Amis de Pierre d'autre part, afin de préciser les engagements des parties dans le cadre du dispositif « Vivre Ensemble à Orléans – Sport et Handicap » ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 30 – E.M.I.S. Organisation de sections annuelles. Saison 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec l'U.S.O. Handball.

Mme GRIVOT – *Dans le cadre des activités annuelles proposées par l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'U.S.O. Hand-Ball relative à l'organisation de l'activité handball multisports, durant la saison 2009-2010, à destination des jeunes de 7 à 13 ans. Le coût de cette prestation est fixé à 40 € par séance.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des activités annuelles proposées par l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.), l'U.S.O. Handball prend à sa charge l'encadrement d'une activité.

Cette activité dénommée « handball multisports » est destinée aux enfants de 7 à 13 ans et se déroulera les mercredis de 10 h 30 à 12 h 00 au Gymnase Amarger, au cours de l'année sportive 2009/2010.

Le coût de cette prestation est fixé à 40 € par séance.

Ainsi, il convient de passer, avec l'association concernée une convention qui formalise l'accord conclu avec la Ville.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'U.S.O. Handball relative à l'organisation de sections annuelles de l'E.M.I.S., durant la saison 2009/2010 à destination des jeunes de 7 à 13 ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 31 – Festival de Loire 2009. Partenariats avec des collectivités et des entreprises. Approbation de conventions.

Mme d'AUX – *On refait un petit tour sur la Loire. Il vous est demandé d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Société Vauban Humanis, qui va nous verser 10 000 € et la convention qui va nous lier à la Nouvelle République du Centre Ouest pour un soutien promotionnel.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, je n'étais pas présente aux débats au début de la séance. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.*

Je voudrais informer mes collègues que j'ai reçu une lettre fort agréable de la Direction Générale Ibis France qui nous informe que les 19 et 20 septembre, à 19 heures 50, avant le journal télévisé de 20 heures, il y aura l'agenda du week-end et Orléans sera mis à l'honneur, juste avant le Festival de Loire. Je trouve que c'est un beau partenariat. Je voulais vous le dire afin que tout le monde en profite. Merci.

M. le Maire – *Merci Mme PILET-DUCHATEAU.*

Mme d'AUX, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival de Loire 2009 qui aura lieu du 23 au 27 septembre prochains, la Ville a entrepris des démarches auprès de collectivités locales, d'organismes et de sociétés privées, afin de proposer différents types de partenariats.

Par délibérations du 19 juin et 10 juillet 2009, plusieurs contrats de partenariat ont été approuvés pour une valeur totale de 567 000 € T.T.C

La présente délibération a pour objet d'approuver les contrats complémentaires suivants :

- un soutien financier de 10 000 € T.T.C. et un soutien promotionnel de la Société Vauban Humanis (Mutuelle),
- un soutien promotionnel de la Nouvelle République du Centre.

En fonction de la nature et de l'apport de chaque partenaire, les contreparties apportées par la Ville sont adaptées et modulées selon les possibilités suivantes :

- mise à disposition d'un stand sur le Village Partenaire,
- visibilité du partenaire sur les supports de communication produits par la Ville.

Ces partenariats font l'objet de conventions définissant les engagements de chacune des parties qu'il vous est proposé d'approuver.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec les partenaires cités précédemment, afin de préciser les engagements des parties, dans le cadre du Festival de Loire 2009 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 0242, articles 611 et 7472, 7473, 7475, 7478, opération 823, T.S. 250.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 32 – Festival de Loire. Promotion sur l'axe ligérien par l'association des Compagnons Chalandiers. Attribution d'une subvention.

Mme d'AUX – *Il vous est demandé d'approuver la subvention de 2 000 € qui serait versée pour l'association des Compagnons Chalandiers.*

Mme d'AUX, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de promouvoir le Festival de Loire d'Orléans, la Ville souhaite être représentée sur plusieurs rassemblements de bateaux qui auront lieu sur l'axe ligérien, dans diverses communes.

A cet effet, l'association Les Compagnons Chalandiers a proposé de faire la promotion du Festival avec l'un de ses bateaux, pour participer à ces manifestations et d'assurer également l'animation des quais de Loire à Orléans. La Ville se propose de soutenir cette action en attribuant une subvention de 2 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 2 000 € T.T.C. à l'association Les Compagnons Chalandiers afin de les aider dans leur démarche de promotion du Festival de Loire 2009 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 0242, article 65748, opération 823, T.S. 250 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Merci encore de cette présentation du Festival de Loire qui s'annonce bien. Je vous donne rendez-vous toutes et tous bien sûr le 23 septembre. J'en profite également pour saluer là aussi tout le travail de préparation, d'orchestration et de logistique qui est redoutable. Bravo et merci pour tout cela.*

*
* *
*

N° 33 – **Marché de Noël 2009. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances. Approbation d'un contrat type.**

M. VALETTE – *On va parler de festivités qui auront lieu un peu plus tard. Dans cette délibération, il s'agit de fixer les tarifs de la redevance pour l'occupation temporaire du domaine public pour les exposants du marché de Noël et d'approuver la reconduction du contrat type d'occupation temporaire.*

M. RICOUD – *On votera pour cette délibération. Je souhaiterais qu'on réfléchisse peut-être aussi à développer dans nos quartiers, peut-être pas des marchés de Noël, mais des activités, des initiatives d'animation durant cette période de l'année. Cela permettrait d'apporter un plus pour ces quartiers. Mais nous voterons pour cette délibération.*

Mme LECLERC – *Je voudrais dire une chose toutefois. Au niveau des animations de festivités de fin d'année, le Service 3^{ème} Age organise des animations dans tous les quartiers.*

M. RICOUD – *Mais c'est au niveau des centres commerciaux ou ce qu'il en reste.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Marché de Noël 2009, organisé par la Ville, accueillera dans les chalets, sous les tentes ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendront ou mettront en valeur leurs produits et activités. Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances qui font l'objet du tableau annexé.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte-tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la collectivité, la Ville est tenue de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les espaces publics qu'elle met à disposition et qu'elle gère.

Cette année, le Marché de Noël se situera sur trois places du centre-ville : Place du Martroi, Place de la République, Place de Gaulle, la Place du Châtelet n'étant pas reconduite.

Le pôle Martroi accueillera une patinoire placée au centre de la place, autour de la statue de Jeanne d'Arc, de manière identique à l'édition précédente. Une cinquantaine de chalets et un marché aux sapins y prendront place également, proposant des articles traditionnels de cette période de fêtes.

Le pôle de la République, « le Royaume des Enfants », comprendra une vingtaine de chalets qui commercialiseront des produits spécifiquement dédiés aux enfants (jouets, gaufres, chocolat chaud...). Il y aura aussi la maison du Père-Noël que les enfants pourront visiter.

Le pôle de Gaulle sera occupé du 11 au 16 décembre par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et du 18 au 23 décembre par le Pôle Equitable.

Le choix de la place de la République comme deuxième pôle fort du Marché de Noël 2009 est motivé par sa proximité avec la Place du Martroi. Il convient d'y développer des animations fixes attrayantes afin de le rendre aussi attractif que le Pôle Equitable et celui du Martroi.

Les tarifs 2009 sont en hausse de 6 % en moyenne par rapport à 2008 pour la Place du Martroi et en baisse de 16 % en moyenne pour la Place de la République afin de compenser sa moindre fréquentation. La gratuité est par ailleurs accordée aux associations à vocation caritative.

Le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera reconduit pour l'édition 2009. Il sera proposé à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de redevance pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants du Marché de Noël 2009 ;

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

2°) approuver la reconduction, pour 2009, du contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public voté en 2008, à passer avec chacun des exposants ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer les contrats à venir, et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, T.S. 250 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

MARCHE DE NOEL 2009
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers en €

POLE	TYPE	TAILLE LINEAIRE	NATURE DES ESPACES																	
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE					ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE								
			ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE			AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI					
MARTROI	Chalet	3 m	116																	
	Chalet	4 m	136																	
	Chalet angle	6 m	156																	
	Extérieur	2 m	10																	
		6m max		25																
REPUBLIQUE	Chalet	3 m	96																	
	Angle	2 m	10																	
	Extérieur	6 m max		25																
POLE EQUITABLE	Espace tente	3 m	35																	
	Surface 580 m² - forfait																			
PATINOIRE																				2 500

RAPPEL : MARCHE DE NOEL 2008
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers en €

POLE	TYPE	TAILLE LINEAIRE	NATURE DES ESPACES																		
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE					ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE									
			ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE			AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI						
MARTROI - CHATELET	Chalet	3 m	110																		
	Chalet	4 m	130																		
	Chalet	6 m	150																		
	Angle	2 m	10																		
		6m max		25																	
REPUBLIQUE	Chalet	3 m	110																		
	Chalet	4 m	130																		
	Chalet	6 m	150																		
		2 m	10																		
		6 m max		25																	
POLE EQUITABLE	Espace tente	3 m	30																		
	Surface 465 m² - forfait																				2 000

N° 34 – Plan de relance. Centre Chorégraphique National d'Orléans. Aménagement de locaux complémentaires. Approbation de marchés.

M. VALETTE – *Il s'agit d'approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de locaux de répétitions et de bureaux au Centre Chorégraphique National d'Orléans.*

M. le Maire – *Merci. C'est un beau projet.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 24 avril 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet sommaire relatif à l'aménagement d'une nouvelle salle de création et de locaux annexes pour le Centre Chorégraphique National (C.C.N.) d'Orléans.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée le 10 juillet dernier pour l'ensemble des lots, à savoir :

- lot n° 1 : Gros oeuvre,
- lot n° 2 : Menuiseries bois,
- lot n° 3 : Serrurerie – Menuiserie métallique,
- lot n° 4 : Ouvrages en plaques de plâtre,
- lot n° 5 : Plomberie/chauffage/ventilation,
- lot n° 6 : Electricité – courants forts – courants faibles,
- lot n° 7 : Plafonds,
- lot n° 8 : Peinture,
- lot n° 9 : Revêtements de sols,
- lot n° 10 : Plancher de danse,
- lot n° 11 : Monte-charge.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 2 septembre 2009 a procédé au jugement des offres, selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

Pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9

1. Prix des prestations (pondération : 50),
2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50).

Pour les lots n° 10 et 11

1. Prix des prestations (pondération : 50),
2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 40),
3. Garanties professionnelles du candidat appréciées au regard des références (pondération : 10).

Dans ces conditions et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une nouvelle salle de création et de locaux annexes au Centre Chorégraphique National d'Orléans, à passer avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Gros oeuvre : entreprise PROCELIK, pour un montant de 44 066,69 € T.T.C. (solution de base + les 2 options + variante entreprise),
- lot n° 2 : Menuiseries bois : Société CROIXMARIE, pour un montant de 62 175,34 € T.T.C. (solution de base + variante entreprise),
- lot n° 3 : Serrurerie – Menuiserie métallique : Société LEFORT, pour un montant de 62 822,10 € T.T.C. (solution de base + 3 options),
- lot n° 4 : Ouvrages en plaques de plâtre : Société PROCELIK, pour un montant de 37 397,48 € T.T.C. (solution de base + variante entreprise),
- lot n° 5 : Plomberie/chauffage/ventilation : Société FORCLUM, pour un montant de 46 644 € T.T.C.,
- lot n° 6 : Electricité. Courants forts – Courants faibles : Société FORCLUM, pour un montant de 65 780 € T.T.C.,
- lot n° 7 : Plafonds : Société BERN'ISOL, pour un montant de 9 893,38 € T.T.C.,
- lot n° 8 : Peinture : Société AST PEINTURE, pour un montant de 37 665,94 € T.T.C.,
- lot n° 9 : Revêtement de sols : Société AST PEINTURE, pour un montant de 15 854,54 € T.T.C. (solution de base + variante entreprise),
- lot n° 10 : Plancher de danse : Société SPECTAT, pour un montant de 19 265,17 € T.T.C.,
- lot n° 11 : Monte-charge : Société ACI ELEVATION, pour un montant de 59 800 € T.T.C.,

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 2313, opération O5A287, T.S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 35 – Soutien à la création artistique. Théâtre de l'œuf à dix pas. Année 2009. Approbation d'une convention.

M. VALETTE – *Il s'agit de passer une convention avec le Théâtre de l'œuf à dix pas et de décider de l'attribution d'une subvention de 10 000 € en faveur de l'association pour l'année 2009.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le soutien à la création artistique constitue un des axes fondamentaux de la politique de développement culturel que la Ville met en œuvre. Il est essentiel d'accompagner le renouvellement et la diversification des répertoires qui contribuent au dynamisme culturel et à l'essor de la vie artistique.

Les Compagnies de théâtre et de danse sont une forte composante de l'engagement de la Ville en faveur de l'art et de la culture. L'aide qui leur est apportée permet de vitaliser le secteur du spectacle vivant et de renforcer le vivier de la création théâtrale et chorégraphique.

Au cours de la période 2006-2008, des conventions ont été mises en place avec plusieurs compagnies.

A l'issue de cette première période d'accompagnement, de diagnostics concertés et d'évaluations régulières, il apparaît fondé de reconduire certaines conventions pour une durée d'un an.

Le travail accompli par le Théâtre de l'œuf à dix pas témoignant de qualités clairement identifiées et reconnues en matière de création artistique et de capacités permettant l'accroissement de leur diffusion sur le plan régional, national et international, la Ville renouvelle le dispositif de convention en sa faveur.

Au titre des conventions antérieures 2006-2008, l'association a reçu de la Ville les subventions annuelles successives de 10 000 €, 15 000 € et 17 000 €.

Elle a notamment créé les spectacles suivants :

- « Le château de Cène » présenté au théâtre du Rond Point à Paris, « Murale » diffusé au Centre Dramatique Régional de Tours et dans des Centres culturels français en Syrie, et en Jordanie, au Havre, à Rochefort, à la Maison de la poésie à Paris,

- « le Cid » donné au Centre Dramatique National d'Orléans, à la Scène Nationale de Blois et au Centre Dramatique National de Genevilliers,

- « Hyènes » programmé au vingtième théâtre à Paris et pour la saison 2009 – 2010 à la Cartoucherie de Vincennes, au théâtre de la Tête Noire de Saran, à Pithiviers et Beaugency.

La convention 2009 acte l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 €, afin de contribuer à la mise en œuvre du projet artistique de la compagnie, à la réalisation d'une création pendant la durée de la convention et à la poursuite de la diffusion des spectacles composant le répertoire de la compagnie.

Une évaluation concertée sera conduite au cours et à l'issue de cette année par les élus et les services de la Ville en étroite collaboration avec les représentants institutionnels et professionnels du spectacle vivant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention 2009 à passer avec le Théâtre de l'œuf à dix pas définissant les engagements de chacune des parties ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) attribuer une subvention de 10 000 € en faveur de l'association au titre de l'année 2009 ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 33, article 65748, T.S. 540 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 36 – Aides à des associations à caractère culturel.

M. VALETTE – *Il s'agit d'attribution de subventions à des associations à caractère culturel :*

- *Labomédia pour 5 000 €,*
- *Cent Soleils pour 4 000 €,*
- *Fabrika Pulsion pour 1 000 €,*
- *Et Mixar pour 3 500 €.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les demandes de subvention présentées dans le tableau joint ont pour objet de promouvoir la connaissance et la diffusion du cinéma documentaire : association Cent Soleils, de sensibiliser et de former le public aux équipements et technologies multimédia : association Labomédia, et de favoriser l'approche du public avec l'art contemporain : Mixar.

Ces trois associations développent également chacune dans leurs domaines des projets artistiques fortement liés à l'identité de la Ville : films sur les quartiers d'Orléans (Cent Soleils), installations interactives (Labomédia), accompagnement de projets d'artistes plasticiens sur l'espace public (Mixar).

Ces attributions de subventions pour Cent Soleils, Labomédia et Mixar sont proposées dans le cadre du soutien à la création artistique.

L'association Fabrika Pulsion est investie dans le théâtre de rue et travaille à la mise en place d'un projet de rencontres professionnelles d'arts de la rue à Orléans.

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions à des associations à caractère culturel selon la répartition figurant dans le tableau annexé, pour un montant global de 13 500 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DIRECTION DE LA CULTURE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2009

Conseil Municipal du 11 septembre 2009

NOM	Montant de la subvention (en €)		Observations
	2008	2009	
PHOTO CINE-CLUB VIDEO MULTIMEDIA			
LABOMEDIA Président : TINSEAU Alexandre	3 000	5 000	L'association créée en 1999 réunit plusieurs dispositifs tournés vers le même objectif : l'appropriation "raisonnée" des technologies contemporaines, l'accessibilité à la culture multimédia, la sensibilisation au "web citoyen". Des formations tout public sont mises en place à divers niveaux de connaissances. Pour mettre en oeuvre ce programme, Labomédia a structuré un Espace Culture Multimédia (E.P.C.) et un Espace Public Numérique (E.P.N.), un pôle dédié à la création artistique, et un centre de ressources. Sur le plan de la création artistique, Labomédia développe un éventail de projets : des résidences avec des artistes travaillant sur des domaines en rapport avec la géographie, la cartographie, les flux urbains. Labomédia fait également de l'accompagnement de projets en apportant son savoir-faire pour des réalisations audiovisuelles. Un module type laboratoire interactif permet de faire des démonstrations de matériels, des présentations de technologies et de proposer des apprentissages. Un rendez-vous annuel : la Fête des 01 réunit des performances audiovisuelles. Forte de cette expérience, l'association travaille sur un projet d'installation interactive multimédia dans la ville.

NOM	Montant de la subvention (en €)		Observations
	2008	2009	
CENT SOLEILS Président : Simon HINDIE	3 000	4 000	Créée en 2001, l'association anime un lieu de diffusion dénommé Images du Pôle. Un programme de projections de films documentaires est organisé afin de sensibiliser le public au cinéma documentaire. Cent Soleils organise également des interventions d'éducation à l'image (ateliers cinéma-audiovisuel, cinéma d'animation et réalisation sonore) et initie un axe de production de films. Un projet particulier d'atelier cinéma-photo est mis en place dans le quartier de La Source "Nous sommes La Source". Il est inspiré d'une exposition photographique de 1995 "Parlons parures" réalisée par le lycée Paul Gauguin qui réunissait 80 portraits d'habitants du quartier revêtus de leurs "parures", vêtements de cérémonie ou du quotidien. Ces photographies avaient pour vocation de présenter la diversité comme une richesse esthétique. Les participants à l'atelier tenteront de retrouver les personnes photographiées et réaliseront des entretiens filmés, confrontant ainsi les histoires individuelles à l'évolution du quartier et à l'expérience du temps écoulé. Le public intégré à cet atelier est composé d'habitants du quartier, d'origine étrangère en formation à A.C.M Formation (accès aux clés de la modernité) dans le cadre de la lutte contre l'illétrisme. Cent soleils débute également un travail sur l'histoire du quartier de l'Argonne à partir d'archives visuelles.
THEATRE Fabrika Pulsion Présidente : Sophie BRUGNONE	500	1 000	Compagnie de théâtre professionnelle créée en 1995, Fabrika Pulsion conçoit des spectacles de théâtre de rue et de théâtre d'intervention (objectifs de prévention, d'information, de sensibilisation). Des ateliers et stages de pratique artistique théâtrale sont également mis en place. Les spectacles de petites formes comme "Le cartel" (joutes de verbes et d'épées) ou "Trudy et Willy - les nains de jardin" sont diffusés dans des festivals régionaux. L'association travaille actuellement sur un projet de rencontres d'arts de la rue.

NOM	Montant de la subvention (en €)		Observations
	2008	2009	
ARTS CONTEMPORAINS-MULTIMEDIA			
MIXAR Président : Camille de SINGLY	-	3 500	Mixar est un collectif d'artistes qui s'investit dans deux axes d'actions : - des résidences d'artistes plasticiens et une programmation d'expositions dans l'espace dénommé "BoI" au sein du 108. Les artistes résidents y sont invités à créer une œuvre le plus souvent éphémère sur l'espace public. La plupart d'entre eux intègrent le multimédia dans leurs projets. Trois résidences sont organisées au cours de l'année 2009 : mai-juin, septembre, novembre-décembre. Des rencontres entre les étudiants de l'Institut d'Arts Visuels et les artistes seront organisées. Mixar est un partenaire pour la diffusion de l'art contemporain.
TOTAL	3 500	13 500	

N° 37 – Label « Ville d'Art et d'Histoire ». Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « Orléans, une ville de la Renaissance ». Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.

M. VALETTE – *C'est une demande de subvention à la D.R.A.C. dans le cadre de l'organisation de l'exposition « Orléans, une ville de la Renaissance ».*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa labellisation « Ville d'Art et d'Histoire », la Ville d'Orléans souhaite mettre en œuvre une programmation d'expositions à caractère historique et patrimonial.

Ce nouveau cycle d'expositions est initié par l'importante rétrospective consacrée à l'époque de la Renaissance dans notre ville présentée à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier du 17 mai au 23 août 2009.

Cette exposition intitulée « Orléans, une ville de la Renaissance » conçue par l'équipe constituée des chefs d'établissements culturels, a pour objectif de restituer la richesse du patrimoine, de la création artistique, de la vie intellectuelle, universitaire et religieuse de la Ville d'Orléans à la Renaissance.

Un circuit organisé au départ de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier propose aux visiteurs une découverte des éléments architecturaux d'époque visibles aujourd'hui.

Ce programme constitue l'initiative inaugurale de la Ville pour faire vivre son label. Le budget prévisionnel affecté à sa réalisation est de 55 456 €.

La demande de subvention sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre pour cette manifestation est de 10 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre une subvention de 10 000 € pour l'exposition « Orléans une ville de la Renaissance » à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ;

2°) autoriser M. le Maire à signer à ce titre toute convention éventuelle au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 33, article 74718, T.S. 554 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 38 – Théâtre Gérard Philipe. Partenariat avec les associations Bath'Art, Grossomodo et Jeunesses Musicales de France. Saison 2009-2010. Approbation de conventions.

M. VALETTE – *Ce sont des partenariats à passer avec des associations qui se produisent régulièrement au Théâtre Gérard Philipe durant la saison :*

- *l'association Bath'Art,*
- *l'association Grossomodo,*
- *et les Jeunesses Musicales de France.*

M. LEBRUN – *On souhaiterait qu'au Théâtre Gérard Philipe, il y ait régulièrement des projections cinématographiques, comme on l'avait demandé ?*

M. le Maire – *Vous l'avez effectivement déjà évoqué. M. BRARD.*

M. LEBRUN – *Vous n'avez pas de réponse ?*

M. BRARD – *A propos du Théâtre Gérard Philipe, c'est une question à M. VALETTE. Où en est-on sur l'éventuelle – j'ai du mal à dire ce mot-là - résidentialisation – merci M. le Conseiller Général...*

M. le Maire – *C'est la mise en résidence. La résidentialisation, c'est le G.P.V., ce n'est pas pareil.*

M. BRARD – *C'est vrai. Quelquefois on a du mal avec les termes français. Mais on ne va pas parler de cela maintenant.*

Où en est-on du transfert éventuel et de l'hébergement du Théâtre de la Tête Noire à Gérard Philipe ?

M. VALETTE – *Comme vous le dites M. BRARD, on a eu effectivement un certain nombre de pistes à étudier pour l'avenir du Théâtre Gérard Philipe. Nous en sommes à finaliser ces pistes. Nous communiquerons prochainement sur ce qui sera effectif à partir de la rentrée 2010.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville souhaite mettre en place des axes structurants créant des relations de travail avec les établissements culturels et le tissu associatif. La convention de partenariat permet de mettre en œuvre ces objectifs et contribue au renforcement des échanges et des collaborations culturelles et artistiques, de renforcer la programmation du Théâtre Gérard Philipe, et permet un élargissement des publics accueillis.

De par la diversité des répertoires proposés, l'association Bath'Art attire un public géographiquement et socialement varié, et plus particulièrement les étudiants du campus et les habitants du quartier de La Source, ce qui représente ainsi un collectif qui favorise les échanges et les rencontres.

Les matchs d'improvisation proposés par l'association Grossomodo permettent une diversification du public au sein du Théâtre Gérard Philipe. En effet, cette pratique théâtrale tout public confère à l'association Grossomodo un caractère populaire.

Les conventions de partenariat concernant ces associations ont pour but de poursuivre un partenariat mis en place depuis plusieurs années, mais également d'intensifier l'élargissement des publics accueillis et l'évolution culturelle d'Orléans dans le quartier de La Source en particulier.

La programmation mise en place par l'association des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.), grand réseau national, permet aux élèves orléanais, et plus particulièrement aux écoles du quartier de La Source, d'avoir accès à un répertoire musical de qualité et d'une très grande variété.

La convention de partenariat avec l'association des J.M.F. a pour but de renforcer les actions de la Ville en faveur du jeune public.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec les associations suivantes :

- ✓ Association Bath'Art,
- ✓ Association Grossomodo,
- ✓ Association les Jeunesses Musicales de France

afin de préciser les engagements des parties dans le cadre de la programmation du Théâtre Gérard Philipe pour la saison 2009-2010 et notamment de mettre à disposition des associations l'équipement et le matériel technique liés à l'organisation des spectacles ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 39 – Muséum. Grande Halle de Chamerolles. Exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A 19 ». Prêt d'œuvres. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.

M. VALETTE – *Il s'agit d'un prêt d'œuvres du Muséum pour l'organisation d'une exposition à Chamerolles « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A 19 ».*

M. GRAND – *C'est au sujet du titre lui-même. Je trouve que « de la Préhistoire à l'A 19 » - je sais que c'est une éco-autoroute, même cela je le conteste - le nom est très, très mal choisi pour un équipement de ce type.*

M. VALETTE – *Je suis désolé, mais on n'est concerné en rien. On ne fait que prêter des œuvres. Adressez-vous à M. GABELLE ou M. BRARD pour contester le titre.*

M. le Maire – *Effectivement.*

M. GABELLE – *C'est simplement une exposition dans le cadre de la rénovation de la Halle de Chamerolles. Toutes les recherches faites sur le tracé de l'autoroute vont être présentées à cette exposition, à l'occasion de l'inauguration de la Halle.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret souhaite présenter dans la Grande Halle de Chamerolles, du 19 septembre 2009 au 15 mars 2010, une exposition intitulée «Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A19 ». Afin de l'aider dans la présentation de cette manifestation, il a sollicité auprès de la Ville d'Orléans le prêt de deux œuvres appartenant aux collections du Muséum, en complément des œuvres prêtées par le Musée Historique et Archéologique.

Une convention a été établie afin de définir les conditions de mise à disposition de ces œuvres dans le cadre de l'exposition «Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A19 ». Tous les frais inhérents à ce prêt seront pris en charge par le Département du Loiret (transport, assurance, ...) qui mentionnera la participation et le logo de la Ville d'Orléans sur tous les documents édités dans le cadre de cette manifestation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec le Département du Loiret afin d'officialiser les prêts d'œuvres du muséum consentis par la Ville d'Orléans dans le cadre de l'exposition « Aux origines du Loiret, de la Préhistoire à l'A19 » qui se déroule à la Grande Halle de Chamerolles du 19 septembre 2009 au 15 mars 2010 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 40 – Musée des Beaux-Arts. Edition du catalogue de l'exposition Henri-Gaudier Brzeska avec Fage Editions. Coédition du guide des collections permanentes avec Un, Deux...Quatre Editions. Approbation de conventions. Fixation de tarifs.

M. VALETTE – *C'est extrêmement important, puisque le Musée des Beaux-Arts s'est associé au Centre Georges Pompidou pour organiser une exposition sur Henri-Gaudier Brzeska qui est un sculpteur né à Saint-Jean-de-Braye. Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver une convention à passer pour la réalisation du catalogue,*
- *d'approuver une convention à passer avec une société afin de coéditer ce catalogue,*
- *et de fixer le prix du catalogue à 20 €.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2009, la Ville pour le Musée des Beaux-Arts a décidé de s'associer avec le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, Musée National d'Art Moderne, afin d'organiser une exposition consacrée à Henri Gaudier-Brzeska (1891-1915) qui sera présentée du 15 octobre 2009 au 17 janvier 2010 au Musée des Beaux-Arts d'Orléans. Cette exposition fera l'objet d'un catalogue.

Pour une meilleure diffusion de cet ouvrage, il a été décidé de faire appel à Fage Éditions afin d'en assurer la coédition. La Ville prend en charge la réalisation du catalogue pour un montant de 13 200 € T.T.C. et recevra 1 000 exemplaires de l'ouvrage destinés à la promotion et à la vente. La participation de Fage Editions se monte à 4 207,49 € T.T.C..

Dans un second temps, le Musée des Beaux-Arts souhaite éditer un nouveau Guide bilingue de ses collections permanentes. Le précédent ouvrage, daté de 1996, est épuisé et il convient d'actualiser un nouvel ouvrage. Celui-ci sera édité en langues française et anglaise et paraîtra fin 2009.

Pour une meilleure diffusion de cet ouvrage, il a été décidé de faire appel à la Société Un, Deux...Quatre Éditions afin d'en assurer la coédition. La Ville prend en charge la réalisation du catalogue pour un montant de 36 172,78 € T.T.C. et recevra 4 500 exemplaires de l'ouvrage destinés à la promotion et à la vente.

Les présentes conventions ont pour but de définir les conditions dans lesquelles la Ville procède à l'édition du catalogue de l'exposition Henri Gaudier-Brzeska avec Fage Éditions et à la coédition du Guide des collections permanentes avec Un, Deux...Quatre Éditions.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec Fage Éditions afin de coéditer le catalogue de l'exposition Henri Gaudier-Brzeska qui se déroule au Musée des Beaux-Arts du 15 octobre 2009 au 17 janvier 2010 ;

2°) approuver la convention à passer avec la Société Un, Deux...Quatre Éditions afin de coéditer le Guide des collections permanentes du Musée des Beaux-Arts ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) fixer les prix de vente à 20 € T.T.C. pour chacun des ouvrages ;

5°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, articles 6236 et 7088, T.S. 548 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 41 – Musée des Beaux-Arts. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.
Acquisition d'œuvres d'art. Demande de subventions auprès du F.R.A.M.

M. VALETTE – *C'est une délibération assez habituelle qui concerne des demandes de subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées, ce qui permet aux différents musées de la Ville d'acquérir un certain nombre d'œuvres, avec des aides avantageuses.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a décidé d'acquérir pour les collections du Musée des Beaux-Arts et du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais plusieurs œuvres.

Auprès de Mercury Gallery à Onger (Royaume-Uni), deux sculptures d'Henri Gaudier-Brzeska ont été acquises. Il s'agit d'un « Chat » (céramique, 12 x 12 cm, daté de 1913) et d'un « Marteau de porte » (bronze, 17 x 8,8 x 2,8 cm, daté de 1914), œuvres vendues respectivement aux prix de 24 456,10 € et 12 488,22 €.

L'artiste, né à Saint-Jean-de-Braye, s'impose comme une figure majeure de la sculpture européenne, malgré la brièveté de sa carrière. L'objet représente un « Chat » en faïence à l'émail violet aux reflets irisés, dont sept autres versions de couleurs différentes sont connues.

L'autre objet est un « Marteau de porte » en bronze. D'un simple objet utilitaire, Gaudier-Brzeska réalise à partir d'un motif abstrait une pièce chargée de sens, taillée à l'origine directement dans le bronze (un autre exemplaire est conservé à Kettle's Yard Foundation, Cambridge).

L'acquisition de ces pièces, dont des dessins préparatoires et un dessin en rapport sont conservés à Orléans, permettrait d'introduire des objets décoratifs au formalisme abstrait dans le corpus déjà existant des sculptures et des dessins. Elles seraient également présentées dans l'exposition qui sera consacrée à Henri Gaudier-Brzeska à partir du 16 octobre prochain.

Un dessin (recto-verso) d'Henri Gaudier-Brzeska, une carte postale et une lettre de Sophie Brzeska à Henri Gaudier-Brzeska ont également été achetés au prix de 1 500 €, à M. Bernard Fauquembergue

Le dessin représente « l'Eglise de Redcliffe à Bristol » (recto) et la « Cathédrale de Wells » (verso) (crayon graphite sur papier vélin, 14 x 23 cm, 1908). Les dessins (recto verso) proposés ont été réalisés par Gaudier alors qu'il effectue un stage d'un an à Bristol.

L'acquisition de ces croquis permettrait de compléter le fonds des dessins réalisés par le jeune Gaudier avant son engagement artistique : le musée conserve en particulier de son séjour à Bristol une autre vue de la ville, « L'église Saint-Pierre, rue Mary-le-Port ».

Une faïence de Jean-Paul van Lith (né en 1940), « Grand nu bleu » (faïence, 78 x 25,5 x 15 cm) a été acquise au prix de 3 000 €.

Jean-Paul van Lith a été formé à l'Ecole des arts appliqués à l'industrie de Paris. La pièce proposée, de grande taille, est représentative de la production actuelle de l'artiste. Elle résume son

choix pour des coloris intenses obtenus à partir d'oxydes métalliques sous l'émail. Le « Grand nu bleu » est une sorte de totem en forme de figure féminine. L'acquisition de cette pièce de création contemporaine viendrait compléter la collection des œuvres des céramistes Yoland Cazenove (1914-2009) et Vassil Ivanoff (1897-1973) conservée au musée des Beaux-Arts et au musée historique.

Pour le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais, trois pièces en verre de l'atelier de Bernard Perrot (1619 – 1709) ont été acquises.

Bernard Perrot installe une verrerie à Orléans, rue de Recouvrance, en 1668 et bénéficie de la protection du duc Philippe d'Orléans, frère du roi. Il est un chercheur de premier ordre et donne durant près de cinquante ans un grand éclat à l'art du verre en France. Il réintroduit en France le procédé du verre soufflé dans les moules en deux parties et retrouve le procédé de fabrication du rouge des anciens, transparent, à base de sels d'or. Ses inventions et son art assurent une réputation sans égal à la verrerie d'Orléans. Le Musée historique et archéologique de l'Orléanais possède une vingtaine de verres attribués à la verrerie royale d'Orléans.

La première pièce est un « Flacon à parfum » (verre soufflé-moulé, décor émaillé, 7,1 x 3,6 x 4,1 cm, produit entre 1668 et 1738), vendu par la galerie « A la façon de Venise » à Paris au prix de 6 000 €. Cette pièce remarquable occuperait une place privilégiée au côté de son pendant, le flacon noir à tête d'homme dans l'exposition temporaire « Secrets et transparences Bernard Perrot, verrier italien à Orléans (1668-1738) » présentée au musée des Beaux-Arts d'Orléans au printemps 2010.

Les deux autres pièces en verre ont été achetées en vente publique à Châteaudun en avril 2009 auprès de l'étude Enchères re-publique, maître Trapenat :

- l'une est un « Pot à piédouche » non couvert (verre soufflé à décor émaillé, 11,5 x 7,5 cm) acquis au prix de 2 200 €,

- l'autre pièce est une « Secouette » (verre soufflé à décor émaillé, 9 x 4,8 x 2,2 cm) servant à priser le tabac et placée dans une poche de vêtement, acquise pour 500 €.

Ces achats peuvent faire l'objet de subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.).

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès du F.R.A.M. des subventions aussi élevées que possible, relatives à l'acquisition d'œuvres d'art pour le musée des Beaux-Arts et le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 2161, opération 05A068, T.S. 548 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 1322, opération 068, T.S. 548 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 42 – Institut d'Arts Visuels. Programme Erasmus 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec l'Agence Europe Education Formation France.

Mme BARRUEL – *Il s'agit tout simplement de la convention annuelle que nous passons dans le cadre de la mobilité internationale à l'Institut d'Arts Visuels.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des échanges internationaux, l'Agence Europe-Education-Formation France - Service Erasmus, dont le siège social se situe 25, quai des Chartrons – 33080 Bordeaux cedex, a pour mission de verser des allocations d'aide à la mobilité des étudiants et des enseignants.

En 2008-2009, six étudiants de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) ont bénéficié de ces aides pour des mobilités d'étude et de stage vers l'Italie, l'Espagne, la Grèce, l'Allemagne et le Danemark et onze étudiants en provenance d'Espagne, d'Italie, de Pologne, et de République Tchèque, sont venus étudier à l'I.A.V.

Un enseignant a bénéficié d'une aide pour une mobilité d'enseignement en Espagne.

Une évaluation des étudiants et des enseignants susceptibles de partir en mobilité à l'étranger au titre de l'année scolaire 2009-2010, a été établie en mars 2009.

La Ville passe une convention avec l'agence Europe-Education-Formation France pour le compte de l'Institut d'Arts Visuels qui stipule que la Ville s'engage à reverser aux intéressés les sommes ainsi perçues au titre de l'année scolaire 2009-2010, soit :

- 19 050 € maximum pour la mobilité étudiante, études et stages (SM Student Mobility) (équivalant à 19 étudiants en mobilité),
- 1 200 € pour la mobilité enseignante (TS TeachingStaff) (équivalant à 2 enseignants),
- 2 415 € pour l'organisation de la mobilité (OM) des étudiants dans le cadre des échanges internationaux.

Tout désistement d'un étudiant ou d'un enseignant doit donner lieu à un remboursement. Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui n'ont pas pu terminer leur programme d'études à l'étranger en raison d'un cas de force majeure dûment signalé par écrit par l'établissement et accepté par écrit par l'Agence.

Les activités éligibles au titre de l'organisation de la mobilité (O.M.) sont les suivantes :

- préparation, suivi et évaluation de la mobilité étudiante et enseignante,
- sélection et orientation et toute forme de soutien aux individus en mobilité,
- préparation linguistique des étudiants et enseignants mobiles,
- production et diffusion de documents d'information liés à la mobilité Erasmus,
- visite des institutions partenaires pour des réunions de préparation, de suivi et d'évaluation des activités de mobilité,

- activités liées à la mise en œuvre de l'E.T.C.S. (European Transfer of Credit System), système de notation européenne,
- activités liées à la mise en œuvre du supplément au diplôme.

Elles concernent à la fois la mobilité Erasmus étudiante et enseignante.

Les demandes de remboursement de frais éligibles correspondant à ces activités sont les suivantes :

- frais de voyage et de séjour, sur la base de frais réels et de justificatifs, des enseignants et du personnel administratif,
- frais relatifs à l'information,
- frais relatifs à la sélection, la préparation, le suivi et l'accueil des individus en mobilité,
- frais de traduction et d'impression,
- frais administratifs.

A la fin de la période contractuelle, la Ville est tenue de reverser les sommes non utilisées après avoir fait le bilan de ces opérations.

De même, l'Agence Europe-Education-Formation France, après avoir fait le bilan des fonds distribués, est susceptible d'accorder des reliquats.

Préalablement à tout départ d'étudiants ou d'enseignants en mobilité Erasmus, l'établissement français doit conclure avec l'établissement d'accueil, situé dans un des Etats participant au programme, un accord bilatéral Erasmus, suivant le modèle disponible sur le site de l'Agence Europe-Education-Formation France.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Agence Europe-Education-Formation France – service Erasmus, permettant le versement des bourses de mobilité aux étudiants pour 19 050 €, aux enseignants pour 1 200 € et à l'organisation de la mobilité pour 2 415 €, au titre de l'année scolaire 2009-2010 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que les accords bilatéraux Erasmus au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 312, articles 7488, 6226, 6251 et 6714, T.S. 551 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

N° 43 – Eau Potable. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2008. Présentation.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme CUGNY-SEGUIN.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU BILAN 2008



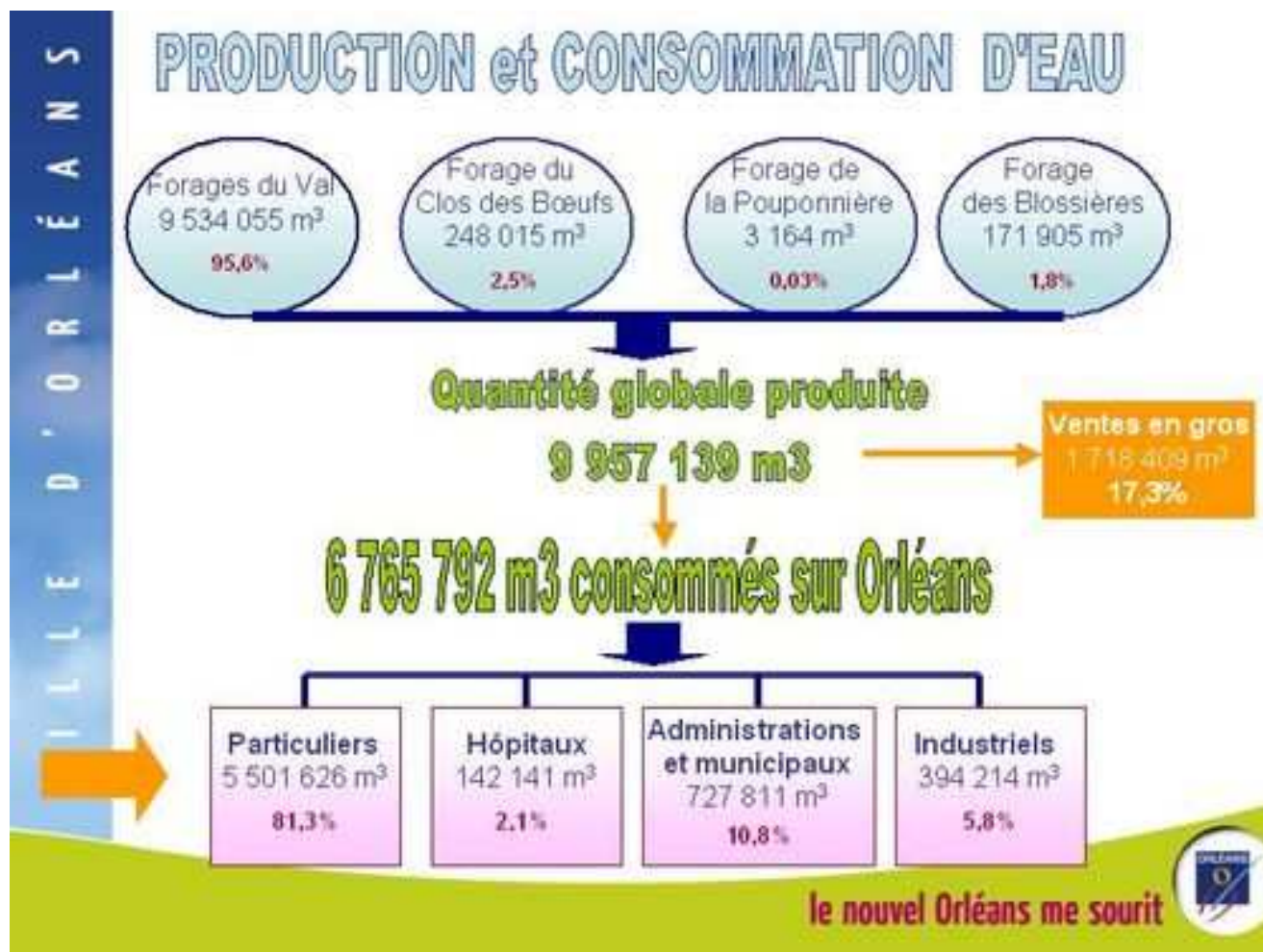
Conseil Municipal du 11 septembre 2009

le nouvel Orléans me sourit

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je suis désolée de vous imposer à cette heure-ci un Powerpoint, mais c'est une question importante, le prix et la qualité du service de l'eau.*



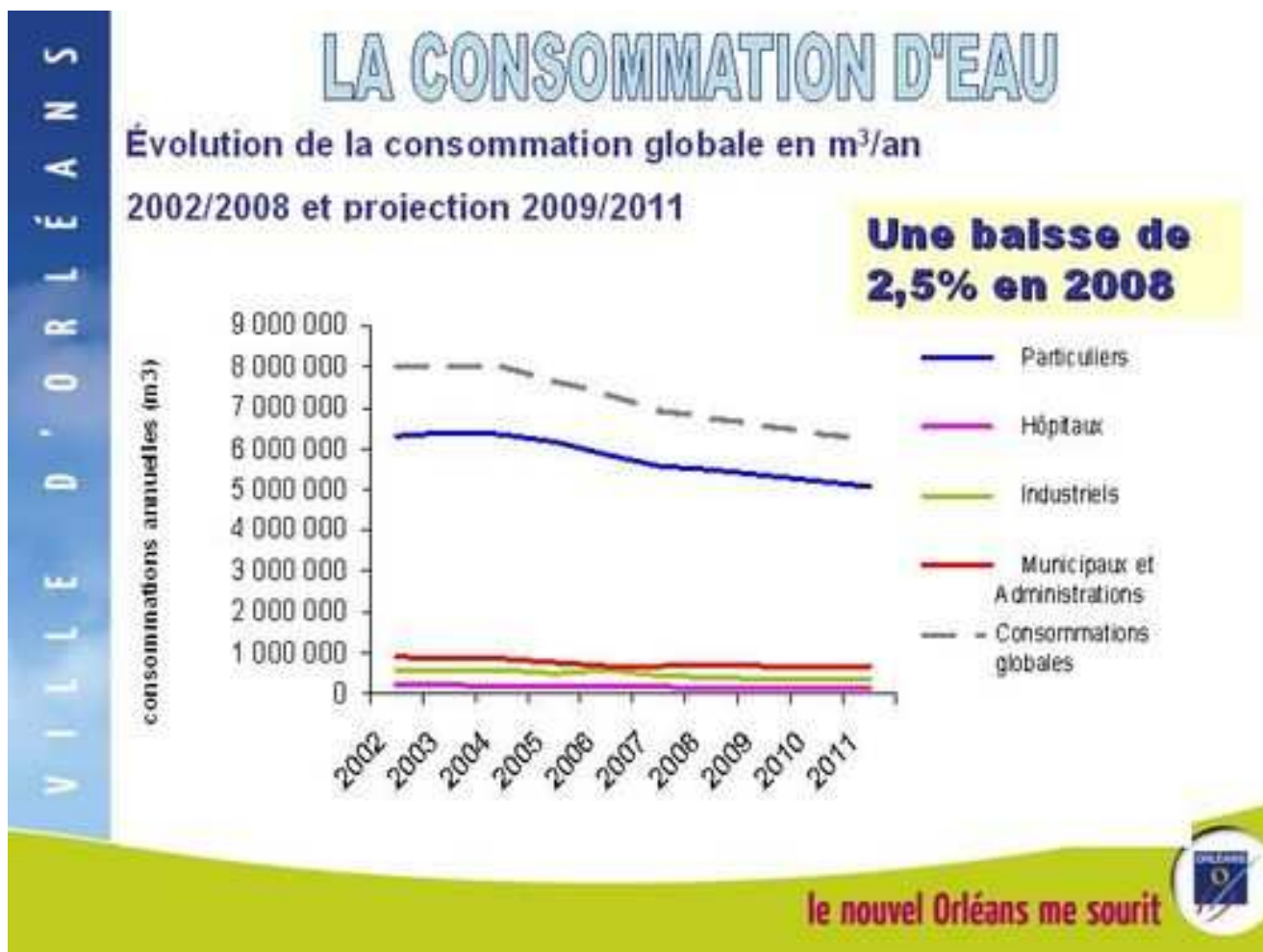
Mme CUGNY-SEGUIN – D'où provient l'eau qui alimente les Orléanais ? Il y a 9 forages répartis sur le territoire, mais l'essentiel de l'eau provient des forages du Val à hauteur de 95 %. Le reste est réparti sur le territoire, avec en plus les forages de secours de la Saussaye qui se trouvent au sud. Nous vendons de l'eau à un ensemble de communes : Saint-Jean-de-Braye, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé Saint-Mesmin et Saint-Jean-de-la-Ruelle. La quantité d'eau vendue à Saint-Jean-de-la-Ruelle – et c'est très récent – c'est de l'ordre de 552 000 m³ par an.



Mme CUGNY-SEGUIN – La répartition par forage : cette année la quantité d'eau potable produite a été de 9 900 000 m³. Sur ces 9 900 000 m³, 1 700 000 m³ a été vendu en gros à d'autres communes de l'Agglo, ce qui représente 17,3 % de la quantité d'eau produite.

L'essentiel de l'eau provient des forages du Val et les autres forages sont presque d'appoint, dans la mesure où ils représentent une très, très faible quantité d'eau produite.

L'essentiel de l'eau est consommé par les particuliers : 81,3 %, le reste se répartit entre hôpitaux, administrations et industries.



Mme CUGNY-SEGUIN – *La consommation d'eau a énormément baissé. La baisse a été de 2,5 % en 2008.*



Mme CUGNY-SEGUIN – Il faut savoir que la consommation a baissé de 16,3 % depuis 2004. On a une baisse de consommation très, très régulière, qui continue au fil des ans. On arrive aujourd'hui à la Ville d'Orléans à une consommation de 129 litres par jour et par habitant, alors que la moyenne nationale est de 165 litres par jour et par habitant. On a eu une consommation en baisse de 13 % en 5 ans, si on considère uniquement la consommation des particuliers, ce qui est énorme. Cette baisse de la consommation revient largement à quasiment la quantité d'eau que l'on vend en gros, puisque la diminution depuis 2002 a été de 1 200 000 m³. La vente en gros est de 1 700 000 m³. Les gains de consommation sont aussi des gains pour la solidarité avec les autres communes.



Mme CUGNY-SEGUIN – *Comment se répartit la composante du prix de l'eau ? C'est donc une partie pour l'eau potable, une partie pour l'assainissement, une partie pour l'environnement. Ce qu'on appelle environnement, c'est en fait les taxes payées à l'Agence de l'Eau qui vont être utilisées par la suite pour financer des équipements, notamment environnementaux. C'est à peu près bien réparti. Pour les parts « eau potable » et « assainissement », on est quasiment à égalité : 40 % et 42 %.*



Mme CUGNY-SEGUIN – La partie eau représente 40 % au total :

- 6 % pour l'abonnement,
- 34 % pour l'eau en elle-même,
- 42 % pour la partie assainissement,
- il est intéressant de voir tout un ensemble de taxes qui représentent ce qu'on appelle la partie environnementale, puisque ces taxes vont bénéficier pour la plupart à l'amélioration des prélèvements, la lutte contre la pollution et la lutte contre les pollutions d'origine domestique. Toutes ces taxes, y compris la T.V.A., représentent 18 % du prix de l'eau.



Mme CUGNY-SEGUIN – C'est toujours le prix de l'eau au 1^{er} mars de l'année en cours. Le prix de l'eau au 1^{er} mars de l'année 2009 était de 3,57 €. La part assainissement a relativement augmenté, compte-tenu des délibérations qui sont passées en février à l'Agglo.

VILLE D'ORLÉANS

LE PRIX DE L'EAU

Évolution de l'enveloppe journalière
consacrée à l'eau



2004
188 litres/jour à 3,00 € le m³
→ 0,56€ par jour

2009
159 litres/jour à 3,57€ le m³
→ 0,57€ par jour

le nouvel Orléans me sourit 

Mme CUGNY-SEGUIN – *Compte-tenu des consommations qui ont baissé et du prix, par jour, un Orléanais dépensait, en 2004, 0,56 € et en 2009 il dépense 0,57 €.*

VILLE D'ORLÉANS

LE CONTROLE SANITAIRE REGLEMENTAIRE



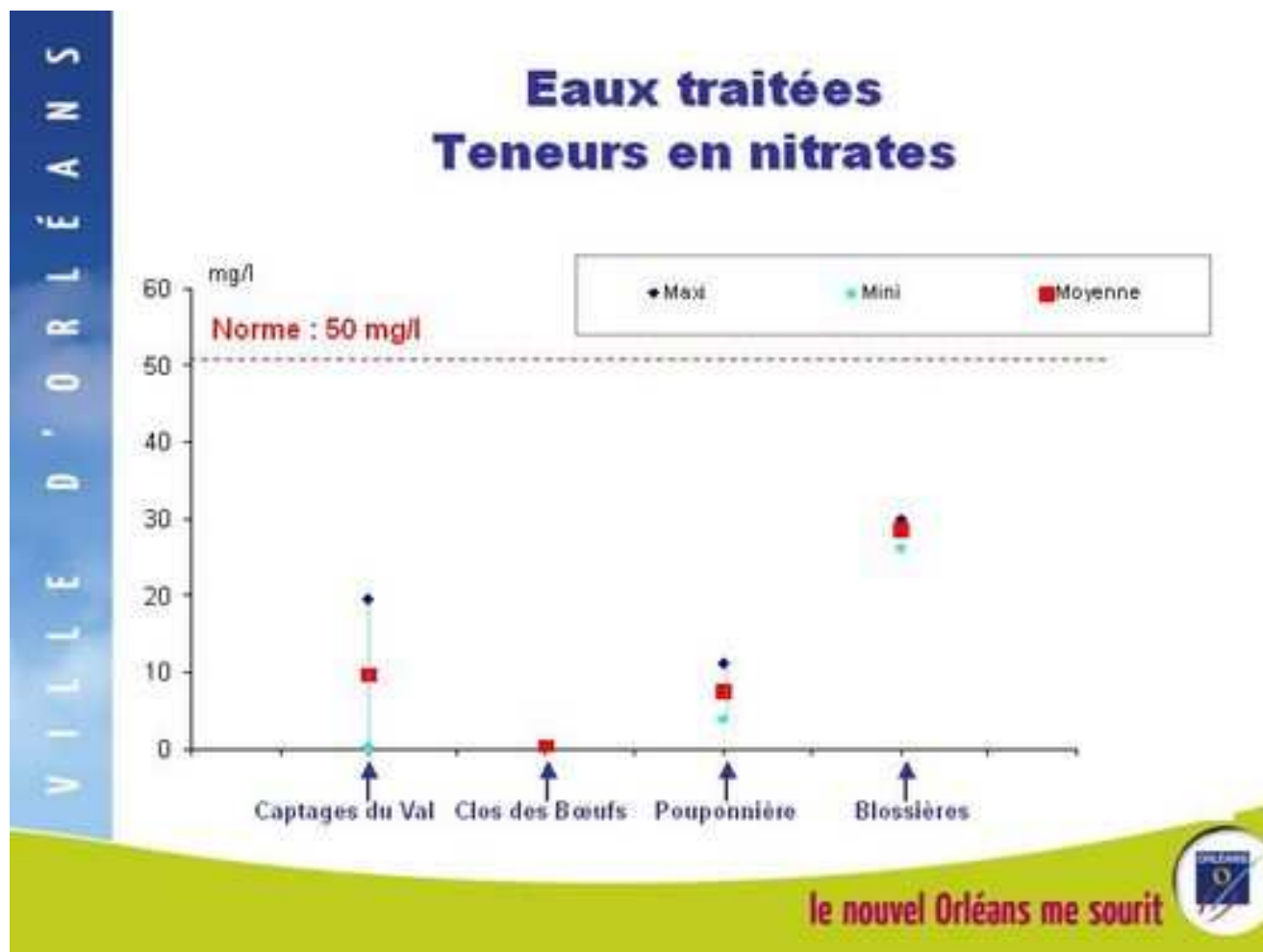
- ➔ 259 analyses réalisées:
- 11 sur les eaux brutes
- 59 sur les eaux traitées
- 189 sur le réseau de distribution

Conformité de l'eau distribuée : 98,4%
Eau de très bonne qualité

le nouvel Orléans me sourit 

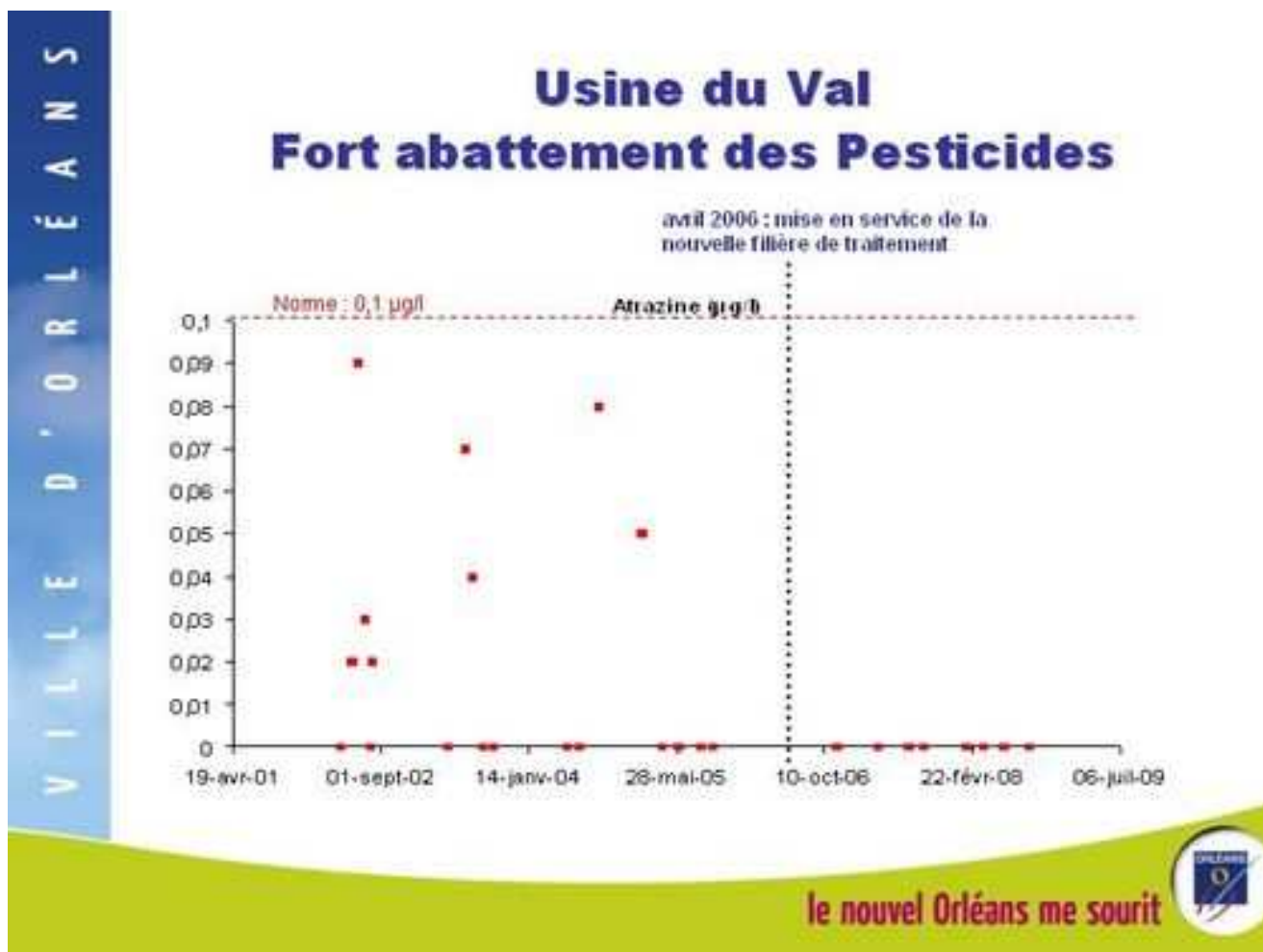
Mme CUGNY-SEGUIN – *L'eau, c'est de l'environnement et de la santé. La santé, c'est toute la question de la qualité de l'eau.*

Les contrôles sanitaires sont permanents. 259 analyses sont réalisées en une année, à la fois sur les eaux brutes et sur l'eau traitée. Des directives définissent des normes sur l'eau brute et d'autres sur l'eau traitée. Nous avons une eau distribuée de très grande qualité, puisque 98,4 % de l'eau est de très bonne qualité.

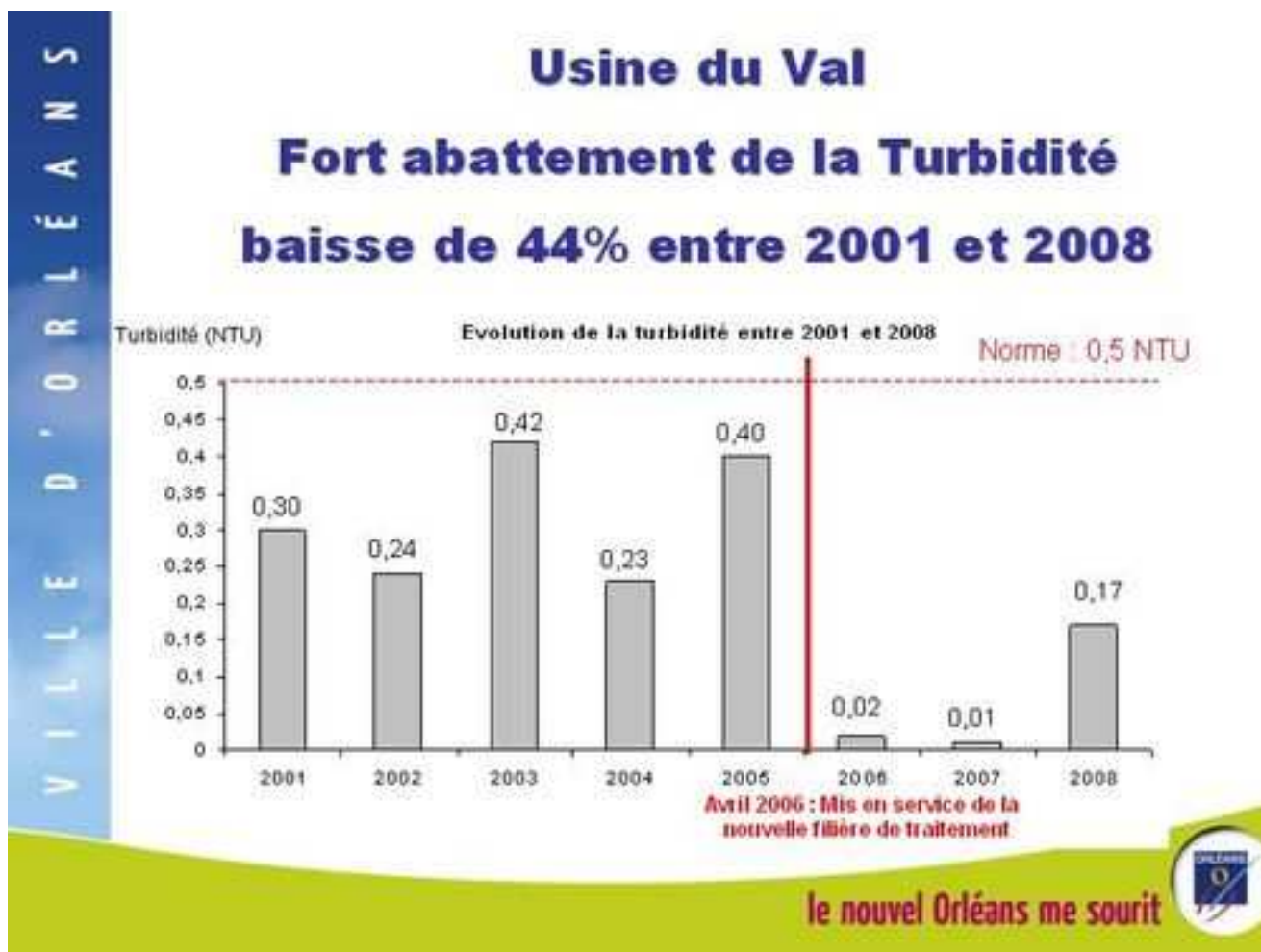


Mme CUGNY-SEGUIN – Parmi les problèmes que l'on a sur les eaux brutes que l'on doit purifier, ce sont essentiellement les nitrates et les pesticides.

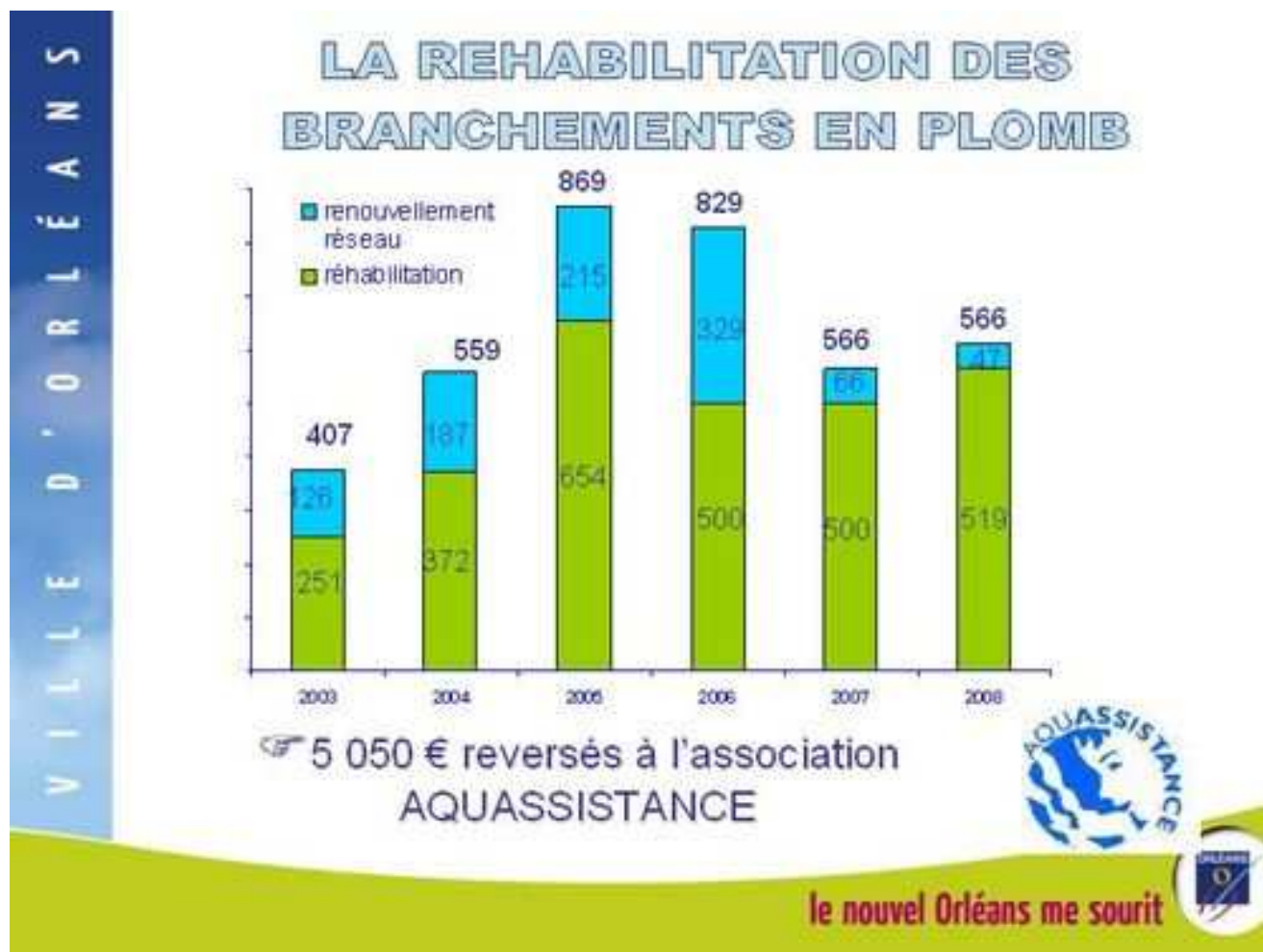
On voit que les captages du Val ont des teneurs relativement faibles en nitrates, contrairement aux captages des Blossières qui peuvent avoir des teneurs relativement élevées. Le Clos des Bœufs et la Pouponnière sont plus proches de la forêt d'Orléans et ont des teneurs en nitrates de meilleure qualité. On est de toute manière en-dessous de la norme pour l'eau brute et bien sûr on a de l'eau aux normes en ce qui concerne l'eau traitée.



Mme CUGNY-SEGUIN – *Ce schéma est assez intéressant, car il montre en fait l'efficacité de la mise en place de la filière de l'ultra filtration. Jusqu'au 10 octobre 2006, on avait des teneurs en pesticides relativement élevées qui présentaient un risque de plus en plus permanent pour la qualité de l'eau avec tous les risques pour la santé que cela implique. Depuis la mise en place du système d'ultra filtration, on a une eau de très, très grande qualité.*



Mme CUGNY-SEGUIN – Pour la turbidité, on a eu la même chose. Le système d'ultra filtration a permis d'avoir une évolution sur la qualité de la turbidité. La ligne rouge montre l'avant et l'après. On a également eu un gain en qualité.



Mme CUGNY-SEGUIN – Les branchements en plomb sont un problème, comme dans beaucoup de Villes Françaises. Le plomb était traditionnellement utilisé pour les branchements d'eau. Il est nécessaire de les remplacer au fur et à mesure. L'objectif est de remplacer 500 branchements par an. On voit qu'on a dépassé systématiquement ces objectifs. Cette année, nous sommes à 566. Le fait d'engager les travaux du tram vont probablement faire que plus de branchements encore cette année seront changés. En 2113, tous les branchements doivent être aux normes, ce qui fait beaucoup, beaucoup de travaux à venir.

Le plomb est vendu par l'Association AQUASSISTANCE. Elle travaille auprès des pays qui ont des difficultés à avoir des équipements de qualité. Cette association aide certains pays d'Afrique à travailler sur la qualité de l'eau potable. La vente du plomb a permis d'apporter 5 050 € à l'association.

VILLE D'ORLÉANS

LUTTE CONTRE LES FUITES

Rendement du réseau (100 - % des volumes d'eau perdue par fuite)

- ⇒ Préconisation du futur SDAGE : 85%
- ⇒ Moyenne nationale : 79%
- ⇒ Orléans : 86,07 %

On parle également de l'indice linéaire de perte
en m³/j/km de canalisation : Orléans 10,29 m³/j/km

le nouvel Orléans me sourit

Mme CUGNY-SEGUIN – *La lutte contre les fuites est très importante. Parmi les baisses d'eau prélevée et d'eau consommée, les fuites ont un rôle très important. C'est d'autant plus important à Orléans qu'on est dans une Ville très peu dense. Il y a donc beaucoup de réseaux. On sait qu'en milieu rural, par exemple, on a plus de fuites qu'en milieu urbain. Orléans est une Ville peu dense, avec beaucoup de réseaux. Nous avons un système de très grande qualité, puisque nous sommes à un taux de rendement de 86 %, alors que la moyenne nationale est de 79 % et que les préconisations du S.D.A.G.E. sont de 85 %. Il sera difficile de faire beaucoup mieux.*



**LE PERIMETRE DE PROTECTION
RAPPROCHEE DES CAPTAGES du Val : 900ha
Arrêté de DUF 19 avril 2006**

- ☛ 54 exploitations
- ☛ plus de 177 K€ de demande de financements
- ☛ plus de 110 K€ de travaux réalisés chez les particuliers (36 exploitations concernées)
- ☛ finalisation fin 2010

VILLE D'ORLÉANS

le nouvel Orléans me sourit

Mme CUGNY-SEGUIN – *L'eau, c'est bien sûr agir sur le traitement, c'est aussi agir sur l'assainissement pour avoir des rejets de bonne qualité, mais c'est aussi en amont, travailler pour éviter d'avoir ces pesticides et ces nitrates qui arrivent dans l'eau brute. Nous travaillons avec la Lyonnaise des Eaux et la Chambre d'Agriculture sur le périmètre de protection des captages. Nous avons notamment travaillé sur les pollutions ponctuelles. Sur 54 exploitations, nous avons fait une expertise des sites pour voir ce qu'il était possible de faire pour améliorer les risques liés aux pollutions ponctuelles. Nous avons travaillé sur les têtes de puits, sur les locaux. On parle souvent des pollutions diffuses, mais certaines études ont montré que les pollutions ponctuelles pouvaient être extrêmement pernicieuses et extrêmement importantes. Par exemple, un agriculteur qui vide sa cuve dans sa cour, cela peut représenter une pollution importante.*

Nous avons engagé des sommes assez importantes. Nous avons eu plus de 110 000 € de travaux réalisés chez les particuliers. 36 exploitations ont signé les conventions, ont réalisé les travaux. Les travaux seront finalisés fin 2010.

VILLE D'ORLÉANS

Une eau de qualité...

...à consommer sans modération



le nouvel Orléans me sourit

Mme CUGNY-SEGUIN – *Le Powerpoint se termine par « une eau de qualité à consommer sans modération », je dirais « avec modération ». Il vaut mieux en consommer moins. Moins on en consomme, moins on en rejette.*

M. le Maire – *Merci Mme CUGNY-SEGUIN pour cette présentation que je trouve tout à fait remarquable. Je n'ai qu'un seul regret, c'est qu'elle arrive à cette heure tardive. On a vraiment un sujet majeur. On en parle à 23 heures 50. C'est tout à fait dommage. Il y a encore d'autres délibérations qui sont importantes, mais celle-là l'est tout particulièrement.*

M. GRAND – *Je trouve en effet dommage qu'on en parle à cette heure-ci, mais je vais quand même en parler deux minutes.*

On a eu un échange un petit vif au dernier Conseil Municipal sur la provenance de notre eau, M. le Maire, si vous vous en souvenez, où j'expliquais que la totalité de notre eau venait du Val et donc en fait de la Loire, des nappes et en aucun cas de la nappe de Beauce. C'était à l'occasion d'une comparaison que vous avez faite avec Saint-Jean-de-la-Ruelle. Il faut savoir que cette Ville prélevait elle justement dans la nappe de Beauce. A cause des pollutions, en particulier agricoles, elle devait trouver une solution. Je voulais juste remettre un petit peu en perspective le fait que nous avons

la chance à Orléans de pouvoir prélever sur la nappe du Val et en aucun cas...Ne faites pas non. On en a discuté en Commission.

M. le Maire – *Laissez terminer M. GRAND.*

M. GRAND – *De temps en temps, vous faites remarquer que certains de mes collègues peuvent faire non avec la tête et que ce n'est pas très agréable...*

M. le Maire – *J'ai fait cela.*

M. GRAND – *Je vous confirme que ce n'est pas agréable quand on dit quelque chose...*

M. le Maire – *Vous partagez mon point de vue M. GRAND.*

M. GRAND – *N'est-ce pas, pour une fois. Maintenant, pour ce qui est du prix de l'eau à 3,57 €, j'ai trouvé mes chiffres auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, j'espère qu'ils ne seront pas contestés, la moyenne dans ce qu'on appelle notre espace qui est la Loire moyenne est de 2,95 €. On considère généralement que le prix de l'eau est d'autant plus faible qu'on a une commune importante. Je voulais pointer une différence de coût qui me paraît relativement importante.*

Je voudrais rappeler également qu'un certain nombre de Villes ont négocié avec leur délégataire des remises relativement importantes, de 20 % à 30 % dans les dernières années.

C'est un débat qu'il faudra que l'on ait sur le fond à l'occasion en particulier de la renégociation du contrat dans quelques années. Mais franchement on a à travailler sur ce point-là et à continuer à avancer sur ce sujet.

M. RICOUD – *Je voudrais dire deux choses. Concernant le prix de l'eau, en effet, depuis 15 ans, il a pratiquement doublé, avec une part grandissante de la taxe d'assainissement.*

D'autre part, il est tard. On ne veut pas revenir sur le débat, sur ce qu'on souhaite, c'est-à-dire la remunicipalisation du Service de l'Eau et même au-delà des Services Publics de l'Eau au niveau national. Mais on y viendra à une prochaine séance.

J'attire quand même l'attention sur le prix. Les augmentations annuelles pèsent lourdement dans le porte-monnaie des habitants. Il faut y faire très attention. M. Jean-Philippe GRAND comparait avec d'autres Villes. Il faut être très vigilant sur cette tarification un peu trop élevée à notre goût. Merci.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vais quand même répondre rapidement. Pourquoi je disais non ? Nous ne prélevons pas dans la nappe de Beauce, mais nous prélevons quasiment dans de l'eau superficielle, puisque c'est de l'eau qui passe dans les karsts qui est quasiment de l'eau de la Loire. Les eaux qui proviennent des eaux superficielles sont souvent infiniment plus polluées, y compris même que la nappe de Beauce. Les traitements qui sont nécessaires pour des eaux superficielles ou pseudo superficielles sont beaucoup plus complexes que les eaux des nappes.*

Ceci dit, la nappe de Beauce est particulièrement polluée également. Mais nous avons une eau particulièrement riche, pas trop en nitrates, mais surtout en pesticides. C'est pour cela que je disais non. Oui et non, ce n'est pas la nappe de Beauce, mais c'est de l'eau de Loire et ce n'est pas terrible non plus.

Comment est constitué le prix de l'eau ? Il dépend du contexte local, qualité et quantité. Il dépend aussi de la densité de la Ville, de la taille de la commune, de la qualité du service rendu. On est obligé de dire qu'il est de très grande qualité, sur l'eau qui est distribuée, puisqu'elle est passée à l'ultra filtration. On voit que des communes de l'Agglo seraient bien contentes d'avoir cette qualité-là. Avec les nouvelles stations d'épuration, on sera avec une qualité de service rendu au niveau épuratoire de très, très grande qualité. On retrouve ce que je disais tout à l'heure sur le prix à payer pour avoir une qualité environnementale. Ensuite, elle dépend aussi des règles fiscales entre régie et délégation de service public. Il faut bien se garder, et on en discutera avec M. GRAND, de ne regarder que le prix apparent. Dans le prix de l'eau, il faut intégrer beaucoup d'autres choses.

Ceci dit, notre eau a un coût, certes. C'est le coût de la qualité par rapport à la santé, à l'environnement.

Pour répondre à M. RICOUD, d'après l'I.N.S.E.E., l'eau représente à peu près 0,8 % des dépenses des ménages.

M. le Maire – *Merci Mme CUGNY-SEGUIN. Je constate une chose toute simple. On a une eau de qualité exceptionnelle à Orléans. C'est le résultat aussi de tous les efforts qui sont menés depuis quelques années pour aboutir à cela : effectivement l'ultra filtration, le travail sur l'ensemble du réseau, les investissements réalisés, y compris jusqu'au robinet et puis certainement encore d'autres choses.*

Ceci étant dit, je vais vous demander de bien vouloir prendre acte de ce rapport sur l'eau. Il faut approuver le compte-rendu technique et financier.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme chaque année, et conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, le prix et la qualité du service public de l'eau font l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

La mise en œuvre de cette communication réglementaire s'effectue pour Orléans de la façon suivante :

- édition d'un rapport comportant un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers. Ce rapport est communiqué à la Préfecture et rendu accessible au public ;
- rédaction d'une note liminaire, qui décrit les activités du service public de l'eau potable concédé. Il y est également indiqué le rôle de la Ville en matière de prévention et de contrôle sur la qualité de l'eau. Cette note est jointe au présent rapport.

1 - Résultat financier 2008

Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (C.A.R.E.) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (F.P.2.E.) visant à créer un référentiel partagé, qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Les dépenses au titre du renouvellement de réseau, en lien avec le programme de renouvellement de la voirie se sont élevées à 380 000 €. A ces travaux s'ajoutent le renouvellement de réseaux complémentaires dans le cadre des opérations de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération « Orléans – Val de Loire », à hauteur de 420 000 € (aménagement de la gare).

Les dépenses de remplacement des branchements en plomb sont conformes au programme prévisionnel, et se sont élevées à 678 000 €.

Les dépenses d'investissement ressortent à 1 980 000 € sur l'exercice 2008.

Le résultat d'exploitation 2008 est en hausse de 434 000 € par rapport à 2007, et s'établit à 479 000 € (il était de 45 000 € en 2007). La principale raison de cette hausse est liée à la vente d'eau à la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

2 – Prix et bilan de la qualité de l'eau 2008

Les missions du concessionnaire pour la distribution de l'eau potable sont les suivantes :

- l'exploitation de la ressource,
- le traitement des eaux brutes,
- la distribution d'une eau répondant aux exigences définies par le Code de la Santé Publique (articles L. 1321-1 et suivants).

L'ensemble de ce circuit fait l'objet d'une surveillance permanente par le concessionnaire et d'un contrôle sanitaire réglementaire, assuré par la Ville. Ce contrôle s'effectue au niveau des eaux brutes, des eaux traitées en sortie d'usine de traitement ou de réservoir, et de l'eau distribuée sur le réseau d'adduction public.

a) Production et consommation 2008

- **9 957 139 m³ d'eau ont été prélevés**, pour alimenter en eau les Orléanais mais également en vue des ventes en gros, soit une moyenne journalière de 27 280 m³ (détail page 5 de la note liminaire) et **une hausse de 2,1 %** par rapport à 2007, liée à la vente en gros à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Cette eau prélevée se répartie de la façon suivante :

○ **6 765 792 m³ d'eau ont été consommés** par l'ensemble des usagers d'Orléans (particuliers, industriels, services hospitaliers et municipaux), soit environ 159 litres par usager et par jour, ce qui correspond à **une baisse de 2,5 %** par rapport à 2007,

○ **1 718 408 m³ ont été vendus en gros** aux autres communes de l'agglomération orléanaise (Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Ardon) (détail page 5 de la note liminaire), ce qui représente une **hausse de 33,7 %** par rapport à 2007, lié à la vente à Saint-Jean-de-la-Ruelle depuis le 1^{er} juillet 2008.

b) Prix de l'eau du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009

Il était de **3,37 € au 1^{er} mars 2008**, il est de 3,57 € T.T.C. le m³ depuis le 1^{er} mars 2009 (voir le détail en pages 6 à 8 de la note liminaire). Compte tenu de la baisse des consommations, constatée depuis l'année 2004, l'enveloppe journalière consacrée à l'eau est passé de 0,56 € en 2004 à 0,57 € en 2008.

c) Qualité de l'eau

189 analyses sur l'eau distribuée ont été effectuées en 2008 :

- la conformité, d'un point de vue bactériologique comme physico-chimique, a été observée dans 98,4 % des cas ;

- les 1,6 % de non conformité sont liées à des taux de fer et de manganèse supérieurs à la norme fixée par la réglementation en vigueur ainsi qu'à deux non conformités bactériologiques (détail pages 12 à 21 de la note liminaire).

3 - Faits marquants

- dans le cadre de l'application des servitudes d'utilité publique inscrites dans l'arrêté préfectoral du 19 avril 2006, les travaux concernant les captages du Val ont concernés 36 exploitations agricoles, pour un montant de 110 876 € ;

- depuis le 1^{er} juillet, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle est alimentée par le réseau d'Orléans ; les volumes vendus à cette collectivité durant les six derniers mois de l'année 2008 sont de 552 828 m³ ;

- à l'occasion de la maintenance des modules d'ultrafiltration de l'usine du Val, il a été détecté la dégradation de certains modules, qui a nécessité leur remplacement. Afin d'éviter toute dégradation de la qualité de l'eau distribuée, les forages de secours de la Saussaye ont été actionnés de fin juillet 2008 à début juillet 2009 ;

- le suivi de la turbidité montre une augmentation de ce paramètre (0,17 NTU au lieu de 0,01 NTU en 2007). Ce résultat reste très satisfaisant vis à vis de la norme (0,5 NTU) et des résultats, précédant la mise en œuvre de la nouvelle filière (0,4 NTU) ; il est lié à la précision de l'analyseur et non à une dégradation de la qualité ;

- dans le cadre du programme de remplacement des raccordements en plomb, 566 branchements ont été réhabilités, ce qui porte à 3 228 le nombre de branchements en plomb réhabilités depuis 2003. La vente du plomb récupéré à l'issue des travaux a permis de financer des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en voie de développement par l'association Aquassistance, qui a signé une convention avec la Ville en 2005. Pour la Ville, cette année, la somme s'élève à 5 050 €, sur un total de 32 700 € récolté par cette association au niveau national.

Le détail de l'actualité de l'eau en 2008 est présenté des pages 13 à 16 de la note liminaire.

CONCLUSION

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2008 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

2°) approuver le compte rendu technique et financier portant sur l'exercice 2008.

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

NOTE LIMINAIRE

SOMMAIRE

I – SERVICE DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE

A – NATURE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

- 1- le contrat
- 2- la production d'eau
- 3- le traitement et la distribution de l'eau

B – LES COMPOSANTES DU PRIX TOTAL DE L'EAU

- 1- l'approvisionnement en eau
- 2- le traitement des eaux usées
- 3- les redevances pour l'environnement

C – LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON EVOLUTION EN 2008

II – FAITS MARQUANTS 2008 – ENJEUX A VENIR POUR LA VILLE

A – LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

B – LA MODERNISATION DE L'USINE DU VAL

C – L'APPLICATION DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION

D – L'EAU POTABLE ET L'AGGLOMERATION ORLEANAISE

III – LA QUALITE DE L'EAU EN 2008

A – LE CONTROLE SANITAIRE

B – LA QUALITE DES EAUX

- 1- le suivi et la qualité des eaux du Val
- 2- le suivi et la qualité des forages du nord
- 3- le suivi et la qualité des forages de la Saussaye
- 4- la recherche des Trihalométhanes (T.H.M.) et des radionucléides
- 5- le suivi et la qualité des eaux distribuées

NOTE LIMINAIRE

I – SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

A – NATURE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le service de distribution publique d'eau potable d'Orléans est délégué à Lyonnaise des Eaux France depuis 1987. L'Agence orléanaise compte 50 agents et dessert plus de 25 000 clients.

1 - Le contrat

- type de contrat : délégation de service public à vocation de concession,
- objectif : production, traitement et distribution de l'eau.
- date d'effet du contrat : 1^{er} janvier 1987,
- durée du contrat : 20 ans,
- avenant n° 6 au contrat de concession signé le 23 mai 2003, notamment pour la mise en service d'une nouvelle filière de traitement à l'usine du Val et prolongeant le contrat de délégation de service public (D.S.P.) jusqu'au 31 décembre 2011.

2 - La production de l'eau

Le réseau est alimenté par :

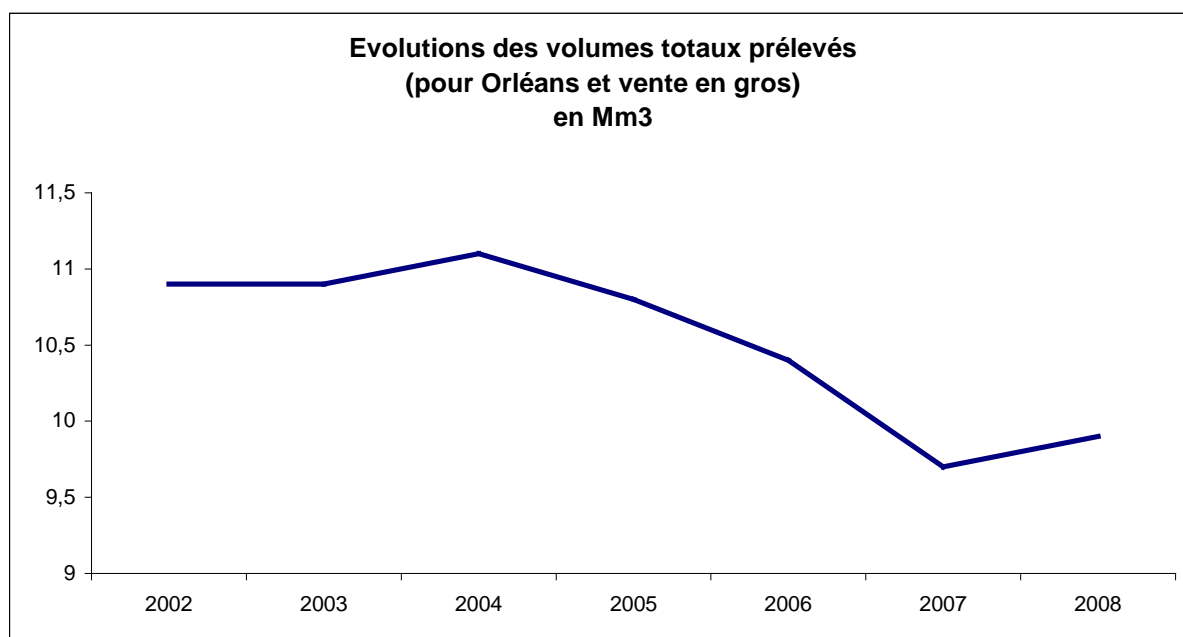
1. les forages des Blossières, du Clos des Bœufs et de la Pouponnière pour la périphérie Nord d'Orléans,
2. les forages du Val,
3. les forages de secours de la Saussaye.

9 957 139 m³ d'eau ont été prélevés en 2008, ce qui représente une moyenne journalière de 27 280 m³ et une hausse de production de 206 474 m³ par rapport à 2007.

Cette eau est destinée à l'alimentation des Orléanais et à la vente en gros à différentes communes de l'agglomération.

Eaux prélevées depuis les 6 forages de la Ville (Mm ³)									
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2007/2008	Variation 2002/2008
Forages du Val	8,2	8,2	7,3	9,1	9,5	9,1	6	- 34 %	- 27 %
Forages du Nord	0,7	0,8	1,1	1,1	0,9	0,6	0,4	- 33 %	- 43 %
Forages de secours	2	1,9	2,7	0,6	Non utilisés	Non utilisés	3,5	-	+ 75 %
Volumes totaux prélevés	10,9	10,9	11,1	10,8	10,4	9,7	9,9	+ 2 %	- 9,1 %

Depuis 2006 et la mise en place de la nouvelle filière de traitement, le recours aux forages de secours de la Saussaye n'était plus nécessaire pour diluer les eaux du Val et réduire ainsi la teneur en pesticides. En 2008, les forages de secours ont dû être utilisés durant la période de remplacement de modules d'ultrafiltration à l'usine du Val, et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2009, ce qui a permis de réduire la pression sur la nappe du Val.



3 - La distribution de l'eau

a) Les usagers Orléanais

6 765 792 m³ d'eau ont été distribués et consommés en 2008 par les usagers Orléanais (particuliers, industriels, services hospitaliers, administratifs et services municipaux), soit 175 446 m³ de moins qu'en 2007.

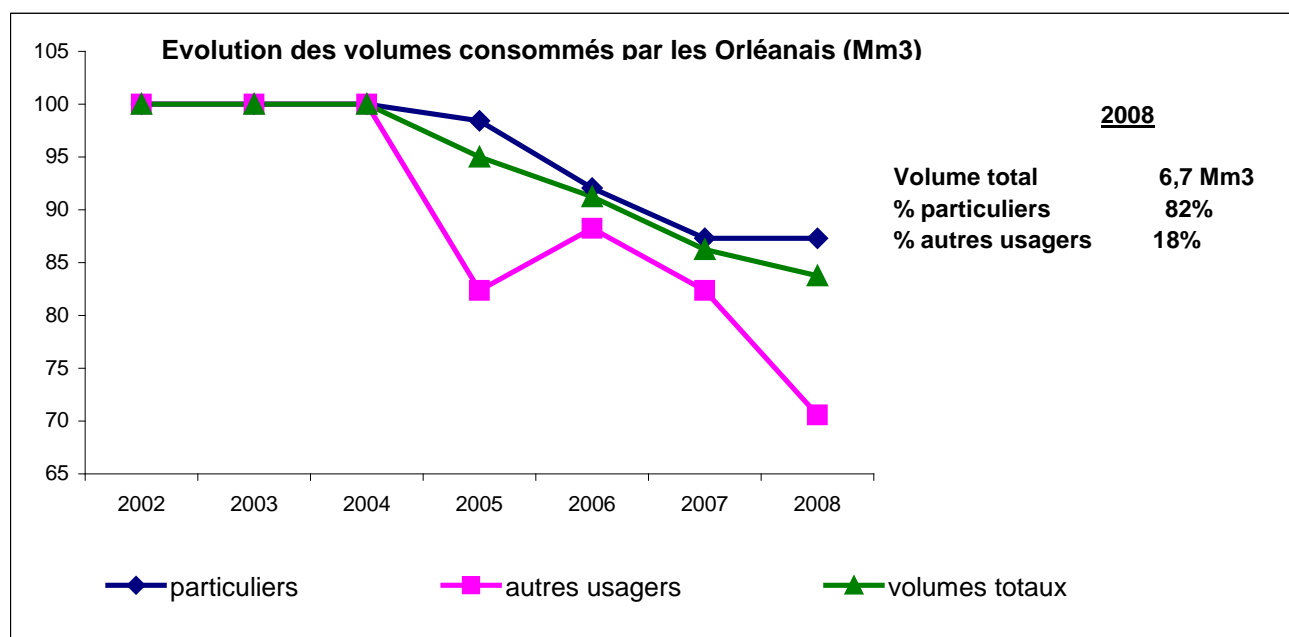
Un Orléanais a consommé en moyenne 159 litres d'eau par jour

Soit -2,5 % par rapport à 2007 et - 16,3 % par rapport à 2002

Ceci grâce à la prise en compte des besoins d'économies d'eau, constatée depuis 2004,
En France, un habitant consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour

Volumes d'eau consommée par les Orléanais (Mm³)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2007/2008	Variation 2002/2008
Particuliers	6,3	6,3	6,3	6,2	5,8	5,5	5,5	- 1,4 %	- 12,7 %
Autres usagers	1,7	1,7	1,7	1,4	1,5	1,4	1,2	- 14,3 %	- 29 %
Volumes totaux	8	8	8	7,6	7,3	6,9	6,7	- 2,5 %	-16,3 %



b) La vente en gros

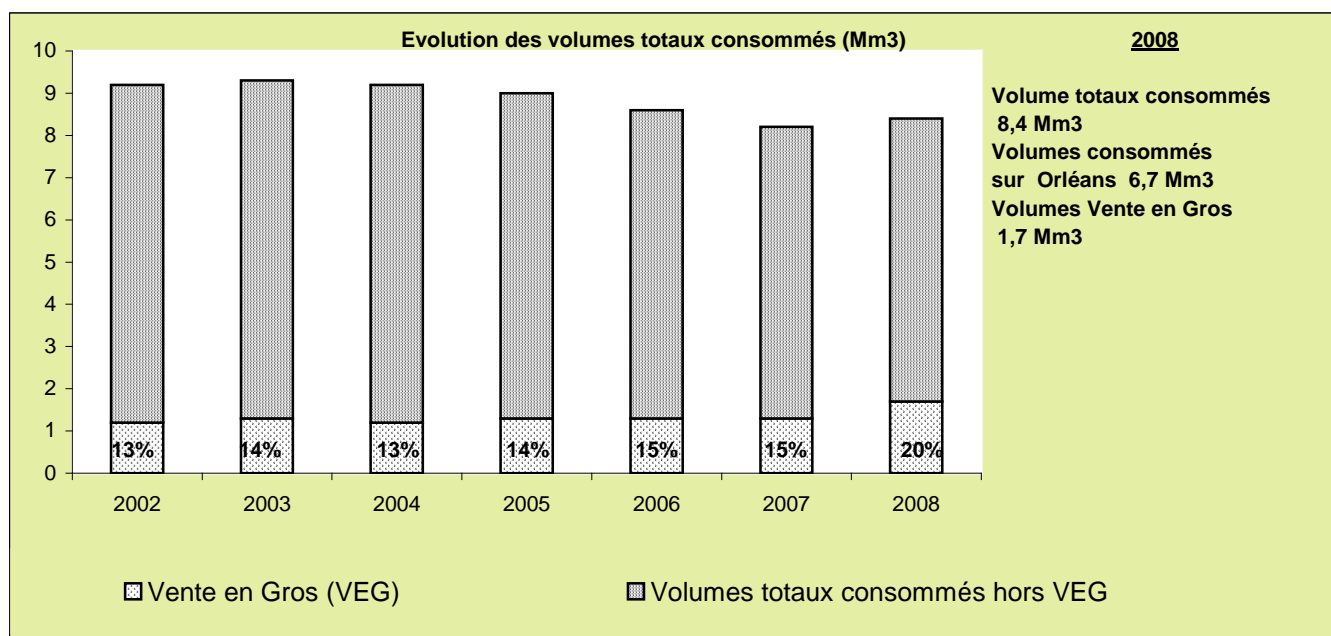
La Ville d'Orléans alimente en eau potable, en tout ou partie, plusieurs communes de l'agglomération : Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Eau vendue en gros aux différentes communes de l'agglomération (Mm³)									
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2007/2008	Variation 2002/2008
St Jean de Braye	0,03	0,03	0,03	0,02	0,03	0,02	0,001		
St Pryvé St Mesmin	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3		
St Cyr en val	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,03		
St Denis en Val	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3		
St Jean le Blanc	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4		
St Jean de la Ruelle	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,5		
Volumes totaux VEG	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,2	1,7	+ 34 %	+ 34 %
Volumes totaux distribués	8	9,3	9,2	9	8,6	8,2	8,4	+ 2,4 %	+5 %

La hausse des volumes prélevés et des volumes vendus en gros est liée à la vente d'eau à Saint-Jean-de-la-Ruelle, effective depuis le 1^{er} juillet 2008. Mais, d'une manière générale la baisse des volumes d'eau distribuée se poursuit.

A noter que les volumes d'eau résultant des purges et des lavages de réservoirs ne sont pas comptabilisés dans les volumes consommés. Ils représentent 85 710 m³.

Le rendement du réseau Orléanais est de 86,07 % pour une moyenne nationale de 79 %.



La vente en gros représente depuis 2008, 20 % des volumes distribués.

B – LES COMPOSANTES DU PRIX TOTAL DE L'EAU

Trois composantes forment le prix total de l'eau :

$$\text{Prix de l'eau} = \text{Approvisionnement} + \text{Redevance assainissement} + \text{Redevance environnement}$$

1 – Approvisionnement en eau

La tarification et ses modalités en vigueur sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 juin 1992. Elle comporte une part fixe, l'**abonnement**, et une part variable, fonction de la quantité d'eau **réellement consommée**.

Les tarifs sont déterminés en application des clauses du contrat de 1986, conclu avec la société Lyonnaise des Eaux, Groupe Suez, par une révision semestrielle du prix de base. Cette révision correspond à un coefficient calculé suivant la formule de révision suivante :

$$K = 0,1 + 0,1 \frac{\text{PVIC}}{\text{PVIC}_o} + 0,5 \frac{\text{ICHTTS}}{\text{ICHTTS}_o} + 0,15 \frac{\text{PSDD1}}{\text{PSDD1}_o} + 0,15 \frac{\text{TP10-4}}{\text{TP10-4}_o}$$

Ces différents indices de prix officiels sont publiés mensuellement en fonction des conditions économiques.

Le prix de base, fixé au contrat initial au 1^{er} janvier 1987, était de :

- 4,57 € H.T. (30 F H.T.) pour l'abonnement,
- 0,7013 € H.T. (4,60 F H.T.) pour 1 m³.

<u>Coefficient de révision K</u>	
1 ^{er} semestre 2008	1,67505
2 ^e semestre 2008	1,70942
1 ^{er} semestre 2009	1,72947

2 – La redevance assainissement

La redevance assainissement, fixée depuis le 1^{er} janvier 2000 par le Conseil Communautaire de l'Agglo, est déterminée en fonction du volume d'eau consommée générateur de rejet d'eaux usées, collectées par le service assainissement. Depuis 2005, la redevance assainissement est assujettie à la T.V.A. au taux de 5,5 %.

Le produit du traitement des eaux usées est destiné à l'entretien et au fonctionnement du réseau intercommunal, des stations d'épuration et au financement des travaux.

Ce produit n'est dû que pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Le contexte actuel a conduit l'Agglo à procéder à un ajustement de la redevance assainissement, en raison :

- de l'évolution des dépenses d'exploitation sur les différents ouvrages d'assainissement (mise aux normes des stations d'épuration) et de la mise en service de nouveaux ouvrages (bassins sur réseau et postes de relevage),
- des grands projets tels que le projet CLEO, la réalisation de 2 bassins de rétention de pluie d'orage (un à Fleury-les-Aubrais et un à Saint-Jean-de-la-Ruelle)
- de la diminution continue des consommations d'eau potable depuis 2005, (environ - 4 % par an), qui servent de base au calcul de la redevance assainissement.

De plus, dans le cadre de son 9^{ème} programme, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a supprimé, à partir de 2009, le versement de la prime épuration et de la subvention pour aide au transfert maximum au titre du fonctionnement de la métrologie, occasionnant une perte de recette estimée à 1 110 000 € par an pour la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

La redevance assainissement a donc fait l'objet d'un ajustement de son tarif par l'instauration d'une partie fixe, destinée à couvrir partiellement les charges fixes du service assainissement, en complément de la redevance assainissement.

Le tarif de l'abonnement a été fixé à 14,50 € H.T. par branchement et celui de la redevance assainissement à 1,67 € H.T. le m³ au 1^{er} mars 2009.

Cependant pour le présent rapport, les tarifs applicables sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Le tarif de la redevance assainissement pris en compte est donc de 1,39 € H.T. soit **1,47 € T.T.C.**

3- Les redevances pour l'environnement

Ce sont des redevances destinées aux organismes publics, toutes assujetties à la T.V.A. 5,5 %.

L'Agence de l'Eau perçoit une redevance "prélèvement" et une redevance "lutte contre la pollution" qui servent à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel (aide aux collectivités pour protection des nappes, des captages, aide pour la construction ou l'amélioration de stations d'épuration).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la redevance "pollution" est divisée en deux types de redevances :

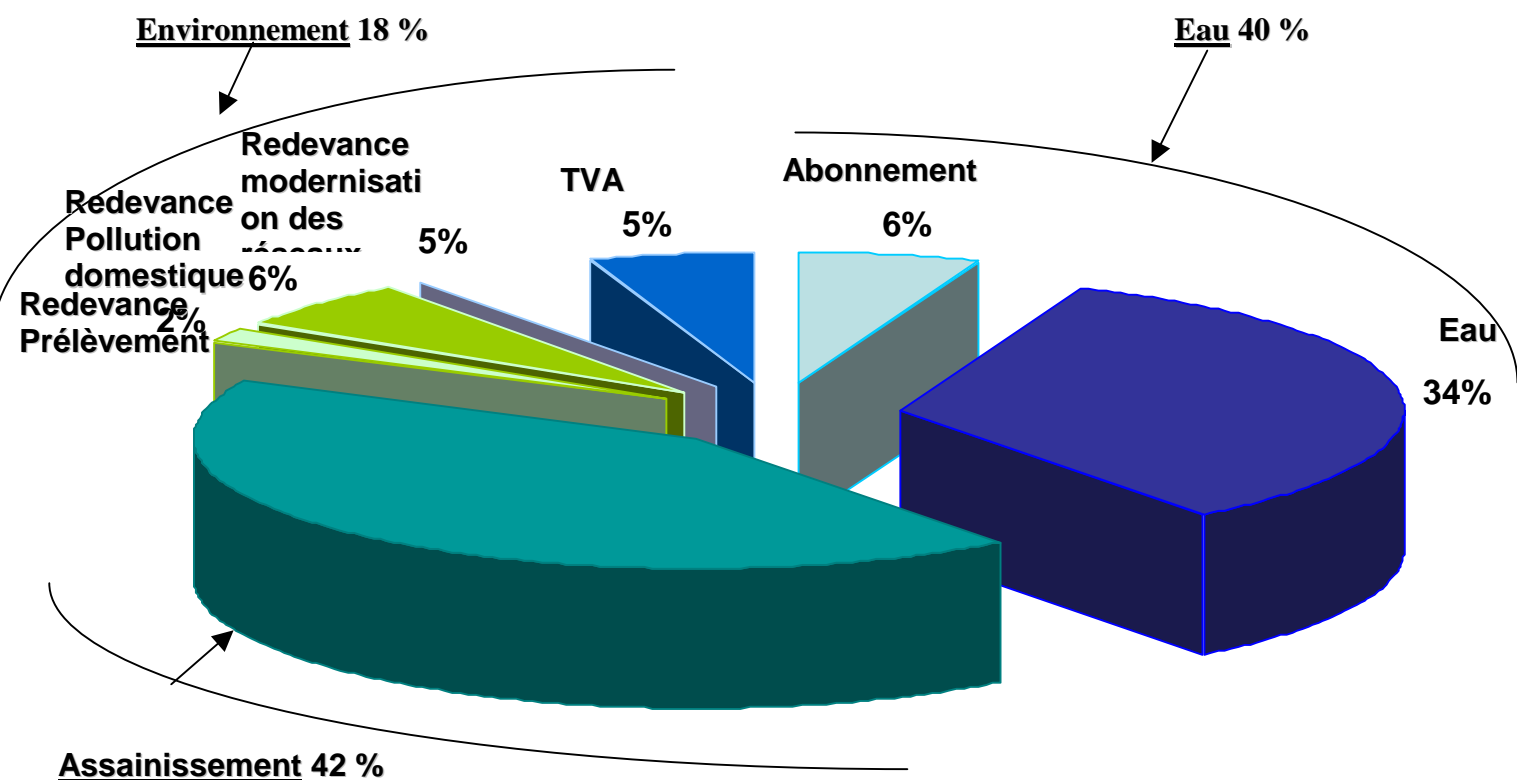
- "pollution d'origine domestique",
- "modernisation des réseaux de collecte".

Au premier semestre 2009, les montants sont fixés à :

- 0,0579 € H.T. pour la redevance "prélèvement". 0,0659 € H.T. au 1^{er} semestre 2008,
- 0,22 € H.T. pour la redevance "pollution d'origine domestique",
- 0,17 € H.T. pour la redevance "modernisation des réseaux de collecte". 0,37 € H.T. au 1^{er} semestre 2008 pour la redevance "pollution et modernisation de réseaux".

La baisse de la redevance "prélèvement" est liée à un réajustement du coût global fixé par l'Agence de l'Eau, par rapport aux volumes prélevés.

Le Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (F.N.D.A.E.), part fixée par l'Etat permettant une solidarité avec le secteur rural, a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2005.



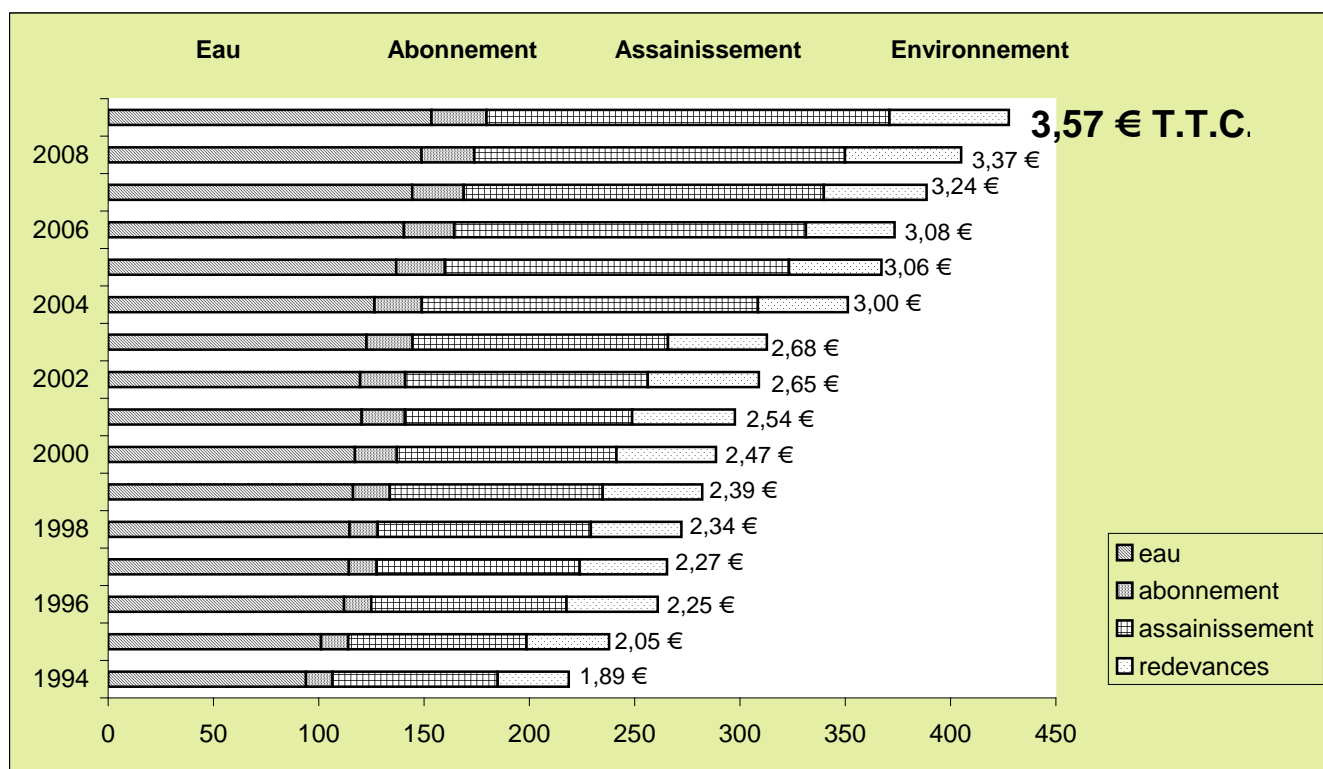
C – Le prix total de l'eau et son évolution

Les factures présentées pour les années de référence 2007 et 2008 concernent une consommation de 120 m³ (référence I.N.S.E.E.).

Sur la base d'une facture de 120 m³
au premier semestre 2009,

le prix du m³ d'eau à Orléans est de **3,57 €T.T.C.** abonnement compris
soit **0,357 centimes d'euro le litre d'eau**
+ 5,59 % par rapport au prix de l'eau au 1^{er} semestre 2008.

Evolution du prix de l'eau et de ses composantes



	Facture 120 m ³	1 ^{er} mars 2008 en € H.T.	1 ^{er} mars 2009 en € H.T.	Variation %
Part de la Lyonnaise des Eaux	Approvisionnement en eau			
	Abonnement	15,30	15,80	+ 3,27 %
	Location compteur	8,52	8,96	+ 5,16 %
	Consommation	140,96	145,55	+ 3,26 %
	<u>Total Eau</u>	<u>164,78</u>	<u>170,31</u>	<u>+ 3,35 %</u>
T.V.A. 5,5 %		9,06	9,36	
Part de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO)	Collecte et traitement des eaux usées			
	Abonnement		14,50	
	Assainissement des eaux usées	166,80	166,80	0 %
	<u>Total Assainissement</u>	<u>166,80</u>	<u>181,30</u>	<u>+ 8,69 %</u>
T.V.A. 5,5 % (depuis le 1 ^{er} /01/05)		9,17	9,97	
Part de l'Agence de l'Eau	Prélèvement	7,91	6,95	- 12,14 %
	Pollution domestique	25,20	26,40	+ 4,76 %
	Modernisation réseaux	19,20	20,40	+ 6,25 %
	<u>Total redevances</u>	<u>52,31</u>	<u>53,75</u>	<u>+ 2,75 %</u>
T.V.A. 5,5 %		2,88	2,95	
TOTAL FACTURE	TOTAL T.T.C.	405	427,65	+ 5,59 %
Soit le m ³ T.T.C. abonnement compris		3,37	3,57	+ 5,59 %

II – FAITS MARQUANTS 2008

A – LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

a) Rappel : l'arrêté préfectoral de D.U.P. du 19 avril 2006

Une autorisation pour :

- prélever dans la nappe alluviale et la nappe des calcaires de Beauce,
- distribuer l'eau provenant de ces nappes et exploiter la nouvelle filière de traitement à l'usine du Val,
- mettre en place les périmètres de protection autour de l'ensemble des forages de la Ville.

Des interdictions portant sur :

- le transport de produits dangereux ou polluants sur la voie Gaston Galloux,
- les nouveaux stockages de produits polluants,
- les dépôts d'ordures et autres déchets, sauf les déchets verts.

Des mesures s'imposant au monde agricole et industriel :

- la création de nouveaux forages, qui n'est pas exclue mais qui devra préalablement faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale afin de s'assurer des règles de conception et d'aménagement,
- la création de toute nouvelle Installation Classée pour l'Environnement (I.C.P.E.) ne sera pas interdite mais fera l'objet d'une étude au cas par cas.

Des mesures supplémentaires :

- le recueil des eaux pluviales sur le linéaire de la voie Gaston Galloux le long du périmètre de protection rapprochée du Val. Le transport de matières dangereuses est interdit dans l'attente de la réalisation de ces travaux, à l'exception du transport local,
- le remplacement des branchements en plomb devra être achevé à l'échéance 2013,
- la pertinence d'un traitement pour réduire le potentiel de dissolution du plomb de l'eau de l'usine du Val et des forages du Nord devra être reconsidérée. La mise en œuvre d'un traitement filmogène ne s'est pas avéré nécessaire, mais l'eau est maintenue à un pH supérieur à son pH d'équilibre afin qu'elle soit légèrement incrustante,
- le comblement du forage des Blossières.

b) Bilan des travaux réalisés dans le cadre de l'arrêté préfectoral de D.U.P.

Périmètre de protection immédiate

- imperméabilisation d'une zone de 730 m², autour du local abritant le forage de la Pouponnière ;
- augmentation de la surface du périmètre de protection immédiate du forage du Theuriet, qui comprend désormais le parcellaire recouvrant l'ancien aqueduc.

Périmètre de protection rapprochée

- Arrêté d'interdiction du transport de matières dangereuses sur l'avenue Gaston Galloux. pris en concertation avec les communes de Saint-Jean-le-Blanc et de Saint-Cyr-en-Val. Pose de panneaux d'interdiction au niveau des échangeurs.
- Installation, au niveau du forage de secours F1, d'une centrale de mesures en continu des niveaux de la nappe des calcaires de Beauce. Les résultats des mesures pour l'année 2008 mettent en évidence l'influence des pompages sur le niveau de la nappe. La variation de niveau a été de 1,78 m, avec un niveau le plus haut en juin 2008.
- Réalisation des actes administratifs : publication de l'arrêté de D.U.P. à la Conservation des Hypothèques, après une procédure de recherche et de mise à jour des origines de propriété.
- Inventaire des effondrements et dolines à proximité des voies de circulation dans le Périmètre de Protection Rapprochée du Val. Cette étude a mis en évidence 3 zones de dépressions supplémentaires : deux le long de la rue de Cornay, localisées dans des champs, et une le long de la rue des Serres, en bordure de route. Il s'agit d'effondrements potentiels de très faible ampleur.
- Elaboration d'une convention type à signer entre la Ville et chaque exploitant, qui bénéficie de travaux. 36 exploitations agricoles ont été concernées par :
 - la réhabilitation de 32 têtes de forages pour éviter les infiltrations d'eau de ruissellement,
 - le comblement de 14 forages inutilisés, ,
 - la création de 6 rétentions sous engrais liquides,
 - la création de 4 aires de stockages d'engrais solides,
 - la mise en place de 7 bacs de rétentions sous les huiles,
 - la neutralisation d'1cuve d'hydrocarbures enterrée, sous réserve de l'acquisition d'une cuve aérienne double paroi neuve par le propriétaire.

Les travaux seront finalisés d'ici 2010.

B – LA MODERNISATION DE L'USINE DU VAL

Pour mémoire

- Une nouvelle filière de traitement mise en service à l'usine du Val en avril 2006. Cette filière "mixte" est basée sur l'optimisation de l'étage de filtration (filtration sur charbon actif en grains) et la création d'un étage de filtration sur membranes supplémentaire couplé à l'ajout de charbon actif en poudre.

- Une qualité de l'eau distribuée qui répond largement aux normes imposées par la réglementation, notamment en ce qui concerne les paramètres pesticides, turbidité, matières organique et les paramètres émergents du type *Giardia* et *Cryptosporidium*.

- L'observatoire de l'eau s'est étoffé. Le réseau de goûteurs d'eau s'est agrandi et l'eau distribuée par l'usine du Val a été labellisée en septembre 2006 sous l'appellation « l'Orléanaise ».

Travaux sur les ozoneurs de l'Usine du val

Entre octobre et décembre 2007, les 2 ozoneurs, qui permettent la désinfection de l'eau, ont été remplacés. Ces équipements, en place depuis 1975, n'étaient plus en mesure de garantir un résiduel d'ozone constant, notamment lors des changements de débit ou de qualité.

Maintenance des modules d'ultrafiltration

En 2008, les contrôles effectués lors de la maintenance des modules d'ultrafiltration ont mis en évidence des dégradations de certains modules. Aussi, une expertise technique avec le constructeur et le fabricant a été réalisée au cours de l'année. Et pour permettre de maintenir la qualité de l'eau en sortie de traitement, l'eau des forages du Val a été mélangée avec celle des forages de la Saussaye jusqu'en juillet 2009.

C – LA REHABILITATION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Pour mémoire

- Les exigences réglementaires définies par la nouvelle réglementation (articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique), et notamment celle relative à la teneur en plomb au robinet du consommateur, fixée à 25 µg/l pour atteindre 10 µg/l au 25 décembre 2013, sont entrées en vigueur depuis le 25 décembre 2003.

- Le réseau d'alimentation orléanais présente un risque élevé en terme de dissolution du plomb dans l'eau. Aussi, un certain nombre de mesures ont été mis en place, à savoir :

- un traitement compensatoire de l'eau,
- le renouvellement et/ou la réhabilitation des branchements publics en plomb situés entre la canalisation principale et le compteur de l'abonné.

566 branchements réhabilités

-L'ensemble des branchements alimentant les établissements dits "sensibles" (établissements de santé, crèches, écoles maternelles et primaires, cantines scolaires) ont été recensés et réhabilités depuis 2003.

- Dans le cadre de l'évaluation de la pertinence de mettre en place un traitement filmogène de l'eau des forages du Nord, il a été mis en évidence une forte proportion de branchements en plomb (équivalente à 500) dans le secteur alimenté par le forage du Clos des Bœufs. Même si ce type de traitement ne semble pas pertinent pour l'eau de ce forage, le pH de cette eau reste toutefois inférieur au pH d'équilibre. La réhabilitation des raccordements en plomb est donc prioritaire et se déroulera sur deux exercices – 2008 et 2009.

Partenariat avec l'association Aquassistance et Lyonnaise des Eaux France

- Signé en avril 2005, il permet, grâce à la vente du plomb issu de la réhabilitation des branchements, de financer des missions destinées à favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en voie de développement.

- Sur un total de 32 700 € récoltés en 2008 par Aquassistance, la vente du plomb issus des branchements d'eau potable de la Ville s'élève à 5 050 €

D – L'EAU POTABLE ET L'AGGLOMERATION ORLEANAISE

Ingré et Saint-Jean-de-la-Ruelle ont sollicité la Ville pour que leur réseau soit interconnecté avec celui d'Orléans. En effet, les teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux de ces 2 communes rendent cette eau non conforme et non recommandée pour certains de leurs habitants. Depuis le 1^{er} juillet 2008, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle est désormais alimentée par le réseau d'Orléans.

III – LA QUALITE DE L'EAU

A – LE CONTROLE SANITAIRE

L'eau distribuée est propre à la consommation et répond aux exigences des articles L. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique. La qualité est appréciée à travers le suivi de plus de 60 paramètres.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les échantillons d'eau prélevés par la Ville dans le cadre du contrôle sanitaire sont analysés par le laboratoire agréé par le Ministère de la Santé, CARSO-Laboratoire Santé Hygiène Environnement (CARSO-L.S.H.E.) de Lyon, dans le cadre du renouvellement du marché passé entre la D.D.A.S.S., chargée de l'organisation du contrôle sanitaire, et le laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Au titre des article L. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique, la Ville effectue le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation. Ce contrôle intervient à 3 stades :

- sur les eaux brutes,
- sur les eaux traitées, en sortie d'usine de traitement ou suite à un traitement d'appoint,
- sur les eaux distribuées au niveau du réseau d'adduction public.

Le suivi des eaux brutes d'origine souterraine s'établit à travers un programme de type RP qui comprend :

- une analyse bactériologique réduite,
- une analyse physico-chimique complète,
- une recherche de paramètres physico-chimiques tels que le trichloroéthylène et tétrachloroéthylène, l'antimoine, l'arsenic et le sélénium,
- une recherche de pesticides (environ 50 composés) systématiquement recherchés, ce qui n'est plus le cas de la radioactivité totale (tritium et radionucléides α et β).

	Forages du Val	Forages de secours	Forages du Nord		
	Theuriet, Gouffre, Bouchet	F1, F3, F4	Forage des Blossières	Forage de la Pouponnière	Forage du Clos des Boeufs
Fréquence des analyses (RP)	2/an pour chaque forage soit 6 / an	1/an pour chaque forage soit 3/an	1 tous les 2 ans	1 tous les 2 ans	1 tous les 2 ans

Le suivi des eaux traitées est effectué à l'aide de deux programmes différents, à savoir :

-le programme P1, avec

- une analyse bactériologique complète,

- une analyse physico-chimique sommaire avec la mesure de paramètres organoleptiques (odeur, saveur, couleur), du pH, de la conductivité, de la turbidité mais également de paramètres indésirables (matières organiques, nitrates, nitrites, organismes microbiologiques tels que les spores de bactéries anaérobies sulfite-réductrices recherchées seulement sur les captages du Val). Ces contrôles de routine intègrent la recherche systématique de chlorures, sulfates, micropolluants organiques, nouveaux composés halogénés volatils.

-le programme P2, complémentaire au programme P1, avec

- analyse des éléments indésirables et toxiques tels que le fer, le manganèse, l'aluminium, le mercure, le sélénium, le benzène, les cyanures, le bore, le baryum, les pesticides, le tri et tétrachloroéthylène ainsi que la mesure de la radioactivité (radionucléides α et β , tritium).

Ces programmes ont été complétés par une analyses bactériologique complète de type B au niveau des réservoirs de stockage de l'eau traitée par l'Usine du Val (réservoirs de Chaude Tuile n°1, 2 et 3, et de La Source).					
	Forages du Val (Theuriet, Gouffre, Bouchet)	Forages de secours (F1, F3, F4)	Forages du Nord		
	Usine du Val		Forage des Blossières	Forage de la Pouponnière	Forage du Clos des Boeufs
Fréquence des analyses P1	20 / an		2 / an	2 / an	3 / an
Fréquence des analyses P2	5 / an		1 / an	1 / an	2 / an
Fréquence des analyses B	24 / an		-	-	-

B- LA QUALITE DES EAUX EN 2008

Selon les forages (Val, Nord ou Saussaye), l'eau brute provient d'un aquifère spécifique et a, de ce fait, une qualité différente.

Les traitements, mis en place en vue de la potabilisation des eaux issues de ces différents aquifères, sont établis en fonction de la qualité des eaux brutes et sont plus ou moins complexes.

1 - Le suivi et la qualité des eaux des captages du Val

Les eaux brutes du Val, issues des infiltrations de la Loire dans le sous-sol karstique, présentent une **bactériologie** et des teneurs en **matières organiques** supérieures en raison des infiltrations de la Loire dans la nappe alluviale, ces infiltrations étant chargées en matière en suspension. C'est pourquoi depuis 1996, la recherche de parasites tels que *Giardia* et *Cryptosporidium* sont systématiquement déclenchées sur les eaux brutes, à l'occasion de variations des niveaux de la Loire de plus de 40 cm.

En 2008, aucune campagne de recherche de parasites n'a été effectuée. Initialement prévue en automne 2008, en période de pluie, cette recherche a été annulée en raison du mélange de l'eau des forages du Val avec celles des forages de secours de la Saussaye.

Les teneurs généralement observées en **nitrites** et en **pesticides** mettent en évidence la vulnérabilité de cette ressource vis à vis des pollutions de surface d'origine agricole, même si ces teneurs restent inférieures à la norme (un taux de nitrates supérieur à 100 mg/l ne permettant pas la potabilisation de l'eau). A noter qu'en 2008 aucune molécule de pesticides n'a été détectée.

Le traitement au niveau des captages du Val :

-une préchloration de secours, pour éviter la formation d'algues sur les ouvrages de traitement ;

- une clarification sur filtre à charbon actif en grains pour éliminer les particules en suspension ;
- une stérilisation à l'ozone ;
- un affinage sur membranes d'ultra filtration avec ajout de charbon actif en poudre ;
- une mise à l'équilibre calco-carbonique pour éviter le caractère agressif de l'eau ;
- une postchloration, avant le stockage de l'eau dans les réservoirs.

La qualité de l'eau s'exprime au travers de multiples paramètres organoleptiques, physico-chimiques, bactériologiques et également par la présence ou l'absence de substances indésirables, voire toxiques.

Le tableau ci-après présente les moyennes annuelles des différents paramètres recherchés selon le type d'eau (brutes et traitées) :

Paramètres	Captages du Val Eaux brutes			Normes Eaux brutes	Captages du Val Usine du Val	Normes Eaux traitées
	Bouchet	Theuriet	Gouffre			
Turbidité en NTU	3,3	0,8	4,1	-	0,17	0,5 NTU
Matière organique en mg/l C	2	1,7	2	-	0,93	2 mg/l
TAC en ° Français	11	12,5	11,3	-	14	-
Fer en µg/l	<10	17	114	-	10	200 µg/l
Manganèse en µg/l	<10	<10	<10	-	<10	50 µg/l
Nitrates en mg/l	12,4	13,9	10,9	50 mg/l	9,8	50 mg/l
Arsenic en µg/l	3	2,5	3,5	100 µg/l	3,7	10 µg/l
Selenium en µg/l	<2	<2	<2	10 µg/l	<5	10 µg/l
Escherichia coli dans 100 ml	9	3	5	20 000/100 ml	0	0
Streptocoques dans 100 ml	2	1	4	10 000/100 ml	0	0/100 ml
Pesticides azotés en µg/l	ND	ND	ND	5 µg/l et 2 µg/l par subst.	ND	0,5 µg/l et 0,1 µg/l par subst.

ND : inférieur à la limite de détection

L'ensemble des paramètres recherchés sur les eaux brutes répond aux exigences de qualité, définies par la réglementation en vigueur.

Les résultats observés sur les eaux traitées mettent en évidence que la nouvelle filière de traitement permet d'abattre la **turbidité** en dessous de la valeur réglementaire de 0,5 NTU, ainsi que la **bactériologie**, dont la conformité est de 100 % pour les germes indicateurs de pollution, idem pour les spores.

A noter qu'en 2008, la turbidité, qui reste très en deçà des 0,4 NTU, relevés avant 2006, est en moyenne de 0,17NTU (0,01 NTU en 2007). Cette hausse est liée à la précision de l'analyseur et non à une dégradation de la qualité.

La teneur en **nitrates** reste inférieure à la valeur réglementaire, voire à la valeur recommandée de 25 mg/l.

Enfin, malgré cette nouvelle filière, la recherche de **pesticides**, notamment azotés, reste systématiquement renforcée entre mai et octobre, car ils sont entraînés dans les eaux par ruissellement ou par infiltration, et présentent une grande solubilité et une résistance à la dégradation physique et biochimique. Les valeurs limites réglementaires, fixées à 0,1 µg/l par substance et à 0,5 µg/l pour l'ensemble des substances recherchées ont été respectées.

A partir de fin juillet 2008, des opérations de maintenance des unités d'ultrafiltrations ont eu lieu à l'usine du Val. Pour permettre de maintenir la qualité de l'eau en sortie de traitement, l'eau des forages du Val est mélangée avec celle des forages de la Saussaye, dans une proportion 70 % Saussaye / 30 % eau du Val, ce qui explique les teneurs observées en **arsenic**, qui restent toutefois inférieures à la norme de 10 µg/l.

2 - le suivi de la qualité des eaux des forages du Nord

Les eaux des forages du Nord (Blossières, Pouponnière et Clos des Bœufs) sont issues des calcaires de Beauce ; elles sont par conséquent plus minéralisées, leur **TAC** étant compris entre 20 et 30°F. Ce caractère captif les rend peu vulnérables aux pollutions de surface. Néanmoins, elles présentent des teneurs plus élevées en **nitrates**.

L'eau brute prélevée au niveau des forages du Nord nécessite une simple désinfection au chlore, complétée par un traitement de démanganisation et déferrisation sur le forage du Clos des Bœufs. Les tableaux ci-après présentent les résultats :

Paramètres des eaux brutes avant traitement	Forages du Nord			Normes Eaux brutes
	Clos des Bœufs	Pouponnière*	Blossières	
Turbidité en NTU	0,6		<0,1	-
Matière organique en mg/l C	0,5		0,3	-
TAC en ° Français	28,9		24,8	-
Fer en µg/l	98		<10	-
Manganèse en µg/l	99		<10	-
Nitrates en mg/l	0,3		36,6	50 mg/l
Arsenic en µg/l	<2		<2	100 µg/l
Sélénium en µg/l	<2		8	10 µg/l
Escherichia coli dans 100 ml	0		0	20 000
Streptocoques dans 100 ml	0		0	10 000
Pesticides azotés en µg/l	ND		ND	-5 µg/l et 2 µg/l par subst.

ND : non détecté

* En raison d'une erreur de point de prélèvement, pas de donnée sur l'eau brute.

Paramètres des eaux traitées après traitement	Forages du Nord			Normes Eaux traitées
	Clos des Bœufs	Pouponnière *	Blossières	
Turbidité en NTU	0,22	0,49	0,22	0,5 NTU
Matière organique en mg/l C	0,5	1,05	0,6	2 mg/l
TAC en ° Français	28,6	14,1	20,5	-
Fer en µg/l	<10	<10	<10	200 µg/l
Manganèse en µg/l	<10	<10	<10	50 µg/l
Nitrates en mg/l	0,22	7,5	28,6	50 mg/l
Arsenic en µg/l	3	<2	<2	10 µg/l
Sélénium en µg/l	<2	<2	7	10 µg/l
<i>Escherichia coli</i> dans 100 ml	0	0	0	0
Streptocoques dans 100 ml	0	0	0	0/100 ml
Pesticides azotés en µg/l	ND	ND	ND	0,5 µg/l et 0,1 µg/l par subst.

ND : non détecté

* du 1^{er} octobre 2007 au 31 mars 2008, des travaux ont été effectués sur l'acrotère du château d'eau, ce qui a nécessité l'interruption du fonctionnement du forage de la Pouponnière.

Depuis le 1^{er} juillet, avec l'alimentation de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle par le réseau d'Orléans, le forage de la Pouponnière est peu utilisé. Le réservoir est principalement alimenté par l'eau provenant de l'Usine du Val, ce qui explique la diminution de la dureté, des nitrates et du sélénium,

Les excès de **nitrates** sont essentiellement d'origine agricole ou urbaine (rejets d'eaux usées insuffisamment traités). La norme française de 50 mg/l est constamment respectée, mais le niveau guide, fixé à 25 mg/l, est par contre dépassé pour le forage des Blossières, qui va être comblé en fin 2009, ce qui palliera à ce dépassement.

Depuis 1998, des augmentations significatives de **sélénium**, composé d'origine naturelle, au niveau départemental ont été détectées. Seuls les forages de la Pouponnière et des Blossières ont confirmé cette tendance. Les teneurs restent inférieures à la limite réglementaire de 10 µg/litre, grâce à la dilution des eaux de ces forages avec l'eau, issue de l'usine du Val via les réservoirs de Chaude Tuile (à raison de 30 %).

Le tableau suivant fait état des résultats obtenus depuis 6 ans sur les deux ouvrages précités pour le sélénium exprimées en µg/l :

Teneurs en sélénium (en µg/l)	Forage de la Pouponnière	Forage des Blossières	Norme Sélénium
2002	7,1	7	10 µg/l
2003	6,7	7,8*	
2004	8,3	7,3	
2005	7,7*	8	
2006	5,3	2	
2007	<5	2	
2008	<5	7	

* une concentration de 10 µg/l a été observée en mars 2003 et octobre 2005

Face à ce problème rencontré par de multiples collectivités, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a estimé que la consommation d'eau peut être tolérée jusqu'à une concentration de 20 µg/l sous réserve d'une information des consommateurs.

3 - le suivi de la qualité des eaux des forages de secours de la Saussaye

Ce chapitre ne concerne que les données sur les eaux brutes car les eaux traitées sont celles de l'usine du Val, présentées dans le chapitre concernant les forages du Val.

Les eaux issues des forages de secours de la Saussaye proviennent de nappes profondes des calcaires de Beauce, naturellement bien protégées. Elles sont par conséquent plus minéralisées, leur **TAC** étant compris entre 20 et 30°F. Les teneurs élevées observées en **fer** et **manganèse** sont caractéristiques des nappes profondes, privées d'oxygène. Ce caractère captif les rend peu vulnérables aux pollutions de surface. Néanmoins, elles présentent des teneurs plus élevées en **arsenic**, composé d'origine naturelle, dont la norme est fixée à 100 µg/l.

En 2008, ces forages ont été mis en service durant la maintenance des modules d'ultrafiltration ce qui a permis de réduire l'utilisation de la nappe des captages du Val.

Les résultats d'analyse effectués sur les eaux brutes de ces forages sont les suivantes :

Paramètres des eaux brutes avant traitement	Forages de La Saussaye			Normes Eaux brutes
	F1	F3	F4	
Turbidité en NTU	4,3	6,7	7,4	-
Matière organique en mg/l C	0,5	0,4	0,6	-
TAC en ° Français	20,5	19,1	20,3	-
Fer en µg/l	363	348	480	-
Manganèse en µg/l	178	205	147	-
Nitrates en mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	50 mg/l
Arsenic en µg/l	26	6	38	100 µg/l
<i>Escherichia coli</i> dans 100 ml	0	0	0	20 000
Streptocoques dans 100 ml	0	0	0	10 000
Pesticides azotés en µg/l	ND	ND	ND	5 µg/l et 2 µg/l par subst.

4 - Point particulier : les Trihalométhanes et les radionucléides

✓ Les **composés halogénés volatils (trihalométhanes - THM)** constituent des substances indésirables. Ces composés ne sont pas d'origine naturelle. Leur présence dans l'eau résulte de la combinaison, lors du traitement, du chlore avec les matières organiques.

Les tableaux suivants montrent qu'en 2008, les normes ainsi que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) sont respectées. Cependant, l'évolution du paramètre tétrachloroéthylène sur le forage des Blossières fait l'objet d'un suivi régulier car même s'il respecte la valeur de référence fixée à 1 µg/l en 2006, il a déjà été détecté à des concentrations supérieures à cette valeur les années précédentes.

Composé (en µg/l)	Eaux traitées				Eaux brutes	Normes	Recommandations OMS (2004)
	Forage du Clos des Bœufs	Forage de la Pouponnière	Forage des Blossières	Usine du Val			
Chloroforme	<1	27	8,5	18,9			200 µg/l
Bromoforme	2,8	7,8	3,1	1,9			100 µg/l
Dibromochlorométhane	4,2	5	8,7	7,3			100 µg/l
Dichlorobromométhane	2,2	13	7,7	9,6			60 µg/l
Somme THM	12,1	48,9	28	38,3		150 µg/l*	
1,1,1 trichloroéthane	<0,5	<0,5	0,8	<0,5			2 000 µg/l
Tétrachloroéthylène (1)	<0,5	<0,5	2,1	<0,5	<0,5		40 µg/l
Trichloroéthylène (2)	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5		
Somme (1)+(2)	0,5	<0,5	2,1	<0,5	<0,5	10 µg/l	
1,2 dichloro-éthane	<3	<3	<3	<3		3 µg/l	

* Cette valeur sera abaissée à 100 µg/l à compter du 25 décembre 2008

Teneurs en THM (en µg/l)	Forage du Clos des Bœufs	Forage de la Pouponnière	Forage des Blossières	Usine du Val	Norme somme THM
2004	3,4	1	5,1	24,6	150 µg/l
2005	3,2	1,8	7,9	18,8	
2006	2,5	5,8	11,8	19,1	
2007	2,9	11,7	15,1	14,7	
2008	12,1	48,9	28	38,3	

Teneurs en Tétrachloroéthylène (en µg/l)	Forage du Clos des Bœufs	Forage de la Pouponnière	Forage des Blossières	Usine du Val	Recommandation OMS Tétrachloroéthylène
2004	<0,5	<0,5	1,5	<0,5	40 µg/l
2005	<0,5	<0,5	1,9	<0,5	
2006	<0,5	<0,5	0,6	<0,5	
2007	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	
2008	<0,5	<0,5	2,1	<0,5	

✓ Les **indicateurs de radioactivité** sont systématiquement recherchés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation :

- les radionucléides α et β : leurs concentrations respectives dans l'eau doivent être inférieures à 0,1 Bq/litre et 1 Bq/litre. Ces valeurs servent ensuite à évaluer la Dose Totale Indicative (D.T.I.), c'est à dire le risque lié à l'exposition d'une population au rayonnement, et dont la norme est fixée à 0,10 mSv/an,

- le tritium, qui sert d'indicateur et dont la présence en concentrations élevées peut être le témoin de la présence de radionucléides artificiels. La dose maximum est fixée à 100 Bq/litre.

	Clos des Boeufs	Pouponnière	Blossières	Usine du Val	Normes
Radionucléides α	0,05	0,09	0,06	0,03	0,1 Bq/l
Radionucléides β	0,13	0,16	0,13	0,12	1 Bq/l
Tritium	<5	7	3	5,3	100 Bq/l

L'activité globale α ayant été inférieure à 0,1 Bq/litre, et l'activité globale β inférieure à 1 Bq/litre, on peut en déduire que la D.T.I., pour l'année 2008, a été inférieure à 0,1 mSv.

5 - Le suivi et la qualité des eaux distribuées

Le suivi des eaux distribuées est désormais réalisé à l'aide de deux programmes :

- le programme D1, composé d'une analyse bactériologique sommaire (B2) et d'une analyse physico-chimique, qui comprend désormais une recherche d'ammonium, complétée par une recherche :

a) de fer, de manganèse et de spores de bactéries sulfito-réductrices, associées pour les points de contrôle alimentés par les forages du Val et du Clos des Bœufs,

b) de sélénium, pour les points de contrôle alimentés par les forages de la Pouponnière et des Blossières ;

- le programme D2, complémentaire à l'analyse D1, qui comprend la recherche de nitrites, d'antimoine, cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HPA).

Conformément à la réglementation et au vu de la population desservie, 179 analyses de type D doivent être réalisées chaque année. Les prélèvements d'eau sont répartis en plusieurs endroits du réseau. Au total, 18 points de prélèvements ont été définis :

Site	Localisation	Origine de l'eau contrôlée	Nombre d'analyse de type D
Les Balnéades	Domaine de Limère	Eaux du Val	155 D1 dont 5 D1+D2
Hôtel Novotel	Rue Honoré de Balzac	Eaux du Val	
CHRO La Source	Avenue de l'Hôpital	Eaux du Val	
Piscine de La Source	Rue Beaumarchais	Eaux du Val	
Usine de la SIFA	Rue de la Fonderie	Eaux du Val	
Crèche Estienne d'Orves	Rue Estienne d'Orves	Eaux du Val	
Société FAMAR	Rue du Champs de Mars	Eaux du Val	
CHRO Madeleine	Rue Porte Madeleine	Eaux du Val	
Médiathèque	Rue des Murlins	Eaux du Val	
Société Technologie Servier	Rue Eugène Vignat	Eaux du Val	
Mairie de quartier de l'Argonne	Place Mozart	Eaux du Val	
Foyer Isabelle Romée	Rue du Puits de Linières	Eaux du Val	

Gymnase municipal Deniau	Rue de Coulmiers	Eaux du Val	
Foyer des jeunes travailleurs	Rue Jacquard	Eaux du Val	
Clinique des Buissonnets	Rue de l'Orbette	Eaux du Val	
Centre social	Allée Pierre Chevallier	Eaux de la Pouponnière	8 D1 dont 1 D1+D2
Ecole des Aydes	Rue des Ecoles	Eaux des Blossières	10 D1 dont 1 D1+D2
Ecole Michel de la Fourrière	Rue de la Barrière Saint-Marc	Eaux du Clos des Bœufs	16 D1 dont 2 D1+D2

Paramètres des eaux distribuées	Secteur Clos des Bœufs	Secteur Pouponnière	Secteur Blossières	Secteur Eau du Val	Normes Eaux distribuées
	1 point de contrôle	1 point de contrôle	1 point de contrôle	16 points de contrôle	
Turbidité en NTU	0,18	0,26	0,23	0,28 1 dépassement ponctuel à 2,3 NTU (CHRO La Source)	2 NTU
Fer en µg/l	100% conforme	100% conforme	100% conforme	100% conforme	200 µg/l
Manganèse en µg/l	100% conforme	100% conforme	100% conforme	100% conforme	50 µg/l
Sélénium en µg/l	100% conforme	100% conforme	100% conforme	100% conforme	10 µg/l
<i>Escherichia coli</i> dans 100 ml	100% conforme	100% conforme	100% conforme	99,3% conforme 1 dépassement ponctuel (piscine de La Source)	0/100 ml
Streptocoques dans 100 ml	100% conforme	100% conforme	100% conforme	99,3 % conforme 1 dépassement ponctuel (les Balnéades)	0/100 ml

↳ Pour l'année 2008, 189 analyses sur les eaux distribuées ont été entreprises.

La conformité des eaux, d'un point de vue bactériologique comme physico-chimique, a été observée dans 98,4 % des cas. Les 1,6 % de non conformité sont liées à un dépassement de la turbidité (supérieur à 2 NTU), et à deux non conformités bactériologiques mais qui n'ont pas été confirmées par des prélèvements de contrôle.

Conclusion : L'eau délivrée à la population pour l'année 2008 a respecté l'ensemble des normes fixées par la réglementation en vigueur.

M. le Maire – *On est d'accord là-dessus. Je soumetts cela à votre sagacité. Il s'agit d'émettre un avis favorable.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Contexte

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 a instauré l'établissement de Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air (P.R.Q.A.). Ils définissent les orientations régionales permettant de prévenir ou réduire la pollution atmosphérique. Les régions sont chargées de l'élaboration des P.R.Q.A., de leur suivi, de leur évaluation et révision éventuelle.

En région Centre, le P.R.Q.A. a été adopté le 14 janvier 2002, pour une durée de cinq ans.

Dès 2006, a été engagée une procédure d'évaluation qui s'est achevée en mars 2008. Les conclusions de cette évaluation mettent en évidence :

- une meilleure connaissance de la qualité de l'air, du fait de :
 - o l'extension du réseau de surveillance par la mesure fixe et la modélisation,
 - o l'inventaire des émissions et la surveillance des polluants liés aux particularités locales,
- une meilleure connaissance des expositions et impacts,
- des dépassements d'objectifs de qualité ou de valeurs limites pour 4 polluants.

Compte tenu de ce constat, la Région Centre a engagé en 2008 la révision du P.R.Q.A., en mobilisant les acteurs concernés par le thème, en constituant un comité de suivi, comprenant l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.), la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.R.A.S.S.) et l'association Lig'Air, et une commission consultative.

Cette dernière a validé en mai 2009 le projet de P.R.Q.A. qui a été transmis à la Ville pour avis.

Inventaire des émissions

Une synthèse rapide de l'inventaire des émissions est faite en annexe 1.

Il faut retenir qu'entre 2002 et 2007, il y a eu des dépassements de normes en région Centre pour quatre polluants. L'ozone a largement dominé la détermination de l'indice de qualité, la contribution des particules en suspension arrive en seconde position devant le dioxyde d'azote et le benzène.

Si l'indice de qualité a été qualifié de très bon à bon durant 288 jours en moyenne par an, les situations les plus dégradées (médiocre à mauvais) ont été rencontrées en moyenne 27 jours par an.

Enfin, Lig'Air a lancé en 2008 une étude sur la qualité de l'air intérieur dans plusieurs établissements scolaires, dont deux à Orléans.

Concernant l'agglomération d'Orléans, les travaux du Plan de Protection de l'Atmosphère ont montré que la qualité de l'air moyenne était bonne, mais qu'il existait deux problèmes : l'ozone, dont les concentrations peuvent être importantes, et le dioxyde d'azote, qui peut dépasser les valeurs limites qui seront en vigueur en 2010.

Orientations du P.R.Q.A.

Le bilan des émissions ainsi que l'évaluation du 1^{er} Plan Régional de la Qualité de l'Air ont permis d'appréhender les enjeux de sa révision :

- proposer des orientations actualisées au regard de la réglementation, des données et études scientifiques et sanitaires disponibles, et des problématiques émergentes telles que la qualité de l'air intérieur,
- proposer des orientations propres aux spécificités régionales,
- poursuivre l'amélioration des connaissances sur les effets de la pollution atmosphérique,
- mettre en oeuvre une communication efficace vis-à-vis du grand public et des publics ciblés.

La révision du P.R.Q.A. propose quatre orientations :

- I - approfondir les connaissances de la qualité de l'air,
- II - mieux connaître les effets de la qualité de l'air,
- III - agir pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- IV - renforcer l'information et la sensibilisation des publics.

Chacune d'entre elles se décline en recommandations, identifiées par une fiche comportant le détail de la recommandation, le(s) porteur(s) du projet et les indicateurs de suivi.

L'annexe 2 présente les 35 propositions de recommandation.

Suivi du P.R.Q.A.

Ce suivi a pour principaux objectifs :

- d'évaluer, par le suivi, l'actualisation et l'analyse des données, les résultats des actions engagées, pour les corriger ou réfléchir à de nouvelles propositions si besoin était,
- de vérifier l'application du Plan et de ses recommandations,
- d'évaluer les bénéfices du plan révisé et de communiquer sur les résultats.

Ce suivi fera l'objet de la mise en place :

- d'un comité technique, comprenant les services d'Etat, la Région, Lig'Air, les collectivités locales et les porteurs de projet,
- d'indicateurs déjà proposés, au nombre de 83, retenus pour leur facilité de mesure, leur simplicité et facilité de compréhension, qui seront renseignés de façon annuelle.

Avis sur le P.R.Q.A.

Les recommandations portant sur les orientations I et II permettent de répondre aux objectifs :

- d'amélioration de la connaissance des données et des effets des polluants à spécificité locale et des gaz à effet de serre, (extension du réseau de surveillance, études et programmes de recherche, surveillance des polluants dépassant les seuils),
- d'amélioration de l'information sur la qualité de l'air intérieur, (études sur différents type de locaux),
- d'anticipation des périodes de dépassement de seuils (modélisation).

Les porteurs de projets seront principalement Lig'Air, la D.R.I.R.E., l'A.D.E.M.E., la Région.

Les recommandations portant sur les orientations III et IV concernent davantage les collectivités locales. La Ville d'Orléans avec son Agenda 21 et son Plan de Déplacements Employés, ses projets de bilan carbone « services et patrimoine » et de Plan Climat Energie Territoire, d'éco-quartiers des Groues s'inscrit bien dans ces objectifs.

Enfin, la définition d'objectifs permettra le suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité du plan.

Cependant, on peut regretter :

- en introduction du P.R.Q.A., soumis à l'avis des collectivités, l'absence d'un document de synthèse, résumant l'ensemble du plan,
- comme pour le 1^{er} Plan Régional de la Qualité de l'Air, l'absence d'objectifs de réduction d'émissions à atteindre.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ANNEXE 1
Synthèse des inventaires des émissions

Les résultats sont consultables sur le site www.ligair.fr

V.L.A. : Valeur Limite Annuelle

O.Q. : Objectif de Qualité

Polluants Mesurés par le réseau permanent	Situation de fond	Situation de proximité routière	Remarques
Dioxyde d'azote	V.L.A. et O.Q. respectés.	V.L.A. respectée. O.Q. dépassé.	Aucun dépassement du seuil d'information et recommandations.
Dioxyde de soufre	Niveau très faible.		
Particules en suspension	V.L.A. et O.Q. respectés.	Respect des normes.	Stratégie de surveillance a évolué. Augmentation sensible des teneurs en 2007. Seuil d'information et de recommandation dépassé en 2007.
Monoxyde de carbone		Norme largement respectée.	
Ozone	O.Q. protection de la santé et O.Q. protection de la végétation dépassés plusieurs dizaine de jours par an.		Seuil d'information et de recommandations dépassé en 2003, 2004, 2005, 2006.
Benzène	V.L.A. et O.Q. respectés.	V.L.A. respectée. O.Q. dépassé.	
Métaux toxiques	Concentrations ont très largement respectés les réglementations en vigueur.		Evolution des moyennes annuelles montre une tendance à la baisse.
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	Plusieurs campagnes de mesures réalisées entre 2002 et 2007.		Teneur benzo(a)pyrène conforme.

Polluants Spécifiques non réglementés dans l'air	Résultats	Remarques
Pesticides	Détection à au moins une reprise de 26 pesticides sur les 52 suivis. Détection à au mois une reprise de 12 fongicides sur 16 suivis.	
Dioxines et furanes	Campagne à proximité de l'U.T.O.M. de Saran : niveaux faibles et caractéristiques de concentrations observées en milieu rural non influencé.	

ANNEXE 2

Liste des recommandations

Orientations	Recommandations	Détail
<p>Approfondir les connaissances de la qualité de l'air</p> <p>Porteurs Lig'air D.R.I.R.E. A.D.E.M.E. Région Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.) Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat (C.R.M.A.)</p>	Etendre la couverture	Optimiser la couverture de la surveillance
		Améliorer la précision du modèle
		Initier la surveillance de la qualité de l'air intérieur
	Améliorer la surveillance	Anticiper les dépassements de seuils de pollution
		Adapter la modélisation à l'échelle urbaine
		Caractériser la pollution de fond à l'ozone
	Adapter la surveillance Les problématiques régionales	Surveiller les polluants directement liés aux particularités locales
		Surveiller les polluants concernés par des dépassements de normes
Adapter la surveillance Les polluants nouvellement réglementés	Répondre ou devancer les échéances fixées	
Adapter la surveillance Les gaz à effet de serre	S'intéresser aux problématiques internationales	
<p>Mieux connaître les effets de la qualité de l'air</p> <p>Porteurs Lig'Air D.R.I.R.E. D.R.A.S.S. D.R.A.C. Région Parc Naturel Régional (P.N.R.) Associations Universités Organismes et Institut de recherches Chambre Régionale d'Agriculture</p>	Etudier la variabilité de l'exposition de la population	Cartographie
	Promouvoir les outils transversaux de recherche et suivi	Développer les outils existants pour connaître la qualité de l'air et son impact
		Développer de nouveaux outils pour connaître la qualité de l'air et son impact
	Connaître les effets de la pollution atmosphérique sur la santé le patrimoine bâti les milieux naturels les milieux agricoles	Quantifier l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé
		Evaluer les effets sur le patrimoine bâti
		Evaluer les effets sur les milieux naturels
	Evaluer les effets sur les milieux agricoles	

Orientations	Recommandations	Détail
<p>Agir pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques</p> <p>Porteurs C.R.C.I. C.C.I. C.R.M.A. A.D.E.M.E. D.R.I.R.E. Lig' Air D.R.A.A.F. Région Collectivités S.N.C.F.</p>	<p>Réduire les émissions à la source notamment les sources des polluants prioritaires pour la région</p>	<p>Promouvoir l'utilisation de technologies propres et sobres dans l'industrie</p>
		<p>Réduire l'utilisation des intrants</p>
		<p>Inciter à l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle</p>
		<p>Favoriser l'intermodalité</p>
		<p>Développer en transports l'utilisation de carburants moins polluants</p>
		<p>Inciter les collectivités, entreprises, administrations, établissements scolaires à s'engager dans une démarche P.D.E.</p>
		<p>Mettre en oeuvre des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre</p>
		<p>Intégrer les problématiques « pollution atmosphérique » et « santé » dans les projets d'aménagements du territoire</p>
<p>Renforcer l'information et la sensibilisation des publics</p> <p>Porteurs D.R.A.S.S. D.R.I.R.E. C.R.C.I., C.C.I. C.R.M.A. Préfecture A.D.E.M.E. Région D.R.A.A.F. D.R.A.C. A.O.T. Gestionnaire d'affichage Rectorat</p>	<p>Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les espaces clos</p>	<p>Promouvoir la santé dans les espaces clos</p>
	<p>Evaluer l'efficacité de la communication existante</p>	
	<p>Déterminer de nouvelles actions vers l'ensemble de la population</p>	<p>Expliquer au public l'origine et les effets et inciter à modifier les comportements</p>
		<p>Présenter les émissions issues du secteur industriel, les résultats des mesures et modélisations réalisées</p>
		<p>Mettre en oeuvre une communication sur la qualité de l'air intérieur</p>
		<p>Informers le grand public, collectivités, entreprises sur les aides financières A.D.E.M.E./Région</p>
	<p>Déterminer de nouvelles actions vers un public ciblé</p>	<p>Sensibiliser les personnes vulnérables en amont des pics de pollution, notamment en milieu scolaire</p>
		<p>Améliorer l'information du public sur les risques allergiques du fait de la surveillance des pollens.</p>

N° 45 – Agenda 21. Lutte contre le changement climatique. Demandes de subventions.

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est une demande de subventions pour faire notre bilan carbone qui est la première étape de notre plan climat.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son agenda 21 et de son engagement à lutter contre le changement climatique, la Ville a signé, début 2009, la convention des maires afin de soutenir et contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Europe sur la réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre.

En signant cette convention, la Ville s'est également engagée à réaliser dans les deux ans son Plan Climat Energie Territoire, ce qui répond aussi au Grenelle de l'Environnement.

Pour cela, la Ville est en cours de désignation d'un bureau d'études pour réaliser son bilan carbone « patrimoine et services » et élabore actuellement un cahier des charges pour la réalisation de son Plan Climat Energie Territoire.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) peut accompagner ces deux études.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte de la démarche d'élaboration du bilan carbone « patrimoine et services », qui concernera l'ensemble de la collectivité et d'élaboration du Plan Climat Energie Territoire ;

2°) solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'accompagner la démarche de la Ville, et notamment auprès de l'A.D.E.M.E. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 46 – Encouragement pour les actions menées en faveur du développement durable.

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est une subvention qu'on accorde chaque année au C.R.I.I.R.A.D. Cette association est extrêmement efficace sur les problématiques de rayonnements ionisants.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des associations sollicitent régulièrement la Ville pour obtenir un soutien dans la réalisation de leurs projets ou activités.

Après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de la subvention suivante :

NOM DE L'ORGANISME	OBJET DE LA DEMANDE	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
Commission de Recherches et d'Informations Indépendantes sur la Radioactivité (C.R.I.I.R.A.D.)	Développement de l'information sur les rayonnements ionisants, qu'ils soient d'origine naturelle, industrielle ou médicale. Amélioration de la protection du public et des travailleurs.	165	175

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 65748, T.S. 121 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ESPACES PUBLICS

N° 47 – Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Création de volières. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

(M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, assure la présidence de la séance)

Mme DE QUATREBARBES – *Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il s'agit d'approuver le marché relatif aux travaux d'aménagement de volières au Parc Floral, à passer avec les entreprises MALARD et VALOIRIS.*

Mme NOEL – *J'ai juste une petite remarque à faire. J'étais à la Commission Cadre de Vie avec Mme DE QUATREBARBES. Je crois me souvenir que la volière ne devait pas se faire. Finalement elle se fait, elle ne se fait pas ?*

M. CARRE – *Je vous donne la parole, Mme DE QUATREBARBES pour répondre à Mme NOEL.*

Mme DE QUATREBARBES – *Je comprends tout à fait votre question. Mais on est obligé de donner les résultats, comme la Commission est passée. Ce n'est pas pour cela qu'on fera la volière pour les faisans.*

M. CARRE – *Et pour les autres volatiles ?*

Mme DE QUATREBARBES – *Pour les oiseaux tropicaux, oui.*

M. CARRE – *Nous voilà rassurés.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La présentation d'animaux au sein du Parc Floral constitue l'un de ses attraits importants, à la fois dans leur diversité et dans leur présentation : oiseaux aquatiques sur le Loiret, Serre aux papillons, présentation d'animaux de la faune française.

Par ailleurs, le parc possède actuellement un patrimoine animalier non présenté au public et abrité dans les locaux et dans les volières de l'animalerie. Ce cheptel est constitué de faisans et d'oiseaux exotiques.

Aussi, dans le cadre du plan d'investissement cofinancé avec le Département du Loiret, la Ville envisage d'installer de nouvelles volières dans un paysage d'évocation tropicale et d'un parcours découverte consacré aux faisans.

En vue de la réalisation de ces travaux, un dossier à procédure adaptée a donc été préparé conformément aux articles 26-II-5 du Code des Marchés Publics (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006).

Les prestations incluses dans ce dossier comprennent deux lots, comportant une tranche ferme (parcours tropical) et une tranche conditionnelle (parcours découverte des faisans) :

- ✓ Lot n° 1 : gros oeuvre V.R.D.,
- ✓ Lot n° 2 : ossatures-habillage-serrurerie.

Lors de sa réunion du mercredi 2 septembre 2009, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

- 1 - valeur technique : 45 %
- 2 - prix des prestations : 40 %
- 3 - moyens humains et références : 15 %

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché, après procédure adaptée, relatif aux travaux d'aménagement de volières au Parc Floral à passer avec les entreprises suivantes :

lot n° 1 – gros-œuvre V.R.D. - entreprise MALARD, pour un montant de 77 118,08 € T.T.C.

lot n° 2 – ossatures-habillage-serrurerie – Société VALOIRIS, pour un montant de 207 885,61 € T.T.C.

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget annexe du Parc Floral, fonction 8231, article 2318, programme 08D1008, T.S. 821 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 48 – Plan de relance. Amélioration de voirie. Marché au titre de l'année 2009. Approbation d'un avenant.

Mme de QUATREBARBES – *Dans le cadre du plan de relance, il s'agit d'un avenant au marché à bons de commande à passer avec la Société EUROVIA.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du programme d'amélioration de voirie 2009, la Ville a approuvé, par délibération en date du 29 mai 2009, un marché à procédure adaptée (article 26-II-5 du Code des Marchés Publics) à bons de commande avec la Société EUROVIA CENTRE LOIRE.

Pour la réalisation des travaux du plan de relance, des prestations complémentaires s'avèrent indispensables. Ces travaux complémentaires nécessitent l'adjonction d'un bordereau de prix complémentaires au bordereau de prix unitaire initial.

Ces prix complémentaires résultent en fait de la mise en œuvre de matériaux liés à des opérations bien spécifiques et non utilisés habituellement.

A cet effet, un avenant, sans modification des montants minimum et maximum initiaux du marché, est proposé au Conseil Municipal.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE, relatif à l'établissement d'un bordereau de prix complémentaires au marché d'amélioration de voirie 2009 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, fonction 822, article 2315, opération 07A032, T.S. 810 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 49 – Plan de relance. Avenue de Concyr et rue Winston Churchill. Amélioration de l'éclairage public. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver le marché relatif aux travaux d'amélioration de l'éclairage public avenue de Concyr et rue Winston Churchill, à passer avec C.E.E. CITEOS / S.P.I.E. OUEST pour un montant de 155 175,02 € T.T.C.*

M. CARRE – *Je tiens à en profiter pour saluer tout le travail fait en ce moment par les Services pour ce plan de relance qu'on a voté au mois de juin, si ma mémoire est bonne. On a inscrit à peu près une augmentation entre 15 % et 20 % d'investissements supplémentaires à faire. D'ailleurs cela se voit dans la Ville pour les Orléanais. Il y a une période un peu difficile à passer en*

ce moment. Mais c'est aussi pour le bien de la Ville. Tout le monde est à l'heure, que ce soit les Services et maintenant les entreprises, cela produit tous ses effets et je vous en félicite.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer le plan de relance des travaux d'amélioration de l'éclairage public, la Ville a lancé une consultation en procédure adaptée en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés Publics concernant des travaux pour l'avenue de Concyr et la rue Winston Churchill.

La Commission d'Appel d'Offres du 2 septembre 2009 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 60),
2. Prix des Prestations (pondération : 40).

Elle propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du groupement C.E.E. CITEOS / S.P.I.E. OUEST pour un montant de 155 175,02 € T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif aux travaux d'amélioration de l'éclairage public avenue de Concyr et rue Winston Churchill, à passer avec le groupement C.E.E. CITEOS / S.P.I.E. OUEST, pour un montant de 155 175,02 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, article 2315, opérations 07R0340 et 07A032, T.S. 810 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 50 – Distribution publique d'électricité. Délégation de service public. Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année 2008. Présentation.

Mme de QUATREBARBES – C'est un rapport annuel assez important. Je voudrais quand même souligner quelque chose de tout à fait essentiel concernant le volet social.

Face à la crise et aux difficultés, E.R.D.F. a fait un très gros effort pour assouplir son dispositif de solidarité pour les clients en difficulté de paiement. Je parle bien des personnes en difficulté et non pas des mauvais payeurs. Il y a une grosse différence.

Le service social est maintenant immédiatement informé dès que E.R.D.F. fait une première relance auprès du client. Il peut se passer 75 jours pour trouver une solution, pour échanger avec le client et E.R.D.F., le fournisseur. C'est une marge de sécurité importante. C'est le maximum. E.R.D.F. ne coupe plus. C'est important de le savoir. Il laisse en plus un minimum de kilowatts heure pour vivre, pour assurer le fonctionnement du chauffage et des appareils électroménagers.

E.R.D.F. a des cellules spécialisées sur le territoire pour accompagner et donner des aides aux personnes en difficulté. J'insiste là-dessus car effectivement c'est vraiment leur volonté de marquer une solidarité vis-à-vis des personnes et des ménages en difficulté.

Je voulais surtout insister là-dessus. Sinon c'est un rapport épais et ennuyeux que je ne vais pas vous lire ce soir. Mais je trouvais ce volet social important à souligner.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

E.D.F. Réseau Distribution Grand Centre, délégataire du service public pour la concession relative à la distribution d'énergie, a remis son rapport pour l'exercice 2008.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de E.D.F. Réseau Distribution Grand Centre, délégataire du service public de la distribution d'électricité, au titre de l'année 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2008

La concession de distribution publique d'électricité a été renouvelée pour 20 ans le 10 février 1993.

L'année 2008 s'est caractérisée par la création au 1^{er} janvier d'E.R.D.F., filiale à 100 % d'E.D.F., ayant en charge l'intégralité des missions de service public du distributeur d'E.D.F. Une organisation a été mise en place au sein d'E.D.F. et d'E.R.D.F. pour faciliter les relations avec les collectivités territoriales et les autorités concédantes.

Eléments clés

La concession concerne en basse tension 63 144 clients au tarif réglementé, 5 081 clients ayant fait valoir leur éligibilité (ce nombre a plus que doublé entre 2007 et 2008) et, en haute tension 14, soit un total de 68 239 clients, en augmentation de 600 par rapport à 2007.

L'énergie vendue en basse tension est de 582 163 712 kWh (+ 8 % par rapport à 2007), ce qui représente une recette totale de 43 382 104 €.

Au 31 décembre 2008 :

- le réseau BT est de 494,7 km, en progression de 0,5% par rapport à 2007.

La part en aérien nu continue de diminuer (-12,1 %) au profit de la part en torsadé (+8,1 %) ou souterrain (+ 1,2 %) ; la part de souterrain représentant 74,54 % du total du réseau ;

- le réseau HTA est de 216,65 km en progression de 1,1 % par rapport à 2007, réparti comme suit : 99 % en souterrain et 1 % en aérien nu.

Le nombre de postes de distribution publique est passé de 438 en 2007 à 445 en 2008.

Qualité de l'électricité et continuité de distribution

Sur le territoire de la concession, 43 interruptions longues suite à des incidents (durée supérieure à 3 minutes) hors incidents RTE (Réseau Transport Electricité) et hors incidents postes sources ont été enregistrées (61 en 2007).

Plus de 99 % des clients de la concession sont bien alimentés et bénéficient d'un niveau de tension conforme à la norme européenne.

Le temps de coupure moyen par client et par an est de 35 mm et reste dans des proportions équivalentes à celui enregistré en 2007.

Deux intempéries importantes dans le Loiret ont privés d'électricité de nombreux clients, mais le rétablissement s'est opéré très rapidement grâce aux dispositifs mis en place pour ce type d'événements.

Actions en faveur des clients démunis

Face à la crise, le dispositif de solidarité a été élargi et assoupli pour les clients en difficulté de paiement.

Travaux réalisés

Sur le territoire d'Orléans, plus de 11 km de réseaux souterrains HTA et BT ont été mis en service en 2008.

Au titre de l'article 8, « participation au financement des travaux d'intégration des réseaux », E.R.D.F. a contribué à hauteur de 78 500 €.

Eléments financiers

En 2008, E.R.D.F. a consacré plus de 3 300 000 € d'investissements bruts sur le territoire de la concession.

Le résultat reconstitué sur le territoire de la concession s'élève à 537 000 €.

La valeur comptable des ouvrages concédés est de :

- 69 400 000 € en valeur brute contre 66 000 000 en 2007,
- 39 500 000 € en valeur nette contre 37 100 000 en 2007.

La Ville d'Orléans a perçu au titre de :

- la redevance R1 dite de « fonctionnement » : 24 441 €, soit + 2,8 % par rapport à 2007,
- l'occupation du domaine public : 65 759 €,
- la participation aux travaux environnement : 78 500 €,
- la taxe municipale reversée : 1 848 198,45 € pour l'ensemble des fournisseurs, soit + 8,6 % par rapport à 2007.

N° 51 – Distribution publique de gaz. Délégation de service public. Rapport annuel d'activités de la concession au titre de l'année 2008. Présentation.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Gaz de France Réseau Distribution Centre, délégataire du service public pour la concession relative à la distribution publique de gaz à Orléans, a remis son rapport pour l'exercice 2008.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de Gaz de France Réseau Distribution Centre, délégataire du service public de la distribution de gaz, au titre de l'année 2008 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ - COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2008

La concession de distribution publique de gaz a été établie pour 20 ans le 22 février 1994.

L'année 2008 s'est caractérisée par la création au 1^{er} janvier de G.r.D.F., filiale à 100 % du groupe G.D.F.-SUEZ, ayant en charge la distribution de gaz naturel sur la quasi totalité du territoire français.

Une organisation a été mise en place au sein de G.D.F. et de G.r.D.F. pour faciliter les relations avec les collectivités territoriales et les autorités concédantes.

Eléments clés

La concession concerne 33 148 clients (- 0,4 % par rapport à 2007).

La quantité acheminée est de 768 187 Mwh, ce qui représente une recette de 7 379 000 €.

Le réseau gaz, de 317 700 m en 2008, se répartit en 264 776 m de réseau moyenne pression (257 636 en 2007), 52 927 m de réseau basse pression (55 565 en 2007), 55 postes de distribution (58 en 2007).

Les investissements réalisés se répartissent en :

- 1 073 000 € (219 000 € en 2007) pour le développement des réseaux,
- 1 284 000 € (541 000 € en 2007) pour la modernisation des ouvrages.

Qualité et sécurité de la distribution

Le nombre d'appels de tiers pour des dépannages-sécurité dans le territoire de la concession est de 1 036 en 2008 contre 1 047 en 2007. Le nombre d'incidents relevés sur les ouvrages de la concession est de 470 en 2008 contre 464 en 2007 dont 192 incidents avec fuite contre 208 en 2007.

Le nombre de clients touchés par des interruptions suite à des incidents est de 1 154 en 2008 contre 1 494 en 2007.

Un incident important est survenu sur le réseau situé rue des Carmes qui a conduit au remplacement de 85 m de fonte par du réseau moyenne tension et par la reprise de 11 branchements.

Le résultat des enquêtes de satisfaction menées en 2008 dans le Loiret s'établit pour les clients particuliers à 94,6 %, pour les clients professionnels à 94,8 %, et pour les collectivités locales à 79,7 %.

La maintenance des ouvrages concédés se traduit par une surveillance régulière des réseaux de distribution, par une vérification périodique des compteurs, par la modernisation des ouvrages (renouvellement et renforcement des canalisations). A titre indicatif, en 2008, 213 km de réseaux ont été vérifiés dans le territoire de la concession, et 3 521 m de canalisations ont été déclassés.

Les actions contribuant à la prévention des dommages aux ouvrages et renforçant la sécurité des personnes sont reconduites. Un nouvel outil, Protys, est mis en place pour faciliter la démarche

« Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux » (D.I.C.T.) en y associant 6 autres gestionnaires de réseau.

Travaux réalisés

G.r.D.F. a réalisé plus de 1 000 m d'extension de réseau en réponse à différents projets d'urbanisme et il a en outre renouvelé plus de 3 000 m de réseau acier.

Développement durable

Gaz de France continue et renforce son action dans le développement durable avec pour objectif de toujours mieux concilier ambition industrielle, performance économique, responsabilité sociale et équilibre écologique : plusieurs actions sont mises en place.

Eléments financiers

La valeur comptable des ouvrages concédés est de :

34 364 000 € en valeur brute contre 32 170 000 € en 2007

22 120 000 € en valeur nette contre 20 499 000 € en 2007

La Ville d'Orléans a perçu au titre de :

- la redevance R1 dite de « fonctionnement » : 38 025,98 €, soit + 2 % par rapport à 2007,

- l'occupation du domaine public : 8 533,05 €.

N° 52 – Parc de stationnement Le Martroi. Délégation de service public. Rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2008. Présentation.

Mme CHERADAME – *Avec vos délibérations, vous avez un extrait du compte-rendu d'activités pour l'année 2008 du parc de stationnement du Martroi qui est exploité par VINCI PARK.*

Je vous demande d'en prendre acte.

Mme NOEL – *Je veux juste faire remarquer la baisse de fréquentation de 9,5 %, ce que je trouve plutôt positif. On peut considérer que nos concitoyens nous montrent la voie. Il faut peut-être repenser un peu tous ces parkings qu'on veut parfois nous mettre. Merci.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'Assemblée délibérante.

La Société VINCI PARK, délégataire du service public pour la gestion du parc de stationnement Le Martroi, a remis son rapport pour l'exercice 2008.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la Société VINCI PARK, délégataire de service public pour la gestion du parc de stationnement Le Martroi, au titre de l'année 2008 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

PARC DE STATIONNEMENT LE MARTROI

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2008

Le parc de stationnement Le Martroi à Orléans est exploité par la Société Vinci Park dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 45 ans à compter du 30 mai 1986.

La capacité totale de l'ouvrage est de 365 emplacements répartis sur 4 niveaux de sous-sol, dont 285 places publiques et 80 places louées à des particuliers.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de VINCI Park, par VINCI Park Services, filiale spécialisée dans l'exploitation stationnement du groupe. Localement, l'exploitation est assurée par un responsable assisté de 2 collaborateurs à temps plein.

Les services du siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité déléguée, la gestion administrative et financière de l'exploitation.

L'exploitation du parc de stationnement payant a généré en 2008 une recette globale de 765 230 € T.T.C., en baisse de 2,8 % par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2008 a été marquée par les faits suivants :

- une forte baisse de la fréquentation horaire, probablement due à la conjoncture économique,
- une progression sensible de la durée du stationnement horaire,
- une légère augmentation du nombre d'abonnés, permettant de compenser une partie de la baisse de fréquentation horaire du parc,
- la présence persistante d'une zone de stationnement sauvage aux entrées du parc, rue Banner et rue d'Escures.

La fréquentation du parc de stationnement est en baisse de 9,5 % sur l'année, ce qui correspond à une fréquentation de 148 752 véhicules contre 164 401 en 2007.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants : réfection de la peinture dans les bureaux d'accueil et renforcement des éclairages dans les niveaux du parking.

La qualité du service rendu à la clientèle est maintenue par la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces, par la formation régulière des agents.

De nombreux services destinés à rendre l'utilisation du parking plus agréable sont proposés. Des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité. Il est à noter en 2008 l'opération « Poésie en sous-sol ».

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

Pour mesurer la qualité, VINCI Park fait réaliser auprès de ses principaux ouvrages, et par une société indépendante, d'une part un audit mesurant un certain nombre de critères au cours d'une visite (entretien du parc et des escaliers, aspect général des espaces accueil, accueil de la clientèle et relation commerciale), et d'autre part un audit sur la qualité d'accueil téléphonique. Pour ce dernier, un classement est opéré et le parc du Martroi a obtenu une note très encourageante de 17 sur 20.

La valeur brute H.T. du patrimoine est de 3 238 657,42 € et la valeur nette comptable est de 584 010,12 €.

La redevance 2008 versée par Vinci Park est de 19 902,67 €.

TOURISME – RELATIONS PUBLIQUES

N° 53 – Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, mes chers collègues, plusieurs associations ou porteurs de projets sollicitent l'aide de la Ville pour un montant de 7 115 €.*

Je voudrais vous signaler que nous avons une italienne d'Aquila, la Ville qui a eu un tremblement de terre très important. Elle est arrivée à Polytech. Elle a fait sa rentrée. La Ville prend en charge à hauteur de 2 415 €, sa chambre universitaire ainsi que l'abonnement annuel de la S.E.T.A.O. Le reste est totalement pris en charge par l'association qui la reçoit.

M. CARRE – *L'association est un Club Service.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *C'est le Rotary Club.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou porteurs de projets, sollicitent l'aide de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 041, 043 et 044, articles 65748 et 6714, T.S. 252 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2008	2009
Association Loire Vistule	L'association a pour but de maintenir et de faire découvrir la culture polonaise à Orléans et dans la région en organisant régulièrement différentes manifestations (concerts, conférences, expositions, cours de langue...). De plus, dans le cadre d'un partenariat entre le C.H.R.O. et l'hôpital de Cracovie, 4 étudiants en médecine de Cracovie sont venus en stage cet été pour une période d'un mois. L'association a participé activement à l'accueil de ces jeunes externes.	1 900	1 700
Association Orléans Trait d'Union Monde	Association humanitaire créée en 1984 pour mener des actions de solidarité avec les pays en voie de développement, en particulier le Rwanda, la République Démocratique du Congo, le Cameroun, dans le domaine de la santé et de l'éducation. Les principaux projets pour 2009, pour lesquels l'aide de la Ville est sollicitée sont : <ul style="list-style-type: none"> - la reconstruction de la cantine scolaire de Rushaki qui s'est effondrée suite à des intempéries, - la participation à l'équipement mobilier du nouveau centre d'accueil pour handicapés de Rulindo. 	2 500	2 500
Rotary Club d'Orléans	Le tremblement de terre qui a affecté début avril dernier la ville de L'Aquila (région des Abruzzes) en Italie, a été très dévastateur. Très sensible à cet état de fait, le Rotary Club d'Orléans a souhaité apporter son soutien, à son niveau. Il a choisi d'appuyer l'Université de L'Aquila (faculté d'ingénierie) en proposant d'accueillir, en accord avec l'Ecole Polytechnique d'Orléans, un étudiant de L'Aquila pour 2009/2010. Une aide de 2 415 € est demandée correspondant à l'hébergement en chambre universitaire et à l'abonnement annuel à la S.E.T.A.O., soit 25 % du budget global du projet.	-	2 415

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2008	2009
M. Clément JOLY	Etudiant en 3 ^{ème} année à l'Ecole Polytechnique d'Orléans, Clément JOLY se destine au secteur de l'aéronautique. Dans ce cadre, il a choisi d'effectuer son séjour d'étude à l'étranger à l'Université de Wichita, notre ville jumelle américaine, réputée pour son enseignement de qualité dans ce domaine (Wichita est appelée la capitale mondiale de l'aérospatiale et accueille les sièges des plus grands constructeurs mondiaux : Boeing, Bombardier, Spirit Aerosystems...).	-	500
TOTAL		4 400	7 115

N° 54 – Office de Tourisme et de Congrès. Demande de classement. Avis à émettre.

Mme PILET-DUCHATEAU – *C'est une délibération qui, je pense, va faire plaisir à mon collègue, M. Michel BRARD.*

Afin de respecter les normes en vigueur et en fonction de l'organisation actuelle de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, il convient de demander son nouveau classement en 3 étoiles. Je peux vous dire que l'Office de Tourisme d'Orléans, dans le premier semestre, a connu une fréquentation en hausse de 5,5 %.

M. BRARD – *Je remercie Mme PILET-DUCHATEAU de m'avoir cité sur ce point important concernant l'Office de Tourisme. Je voterai bien sûr cette délibération. Comme en plus j'ai reçu le pouvoir de ma collègue de gauche, Mme Sophie FERKATADJI, je voterai donc deux fois pour ce projet. Je le soutiens d'autant plus qu'en matière de rayonnement, les étoiles c'est formidable pour la Ville d'Orléans.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je suis tout à fait d'accord.*

M. le Maire – *Il suffit que je m'en aille...*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le classement de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, arrêté en avril 2005 pour cinq années par la Préfecture du Loiret, arrive à son terme prochainement. Il convient donc de formuler une nouvelle demande de classement auprès de la Préfecture pour les cinq années à venir, conformément à la législation en vigueur.

Le classement des Offices de Tourisme a pour objet la mise en œuvre d'un service d'accueil et d'information auprès des visiteurs et des touristes, de qualité suffisante et accessible à tous. Il vise à proposer des prestations homogènes sur l'ensemble du territoire national. Ce classement s'échelonne de 1 à 4 étoiles selon des normes précisées par un arrêté ministériel du 12 janvier 1999.

Afin de respecter les normes en vigueur et en fonction de l'organisation actuelle de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, il convient de demander son nouveau classement en 3 étoiles.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) émettre un avis favorable sur la procédure mise en œuvre pour le nouveau classement de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la demande de classement en 3 étoiles de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

COMMERCE

N° 55 – 16^{ème} soirée de la qualification organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Chambre de Métiers pour l'organisation de la 16^{ème} soirée de la qualification, qui met en valeur l'apprentissage et la formation professionnelle continue dans les secteurs des métiers de l'artisanat.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret organise depuis une dizaine d'années les soirées de la qualification afin de valoriser l'apprentissage et la formation professionnelle continue dans les secteurs des métiers de l'artisanat.

Organisée à nouveau en 2009, cette manifestation se déroulera en deux temps :

- le dimanche 13 septembre 2009 à 12 h 30 (lieu à définir) pour la remise des diplômes et titres de l'artisanat ;
- le jeudi 3 décembre 2009 à 18 h 00 au centre culturel « La passerelle » à Fleury-les-Aubrais pour les récompenses aux apprentis.

Cette nouvelle édition vise à valoriser les filières de l'apprentissage et de la formation professionnelle et à sensibiliser les publics (élus, socio-professionnels).

L'organisation de cette manifestation se fait en partenariat, notamment avec la Région Centre, Sphéria Val de France, la Banque Populaire, Maaf Assurances, le Centre de Gestion agréé du Loiret, CMW informatique.

Le coût estimé de cette manifestation s'élève à 51 000 € correspondant à des dépenses de promotion (cartons invitations, médailles des lauréats..), de location de salle et matériel, de frais d'animation et buffet.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret pour l'organisation de la 16^{ème} soirée de la qualification ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette manifestation ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 56 – Forum du Commerce organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Attribution d'une subvention.

M. FOUSSIER – *On reste dans le domaine consulaire. La Chambre de Commerce organise au Centre de Conférences le forum du Commerce à destination des acteurs du commerce le 5 octobre prochain. Cette opération se fait dans le cadre du F.I.S.A.C. Nous sommes partenaires. Nous mettons à disposition le Centre de Conférences pour 3 000 €, auxquels s'ajoutent une subvention de 2 000 €.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Chambre de Commerce et d'Industrie organise le 5 octobre 2009 au Centre de Conférences d'Orléans le Forum du commerce à destination des acteurs du commerce.

Ce rendez-vous a vocation à apporter aux professionnels du commerce (chefs d'entreprises, collaborateurs, unions commerciales, élus et techniciens des collectivités locales) des informations, des idées, des solutions sur les outils ou les techniques permettant d'accroître leur performance commerciale, d'améliorer, de compléter ou d'approfondir leurs connaissances pour optimiser le fonctionnement de leur magasin. Les Rencontres du Commerce, c'est aussi un forum d'échanges, d'informations sur les évolutions qui touchent le monde du commerce.

Des prestataires viendront exposer leurs solutions (conseil, techniques, etc.), des conférences et ateliers seront organisés autour de 4 thématiques principales :

- l'aménagement du point de vente,
- les outils de fidélisation et de développement de la clientèle,
- les nouvelles formes de commerce et les réglementations commerciales,
- les outils pour mettre en œuvre une politique en faveur du commerce au niveau local.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) du Loiret organise cette manifestation en partenariat avec l'Etat, dans le cadre du programme d'actions F.I.S.A.C. d'Orléans. Le coût de cette opération s'élève à 86 000 € avec une aide de l'Etat de 21 500 €.

La Ville d'Orléans, partenaire de l'opération met à disposition le Centre de Conférences correspondant à un coût de 3 000 €, pour cette manifestation. A ce titre, la C.C.I. sollicite également une aide de la Ville pour la location du matériel et les services liés à l'organisation du forum.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret pour l'organisation du Forum du Commerce le 5 octobre 2009 au Centre de Conférences ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de cette opération ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 65748, T.S. 751 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 57 – F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

M. FOUSSIER – *Toujours en ce qui concerne les devantures dans le cadre du F.I.S.A.C., il s'agit d'une subvention de 7 279 € pour le magasin Subway qui a refait sa vitrine.*

M. RICOUD – *La colère de M. FOUSSIER, a-t-on des nouvelles sur Champion et LIDL ? On nous pose la question tous les jours.*

M. le Maire – *Quand il y aura des bonnes nouvelles, on les communiquera.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville.

Dans ces conditions, le dossier de l'établissement SUBWAY (MC PARTNERS) situé 21, rue Jeanne d'Arc, remplit les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %).

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'établissement SUBWAY (MC PARTNERS) relative à l'octroi d'une subvention au titre du F.I.S.A.C. ;

2°) approuver l'octroi de la subvention, d'un montant de 7 279 € à cet établissement, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04A407, T.S. 751 ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

F.I.S.A.C. DEVANTURES ET ENSEIGNES

Conseil Municipal du 11 septembre 2009

Attribution de subventions

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 10 000 €

Subvention versée : 50 % F.I.S.A.C. + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en € H.T.)
SUBWAY (MC PARTNERS) Monsieur GONZALEZ 21, rue Jeanne d'Arc	7 279	18 199

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 58 – Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être ».
Association Cosmetic Valley. Attribution d'une subvention.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver la subvention de 30 000 € que nous versons à la Cosmetic Valley. Je vous rappelle que le pôle cosmétique a reçu un avis favorable de l'Etat au moment de l'évaluation des pôles de compétitivité en juin 2008.*

M. BRARD – *M. le Maire, cela me paraît une délibération importante. On n'en parle pas plus ce soir. L'effort est important sur ce dispositif de pôle de compétitivité. Je pense que cette question de la Cosmetic Valley est véritablement très cohérent et très pertinent. J'espère que cela amènera au développement qu'on en attend, notamment sur le plan d'une reconnaissance internationale.*

M. le Maire – *Tout à fait.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville est partenaire du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être », communément appelé « Cosmetic Valley » depuis la décision, prise en Conseil Municipal du 27 janvier 2006, d'accompagner la création de ce pôle.

Ce pôle fédère 200 entreprises du secteur, employant 16 000 personnes et générant un chiffre d'affaires de 2 500 000 €.

Le pôle Cosmetic Valley a fait l'objet d'une évaluation positive de l'Etat en juin 2008. Cette expertise positive permet à la Cosmetic Valley de faire partie des trente et un pôles de compétitivité labellisés par l'Etat ayant reçu cette notation.

L'objectif du pôle cosmétique est d'obtenir une labellisation en pôle mondial. En effet, c'est la seule structure nationale regroupant, au sein d'un même pôle, l'ensemble des grands groupes cosmétiques et plus de la moitié des Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) du secteur. Le renforcement du potentiel de recherche du pôle, notamment la recherche orléanaise, est un atout important de cette demande.

Avec le soutien des collectivités territoriales, la Cosmetic Valley anime un réseau d'entreprises, de centres de recherche et d'établissements de formation engagés dans une démarche partenariale autour d'une dynamique d'innovation et de conquête des marchés internationaux.

Ainsi, depuis sa labellisation « pôle de compétitivité » en 2005, la Cosmetic Valley a permis de faire émerger plus de 16 projets dont EPACA, Décors innovants, Cosmerev... élaborés conjointement entre les entreprises du pôle et des laboratoires publics de recherche dont ceux d'Orléans. Par ailleurs, le succès du congrès Cosm'Innov dont l'association est co-organisateur, a confirmé le rôle majeur d'Orléans dans le développement des activités scientifiques du pôle.

De plus, suite à l'évaluation nationale des pôles de compétitivité, l'Etat a souhaité responsabiliser davantage les acteurs des pôles en évoluant vers une logique de contractualisation, via la rédaction d'un contrat de performance pluriannuel (2009-2011) signé entre la gouvernance des pôles, l'Etat et les collectivités locales financeurs de la gouvernance du pôle. Ce contrat de performance a été approuvé lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2009.

Pour toutes ces raisons, il est demandé à la Ville de continuer de soutenir l'association Cosmétic Valley dans sa démarche, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 €.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'Association Cosmetic Valley ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avéreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 65748, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 59 – Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être ».
Convention relative au projet COSMEREV. Attribution d'un avenant.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver un avenant à une convention relative au projet COSMEREV qui est actuellement un des projets phares du pôle cosmétique. C'est un projet de recherche autour du derme.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être », la Ville est partenaire du projet de Recherche Cosmerek.

Ce projet a pour objet l'étude des modifications du derme superficiel avant et après régénération tissulaire. Il se caractérise par une forte recherche en amont pour la caractérisation de la peau et la déclinaison commerciale en produits et matériels spécifiques.

La Ville a donc été signataire d'une convention de mise en œuvre du projet, en partenariat avec le Département du Loiret et l'Université d'Orléans (Laboratoire U.M.R. 658-CARQO), en février 2009.

Du fait de la répartition des compétences, et notamment de la compétence économique assurée par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », qui intervient sur les actions

de valorisation économique de ces projets, la Ville intervient uniquement sur le volet « recherche publique ».

Dans la convention initiale, la participation de la Ville s'élève à 81 514 € et un premier versement a été effectué, correspondant à 35 % du montant global, selon les modalités de la convention.

Cependant des modifications ont été apportées par le Ministère de l'Industrie sur les aspects financiers. Ainsi, l'enveloppe subventionnable a été réduite de 750 000 € à 713 000 €.

De plus, la durée du projet et du financement est portée de 3 à 4 ans.

L'avenant n° 1 précise donc :

- la réduction de l'enveloppe globale qui ne modifie pas le montant de la participation de la Ville. Cependant, au cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable de 713 000 €, la part des collectivités sera réduite au prorata ;
- la modification de la durée du projet estimée à 4 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2012 maximum).

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement du programme de recherche Cosmerv, à passer avec le Département et l'Université, afin de prendre en compte la réduction de l'enveloppe globale d'une part et la modification de la durée du projet COSMEREV d'autre part ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 60 – Association DREAM. Mise en oeuvre du cluster. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL – *Je me permets de vous rappeler en quelques mots la création de DREAM en 2007, à l'initiative de la Ville. C'est un pôle d'excellence qui participe au développement économique, à l'attractivité du territoire, en valorisant toutes les compétences locales sur le thème de l'eau et de l'environnement. DREAM, créé en 2007, après un petit peu moins de deux ans aujourd'hui, a toujours travaillé également en relation avec un autre cluster qui est plutôt de recherches, qui s'appelle RésoNat. On a pu déjà identifier plus de 9 projets qui sont lancés. 24 projets sont en cours. Aujourd'hui, DREAM peut répondre à l'appel à projet du Gouvernement sur les pôles de compétitivité d'écotechnologies qui seront mis en oeuvre au cours de l'année 2010.*

Aussi je vous propose d'approuver la subvention de fonctionnement à DREAM ainsi que la convention correspondante que nous passons chaque année. Cette année, elle sera de 36 000 € car il y a un effort supplémentaire pour monter ce dossier d'appel à projets pour les pôles de compétitivité.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« A la suite de l'étude initiée par la Ville d'Orléans et menée par Orléans Val de Loire Technopole en 2006, sur les possibilités de développement d'un pôle d'excellence, articulé autour du développement durable et de l'environnement est né le Cluster DREAM en 2007.

L'objectif de ce cluster est d'initier des projets pour protéger la ressource en eau, la pérenniser et améliorer sa qualité. Il a également le rôle de créer de nouveaux services pour une meilleure gestion, contribuer à la création de formations spécifiques et au développement de nouvelles filières professionnelles ou de recherche.

Ainsi, la création à Orléans de ce nouveau pôle répond à plusieurs objectifs :

- améliorer la compétitivité des entreprises du secteur de l'environnement,
- créer des conditions de développement de la recherche favorable à l'innovation,
- conforter la démarche d'Agenda 21 de la Ville.

En outre, le cluster, qui fédère 45 structures impliquées dans la démarche, a permis l'initiative puis le démarrage de projets concrets aux objectifs environnementaux, sociaux et économiques clairs.

Le bilan de l'association pour 2008 est très encourageant puisque trois projets ont été lancés, un projet est en phase de lancement et quatre nouvelles pistes ont été identifiées pour un démarrage prévu fin 2009/début 2010. Ont été ainsi générées plus de dix créations d'emplois directes et environ quinze créations indirectes ainsi que deux nouvelles filières de formation continue. La réussite du Forum RésoNat/DREAM est également un bon exemple de la dynamique du cluster.

En terme financier, l'association DREAM a fonctionné avec un budget d'à peine 100 000 € en 2008 pour l'animation, le fonctionnement du cluster et l'ingénierie des projets.

Les objectifs de l'association pour 2009 sont les suivants :

- répondre à l'appel lancé par le Gouvernement pour faire évoluer si possible le cluster vers un pôle de compétitivité, ce qui nécessite l'appui d'un cabinet extérieur co-financé par les partenaires (6 000 € pour la Ville),
- poursuivre l'ingénierie des trois projets engagés (eXtenGIS, CETRAHE, TSAR Pilote n° 1), mise en place des moyens de gouvernance, etc...
- assurer l'émergence puis l'ingénierie de trois projets,
- préparer l'émergence de deux projets supplémentaires,
- améliorer la communication autour des actions et projets menés,
- continuer à développer la marque DREAM comme une référence en valorisation de R&D et transfert de technologie.

La Ville est sollicitée pour poursuivre son soutien à l'association DREAM par le biais d'une subvention de fonctionnement de 36 000 € à même hauteur que la Région Centre et le Département du Loiret.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer l'association DREAM, afin de préciser les engagements des parties ;

2°) attribuer une subvention de fonctionnement de 36 000 € à l'association DREAM ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 65748, Programme 04B254, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 61 – Association Orléans Val de Loire Technopole. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver la subvention de 80 000 € que nous versons à Orléans Technopole. Orléans Technopole fait un énorme travail pour l'innovation sur notre territoire, pour le développement de l'enseignement supérieur. Orléans Technopole porte ce projet de dépôts de candidatures pour le pôle de compétitivité.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'Association Orléans Technopole a été créée en 1988 par la Ville d'Orléans pour promouvoir l'innovation sur son territoire. Regroupée, voici quelques années, avec la partie Développement économique au sein d'Orléans Technopole Développement, elle est, début 2009, à la demande de plusieurs partenaires, revenue à sa configuration initiale qui lui donne une meilleure lisibilité.

Il est utile de rappeler qu'elle réunit, au sein de son Conseil d'Administration, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo), la Ville d'Orléans, la Région Centre, le Département du Loiret, l'Université d'Orléans, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.), la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) du Loiret, l'Agence de Développement Economique du Loiret (A.D.E.L.), l'Union des Entreprises du Loiret (U.D.E.L.) et des grandes entreprises.

Son objectif général est de promouvoir les capacités d'innovation de l'agglomération orléanaise, du Département du Loiret et de la Région Centre, de favoriser les partenariats entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises ainsi que d'accompagner l'émergence et le développement de nouvelles activités technologiques.

Depuis 1996, différentes conventions ont été conclues entre la Ville et l'association, permettant de fixer les modalités de partenariat de la Ville dans le cadre des actions et projets menés par la Technopole. C'est ainsi qu'en 2008, à la demande de la Ville, l'association s'est notamment investie dans les thématiques concernant le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

On peut en particulier citer les points suivants, dont les objectifs 2009 seront en même temps précisés :

- Les géosciences constituent un domaine d'excellence reconnu d'Orléans avec notamment la présence du B.R.G.M. La Technopole a suivi la réflexion lancée au printemps par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur concernant la formation et l'emploi dans les géosciences et relancée au plan local par le B.R.G.M. L'année 2009 sera celle de la création d'une école nationale d'application en géosciences à Orléans.

- La Technopole s'est fortement impliquée dans l'émergence d'un pôle d'excellence sur l'innovation par les services qui a déjà abouti à la création d'une cellule de recherche et développement à l'université d'Orléans. Son lancement officiel est prévu prochainement.

- Le Cluster DREAM, initiée par la Ville et dont la Technopole est la cheville ouvrière depuis l'origine, affiche désormais des résultats probants, grâce à une démarche collective exemplaire impliquant 45 structures (centres de recherche, laboratoires publics, P.M.E., Universités, écoles d'ingénieurs, industriels, associations). Des projets concrets, associant laboratoires publics et entreprises, sont lancés avec des créations d'emplois à la clé. On peut également souligner le succès du forum Résonat/Dream, organisé par la Technopole. Il est demandé à la Technopole de poursuivre dans cette voie, en regardant la possibilité de transformer ce pôle d'excellence en pôle de compétitivité.

- La Technopole a aidé, en 2008, la Ville à avancer dans le projet Nanosynthèse qui s'inscrit dans la volonté de créer sur Orléans une antenne du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.), avec l'implantation d'une plate forme technologique et d'essai sur les nano matériaux. Le dossier avance bien et l'objectif formulé pour 2009 est sa concrétisation sur le campus universitaire.

- Plusieurs études, s'inscrivant dans la volonté de la Ville en matière de développement durable, ont été engagées en 2008, sous le pilotage de la Technopole. On peut citer :

- Le projet de géothermie profonde à Limère.
- Le projet de chaufferie mutualisée dans le parc d'activité Pôle 45. Cette étude s'intègre dans la réflexion menée sur la filière bois, dont l'attractivité doit être renforcée. Il est demandé qu'en 2009 la Technopole travaille avec les professionnels de la filière bois et les acteurs de la formation afin que notre territoire propose une offre en adéquation avec la demande croissante des entreprises et en réponse aux métiers émergents.

Bien d'autres actions sont menées par la Technopole qui intéressent la Ville d'Orléans :

- le concours crea'campus qui permet de mieux intégrer les étudiants dans l'entreprise,

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

- le dating emploi réalisé avec l'université et l'U.D.E.L. qui aide les étudiants dans leur insertion professionnelle,
- le suivi de l'organisation du salon Cosm'innov pour l'édition 2010,
- l'animation dans la vie du territoire (salon de la création d'entreprises, petits déjeuners thématiques ...).

Il est à noter que la C.C.I. du Loiret a décidé de financer dès 2009 un poste au sein de la Technopole pour mettre en place une Communauté ecobiz innovation et accompagner davantage de projets de développement d'entreprises. De la même façon, des contacts ont lieu actuellement avec le Département du Loiret pour une action de transfert de technologie à l'échelle du Loiret.

Enfin, la Ville va davantage solliciter, en lien avec l'AgglO, l'équipe de la Technopole pour la mise au point de dossiers de prospection intéressant l'économie, l'enseignement supérieur et la recherche, la réforme générale des politiques publiques...

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Orléans Val de Loire Technopole, afin de préciser les engagements des parties pour 2009 ;

2°) attribuer une subvention de 80 000 € à l'Association Orléans Val de Loire Technopole ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 901, article 65748, T.S. 220 ».

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LEMAIGNEN).

N° 62 – Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions.

Mme BARRUEL – *Il est proposé d'accorder quelques subventions pour les colloques universitaires. Je me permets tout simplement de faire juste une intervention sur ce qui s'est passé sur la rentrée universitaire. Vous avez dû lire cela dans la presse. Aujourd'hui, il y a encore deux composantes qui ne sont pas rentrées : les sciences et les lettres. En revanche, sur les composantes qui ont fait leur rentrée universitaire - le Président de l'Université me l'a confirmé - on peut remarquer que ces composantes sont en augmentation relativement sensible d'étudiants. Je pense qu'on peut s'en féliciter.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je ne participe pas au vote.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée par l'Université d'Orléans, après validation du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration pour participer aux colloques et rencontres scientifiques suivantes :

1. Colloque « l'efficacité du droit de l'environnement – Mise en œuvre et sanction », organisé par l'Equipe Associée (EA 1212) – Centre de Recherche Juridique Pothier – U.F.R. Droit, Economie, Gestion.

Date : le 15 octobre 2009

Lieu : Université d'Orléans

Nombre de participants attendus : 80

Budget prévisionnel : 7 020 €

Le colloque abordera différents thèmes tels que : la responsabilité civile environnemental, l'action collective et la protection de l'environnement ou encore le droit international privé et le droit pénal de l'environnement.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 500 €.

2. Colloque « Si loin, si près : l'exotisme aujourd'hui », organisé par le Centre de Recherche sur les littératures et les civilisations (META).

Dates : les 10 et 11 décembre 2009

Lieu : Université d'Orléans

Nombre de participants attendus : 18

Budget prévisionnel : 5 000 €

Le but de ce colloque est d'aborder une réflexion sur la notion d'exotisme tel qu'il est perçu aujourd'hui et d'y travailler selon divers axes : littérature, civilisation, iconographie et cinéma.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 500 €.

3. « Journées de la Section Chimique de France (S.C.F.) – Section Régionale Centre Ouest », organisées par l'Institut de Chimie Organique et Analytique (I.C.O.A.) – Université d'Orléans.

Dates : 10 et 11 décembre 2009

Lieu : Université d'Orléans

Nombre de participants attendus : 80

Budget prévisionnel : 10 880 €

La journée S.C.F. section régionale se déroule annuellement et a pour but de rassembler environ 80 chimistes de différents horizons. Les objectifs de ces journées sont d'apporter une vision élargie dans différents domaines de la chimie et de permettre aux doctorants de présenter leurs travaux de recherche à leurs pairs.

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 500 €.

4. 37^{ème} congrès du Groupe Kinésithérapie de travail sur la Scoliose et le Rachis

La Ville est également sollicité par le Groupe Kinésithérapie de travail sur la Scoliose et le Rachis (G.K.T.S.) qui organise son 37^{ème} congrès les 16 et 17 octobre 2009.

Le congrès est organisé en collaboration avec l'Institut de Formation des Masso-Kinésithérapeutes (I.F.M.K.) d'Orléans. Le thème retenu cette année est le plan sagittal du rachis, altération et rééducation.

Après les villes de Vichy en 2007 et Toulouse en 2008, le G.K.T.S. a choisi la Ville d'Orléans pour son Congrès 2009 qui se déroulera à l'Université.

150 personnes y sont attendues et les étudiants de 3^{ème} année de l'I.F.M.K. d'Orléans y seront invités. Ainsi, les futurs professionnels sont sensibilisés à l'approche des traitements des affections rachidiennes.

Le budget prévisionnel de ce congrès est de 17 822 €

Il est proposé une subvention de la Ville à hauteur de 400 €.

Le soutien de la Ville sera mentionné sur les documents et publications relatives à ces manifestations.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de :

○ **500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du colloque « l'efficacité du droit de l'environnement – Mise en œuvre et sanction » ;**

○ **500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du colloque « Si loin, si près : l'exotisme aujourd'hui » ;**

○ **500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation des « Journées de la section chimique de France (S.C.F.) – Section Régionale Centre Ouest » ;**

○ **400 € au profit du Groupe Kinésithérapie de travail sur la Scoliose et le Rachis pour l'organisation de son 37^{ème} congrès ;**

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, article 65738, T.S. 222 ».

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

N° 63 – Hôtel Dupanloup. Aménagement en Centre Universitaire et de Recherche. Marché de maîtrise d'œuvre. Election des membres du jury.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'élire les membres du jury pour le marché de maîtrise. C'est un jury particulier puisque, comme nous sommes dans un bâtiment particulier, ce jury associera aussi des Architectes en Chef des Monuments Historiques. Mais là nous votons pour les élus. Vous avez les deux listes sur vos tables.*

M. le Maire – *On va ouvrir le vote. C'est la même chose que tout à l'heure. Vous avez deux bulletins.*

Pendant que nous procédons au vote, je vous propose de continuer.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	55
- Bulletins nuls	0
- Suffrages exprimés.....	55
- Majorité absolue.....	28

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme BARRUEL
- M. VALETTE
- Mme HEAU
- Mme MAUROY-PREVOST
- M. CHAPUIS

Suppléants :

- M. POISSON
- M. LANGUERRE
- M. MOITTIE
- Mme de CHANGY
- M. LEBRUN.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche, une procédure de consultation a été lancée le 31 juillet 2009 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, afin de désigner l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (A.C.M.H.), ou le groupement sous la direction d'un A.C.M.H., qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics, il convient de déterminer la composition du jury, appelé à siéger dans le cadre de cette procédure.

Ce jury est composé selon les dispositions des articles 22-I-3 et 24 du Code des Marchés Publics, à savoir :

- de M. le Maire, président de droit du jury, ou de son représentant désigné par arrêté,
- de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants,

- de personnalités ayant voix consultative, désignées par le Président du jury, représentant au moins un tiers des membres du jury, et ayant au minimum une qualification équivalente à celle exigée des candidats dans le dossier de consultation.

La désignation des membres du Conseil Municipal se fait par scrutin de liste où l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Après décompte des voix obtenues par chaque liste, l'application de la règle de la proportionnelle au plus fort reste permet de constituer le jury en respectant l'ordre de préséance des candidats au sein de chaque liste. Dans un premier temps, les sièges de titulaires sont pourvus, puis dans un second temps, les sièges de suppléants avec les candidats restants sur les listes et en respectant toujours leur rang.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Président du jury pourra désigner ultérieurement des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier, compte tenu de l'objet du marché.

Dans le cadre de cette procédure, le jury est compétent pour :

- valider les candidatures,
- émettre un avis sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, avant attribution par le Conseil Municipal.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du jury de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 55
- Bulletins nuls 0
- Suffrages exprimés 55
- Majorité absolue 28

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme BARRUEL..... 42 voix
- Liste conduite par M. CHAPUIS 13 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

$$\text{Quotient électoral} : \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{55}{5} = 11$$

$$\text{- Liste conduite par Mme BARRUEL} : \frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{42}{11} = 3,81$$

- Liste conduite par M. CHAPUIS : $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{13}{11} = 1,18$

La liste conduite par Mme BARRUEL a obtenu 3 sièges.

La liste conduite par M. CHAPUIS a obtenu 1 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme BARRUEL : 0,81

- Reste obtenu par la liste conduite par CHAPUIS : 0,18

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme BARRUEL.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme BARRUEL
- M. VALETTE
- Mme HEAU
- Mme MAUROY-PREVOST
- M. CHAPUIS

Suppléants :

- M. POISSON
- M. LANGUERRE
- M. MOITTIE
- Mme de CHANGY
- M. LEBRUN

ADOPTE

N° 64 – Hôtel Dupanloup. Aménagement en Centre Universitaire et de Recherche. Maîtrise d’ouvrage déléguée. Approbation d’un marché.

Mme SAUVEGRAIN – *C’est l’étape précédente à la maîtrise d’œuvre puisque c’est la maîtrise d’ouvrage déléguée. Après appel d’offres, nous vous proposons d’approuver le marché avec la S.E.M.D.O. pour 300 674 €.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Dans le cadre du Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013, il a été décidé, au titre du volet Enseignement Supérieur – Recherche, et dans le cadre de l’opération Orléans - Ville Universitaire, de transformer l’Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche sous maîtrise d’ouvrage de la Ville d’Orléans.

En conséquence, un appel d’offres ouvert européen pour déléguer la maîtrise d’ouvrage de l’opération a été lancé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du mercredi 2 septembre 2009, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation :

Critères de sélection des candidatures :

1. Références du candidat,
2. Garanties financières et professionnelles du candidat ;

Critères de jugement des offres :

1. Méthodologie et qualité/pertinence du planning proposé (pondération : 40 %),
2. Prix des Prestations (pondération : 40 %),
3. Qualification/compétence des intervenants proposés pour l'exécution de la mission (pondération : 20 %).

Compte tenu de ces critères, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert européen à passer avec la S.E.M.D.O. pour un montant de 300 674,40 € T.T.C., pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération d'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer la convention de mandat correspondante au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 23, article 2031, opération 04B246, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

N° 65 – Fonds de soutien aux habitants. Attribution d'une subvention.

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'attribuer une subvention de 2 600 € à l'A.S.E.L.Q.O. pour l'organisation du carnaval du quartier de l'Argonne.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent l'aide de la Ville pour la réalisation de leurs projets en faveur des habitants.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
A.S.E.L.Q.O.	Carnaval du quartier Argonne en lien avec le collectif des associations du quartier		2 600

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 102 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 66 – Grand Projet de Ville de La Source. Démolition de 21 logements sociaux situés 1, 11 et 13, résidence les Genêts par l'O.P.H. d'Orléans. Avis à émettre.

M. CARRE – *Il s'agit d'autoriser l'Office Public d'Habitat d'Orléans à pouvoir démolir 21 logements des 1, 11 et 13, résidence les Genêts. C'est une délibération de principe. Ce qui est important c'est le fait que le G.P.V. qui, jusqu'à présent était cantonné aux allées Camille Flammarion, Adélaïde de Savoie, va sur les Genêts, grâce à des financements complémentaires qui ont été obtenus. On les a vus dans le cadre du plan de relance et du FEDER. On peut lancer des opérations qui aujourd'hui sont demandées. J'insiste sur le fait qu'il y a 6 ans, on était dans une situation un peu inverse. Les sourciens qui sont ici, M. Michel LANGUERRE, M. Michel RICOUD, M. Tahar BEN CHAABANE, vous vous souvenez qu'à l'époque, quand on faisait des réunions de concertation, les personnes disaient : « surtout pas nous ». Les habitants étaient très inquiets à Camille Flammarion. On a expliqué 50 fois qu'on le comprenait bien. Les personnes des Genêts voyaient l'immeuble juste à côté, les Bouleaux, démoli. C'était presque normal. On ressentait cet effet-là. Ils ne voulaient surtout pas être concernés. Puis, au fur et à mesure que les choses se sont développées, au fur et à mesure qu'il y a eu des réalisations. On peut comprendre que des personnes croient d'abord ce qu'elles voient plutôt qu'à ce qu'on leur dit, c'est tout à fait logique, mais progressivement on a eu un intérêt porté au G.P.V. par les personnes qui habitaient aux Genêts, puis des revendications tout à fait légitimes sur le fait d'inclure leur ensemble d'immeubles dans la rénovation du quartier.*

Au départ, premièrement, en terme de périmètre, ce n'était pas inclus dedans. Il a fallu voir au niveau de l'A.N.R.U. si elle était d'accord pour nous suivre dans cette démarche. Puis deuxièmement, on n'est pas complètement dans les mêmes caractéristiques, car les Genêts ont été réhabilités en 1995, cela fait 14 ans. En revanche, tous les abords extérieurs n'avaient pas été pensés.

Pour ceux qui voient de l'extérieur le bâtiment qui a des coursives, le long de l'avenue de la Bolière, en fait, si vous ne rentrez pas dans l'ensemble du secteur, vous ne voyez pas que c'est complètement fermé. C'est une sorte de gros T, fermé sur lui-même. Ce n'est pas du tout cohérent avec la logique urbaine du reste du G.P.V. qui marche très, très bien. On y était encore tout l'après-midi avec Michel LANGUERRE. M. Michel RICOUD ne devait pas être loin. Il faut faire en sorte qu'il y ait ces ouvertures, cette transparence qui améliore considérablement l'ambiance du site.

Cette démolition n'est pas très importante en terme de nombre de logements. C'est toujours un peu délicat, même si aujourd'hui les choses sont plus simples qu'il y a quelques années. Il y a eu une concertation qui au départ ne s'est pas bien passée. Cela a été rejeté par quelques habitants. En revanche, d'autres y étaient tout à fait favorables. Cela a fait l'objet d'une réunion à laquelle vous étiez présents tous les deux. Depuis les esprits ont quand même évolué sur le site. Les relogements ont commencé. On est bien dans quelque chose qui rentre dans la logique habituelle du projet et qui va permettre de vraiment transformer, pas aussi drastiquement que le reste, et de compléter ce site qui en a besoin. En effet, tous les abords extérieurs étant à refaire, ce sera inclus dans le cadre de la résidentialisation qui va accompagner cette démolition.

M. RICOUD – *Je partage ce qu'a dit M. Olivier CARRE sur le fait que les Genêts ont besoin d'être désenclavés. Il y a trois entrées :*

- pour le n° 1 des Genêts qui était dans l'angle, l'affaire a été réglée rapidement, les locataires acceptant la démolition et d'être relogés,

- pour les n° 11 et 13 des Genêts, c'est plus compliqué. Je vous invite un jour à y aller, il faut voir La Source, les Genêts c'est bien, il y a de la solidarité, du contact. C'est ce que les locataires craignent de voir disparaître.

Il y a eu des réunions, une au mois de mai – juin assez houleuse. Depuis, des contacts sont pris par l'O.P.H. avec des locataires. Il n'en reste pas moins qu'il y a quand même encore des locataires qui ne sont pas d'accord pour démolir. Mais sur le concept de l'ouverture, cela avait d'ailleurs été demandé par des locataires lors d'un groupe de travail auquel nous participions, mon cher Michel.

Aujourd'hui, l'affaire n'est pas complètement réglée. Je profite de l'occasion... Non, on en reparlera ultérieurement, car il est minuit et je sens que je vais agacer certains de mes collègues. Je voulais parler d'autres aspects. On y reviendra certainement.

Sur ce projet-là, avec les contacts qu'on a pu avoir, on ne votera pas contre, on ne votera pas pour. Nous nous abstiendrons.

M. LANGUERRE – *Je suis un petit peu surpris de votre attitude, Michel, car dans d'autres instances, le projet était plus apprécié.*

On peut changer. On peut évoluer selon la tendance, selon le vent. On peut comprendre. Je ne comprends pas trop.

La délibération de ce soir concerne la démolition mais, comme l'a dit M. Olivier CARRE, c'est essentiellement la résidentialisation, l'aménagement des abords, la gestion des espaces extérieurs. C'est tout cela qui est en cause. Le désenclavement est demandé. Certains habitants des

n° 11 et 13 dont vous parliez tout à l'heure, ont eux-mêmes suggéré la démolition. Aujourd'hui, ce projet qui sera prochainement présenté, puisqu'il s'agit de démolition, répond très largement aux besoins des habitants, aux besoins d'amélioration du cadre de vie et au désenclavement de la résidence des Genêts.

M. RICOUD – *Faisons en sorte que l'ensemble des locataires des n° 11 et 13 trouvent des solutions de relogement qui leur conviennent. Au n° 1 des Genêts, les personnes sont d'accord, on roule. Aux n° 11 et 13, ce n'est pas pareil. Je suis pour qu'on désenclave, mais le G.P.V. est fait pour les locataires.*

M. le Maire – *C'est ce qu'on fait depuis le début, M. RICOUD.*

M. RICOUD – *M. le Maire, je ne dis pas le contraire...*

M. le Maire – *Il n'y a donc pas de raison qu'on ne le fasse pas pour les Genêts comme on l'a fait précédemment.*

M. RICOUD – *Sur ce dossier-là, des locataires ne trouvent pas de solution de relogement adéquate.*

Mme SUIRE – *Je veux dire à M. RICOUD que de toute façon, on va trouver une solution, car on a toujours trouvé des solutions. Lors des démolitions à Camille Flammarion, plusieurs relogements ont été proposés - un, deux, trois, voire quatre relogements - mais on a toujours trouvé quelque chose, chez d'autres bailleurs ou avec la Ville. On va y arriver.*

Mme KOUNOWSKI – *Cette opération est bien. C'était nécessaire. C'est bien que ce soit inclus dans le G.P.V. C'est très bien que l'Etat participe avec l'A.N.R.U. J'insiste comme M. RICOUD. Les relogements sont importants pour que les locataires se retrouvent dans des appartements où ils ne paient pas des loyers plus chers. C'est important.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Grand Projet de Ville (G.P.V.) de La Source, une réflexion a été engagée par la Ville et l'O.P.H. d'Orléans, en concertation avec les locataires, sur l'aménagement extérieur de la résidence Les Genêts.

1°) Le contexte

La concertation a été engagée très en amont dans ce dossier, notamment par des ateliers participatifs mis en place par la Ville et l'O.P.H. d'Orléans. Ces rencontres ont été l'occasion d'identifier les problématiques à traiter impérativement : améliorer le stationnement, réguler la circulation des véhicules, requalifier les espaces extérieurs, clarifier la domanialité des espaces pour une meilleure gestion, renforcer la sécurité.

Le constat partagé est que les difficultés rencontrées dans ce secteur sont celles qui légitiment l'action de la Ville d'Orléans et de ses partenaires depuis quatre ans dans l'ensemble du périmètre du G.P.V., avec des progrès constants.

Ainsi, et toujours en concertation avec les locataires, un projet de résidentialisation a été élaboré pour le secteur des Genêts.

2°) Le projet d'aménagement global pour le secteur des Genêts

Il comprend le remplacement des portes de halls avec contrôle d'accès (déjà réalisé à ce jour), la fermeture des coursives, le retournement de certains halls d'entrée, la structuration des espaces extérieurs intégrant la réalisation des parkings, la réfection d'espaces verts et la mise en place de clôtures avec gestion des accès, ce qui permettra en outre de délimiter espaces publics et privés.

La conception de ces aménagements nécessite la démolition de 9 logements situés 1, résidence Les Genêts pour permettre l'accès à la résidence, et la démolition de 12 logements situés 11 et 13, résidence Les Genêts pour ouvrir une perspective sur l'avenue de la Bolière assurant ainsi le désenclavement de celle-ci.

Les attentes des locataires en matière de relogement ont été prises en compte par l'O.P.H. d'Orléans au moment de l'élaboration du plan de relogement. A ce jour, les relogements sont déjà bien engagés.

3°) Avis de la Ville d'Orléans sur le dossier d'intention de démolir

Conformément à la circulaire du 15 novembre 2001 relative au financement des démolitions de logements locatifs sociaux, la Ville d'Orléans est sollicitée par les services de l'Etat pour un avis sur le dossier d'intention de démolir déposé le 19 juin 2009 par l'O.P.H. d'Orléans.

Ce programme de démolition présenté par l'O.P.H. d'Orléans est corrélé au projet de résidentialisation et d'amélioration de la Qualité de Service (antennes collectives et vidéosurveillance) validé il y a quelques mois dans le cadre des avenants « Plan de relance » A.N.R.U. (Conseil Municipal du 29 mai 2009).

Il apparaît indispensable pour assurer le désenclavement de ce secteur et aboutir à un projet de résidentialisation parfaitement fonctionnel et qualitatif.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) émettre un avis favorable sur le dossier d'intention de démolir 21 logements sociaux situés aux 1, 11 et 13 résidence Les Genêts déposé par l'O.P.H. d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire pour informer de cet avis les services de l'Etat au nom de la Ville ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° – Grippe A H1N1. Présentation du Plan de Continuité d'Activité.

M. le Maire – *Nous allons parler de santé publique. C'est l'occasion, en préalable à la délibération elle-même, de faire un point sur la grippe A H1 N1 et le plan de continuité pour la Ville d'Orléans. Je pense que cela intéresse les uns et les autres de savoir comment nous nous y sommes préparés.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme LECLERC.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

Conseil Municipal
11 septembre 2009

- La Grippe A H1/N1

**- Présentation du Plan de
Continuité d'Activité (PCA)**

le nouvel Orléans me sourit

Mme LECLERC – *J'essaierai de ne pas faire trop long.*

VILLE D'ORLÉANS

LA GRIPPE A / H1N1

- Un nouveau virus grippal A / H1N1 d'origine porcine apparu en avril 2009 au Mexique et aux USA s'est propagé rapidement conduisant l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à déclarer le 11.06.09 l'état de pandémie (phase 6 : forte transmission inter-humaine)

C'est l'extension géographique des cas et non la gravité de la maladie qui a conduit l'OMS à cette décision.

- Au 01.09.2009 : La France est en phase 5 (larges groupements de transmission inter-humaines localisés)
- Par la circulaire DGT (Direction générale du Travail) 2009/16 du 13/07/09 il est demandé aux entreprises, aux collectivités de se préparer à la pandémie et d'élaborer un PCA (plan de continuité de l'activité)

le nouvel Orléans me sourit 

Mme LECLERC – *La grippe A H1 N1 est un nouveau virus d'origine porcine apparu en avril 2009. Il s'est propagé rapidement, ce qui a conduit l'O.M.S. à déclaré le 11 juin dernier l'état de pandémie. En fait, plus que la gravité de la maladie, c'est surtout l'extension géographique qui a conduit l'O.M.S. à cette décision.*

Au 1^{er} septembre, la France est en phase 5, ce qui signifie de larges groupements de transmission inter-humaines localisés.

Par une circulaire, la Direction Générale du Travail a donc demandé le 13 juillet dernier aux entreprises et aux collectivités de se préparer à la pandémie et d'élaborer un P.C.A. (Plan de Continuité de l'Activité).

VILLE D'ORLÉANS

Epidémiologie et transmission de la grippe

• Epidémie grippale saisonnière
Octobre/Avril - Hémisphère Nord
Avril/Octobre - Hémisphère Sud
>> environ 250 000 à 500 000 morts/an

En France: 2.5 millions de personnes infectées/an en moyenne (25 à 50% <15 ans)
1500 à 2000 morts surtout >65 ans

• Scénario envisagé :
- vague pandémique d'une durée de 8 à 12 semaines
- pic de pandémie sur 1 à 2 semaines

le nouvel Orléans me sourit 

Mme LECLERC – *Quelques données tout de même sur la grippe :*

- *une épidémie grippale saisonnière, cela se répand d'octobre à avril dans l'hémisphère nord, d'avril à octobre dans l'hémisphère sud et c'est environ 250 000 à 500 000 décès par an,*
- *en France, 2 500 000 personnes sont infectées, cela représente entre 1 500 à 2 000 décès par an, surtout pour les plus de 65 ans.*

Le scénario qui est envisagé en ce qui concerne cette pandémie A H1 N1 est une vague pandémique d'une durée de 8 à 12 semaines, avec un pic sur 1 à 2 semaines.

VILLE D'ORLÉANS

Au 8.09.09, en France métropolitaine :

- *Actuellement 50 personnes grippées pour 100 000
- *Passage à l'épidémie si 70 personnes grippées pour 100 000 (Phase 6)
- *Surtout une atteinte des 10 – 19 ans
- *L'épidémie continue à se propager dans le monde avec un nombre différent de personnes atteintes suivant les pays et les régions. Elle diminue dans les pays touchés en premier.
- *Létalité légèrement supérieure à celle de la grippe saisonnière
- *Peut-être y aura-t-il cet hiver un « étouffement » de la grippe saisonnière ?
La grippe saisonnière touche habituellement 4 à 5 % de la population, la pandémie A H1N1 pourrait en toucher 30 %
- *Pour info GB : 12% d'absentéisme au travail

Quand faire un signalement à la D.D.A.S.S. ?
Quand 3 cas groupés dans la même semaine et dans un même lieu. (cluster)
Cas = personne diagnostiquée grippée par un médecin.

Qui fait le signalement ?
Le médecin ou à défaut le chef d'établissement.

le nouvel Orléans me sourit 

Mme LECLERC – *On a quelques chiffres un peu plus récent. Au 8 septembre dernier, il y avait 50 personnes grippées pour 100 000 habitants. On serait à un passage épidémique si nous étions à 70 personnes grippées pour 100 000 habitants, c'est-à-dire la phase 6. Cette grippe atteint surtout les 10 – 19 ans. Elle continue à se propager dans le monde avec un nombre différent de personnes atteintes suivant les pays et les régions. En revanche, elle diminue dans les pays qui ont été touchés en premier. La létalité est légèrement supérieure à la grippe saisonnière. D'habitude, la grippe saisonnière touche 4 à 5 % de la population. On peut imaginer que la pandémie puisse toucher 30 % des personnes. Pour information, en Grande-Bretagne, l'absentéisme est de 12 % au travail.*

Quand faire un signalement à la D.D.A.S.S. ? Quand il y a trois cas groupés - vous l'avez entendu et entendu à nouveau – dans la même semaine dans un même lieu. Un cas c'est quoi ? C'est une personne qui est diagnostiquée grippée, quand c'est un cas avéré par le médecin.

Qui fait le signalement ? C'est le médecin ou à défaut un chef d'établissement.



Mme LECLERC – *Le Plan de Continuité de l'Activité de la Ville d'Orléans.*

VILLE D'ORLÉANS

PCA: OBJECTIFS

En vue d'une possible recrudescence à l'automne de la grippe A/H1N1, les collectivités locales ont du mettre en œuvre plusieurs mesures pour se préparer à cette crise.

Ces mesures sont de deux ordres:

- maintenir la capacité des services à faire face à la crise
- protéger les agents exposés

> **Les collectivités sont concernées à double titre:**

- le maintien de leurs activités / taux d'absentéisme
- la mise en œuvre de mesures en lien avec leurs domaines de compétence (sécurité des biens et des personnes, information des habitants, solidarité)

> **Le PCA est déclenché dès que le niveau 6 (dernier niveau d'alerte) est atteint.**

- Niveau d'alerte actuel: niveau 5A, transmission interhumaine d'un virus grippal dans au moins deux pays non limitrophes d'un même continent (source: AFP).

le nouvel Orléans me sourit 

Mme LECLERC – En vue d'une recrudescence à l'automne de la grippe, les collectivités locales ont mis en œuvre plusieurs mesures pour se préparer. Ces mesures sont de deux ordres : le rôle de notre collectivité est de maintenir la capacité des Services à faire face à la crise, mais il faut en même temps protéger les agents exposés.

Les collectivités sont concernées à double titre : il faut maintenir l'activité et donc gérer l'absentéisme et puis il faut mettre en œuvre des mesures avec les domaines de compétence de chacun des agents et des Services, pour la sécurité des biens et des personnes, l'information aux habitants, la solidarité, etc.

Le Plan de Continuité de l'Activité est déclenché dès que le niveau 6 et le dernier niveau d'alerte est atteint. En l'état, c'est le Ministère qui déclare que nous avons atteint le niveau 6. Aujourd'hui, nous sommes encore au niveau 5.

Contenu du PCA : Les mesures générales

La phase Prévention

> **Information et formation du personnel**

- Sensibilisation du personnel sur des mesures d'hygiène, des mesures RH, organisée en septembre
- Mesures d'hygiène affichées dans chaque Direction
- Présentation du PCA dans Trait d'Union, le journal interne

> **Protection des agents**

- Existence d'un stock de masques et de solutions hydro alcooliques
(nouvelle commande passée au mois d'août)

le nouvel Orléans me sourit



Mme LECLERC – *Il y a deux phases : une phase prévention :*

- *Il y a tout d'abord une information et une formation du personnel :*
 - *donc sensibilisation aux mesures d'hygiène, des mesures en ressources humaines organisées au mois de septembre,*
 - *des mesures d'hygiène sont affichées dans chacune des Directions,*
 - *présentation de ce Plan de Continuité de l'Activité dans Trait d'Union, journal interne.*
- *parallèlement à cela, il faut assurer la protection des agents :*
 - *avec l'existence d'un stock de masques et de solutions hydro alcooliques. La nouvelle commande a été passée au mois d'août.*

Contenu du PCA : Les mesures générales

La phase Pandémie

- **Le Chef de service est responsable des mesures à prendre pour assurer la poursuite de l'activité de son service**
- **Restriction des activités non essentielles**

le nouvel Orléans me sourit




Mme LECLERC – *Si on passe dans la phase pandémie, dans ce cas-là le chef de service est responsable des mesures à prendre pour assurer la poursuite de l'activité de son service et puis il y aura restriction des activités qu'on appellerait non essentielles.*

VILLE D'ORLÉANS

Contenu du PCA : Missions de chaque Direction

> Sur la base du recensement réalisé cet été, les missions des directions ont été classées par pôle :

- Les missions essentielles (obligatoires ou nouvelles pour la collectivité) avec les conditions de mise en œuvre (25% et 40% d'absentéisme)
 - Par exemple: la communication externe relative à la pandémie, les mesures de solidarité envers les populations fragiles, l'état civil, ...
- Les missions pouvant être reportées
 - Par exemple: archivage, espaces verts ...

le nouvel Orléans me sourit 

Mme LECLERC – Les Services ont beaucoup travaillé cet été pour préparer ce P.C.A. Notamment chacune des Directions a réfléchi à : « Qu'est-ce que sont nos missions essentielles ? Quelles sont les missions qu'on considérerait non essentielles ? ».

Les missions essentielles ont été envisagées avec un taux d'absentéisme à 25 % et un taux d'absentéisme à 40 %. Qu'est-ce qui est considéré comme essentiel ? La communication externe relative à la pandémie, les mesures de solidarité envers les populations fragiles, l'Etat-Civil et d'autres. En revanche, des missions pourraient être reportées à plus tard, par exemple l'archivage, les espaces verts...

Cas particuliers des écoles

- **Mesures préventives** : mise en œuvre des « gestes barrière » (lavage des mains...)
- **Les 1ers cas** : la responsabilité revient aux directeurs de prévenir les familles concernées, de saisir les autorités académiques et d'informer le Maire
- **Les cas groupés** : 3 cas(adultes et enfants) en moins d'une semaine dans la même classe (ou dans des classes différentes avec des activités partagées)
 - Le signalement doit être fait par le Directeur
 - La décision de fermeture totale ou partielle incombe au Préfet
 - Décision de réouverture prise par le Préfet
 - Nettoyage des locaux par les agents de l'école dans les conditions habituelles

le nouvel Orléans me sourit



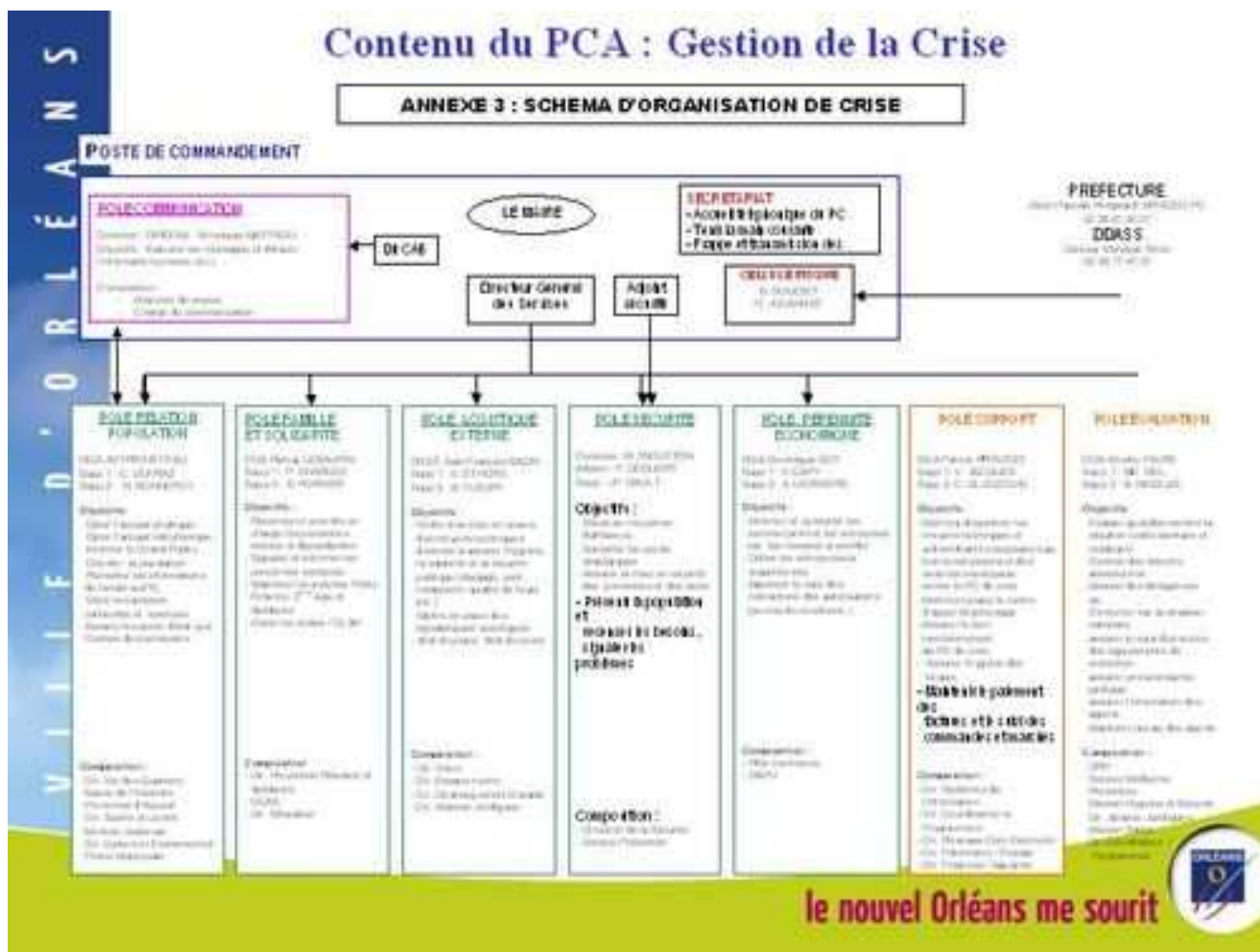
Mme LECLERC – Les cas particuliers en ce qui concerne les écoles :

- des mesures préventives : mise en œuvre de ce qu'on appelle des gestes barrières tel que le lavage des mains,

- les premiers cas : la responsabilité revient au Directeur de prévenir les familles, de saisir les autorités académiques et d'informer le Maire,

- s'il y a des cas groupés, trois cas, que ce soit enfants et (ou) adultes en moins d'une semaine dans la même classe ou dans des classes différentes si des activités sont partagées :

- le signalement est fait au Directeur,
- la décision de fermeture totale ou partielle incombe au Préfet,
- qui décide aussi de la réouverture,
- et puis il y a un nettoyage des locaux par les agents, dans les conditions habituelles. Si c'est bien fait, c'est suffisant.



Mme LECLERC – On vous présente un schéma qui n'est pas très lisible d'où vous êtes. L'important sur ce schéma était de vous montrer en fait qu'il a été construit 7 pôles : le pôle relations population, famille et solidarité, logistique externe, sécurité, pérennité économique, pôle support et pôle évaluation, avec chacun de ces pôles un responsable, une direction et deux suppléants au cas où la Direction serait atteinte.

Pour information, la Ville a désigné la responsable santé, Mme Hélène JOUANNET, coordinatrice et référente du P.C.A. sur la Ville. La référente est chargée aussi de communiquer à la D.D.A.S.S. et à la Préfecture, au jour le jour, tous les cas qui arriveraient. Je vous remercie.

M. BRARD – Je ferai très court M. le Maire. Ce que je vais dire n'engage absolument que moi. Je me demande d'où nous vient cette frénésie de prévention ? En toute chose, il faut savoir raison gardée. Dans ces circonstances-là, on passe vraiment peut-être du trop peu, car on n'est pas un pays très fort en matière de prévention santé, au trop. Je comprends que le principe de précaution s'appliquant, il faut que les collectivités assurent au moins ce qu'on leur demande, mais franchement, je ne suis pas sûr qu'on ne participe pas à un effet de psychose généralisée.

En tant que professionnel de santé, je suis très sceptique sur tout ce phénomène. Mme LECLERC a rappelé les chiffres que tout le monde connaît à peu près des décès que fait

malheureusement une grippe ordinaire dans notre pays. On n'est pas sûr du tout que celle-là fera autant de dégâts. J'ai du mal à cerner le pourquoi du comment dans cette affaire-là et comment on en arrive à ces déchaînements de plans qui mobilisent, qui vont coûter beaucoup d'argent, dont je ne suis pas sûr du résultat. J'ai eu un exemple très bref dans mes vacances où, en matière de prévention, il y avait beaucoup d'agitation, mais finalement très concrètement on ne prend pas forcément les mesures les plus simples. Je doute là-dessus. Mais je comprends que la collectivité qui est la Ville fasse ce qu'il faut pour au moins on considère que tout est fait et que tout le monde est protégé.

Qu'on protège les populations qui sont à risque, c'est normal, mais tout le reste de la population, j'espère en tout cas qu'on ne fera mourir personne de peur d'avoir attrapé la grippe.

Mme NOEL – *Je veux juste dire un petit mot, mais je viens de l'évoquer avec Mme LECLERC. J'ai un regret, car la Commission n'a pas pu encore se réunir. Ni ce plan, ni les deux délibérations qui suivent ne sont passées en Commission.*

N° 67 – **Groupement Régional de Santé Publique. Versement de subventions au profit de la Ville. Approbation de conventions.**

Mme LECLERC – *On propose au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec le Groupement Régional de Santé Publique, relatives à l'octroi de subventions au profit de la Ville, pour 8 500 € en ce qui concerne la nutrition santé et pour 4 250 € concernant l'action santé mentale.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 23 février 2007, la Ville a décidé d'adhérer au Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) du Centre.

Dans ce cadre, la Ville participe à la définition et à l'évaluation des objectifs régionaux de santé publique. Elle peut bénéficier d'attribution de subventions lorsque ses actions de promotion de la santé rejoignent les populations cibles et les thématiques priorisées par le G.R.S.P. : nutrition, santé mentale, etc.

Ainsi, la Ville a présenté deux demandes de subventions pour l'année 2009 :

- la première concerne le financement de son plan local d'actions nutrition santé,
- la deuxième concerne l'action « santé mentale ».

Le G.R.S.P. a donné son accord quant à l'attribution de subventions à hauteur de 8 500 € pour le plan local « Nutrition santé » et de 4 260 € pour l'action « Santé mentale ». L'octroi effectif de ces subventions est soumis à la signature de conventions définissant les engagements de chaque partie.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec le Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) du Centre, relatives à l'octroi des subventions suivantes au titre des actions menées par la Ville :

- plan local « Nutrition Santé »..... 8 500 €
- action « Santé mentale » 4 260 € ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions, au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 512, article 74718, T.S. 440 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 68 – Atelier Santé Ville. Diagnostic santé. Versement de subventions au profit de la Ville. Approbation de conventions.

Mme LECLERC – *Lors du dernier Conseil Municipal, il me semble que j'étais intervenue à un moment pour dire qu'on se préparait à faire un diagnostic santé. M. RICOUD, je ne sais pas si vous vous en souvenez. Je ne sais plus.*

Nous présentons la délibération en ce qui concerne ce diagnostic santé, à l'échelle de la Ville, ce qui nous permettra d'établir un plan local de santé publique et puis de conforter et même de développer la démarche « ateliers santé ville » dans la Ville.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les Ateliers Santé Ville (A.S.V.) constituent un outil et une méthode : outil de connaissance des besoins spécifiques en santé et des ressources d'un territoire, méthode de mobilisation et de coordination des acteurs de la santé et de la population.

Inscrit dans un cadre contractuel Ville-Etat, l'A.S.V. est un outil privilégié pour renforcer une démarche de santé publique au niveau d'une ville, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

La ville d'Orléans, membre du Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) du Centre, mène une action en matière de santé publique basée sur la prévention, la promotion de la santé et la coordination de nombreux acteurs. Elle a initié dès 2003, une démarche type A.S.V. dans le quartier de l'Argonne, au sein de Pause Santé. Ce cadre opérationnel établissant une articulation dynamique entre la politique de la Ville et les politiques de santé au niveau national et régional, a permis la réalisation de différentes actions avec le soutien financier de l'Etat : politique de la Ville et G.R.S.P.

La Ville souhaite valoriser et généraliser le dispositif A.S.V. sur son territoire, en vue d'établir un Programme Local de Santé ancré sur les quartiers. L'établissement d'un diagnostic santé

identifiant les problèmes de santé et les ressources spécifiques à chaque territoire, est un préalable à cette démarche. Favorisant l'implication des habitants et, établi à l'échelle de la ville, le diagnostic cible prioritairement quatre quartiers : La Source, L'Argonne, Les Blossières et le Centre-Ville. Confié à un prestataire extérieur, choisi par consultation, ce diagnostic santé constituera un cadre pour la Ville d'Orléans pour :

1. conforter et développer la démarche A.S.V. d'Orléans initiée en 2003,
2. définir les modalités de l'extension territoriale du dispositif A.S.V.,
3. établir un Plan Local de Santé Publique et évaluer son impact.

L'enveloppe affectée au financement du diagnostic est de 30 000 €. Cette dépense sera financée par la Ville à concurrence de 10 000 €, par le G.R.S.P. à hauteur de 8 000 €, les 12 000 € restants étant financés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) (10 000 € sur les crédits Etat et 2 000 € sur ceux du Département). Des demandes de subventions ont été présentées, mais l'octroi effectif de ces subventions est soumis à la signature de conventions définissant les engagements de chaque partie.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les différents partenaires du dispositif Atelier Santé Ville, relatives à l'octroi de subventions pour l'établissement de diagnostics santé ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville – fonction 512, article 74718, T.S. 440 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 69 – Association « Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de médiation sociale ». Renouvellement de l'adhésion de la Ville.

M. MONTILLOT – *Il s'agit simplement du renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Orléans au Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de médiation sociale, qui comprend aujourd'hui une quarantaine de Villes en France.*

M. LEBRUN – *On souhaiterait un vote séparé sur les deux points de la délibération.*

M. le Maire – *Je suis désolé, je ne sépare pas la délibération.*

Mme NOEL – *J'avais juste une remarque à formuler à M. MONTILLOT. J'ai cru remarquer que vous étiez quelqu'un probablement de très, très occupé, car vous savez maintenant qu'il existe une ou deux Commissions auxquelles vous appartenez, certes, mais je ne vous y ai jamais vu. Je me demande si vous allez trouver du temps pour représenter la Ville. C'était ma question.*

M. MONTILLOT – *Mme NOEL, c'est bien, car le mois prochain, je vous garantis que vous me reposerez la même question, ainsi que le mois d'après. Je vais vous faire la même réponse à la même question. Je ne serai jamais là le mardi à la Commission. Je vous l'ai déjà dit.*

Mme NOEL – *Ce n'est pas moi qui fixe les dates.*

M. MONTILLOT – *Vous faites les questions, c'est moi qui fais les réponses. En revanche, vous avez la chance d'avoir des Services qui sont particulièrement aiguisés, qui connaissent les dossiers et qui sont présents.*

Mme NOEL – *Je vais vous en reparler.*

M. MONTILLOT – *Quand vous avez des questions, vous leur posez, ils vous répondent.*
Merci.

M. le Maire – *Je n'apprécie pas trop cette manière de faire. C'est encore une fois dans votre logique, pratiquement une sorte de dénonciation : « Il n'est pas là en Commission ». Je trouve cela très, très, désagréable.*

(brouhaha)

Mme NOEL – *Tout à l'heure, on nous a dit la même chose.*

(brouhaha)

M. le Maire – *Je vous consulte. A chaque fois, vous revenez sur le même sujet. C'est un état d'esprit qui, je trouve, est assez déplaisant. On n'est pas là pour fliquer les personnes. Des personnes ont du travail ou travaillent à l'extérieur et ne peuvent pas forcément être là. Je trouve cela tout à fait regrettable par rapport au travail qui est fait par les élus et notamment par M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association nationale dénommée « Le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la médiation sociale » a pour objectif de constituer un réseau permanent d'échanges, de réflexions et de mutualisation des compétences sur les métiers de la médiation, et notamment de « Correspondant de Nuit ».

La Ville a participé activement à la mise en place de ce Réseau, notamment par la préparation de la Charte de Déontologie au cours de trois réunions qui se sont tenues à Orléans, Rennes et La Rochelle, en présence d'une trentaine de villes et d'organismes concernés.

Ce réseau a notamment pour objet :

❖ de fédérer, en toute indépendance, les organisations publiques et privées adhérentes à la charte déontologique actée le 7 juin 2006 autour de la mise en œuvre d'un dispositif de type « Correspondant de Nuit » complété ou non par un dispositif de médiation sociale « de jour » ou un autre dispositif nocturne de médiation sociale ;

❖ d'aider chaque adhérent à réunir les éléments de réussite de son service de médiation, à la professionnalisation de ce dernier en regard de la déontologie du métier défini aussi par l'emploi

repère « Correspondant de Nuit » élaboré par la Délégation Interministérielle à la Ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;

❖ d'aider à mutualiser les modes de financement des services et de fédérer ses adhérents dans leurs recherches de concours financiers ;

❖ d'animer tout débat, toute recherche sur toute question utile au développement et à la reconnaissance du métier de « Correspondant de Nuit », et plus globalement de la prévention/médiation ;

❖ de créer entre tous ses adhérents les services et outils communs qui peuvent leur paraître efficaces dans leurs propres intérêts ;

❖ de mettre en œuvre des rencontres, des colloques, des formations communes.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à la somme de 500 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du renouvellement de l'adhésion de la Ville au « Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la médiation sociale », dont la cotisation est fixée à 500 € pour l'année 2009 ;

2°) désigner M. Florent MONTILLOT pour représenter la Ville au sein du réseau ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 522, article 6281, T.S. 103.

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 70 – Prévention de la délinquance. Actions menées par la Ville. Versement de subventions au profit de la Ville au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation de conventions.

M. MONTILLOT – *Je veux juste dire l'amusement que j'ai à constater l'abstention de l'opposition sur une association qui est présidée par l'ancien Maire-Adjoint socialiste de Rennes.*

Je continue donc sur la délibération n° 70, prévention de la délinquance. Il s'agit en l'occurrence du versement par l'Etat, par l'A.C.S.E. (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) d'une subvention de 42 000 € à la Ville d'Orléans dans le cadre du F.I.P.D. (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance), à raison de :

- 14 000 € pour favoriser la réussite des jeunes en situation de rupture,
- 14 000 € pour les capacités de supervision des parents,

- et 14 000 € pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Mme NOEL – Effectivement, cette délibération nous a été présentée en Commission par les Services. Evidemment, comme M. MONTILLOT me l'a conseillé, j'ai posé les questions et je n'ai pas eu de réponse, M. MONTILLOT. Je suis désolée. Je vais donc vous les poser maintenant.

Je voulais savoir vers quelles associations allait l'utilisation de ces fonds ? Quelles actions seront mises en place ?

Vous nous dites : « compte-tenu des résultats obtenus », j'aurais donc aimé avoir un bilan. Je n'ai eu aucune de ces trois choses. Je vous remercie M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Je vais vous donner très rapidement les éléments point par point.

En ce qui concerne la réussite des personnes en situation de rupture, il s'agit d'une opération menée à la fois avec l'Association ELAN YPSIS, c'est-à-dire l'Association d'Education Spécialisée à la Ville d'Orléans qui gère les chantiers éducatifs, avec le financement de matériaux qui servent aux chantiers éducatifs.

La deuxième opération pour les jeunes en situation de rupture, c'est également une contribution à la prise en charge du permis d'insertion qui est une opération menée conjointement par la Ville d'Orléans, par l'A.S.E.L.Q.O. et par la S.E.T.A.O., qui participent au financement de cette opération en tant qu'entreprises délégataires de l'Agglomération.

Sur la supervision parentale, c'est à la fois le dispositif des parents relais que tout le monde, j'ose espérer, connaît à Orléans maintenant et celui de thérapie familiale, porté par l'Association MONCEAU qui est chargée du suivi d'une cinquantaine de familles chaque année à Orléans. Ce sont des familles qui ont des difficultés relationnelles internes, notamment entre les enfants et les parents - je n'entre pas dans les détails – avec des problématiques d'autorité parentale par rapport aux enfants.

Enfin sur le décrochage scolaire, cela concerne deux opérations :

- le tutorat suivi directement par la Ville d'Orléans dans le cadre du Contrat de Réussite Educative et par la Fondation des Etudiants dans la Ville (F.E.V.),

- en ce qui concerne le soutien scolaire, c'est directement géré par la Ville d'Orléans avec l'A.S.E.L.Q.O.

En ce qui concerne les résultats, je propose à M. le Maire, s'il en est d'accord, que nous présentions un jour prochain, peut-être pas vers 1 heure du matin, un bilan sur les actions du Contrat de Réussite Educative, du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance, des actions de prévention réussite.

Je voudrais simplement dire en trois secondes, en conclusion par rapport à ces deux dossiers, le point n° 69 sur le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et celui qui nous occupe du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance, que la Ville d'Orléans est probablement l'une des rares villes, pour ne pas dire la seule en France, aujourd'hui, à utiliser le F.I.P.D. pour l'élargissement du Contrat de Réussite Educative dans tous les quartiers d'Orléans, y compris ceux qui ne sont pas qualifiés de quartiers prioritaires. Il se trouve, en effet, que des jeunes adolescents

qui, bien que n'habitant pas dans les quartiers dits prioritaires, sont en même temps une priorité et notre priorité. En l'occurrence, nous ne sommes pas éligibles et nous ne demandons pas de subvention dans le cadre du F.I.P.D. pour la vidéo surveillance, car la Ville d'Orléans a commencé en 2001 ce que certaines Villes aujourd'hui font en 2008, en 2009 ou vont faire en 2010, comme par exemple la Ville de Saint-Etienne ou celle de Lille qui sont venues visiter le C.S.O. d'Orléans récemment.

M. le Maire – *Merci M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé, au sein de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.E.), le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). Ce fonds est destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales dans le champ de la prévention.

Il est nécessaire de poursuivre les actions qui ont été mises en œuvre à l'aide des subventions accordées depuis 2007, compte tenu des résultats obtenus.

Ces différentes mesures ont permis de favoriser un accompagnement scolaire, familial, professionnel et/ou social pour des jeunes en situation d'échec ou en risque de rupture. C'est une démarche comparable à celle de la Réussite Educative, mais élargie aux différents quartiers de la Ville et aux jeunes ayant quitté le système scolaire.

Les actions privilégiées visent à :

- soutenir les enfants et les jeunes rencontrant des difficultés dans leur scolarité par le biais du tutorat ou de l'accompagnement scolaire personnalisé,
- favoriser l'accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture qu'elle soit scolaire, familiale ou sociale par la mise en place de chantiers éducatifs et du dispositif du permis d'insertion,
- renforcer la capacité de supervision des parents et les soutenir dans leurs difficultés à travers un dispositif de thérapie familiale ou encore le réseau des parents relais.

Le coût de ces actions est estimé à 115 000 €. La subvention accordée par l'Etat, versée par l'A.C.S.E. s'élève à 42 000 € à répartir entre les trois actions suivantes :

- favoriser la réussite des jeunes en situation de rupture : 14 000 €
répartis pour 11 200 € au titre de 2009 et 2 800 € au titre de 2010
Convention 450076 09 DS02845P 546

- renforcer les capacités de supervision des parents : 14 000 €
répartis pour 11 200 € au titre de 2009 et 2 800 € au titre de 2010
Convention 450076 09 DS02845P 545

- lutter contre le décrochage scolaire : 14 000 €
versés intégralement au titre de 2009
Convention 450076 09 DS02845P 547

S'agissant d'un dispositif qui vient en prolongement de la Réussite Educative, il est proposé qu'il soit porté financièrement par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec l'A.C.S.E., relatives à l'attribution d'une somme globale de 36 400 € pour l'année 2009 et de 5600 € pour l'année 2010 au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance, pour les actions menées par la Ville dans ce domaine ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) autoriser M. le Maire à saisir le Centre Communal d'Action Sociale pour le portage financier du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

RELATIONS HUMAINES

N° 71 – Expérimentation « Coup de Pouce ». Accueil de jeunes volontaires par le biais du Service Civil Volontaire. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'un dispositif nouveau que nous vous proposons d'expérimenter qui consiste en l'accueil de 8 jeunes en Service Civil Volontaire au sein des écoles.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances a notamment institué le Service Civil Volontaire (S.C.V.), offrant aux jeunes une première expérience professionnelle, ainsi que le bénéfice d'une formation qualifiante et civique, quel que soit leur niveau d'études ou de qualification.

Agés de 18 à 25 ans, de nationalité française ou justifiant d'une résidence régulière et continue depuis plus d'un an en France, ces volontaires peuvent se voir confier une mission d'intérêt général d'une durée de 6, 9 ou 12 mois, selon un volume horaire de 26 heures à 35 heures hebdomadaires.

Active en matière d'insertion dans la vie professionnelle, la Ville avait décidé, par délibération du 13 avril 2007, d'accueillir 20 volontaires en vue de mener des actions principalement liées à la mise en place de l'Agenda 21 ; à ce titre, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (A.C.S.E.) avait délivré un agrément à la Ville lui permettant de recruter vingt jeunes, pour une durée de trois ans.

A l'occasion de la rentrée 2009, la Ville participera à une expérimentation « Coup de pouce » proposée par le Haut Commissariat à la Jeunesse ; cette opération vise à renforcer la cohésion sociale et la réussite des enfants, par le biais de l'intervention de jeunes en « Service Civil Volontaire » au sein des écoles.

Dans ce cadre, huit jeunes de niveau bac +2, possédant des compétences pédagogiques assorties d'une expérience dans le secteur de l'animation, accompagneront les enfants dans les domaines péri-scolaires et familiaux ; leur périmètre d'action s'articulera notamment autour des missions suivantes :

- actions « Coup de pouce langage » en grande section de maternelle,
- actions « Coup de pouce C.L.E. (Clubs de Lecture et d'Ecriture)» au cours préparatoire,
- suivi de cohortes des enfants ayant participé à ces coups de pouce,
- mise en place d'ateliers culturels.

Ces jeunes exerceront cette activité à raison de 26 heures hebdomadaires et bénéficieront du droit à congés annuels applicable aux agents municipaux, soit 2,9 jours par mois, au prorata du temps de travail.

Conformément aux obligations réglementaires du dispositif, une formation des jeunes sera délivrée ; par le biais de l'Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole (A.P.F.E.E.) s'agissant de l'adaptation aux missions pédagogiques, puis par la Ville, concernant l'intégration des volontaires et l'instruction des valeurs civiques (plan de formation ci-annexé). Chaque jeune bénéficiera du tutorat d'un membre du « Pôle Prévention - Réussite » de la Ville. Par ailleurs, une aide à la recherche d'emploi ou d'une formation qualifiante sera apportée durant le dernier mois de l'engagement. Enfin, un brevet de Service Civil Volontaire sera remis à l'intéressé à la fin de la période d'activité accomplie.

Le jeune percevra une indemnisation de 670,65 € maximum par mois, quel que soit le nombre d'heures travaillées, des prestations en nature pouvant s'ajouter. Ainsi, les jeunes volontaires pourront bénéficier des prestations de la Ville tels que les « Abonnements Annuels Entreprise S.E.T.A.O. », l'accès au Restaurant Inter-Administratif d'Orléans Centre.

Compte tenu de l'aide financière apportée par l'Etat d'un montant de 765 € (incluant la prise en charge d'une partie de l'indemnisation, ainsi qu'une partie des dépenses d'accompagnement et de formation), de l'exonération des cotisations patronales et des charges relatives au dispositif (coût de formation, assurance maladie – accidents de travail), le coût annuel par jeune accueilli s'élèvera à 357 €

L'agrément dont la Ville dispose ne recouvrant pas les actions qui pourraient être menées dans le cadre du projet « Coup de pouce », il est préconisé de solliciter l'extension de l'agrément n° 07/00217 du 19 juin 2007, en adéquation avec les missions relevant de l'opération « Coup de pouce », et selon une prévision d'accueil de huit jeunes pour l'année 2009-2010.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de solliciter auprès de l'A.C.S.E. l'extension des missions confiées aux jeunes du Service Civil Volontaire selon les conditions précisées dans le rapport ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions ou contrats nécessaires à passer avec les différents partenaires, au titre de ce dispositif ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64138, T.S. 320 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 72 – Direction de l'Information et de la Communication. Poste d'un attaché de presse. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du recrutement contractuel d'un attaché de presse.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au sein de la Direction de l'Information et de la Communication, un poste d'attaché de presse est actuellement vacant. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- la mise en valeur des potentialités de la Ville d'Orléans,
- le développement des relations presse sur l'ensemble de la communication de la ville,
- les relations avec la presse (locale, régionale ou nationale).

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire serait fixée par référence à la grille d'attaché, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du recrutement par voie contractuelle d'un attaché de presse rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 6110, T.S. 320 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 73 – Direction de l'Information et de la Communication. Poste de chargé de communication. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit cette fois-ci d'un chargé de communication.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au sein de la Direction de l'Information et de la Communication, un poste de chargé de communication est actuellement vacant. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- participer à l'élaboration des projets de communication et les mettre en œuvre,
- concevoir la stratégie de communication propre à un projet, un événement ou équipement,
- assurer le pilotage des projets de communication en relation avec les prestataires (ex : agence de communication),
- mettre en place et gérer des outils permettant une communication de proximité.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire serait fixée par référence à la grille d'attaché, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, assortie d'une période d'essai de trois mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du recrutement par voie contractuelle d'un chargé de communication rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication, pour une durée d'un an ;

2°) approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 6110, T.S. 320 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 74 – Pôle Prévention-Réussite. Poste de responsable de secteur de La Source. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du renouvellement du poste de responsable de secteur de La Source.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 24 septembre 2004, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un responsable de secteur de La Source, rattaché à ce jour à la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste a donc été pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat en cours arrive à expiration le 4 novembre 2009 ; une déclaration de vacance de poste à été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 6 juillet 2009 conformément aux règles de publicité en vigueur.

Compte tenu de l'évolution du service, les activités du poste sont redéfinies comme suit :

o Gérer et Animer le fonctionnement de la Maison de la réussite

- accueillir les habitants et traiter leurs demandes,
- développer, suivre et coordonner les relations inter-partenariales,
- mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre du Pôle Prévention et Réussite,
- gérer administrativement le personnel ;

o Gérer le dispositif de prévention et médiation

- être le garant de la mise en œuvre des directives validées dans le cadre du Pôle,
- animer, encadrer l'équipe d'agents de médiation sociale en assurant la supervision technique,
- suivre l'activité et renseigner les tableaux de bord,
- participer au dispositif d'astreinte ;

○ Mettre en place et coordonner les dispositifs exceptionnels

- mettre en place et coordonner en cas de nécessité des dispositifs exceptionnels sur les trois secteurs (Argonne, La Source, Les Blossières) ;

Compte tenu de la difficulté de pourvoir ce type de poste par voie statutaire, il est proposé de reconduire le contrat de l'agent en poste, pour une durée d'un an, avec effet du 4 novembre 2009, en application des dispositions de la réglementation ci-dessus énoncée.

Eu égard aux compétences requises, la rémunération reste fixée sur la base de la grille des rédacteurs territoriaux, assortie du régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emplois.

L'intéressé continuerait de bénéficier en sus d'un indemnité d'astreinte équivalent à un demi-forfait et à des heures d'intervention, selon les modalités définies par la délibération du 17 décembre 2004, en contre-partie des astreintes effectuées de 18 h 30 à 0 h 30 du matin, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de responsable du secteur de La Source, rattaché au Pôle Prévention et Réussite, par voie contractuelle, pour une durée d'un an, à compter du 4 novembre 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 022, article 64131, T.S. 320 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 75 – Pôle Prévention-Réussite. Poste de coordinateur de la Réussite Educative. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est le renouvellement du poste de coordinateur de la Réussite Educative.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Sous l'autorité directe du responsable du pôle Prévention-Réussite, le coordinateur de la Réussite Educative a pour mission de mobiliser les différents acteurs autour de ce projets, y compris ceux du service de la veille éducative et d'en évaluer les activités.

Ce poste est vacant par suite de sa transformation de catégorie B en catégorie A et exige une expérience confirmée dans le management d'équipe et dans l'analyse du contexte socio-éducatif.

Malgré une large publicité, (déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 11 juin 2009), l'appel à candidatures est infructueux.

Compte tenu des spécificités des missions, ce poste serait donc pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

La rémunération serait fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, avec le régime indemnitaire correspondant et la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Un contrat de trois ans serait proposé.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de coordinateur de la Réussite Educative, pour une durée de trois ans, selon les modalités sus définies ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, T.S. 320 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 76 – Immeuble 41-43, rue du Bourdon Blanc. Aménagement d'un atelier d'impression numérique et de bureaux. Approbation de marchés.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'approuver les marchés relatifs aux travaux rue du Bourdon Blanc pour nous permettre d'accueillir début 2010 à la fois l'atelier numérique et la Direction des Finances mutualisée Ville-AgglO.*

M. LEBRUN – *Je voulais savoir si ce Service fera partie de l'imprimerie municipale ?*

Mme SAUVEGRAIN – *L'atelier numérique est le regroupement de l'imprimerie municipale et de la reprographie. L'imprimerie est près de la synagogue et la reprographie est ici. On met tout le monde ensemble.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la mutualisation des services financiers et de l'atelier d'imprimerie/reprographie de la Ville et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO), des études ont été menées sur le site du 41-43, rue du Bourdon Blanc afin d'accueillir les différentes activités.

Un dossier d'appel d'offres, décomposé en neuf lots a été lancé le 29 juillet 2009.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 2 septembre 2009, a procédé au jugement des offres, selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50 %),
2. Prix des prestations (pondération : 30 %),
3. Garanties professionnelles du candidat appréciées au regard des références et de ses qualifications professionnelles (pondération : 20 %).

Dans ces conditions, et suite au jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'un atelier d'impression numérique et de bureaux, au 41-43, rue du Bourdon Blanc à passer avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Démolition / Gros Œuvre – Entreprise R.O.C., Z.I. la Saussaye, 1136, rue de Gautray, 45075 ORLEANS CEDEX 2, pour un montant de 265 849,46 € T.T.C.,

Lot n° 2 : Serrurerie / Métallerie – Entreprise BRENDEHO METALLERIE, 29, rue de la Croix Blanche, 45410 ARTENAY pour un montant de 84 658,86 € T.T.C.,

Lot n° 3 : Courants forts / Courants faibles – Entreprise FORCLUM, 3, rue Gustave Eiffel, 45028 ORLEANS CEDEX, pour un montant de 250 823,49 € T.T.C.,

Lot n° 4 : Ascenseurs – Entreprise OTIS, 200, rue des Cassines, 45560 SAINT-DENIS-EN-VAL, pour un montant de 34 564,40 € T.T.C.,

Lot n° 5 : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires – Entreprise HERVE THERMIQUE, 6, rue Emile Leconte, BP 2, 45141 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE CEDEX, pour un montant de 147 108,00 € T.T.C.,

Lot n° 6 : Infuctueux,

Lot n° 7 : Plates-formes industrielles – Entreprise PROVOST, parc du terrain, rue Gustave Eiffel, 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN, pour un montant de 17 529,53 € T.T.C.,

Lot n° 8 : Peinture / Revêtement de sol – Entreprise DUPONT, 74, avenue Denis Papin, Z.I., 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE, pour un montant de 91 434,06 € T.T.C.,

Lot n° 9 : Infuctueux ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 020, article 2318, opération 13Z0051, T.S. 920 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

MOYENS GENERAUX

N° 77 – Artère de communication par fibres optiques. Dévoiement des réseaux dans le cadre de CLEO. Partenariat avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le Département du Loiret et le C.H.R.O. Approbation d'un avenant.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'une convention avec l'Agglo, le Département du Loiret et le C.H.R.O. pour que chacun puisse payer la part qui le concerne.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo), le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) et la Ville d'Orléans ont décidé, par convention de partenariat signée le 17 septembre 2000, de réaliser une artère de communication par fibres optiques destinée aux transmissions de voix, de données, d'images entre leurs différents sites dans l'agglomération orléanaise.

Cette convention prévoit de confier à l'Agglo, la maîtrise d'ouvrage de la construction et de l'exploitation de l'artère de communication, la ville d'Orléans assurant la maîtrise d'œuvre.

Cette artère se compose d'un câble en fibres optiques de 36 brins empruntant divers conduits dont la multitubulaire sous la plate-forme de la première ligne du tramway, ainsi que certaines voies telles que la rue Eugène Vignat.

Dans le cadre des travaux du tramway, des opérations de dévoiements des réseaux sont indispensables et préalables à la construction de la plate forme du tramway. Ainsi, l'artère de communication se trouve directement impactée par ces travaux qui rendent indispensable le dévoiement de la fibre optique entre le Département, la Ville d'Orléans et les Archives Départementales.

L'objet de l'avenant n° 3 est le suivant :

- abandonner le tronçon situé entre l'Hôtel du Département et le Centre Municipal,
- décider des travaux de dévoiement des réseaux liés à la construction du tramway et de la création d'une nouvelle fibre entre l'Hôtel du Département et les Archives Départementales, via la rue Marcel Proust et la rue de la République,

- mutualiser les dépenses liées à ces travaux entre le Département, la Ville et l'Agglo.
La répartition des investissements est la suivante :

- Agglo..... 8 296,91 €
- Département..... 9 956,29 €
- Ville d'Orléans..... 8 296,91 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat, à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le Département et le C.H.R.O. relatif aux opérations de dévoiement des réseaux de l'artère de communication par fibres optiques dans le cadre des travaux de CLEO.

La participation de la Ville s'élève à 8 296,91 € ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, article 2315, opération 07AO361, T.S. 930 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 78 – Parc automobile. Fourniture de pièces de rechange. Lots n° 3 et 7. Approbation de marchés après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit des fournitures de pièces de rechange et de l'attribution des lots n° 3 et 7 pour le marché relatif au parc automobile.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'entretien des véhicules municipaux est assuré, soit en interne, soit en recourant aux garages privés.

Les travaux réalisés en régie nécessitent l'acquisition auprès de fournisseurs des pièces de rechange.

En application du Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 26, 27, et 57 à 59, une procédure d'appel d'offres a été engagée, permettant de conclure pour chacun des lots n° 3 et 7, des marchés d'une durée d'un an, reconductibles deux fois :

- lot n° 3 : fourniture de pièces de rechange pour les Véhicules Utilitaires et Poids Lourds de marque IVECO,

- Séance du vendredi 11 septembre 2009 -

- lot n° 7 : fourniture de pièces de rechange pour les véhicules Poids Lourds MERCEDES et véhicules Poids Lourds RENAULT.

A cet effet, un appel d'offres a été lancé le 7 juillet 2009. Les offres correspondantes ont été ouvertes le 18 août 2009, et jugées le 2 septembre 2009, par la commission d'appel d'offres conformément aux critères d'attribution des marchés prévus au règlement de la consultation :

- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 55),
- Prix des fournitures appréciés au regard du devis estimatif (pondération : 45).

En conséquence, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Orléans V.I. concernant le lot n° 3, pièces de rechange pour les Véhicules Utilitaires et Poids Lourds de marque IVECO, dont le montant minimum est de 2 000 € T.T.C. et le montant maximum de 20 000 € T.T.C. ;

2°) approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec la Société Turbo's Hoët concernant le lot n° 7, pièces de rechange pour les véhicules Poids Lourds MERCEDES, véhicules Poids Lourds RENAULT, dont le montant minimum est de 500 € T.T.C. et le montant maximum de 5 000 T.T.C. ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 79 – Fourniture d'un service de télécommunications pour la Ville d'Orléans et le C.C.A.S. Groupement de commandes. Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de lancer un groupement de commandes Ville, C.C.A.S. pour le téléphone.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les marchés publics de services de téléphonie fixe, mobile et Internet arriveront à échéance au mois de novembre prochain.

Dans la perspective de leur renouvellement, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) comme le prévoit l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin d'obtenir de meilleurs coûts et d'assurer la cohérence des services utilisés par ces deux entités,

La convention de groupement en précise les modalités :

- la Ville d'Orléans assurera la coordination du groupement de commandes,
- la Commission d'appel d'offres sera celle de la Ville d'Orléans,
- les marchés seront signés par la Ville d'Orléans, au nom de l'ensemble du groupement,
- elle les notifiera aux candidats retenus, pour le compte du groupement,
- la Ville d'Orléans, le Centre Communal d'Action Sociale organiseront techniquement la mise en œuvre de leurs marchés, en assureront le suivi et l'exécution,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive des marchés.

Au vu des montants prévisionnels des prestations, les marchés seront attribués dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, conformément au Code des Marchés Publics. La consultation prévoit quatre lots :

- Lot n° 1 : regroupant les raccordements et communications sortantes vers toutes les destinations à partir des sites principaux,
- Lot n° 2 : regroupant les raccordements, services et communications vers les services à valeur ajoutée à partir des sites,
- Lot n° 3 : regroupant les abonnements, services et matériels liés à la mobilité,
- Lot n° 4 : regroupant les accès à Internet pour les sites isolés.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de groupement de commandes, à passer avec le C.C.A.S., relative à la passation du marché « fournitures d'un service de télécommunications » ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *Mes chers collègues, j'ai une bonne nouvelle. Il y a des questions.*

(exclamations)

M. le Maire – *Je trouve que vous faites preuve d'un certain mauvais esprit. Excusez pour cette heure tardive. La parole est à M. LEBRUN.*

*
* *
*

M. LEBRUN – *Elle est assez longue en plus.*

M. le Maire – *Allez-y.*

M. LEBRUN – *Le Gouvernement a décidé d'ouvrir le capital de la Poste et de transformer l'Etablissement Public en Société Anonyme, ouvrant ainsi la voie à la privatisation totale.*

La Poste est un des principaux services publics de proximité. C'est surtout un service ouvert à toutes et tous, qui garantit l'égalité d'accès et de tarification sur tout le territoire national et qui joue un rôle de lien social irremplaçable pour nos concitoyens, notamment les plus fragiles et les plus isolés.

Le changement de statut et l'ouverture du capital de la Poste soumettraient sa gestion aux seules exigences de ses actionnaires, au détriment des missions de service public. Cela conduirait à l'abandon des activités jugées peu rentables, avec des conséquences graves pour la population et pour l'aménagement du territoire.

Les conseillers municipaux communistes ne sont pas dupes des promesses réservant le capital aux seuls acteurs publics. Le changement de statut entraînera inéluctablement l'ouverture du capital à des acteurs privés et de fait une privatisation à court terme. C'est pourquoi nous demandons que le projet de changement de statut et d'ouverture du capital de la Poste soit abandonné. Nous exigeons au contraire que des moyens nouveaux soient accordés à la Poste. Un financement pérenne doit être assuré afin que la qualité du service public soit restaurée et améliorée. Le service public postal s'est en effet fortement dégradé ces dernières années du fait des décisions des instances dirigeantes de l'établissement.

Partie prenante du « Comité National contre la privatisation de la Poste », les élus communistes d'Orléans soutiennent l'initiative de consultation citoyenne du 3 octobre prochain, sur le thème « Contre la privatisation de la Poste, pour un débat public, pour un référendum sur le service public postal ».

Nous avons demandé que cette question soit mise en débat à l'occasion du Conseil Municipal de ce vendredi 11 septembre. M. le Maire n'a pas répondu.

En conséquence, les élus communistes vous demandent de soumettre au vote des Conseillers Municipaux le vœu suivant :

« Les Conseillers Municipaux d'Orléans, conscients de l'enjeu que représente pour leurs administrés le projet gouvernemental de modification du statut de la Poste, apportent leur soutien à la consultation citoyenne du samedi 3 octobre 2009, la mairie apportant son soutien politique et logistique à l'expression des citoyens orléanais ». Merci.

M. le Maire – *C'est une question hors sujet. Ce n'est pas dans la compétence du Conseil Municipal que de discuter de ce qui ne relève pas des affaires de la commune, au sens de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'on a l'occasion de le dire. Vous l'utilisez comme tribune. Je trouve que c'est un peu dommage, car en plus cela n'a pas grande portée.*

M. RICOUD, la parole est à vous.

*
* *
*

M. RICOUD – *Cela se fait dans d'autres communes. J'espère que ma question aura une réponse, celle-ci au moins.*

M. le Maire, comme vous le savez certainement, les locataires de l'O.P.H. d'Orléans ont reçu leurs régularisations des charges 2008 qui se traduisent par de forts rappels à payer, notamment pour ceux qui sont chauffés par la S.O.C.O.S. et la S.O.D.C., dans le cadre des réseaux de chauffage urbain. Ces rappels oscillent de 70 € à plus de 1 000 € pour certains.

Les élus communistes d'Orléans souhaitent la tenue d'une « table ronde » entre les sociétés de chauffage (S.O.C.O.S. et S.O.D.C.), les bailleurs concernés, les associations de défense des locataires, notamment la C.N.L., et vous-même M. le Maire ou vos représentants. Je rappelle qu'une telle réunion avait déjà eu lieu, il y a plusieurs années, à la mairie de proximité de La Source.

A cette occasion, il pourrait être fait le point sur le coût du fioul, les procédures d'approvisionnement et les conditions de facturation. Nous souhaitons la transparence.

Enfin, les élus communistes vous demandent d'intervenir auprès des Ministres concernés, afin que l'aide à la cuve soit attribuée aux locataires non imposables qui sont chauffés au fioul lourd et pas seulement au fioul domestique, comme l'indique le décret 2009-40 du 12 janvier 2009. Ce décret, très restrictif, pénalise des milliers de locataires dans notre Ville d'Orléans.

Nous souhaitons connaître votre positionnement sur l'ensemble de ces points. Merci.

M. CARRE – *On a ces débats dans d'autres enceintes, mais je voudrais juste apporter quelques éclairages.*

Premièrement, sur les chiffres, on a parlé de provisionnement de quelques euros et de milliers d'euros. Pour ma part, j'ai un locataire pour lequel il y a un rappel de 871,85 €. Pour les autres, on est sur des rappels beaucoup plus modestes, voire même des remboursements, puisque pour un locataire, dans l'autre sens, l'O.P.H. a fait un chèque de 167,30 € de remboursement de provisionnement.

Ce qui est important par rapport à cet hiver qui a été particulièrement rigoureux, long et froid, c'est que c'est un des plus froids de ces dernières années, car c'est mesuré régulièrement. C'est donc un des plus froids depuis 20 et quelques années. Il n'a pas fait trop froid en amplitude, mais il a fait très froid longtemps. On a eu une consommation calorifique forte.

Ce qui est intéressant de voir, c'est par rapport aux solutions. On peut toujours se réunir, faire des réunions avec la S.O.C.O.S., la S.O.D.C. Mais ce qui est important, c'est de voir les actions déjà entreprises avec ces délégataires, mais aussi par les opérations sur le G.P.V. notamment, telles les réhabilitations et l'individualisation du chauffage. Là où on n'a pas encore réhabilité les bâtiments, on a une consommation - et c'est assez facile à voir car les mètres carrés sont standardisés, d'à peu près 1 300 € pour un appartement à l'année. Cela fait quand même une provision de 100 € par mois quasiment pour des ménages – je vais reprendre le même point de vue que M. Michel RICOUD là-dessus – pour des appartements d'à peu près 80 m². Cela a été la consommation. Sur les appartements réhabilités, on est à 600 € en moyenne, par an. On a divisé quasiment par deux. Là où il y a un delta dans les appartements réhabilités, c'est là où il y a de l'individualisation et où l'essentiel des locataires ont bien pris l'habitude de réguler leur chauffage à 18° - 19°. C'est d'ailleurs là que quelquefois des remboursements de provisions de chauffage ont été faits. Et puis il y a quelques cas où l'individualisation n'a pas été bien comprise visiblement et où l'appartement était surchauffé, avec comme conséquence effectivement qu'ils retrouvent à ce moment-

là une consommation quasiment équivalente à celle des appartements qui n'avaient pas été réhabilités.

On a parlé tout à l'heure du G.P.V. C'est une trace extrêmement concrète pour les locataires. Il y a de grands projets d'urbanisme, comme tout ce qui se passe à La Source. C'est très important. Mais une autre chose est tout à fait essentielle, c'est cette régulation par les charges. On parle beaucoup en ce moment de la taxe carbone. On a parlé tout à l'heure d'environnement. Derrière la diminution des factures, il y a aussi le fait que, par construction, on émet deux fois moins de calories pour chauffer la même famille, les mêmes personnes. Cette responsabilisation à travers l'individualisation du chauffage concourt aussi à amplifier la diminution, puisque globalement les factures sur la partie chauffage pour les appartements réhabilités ont diminué de 55 %, malgré un hiver rigoureux et malgré des augmentations sensibles, comme vous l'avez rappelé, pour les appartements qui n'avaient pas encore été réhabilités.

Je me souviens de longues discussions que l'on a eues, car tout cela se fait aussi avec une subvention de près de 7 000 000 € de la Ville. Sinon on n'aurait pas pu le faire. Cela a fait l'objet de débats par l'augmentation du loyer nominal, car il a fallu investir. C'était ce rapport entre augmentation du loyer et diminution des charges qui était visé. Aujourd'hui, on peut le voir, même si des rappels et des réajustements sont demandés.

C'est quelque chose de tout à fait important. C'est la première année qu'on a des chiffres tout à fait significatifs de cette ampleur-là.

Sur les approvisionnements et le mode de chauffage, il y a une évolution. Aujourd'hui, ce n'est pas un secret. On a beaucoup parlé d'engagements électoraux dans ce Conseil Municipal. On s'est engagé, lors de la dernière campagne, à revoir le mode d'approvisionnement de chauffage, la source de chaleur des centrales de chauffage S.O.D.C. et S.O.C.O.S. Plusieurs pistes peuvent être évoquées. Ce n'est pas l'objet de ce Conseil Municipal. Ce sera l'objet d'autres Conseils quand les négociations seront plus avancées. Mais cela aura de toute façon pour corollaire au minimum une baisse de la T.V.A. de près de 19,6 % sur une partie importante de la facture du chauffage urbain. Cette baisse de la T.V.A. est conditionnée par l'Europe au fait que, pour l'obtenir, il faut que la source d'approvisionnement soit non carbonée - le bois c'est du carbone - dans des approvisionnements verts ou appartenant à la logique de développement durable.

En ce qui concerne la transparence, je vous suggère de vous faire remettre une copie du futur rapport – on n'a pas encore le rapport – de la S.O.C.O.S. On a vu que tous les délégataires présentaient des rapports ce soir, le gaz, l'électricité. Il y a forcément le chauffage urbain. C'est un document intéressant que je vous recommande de regarder.

Il reste un dernier point sur lequel on a essayé d'œuvrer tous les deux. Et oui, cela arrive, je dois l'avouer devant mes collègues. Par rapport à l'aide à la prime à la cuve, pas tout à fait sur le même registre, mais c'était avec le même objectif : obtenir le fait que l'on reconnaisse qu'une facture de chauffage établie par un approvisionnement direct ou car une indexation par rapport au fuel, qui évolue donc comme le fuel, fasse l'objet de remboursements qui auraient pu être aussi justifiés. Ce n'est pas le principe qui a été retenu aujourd'hui en tout cas par l'Administration et par le Gouvernement. Il y a eu quelques hésitations, j'espère avec le moins de pénalisation possible, j'y travaille. Il y a eu des hésitations entre la considération au fuel lourd, au fuel domestique.

Aujourd'hui, on n'a pas eu gain de cause sur le fait que le fuel lourd a la même assimilation que le fuel domestique.

Mes chers collègues, je vous remercie. Cela voulait dire : « Concluez vite ».

M. le Maire – *Non, pas du tout. C'est une interprétation abusive. Encore une petite question. Mme PARAYRE. Non, on ne part pas. On écoute Mme PARAYRE.*

*
* *
*

Mme PARAYRE – *M. le Maire, en cette période de rentrée, je suis surprise de voir fleurir un peu partout sur Orléans, et notamment dans le quartier Gare, de l'affichage sauvage sur les containers de tri sélectif et autre mobilier urbain apparenté. Il s'agit notamment d'affiches faisant la promotion d'un rendez-vous annuel bien connu, la Fête de l'Humanité, organisée ce week-end par le parti communiste.*

Ces pratiques commencent à agacer un bon nombre de nos concitoyens de plus en plus sensibilisés et impliqués dans le respect de notre environnement. Beaucoup d'entre eux m'ont interpellé à ce sujet et se sont dits surpris de cette atteinte à leur cadre de vie, surtout de la part d'un parti politique qui se dit sensible aux questions environnementales.

Par ailleurs, cette pollution visuelle subie au quotidien, se traduit par une surcharge de travail pour les agents municipaux appelés à devoir les enlever, au détriment d'autres demandes formulées par nos administrés, sans oublier que ceci représente un coût non négligeable pour notre Ville.

Aussi, M. le Maire, au nom de votre engagement en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement - engagement dont la Ville d'Orléans peut s'enorgueillir - sans oublier les mesures que vous avez prises pour limiter la publicité sur le territoire communal, je souhaiterais savoir ce que vous comptez faire contre cet affichage illégal ? Le bon sens populaire ne dit-il pas : "pollueur, payeur" ?

Mme DE QUATREBARBES – *Chers collègues, je remercie Mme Corine PARAYRE d'aborder effectivement une nouvelle fois la question de l'affichage sauvage.*

Il me semble important de souligner que les premières victimes de cette pratique sont nos concitoyens qui voient leur cadre de vie ainsi dégradé. Nous sommes très soucieux du bien-être des Orléanais. Par conséquent, nous demandons aux agents du Service Propreté de la Ville, dont je souligne la qualité du travail, d'intervenir afin d'enlever ces affiches et autres autocollants.

Nous allons poursuivre la lutte contre l'affichage sauvage et facturer à chaque fois le prix du nettoyage au pollueur.

Permettez-moi d'ajouter que je comprends et partage l'exaspération des Orléanais et je m'interroge sur l'ambivalence des propos de nos collègues communistes vis-à-vis de l'écologie. En effet, il me semble que le parti communiste se dit très préoccupé par les questions environnementales,

à tel point qu'une table ronde sur ce thème sera organisé ce week-end à la Fête de l'Humanité. Or, cet affichage sauvage pénalise les agents municipaux qui voient leur charge de travail augmenter.

Enfin, vis-à-vis du contribuable, cette surcharge de travail représente un coût de fonctionnement imputé aux Orléanais.

Encore une fois, je regrette cet affichage sauvage. Encore une fois, la Ville prendra les dispositions qui s'imposent en facturant systématiquement les frais occasionnés par ces pratiques illégales, car nous n'entendons pas les laisser à la charge des Orléanais. Je me permets de vous rappeler, M. LEBRUN, car vous devez vous en souvenir, que pendant la campagne de 2008, votre parti a fait de l'affichage sauvage. Il a été facturé. Je vous ai écrit. Vous m'avez téléphoné en me disant : « Je souhaiterais que cette facture soit annulée ». Je vous ai répondu : « Il n'y a aucune raison ». Je vois que cela continue et vous recommencez. Je me pose des questions. Effectivement, cela vous coûte cher. Vous qui n'aimez pas payer, cela doit revenir cher finalement au parti. Et puis il faudrait peut-être dire à vos petits camarades de cesser définitivement l'affichage sauvage.

M. RICOUD – *Avez-vous la même démarche par rapport à l'U.N.I. (Union Nationale Inter Universitaire) par exemple ?*

M. le Maire – *Oui, je peux vous dire que oui, pour tout le monde.*

M. RICOUD – *On n'en parle pas du tout au Conseil Municipal.*

M. le Maire – *On l'a fait.*

M. RICOUD – *Il n'y a pas de question orale là-dessus.*

Mme NOEL – *Juste une remarque. C'est à nouveau personnalisé.*

M. le Maire – *Ceci étant, l'affichage sauvage, malheureusement, est quand même fait plus par certains que par d'autres. Je suis désolé.*

M. LEBRUN – *J'interviendrai sur le fait qu'il n'y a pas de panneaux en nombre suffisant...*

M. le Maire – *Non.*

M. LEBRUN – *qui sont notamment réservés à l'affichage d'opinion.*

M. le Maire – *Non.*

M. LEBRUN – *La plupart du temps, ce sont les boîtes de nuit.*

M. le Maire – *Franchement, d'une part on ne peut pas dire cela et on ne peut pas justifier d'être en dérogation totale à la loi, tout simplement en prétextant qu'il n'y aurait pas ceci ou cela. On est quand même élu et on a le devoir de respecter les choses. J'ajoute qu'on fait beaucoup d'efforts, comme il a été dit justement en matière d'embellissement, de propreté. Vous pouvez le voir sur le mobilier, regardez à certains endroits, c'est gratté et on ne récupère jamais correctement le mobilier*

urbain, ce qui donne une impression un petit peu de dégradation. A l'arrivée, que se passe-t-il ? Il faut finir par changer ce mobilier.

J'en appelle vraiment une dernière fois... Après effectivement je ferai faire des constats d'huissier et à ce moment-là on enverra les factures et on fera en sorte de pouvoir récupérer les sommes. On l'a déjà dit plusieurs fois. C'est récurrent. Je demande maintenant aux uns et aux autres, à toutes les formations politiques, syndicales... Quand des manifestations ont eu lieu il y a quelques mois, il y en avait partout. En plus, ce sont des autocollants quasiment impossibles à décoller. Les agents passent des heures là-dessus. En plus ce n'est pas un travail très agréable. Cela reste dégradé malgré tous les efforts qui sont faits. Il y en a encore d'ailleurs. On fait effort, on fait des choses qui sont belles, qui coûtent de l'argent. Je vous demande vraiment, une dernière fois, de transmettre le message et de faire effort en la matière. Point.

Merci à vous. Le Conseil Municipal est levé.

*
* *
*

La séance est levée à 1 heure 10.

*
* *
*